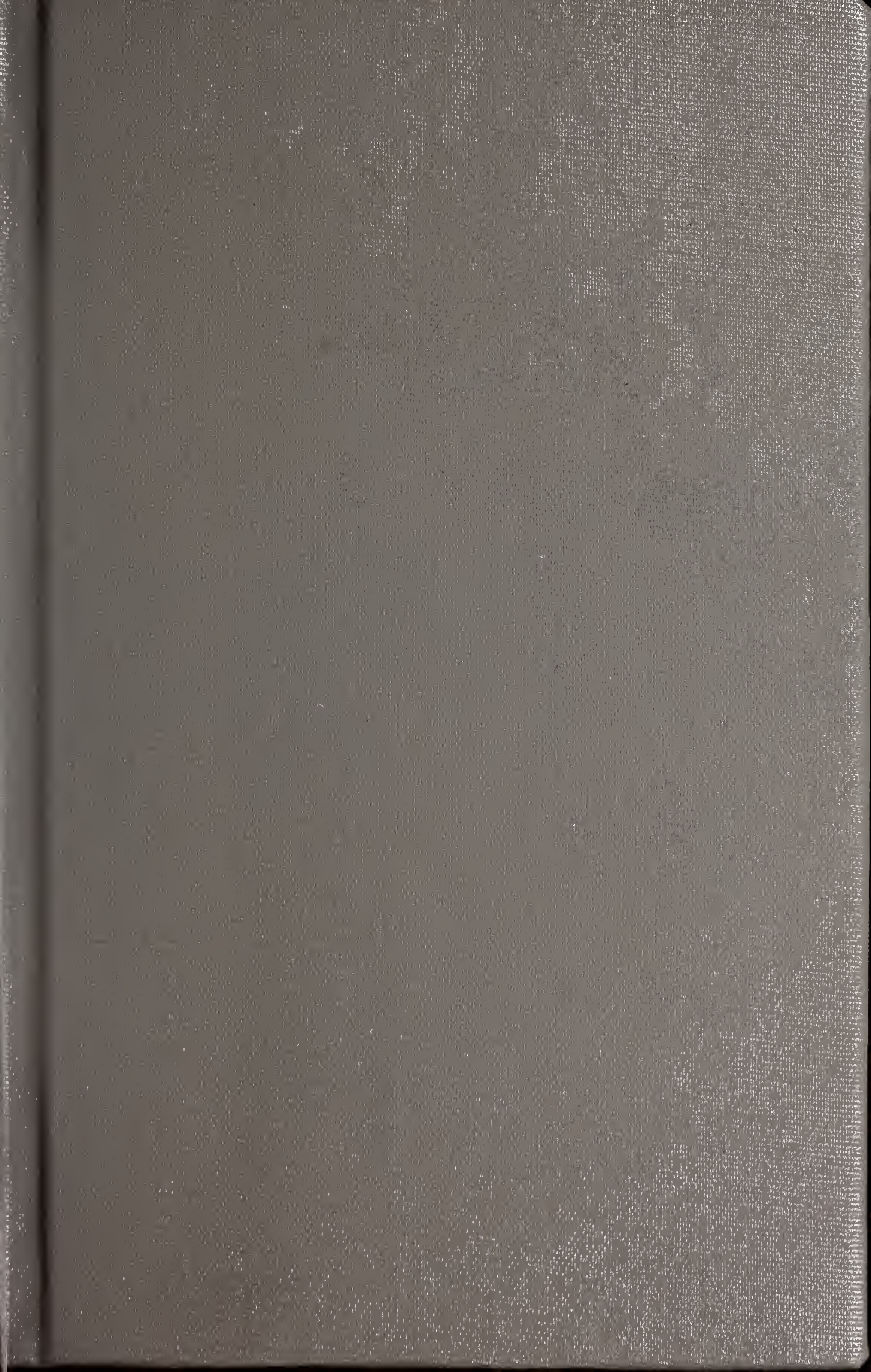




15e ANNÉE — 1866

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS



BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉR

DEUXIÈME SÉRIE — PREMIÈRE ANNÉE

N° 5. 15 Mai 1866



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

174, rue de Rivoli (Écrire *franco.*)

PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENÈVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = **LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.

1866

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES.

HISTOIRE D'UNE RUE DE PARIS

(RUE DES MARAIS-SAINT-GERMAIN) (1).

III

Pour les protestants des provinces, que leurs affaires ou leurs plaisirs appelaient à Paris, courtisans, militaires, étudiants, députés secrets ou avoués des Eglises, il était très important de trouver quelque hôtellerie tenue par des coreligionnaires qui pût offrir, en temps de persécution, un abri sûr, et en temps de tranquillité des informations utiles, un lieu de réunion et une table affranchie des observances de l'Eglise romaine, qui inspiraient à maints huguenots de sérieux scrupules. C'est là, très probablement, l'origine d'une locution proverbiale devenue célèbre : *manger de la vache à Colas*, ou même *en être*, signifiait, dans le langage dédaigneux des catholiques du temps, faire un repas gras chez quelque traiteur protestant, le vendredi ou un jour de jeûne catholique. Des chan-

(1) Voir le *Bulletin* d'avril, p. 185.

sons satiriques ont fait chercher ailleurs cette étymologie trop contestée, la plus simple et la plus sûre; il en est de même du mot *huguenot*, qui ne vient certainement ni du fantastique roi Hugon (1), ni du roi Hugues-Capet, ni du latin *huc nos*, ni de l'allemand *eidgenossen*, mais bien du hollandais *huisgenoot*, commensal. Ce nom qui dit beaucoup, sans dire trop, dut être usité mystérieusement parmi les Wallons et les Flamands, victimes de Philippe II et du duc d'Albe, avant d'être appliqué par leurs soldats aux protestants persécutés de France, dont les ancêtres, jusque vers le milieu du XVI[e] siècle, étaient appelés plutôt *christaudins, luterrens,* ou encore *hérétiques de Meaux.*

Quant aux cabarets ou auberges des huguenots, nous pouvons citer celles *du prince d'Orange*, rue des Boucheries, au faubourg Saint-Germain, et la *ville de Brisach*, rue de Seine, tenue par les époux Monglas, tous deux fervents protestants. « L'hôte et l'hôtesse, dit Tallemant des Réaux, sont huguenots et assez exacts; c'est une honnête auberge, et tout est plein de gens de la religion, là autour (2). »

Telle était aussi, à la fin du XVI[e] siècle, une maison de la rue des Marais dont le maître, nommé ou peut-être surnommé le Visconte (3), « retirait coutumièrement, disent Regnier de la Planche et après lui Théodore de Bèze, les allans et venans de la religion, et principalement ceux qui venaient de Genève et d'Allemagne. » Le Visconte avait la confiance de ses coreligionnaires et recevait en dépôt l'argent des protestants étrangers ou de ceux qui craignaient des perquisitions. Enfin le culte était célébré souvent chez lui, et les assemblées y étaient quelquefois très nombreuses.

Henri II, qui avait juré d'en finir avec la Réforme et d'a-

(1) Pasquier, *Recherches de la France*, 337.

(2) Tallemant des Réaux. Voir aussi De Villiers, *Journal d'un Voyage à Paris*, publié par M. Feugère, p. 28.

(3) Nous nous sommes assuré qu'il n'existe aucune trace de ce nom dans les archives de la ville de Paris. On a essayé en vain de déterminer l'emplacement exact de la maison de Le Visconte. Voir *Variétés historiques et littéraires*, t. IV, p. 126.

néantir la véritable Genève, ne pouvait épargner la petite. La mort du roi n'arrêta guère l'exécution de ses sanguinaires projets. Catherine de Médicis, restée veuve, donna d'abord tout pouvoir au cardinal de Lorraine et au duc de Guise. En un même jour, une recherche de police eut lieu partout où l'on croyait trouver des protestants. Trois faux frères éclairaient le complot du gouvernement. C'était d'abord Claude David, puis Russanges, orfévre, qui avait été ancien de l'Eglise et que le consistoire de Paris avait expulsé de son sein pour sa conduite scandaleuse, et enfin Martin Fretté, clerc au greffe criminel, lequel demeurait dans la rue des Marais, au coin septentrional du chemin des Petits-Augustins (rue Bonaparte). De là, il épiait les protestants dont il se disait le coreligionnaire. Plusieurs fois, ce misérable, « dressé de la main du président Lizet, » se fit mettre au cachot avec des prisonniers huguenots et leur arracha ainsi les plus dangereuses confidences. « Il savait si bien contrefaire l'évangéliste, a dit La Planche, que le plus subtil et advisé tombait en ses filets, et par ce moyen en avait fait mourir beaucoup. » Ce fut dans la maison de ce traître qu'on fit entrer par petits groupes quarante à cinquante sergents. Déjà toutes les avenues de la rue des Marais étaient cernées; tout à coup la maison de Le Visconte fut rudement assaillie par une troupe armée que commandait Thomas Bragelonne, conseiller au Châtelet, assisté de deux ou trois commissaires des plus acharnés contre les réformés. C'était un vendredi, à l'heure du dîner, c'est-à-dire en ce temps-là à onze heure du matin; on espérait surprendre à table les gens de la maison et constater qu'ils mangeaient de la viande. Mais les hôtes de Le Visconte étaient sur leurs gardes. Quatre d'entre eux soutinrent un siége en règle; il est probable que la maison était de longue main organisée, sinon munie, pour la défense. Pendant ce temps, les étrangers s'enfuirent de maison en maison et gagnèrent les prés, très voisins alors. Les combattants eux-mêmes s'évadèrent très adroitement, ainsi que la plupart des huguenots du voisinage. Quand les sergents

entrèrent enfin dans la place, ils n'y trouvèrent que les jeunes enfants de Le Visconte, sa femme et son vieux père. Dans une autre maison de la même rue appartenant au sieur de la Fredonnière, ils prirent aussi un avocat nommé Coiffart, ancien bailli de Saint-Agnan. Ces tristes victimes furent conduites en prison par les soldats, et l'on porta solennellement devant eux un chapon lardé et de la viande pour faire croire à la populace fanatique qu'on avait interrompu un repas sacrilége ; mais ces pièces de conviction ne prouvaient rien, c'étaient des viandes crues qu'on avait saisies au garde-manger. Le vieillard et la jeune femme périrent l'un après l'autre dans la prison de l'excès des mauvais traitements qu'on leur fit subir. La maison fut saccagée et les dépôts d'argent des seigneurs de Navarre et d'autres étrangers furent pillés; leurs chevaux mêmes furent dérobés. Comme on craignit que ces seigneurs ne voulussent rentrer dans leurs biens, on fit venir, pour garder la maison et le butin, quatre à cinq cents hommes de troupes, et la cave de l'hôtellerie servit à une orgie si tumultueuse que dans la bagarre un soldat en tua un autre d'un coup de pistolet.

L'attaque de l'hôtel Le Visconte ne fut que le signal d'une persécution générale, dont le récit éloquent a été écrit par un témoin oculaire et digne de foi : Regnier de la Planche. « Les rues, dit-il, étaient si pleines de charrettes chargées de meubles qu'on ne pouvait passer, les maisons étant abandonnées comme au pillage et saccagement, en sorte qu'on eût pensé être en une ville prise par droit de guerre, et que les pauvres devenaient riches, et les riches pauvres. Car avec les sergents altérés se mettaient un tas de garnements, qui ravageaient le reste des sergents, comme glaneurs. Mais ce qui était le plus à déplorer, c'était de voir les pauvres petits enfants qui demeuraient sur le carreau criant à la faim avec gémissemens incroyables, et allaient par les rues, mendiant, sans qu'aucun osât les retirer, sinon qu'il eût voulu tomber au même danger. Aussi en faisait-on moins de compte que de

chiens, tant cette doctrine était odieuse aux Parisiens... Bref, ce spectacle dura longtemps, en sorte que ces manières de gens avaient fait comme une habitude ordinaire d'aller de jour et de nuict saccager les maisons au su du Parlement qui cependant fermait les yeux. »

Il ne faudrait pas croire que ces scènes sauvages, ces attaques d'une maison particulière, à main armée, fussent bien rares à cette époque. Je ne ferai que rappeler en passant ce qui arriva, deux ans après le pillage de l'hôtellerie, à une maison isolée sur le Pré-aux-Clercs, dont l'emplacement fait partie de la rue Saint-Dominique et qu'on appelait la maison du Pavanier, du surnom de Julien de Lisieulx, dit le Pavanier, varlet de chambre du roi. En 1561, elle appartenait à Michel Gaillard, seigneur de Longjumeau, qui souvent réunissait chez lui ses frères en la foi, pour l'exercice du culte. Assiégé pour ce seul crime, non par les troupes, mais par le peuple, Longjumeau soutint un siége en règle, tua quatre ou cinq de ses agresseurs, en blessa quelques autres, mais fut vaincu et ne put empêcher le pillage. Pour s'être défendu contre une émeute, il fut condamné à quitter Paris avec toute sa famille, et la maison fut démolie par ordre du Parlement comme *diffamée* par le culte protestant qu'on y avait célébré.

IV

Il semble que de pareils actes de guerre ouverte entre habitants d'une même ville n'ont dû être possibles qu'en des temps de trouble général. Il n'en est rien cependant; le peu que nous savons du sort des habitants de la rue des Marais, sous Louis XIII, ne prouve pas qu'ils aient connu la sécurité. Le fameux pasteur Pierre Du Moulin y demeurait, et c'est lui-même qui nous l'apprend dans son autobiographie (1). Nous savons que dans la rue des Marais plus d'une habitation fut

(1) *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Protest. franç.*, t. VII, p. 406.

plus d'une fois attaquée. Il est positif enfin que deux fois la maison qu'habitait Du Moulin fut envahie par le peuple et pillée (1), mais nous n'avons pas la certitude qu'il n'eût point changé de domicile.

Pendant vingt ans, Du Moulin fut le pasteur le plus influent et le plus connu de l'Eglise de Paris, ou comme on disait alors, de Charenton. Il était sans cesse sur la brèche, répondant aux attaques des jésuites Coton, Arnoux et Gontier, du cardinal du Perron, ou de nouveaux convertis au catholicisme, tels que Palma Cayet et La Milletière. Souvent quelque noble protestant vendu à la cour, ou cédant à l'entraînement général, demandait une conférence entre un docteur catholique et un pasteur; en pareil cas, ce dernier était le plus souvent condamné à l'avance. Du Moulin, dans ces occasions délicates et pénibles, ne se laissa jamais abattre; prompt à la riposte, âpre au combat, infatigable dans la lutte, il était d'ailleurs profondément convaincu des étroites et sombres doctrines du pur calvinisme. Il les soutenait avec une dialectique fougueuse, souvent plus amère ou plus emportée qu'évangélique. Il apportait la même violence dans la polémique entre les protestants, et ne comprit jamais ni le christianisme plus libre et plus élevé des Amyrault, des Testard, des Tilenus, ni la tolérance si chrétienne que professèrent pour eux et pour leurs doctrines, alors hétérodoxes, un Blondel, un Mestrezat et un Daillé.

Nous ne pouvons nous étonner que la nature impérieuse et satirique de Du Moulin lui fît beaucoup d'ennemis, mais nous pouvons oublier ses torts aujourd'hui que les débats de son temps ont cessé pour toujours, et que les opinions arminiennes ou semi-arminiennes, qu'il combattit avec tant d'énergie, sont admises plus ou moins explicitement par tout le monde.

Du reste, il eut aussi des amis ardents et très hauts placés.

(1) Haag, art *Du Moulin.*

Du Moulin, qu'avait fort goûté l'admirable sœur de Henri IV, Catherine de Bourbon, fut appelé en Angleterre et comblé d'honneurs par Jacques Ier, le roi théologien. Mais ce fut la faveur même de ce prince qui le perdit. Il avait refusé une position enviée à la cour d'Angleterre pour revenir servir son Eglise bien-aimée de Paris, qui, du reste, l'y avait obligé par un serment solennel prêté en public dans le temple de Charenton. Il continua à correspondre avec le roi de la Grande-Bretagne. Une de ses lettres, mise par Buckingham sous les yeux de Louis XIII, irrita vivement le roi parce qu'elle contrariait ses projets politiques. Du Moulin était alors à Alais, présidant un célèbre synode national, par lequel il fit imposer aux Eglises de France les dures et violentes décisions dogmatiques adoptées par celui de Dordrecht. Ce fut à Alais qu'il apprit, par une lettre de son collègue Drelincourt, la colère du roi. Il se hâta de revenir, mais n'osa rentrer à Paris. Il s'arrêta d'abord chez son ami Mercier des Bordes, au château de Grigny, où l'Eglise de la capitale s'était jadis réunie, puis averti de ne pas reparaître dans la rue des Marais et dans sa maison, il trouva un asile dans la rue voisine du Colombier où Madame Du Moulin vint le trouver. Deux membres du consistoire l'attendaient pour l'aider à fuir, et il passa dans la principauté alors étrangère de Sedan. Il évita ainsi la Bastille, mais il ne revit jamais l'Eglise de Paris. Ce fut en vain que cette Eglise et le synode national de Castres le redemandèrent au roi. Du Moulin mourut longtemps après, à Sedan, âgé de 90 ans. Il en avait quatre lors de la Saint-Barthélemy. Une femme l'avait sauvé du massacre en le cachant dans de la paille et sous un lit et des couvertures. C'est ainsi qu'avait été conservée cette belle et noble vie, activement dévouée au devoir, mais où la religion de *Celui qui était doux et humble de cœur* avait pris un caractère trop habituel de roideur et de passion. Voici en quels termes l'a jugé Vinet : « Les sermons et les écrits de Du Moulin paraissent plus éloquents lorsqu'on connaît sa vie. Il n'a rien écrit qu'il

n'ait fait, rien recommandé qu'il n'ait pratiqué. S'il manque un peu, la plume à la main, de suavité et d'onction, au moins n'a-t-on pas à lui reprocher d'en avoir mis dans ses écrits plus qu'il n'y en avait dans sa vie. Il nous présente un exemplaire complet de ces champions de l'Evangile au dix-septième siècle, de ces membres de l'Eglise militante qui, s'ils n'ont pas toutes les grâces que le christianisme produit dans les temps paisibles, possèdent à un haut degré, la fidélité, l'intégrité et la charité. C'est un héros. Au moment de mourir, à quatre-vingt-dix ans, épuisé par une longue maladie, qui éteignait même ses affections pieuses : « Eveillez-moi, « dit-il à ses amis, éveillez-moi ! » Ainsi, mourir est pour lui une action. Un empereur veut mourir debout, un chrétien veut mourir vivant. C'est un de ces mots qui suffisent à garantir toute une vie. »

IV.

Du Moulin est le seul pasteur de Paris dont le séjour dans la rue des Marais soit connu, quoique d'autres y aient probablement habité. Daillé le fils demeura aux Fossés-Montmartre (1), Mesnard se bâtit une maison sur la montagne Sainte-Geneviève (2), mais le domicile de tous les autres est ignoré.

Sans y avoir habité, le plus illustre des pasteurs du XVIIe siècle courut un véritable danger dans cette même rue. Nous empruntons à Elie Benoît (t. III, 2e partie, p. 423) le récit de cette aventure qui, à cette époque, n'avait rien que de fort ordinaire et de fréquent :

« A Paris même, où la police est si bien réglée, le moindre prêtre qui étoit averti qu'un réformé étoit malade, avoit la hardiesse de l'aller voir, et de le tourmenter par des disputes de controverse, et souvent il mettoit violemment tous les ré-

(1) *Bulletin*, t. XII, p. 38.
(2) Papiers de La Reynie.

formés hors de la chambre, pour y demeurer le maître. Fort peu de temps avant la *déclaration*, la femme d'un tailleur qui demeuroit au faubourg Saint-Germain, dans la rue des Marais, étant tombée malade, deux prêtres s'emparèrent de la maison, suivis de quantité de peuple qui occupoit tous les passages. Claude, qui demeurait dans le voisinage, s'y rendit, pour empêcher ces malhonnêtes gens de continuer leurs violences auprès de cette femme, qui leur avoit déclaré d'une manière assez ferme la résolution où elle étoit de mourir dans sa religion. L'un de ces prêtres lui *commanda* de se retirer; et étant appuyé de la populace, il contraignit en effet le ministre à sortir de la chambre. On eut recours au commissaire du quartier, qui, ayant par quatre fois demandé à la malade si elle vouloit se faire catholique, si elle vouloit être assistée d'un prêtre, si elle demandoit un ministre, et reçu sur chaque article une réponse distincte par oui et par non, fit sortir les ecclésiastiques, et laissa Claude maître de la place. Demie-heure après, cette pauvre femme étant morte, il voulut se retirer; mais le peuple furieux de ce que les prêtres avoient perdu leurs pas, et qui, pendant que le ministre avoit fait la prière, avoit fait des cris insolents, et des menaces de mettre tout en pièces, parut si irrité, qu'on ne lui permit pas de s'exposer à ses violences. On renvoya chez le commissaire, qui vint dégager le ministre, et qui le conduisit chez lui, au travers des huées de cette canaille qu'il n'eut jamais le crédit de dissiper. »

On voit que, sous le régime de l'Edit de Nantes et sous le règne de Louis XIV, le ministère des pasteurs de Paris n'était pas exempt de péril.

Il nous reste à dire quelques mots de leurs collègues dans le consistoire, les anciens, souvent appelés alors les surveillants, parce qu'ils devaient veiller, non-seulement sur la foi, mais sur les mœurs et la vie privée du troupeau.

Plusieurs membres du consistoire habitèrent longtemps cette même rue. Tels étaient, en 1604, maître Samuel Dufresnay,

procureur au parlement (1), et en 1685, MM. de Rozemont, Le Coq, seigneur de Saint-Léger, et Antoine de Massannes. Le premier n'est connu que par une circonstance heureuse et unique; seul des vingt-quatre membres laïques du consistoire il réussit à passer hors de France avec sa femme et ses deux enfants (2).

Rozemont ne fut pas compris parmi les protestants de la rue des Marais, MM. Le Coq de Saint-Léger, de La Fontaine, de Massannes et de Pressigny, que M. de La Reynie invita par lettres individuelles à se rendre chez lui le 26 octobre 1685. Que se passa-t-il dans cet entretien? Il n'est que trop facile de le deviner. La Reynie engagea ses visiteurs à abjurer, essaya l'effet des promesses et des menaces sur leur conscience et fit arrêter, soit séance tenante, soit peu après, ceux qui refusèrent. Théodore Le Coq lui était signalé comme « un esprit vif et fier. » En effet, il refusa d'abjurer et fut exilé à Mamers, plus tard il le fut au Mans; l'exil n'opérant aucune apparence de conversion, on essaya de la prison de Saint-Magloire, à Paris. Ce fut peine perdue; on le déclara « fort opiniâtre », et comme tel on l'embarqua, en 1687, à Saint-Malo.

Antoine de Massannes, âgé de 74 ans, doyen du consistoire, « député de l'Ile-de-France *pour agir aux affaires des Eglises* », conseiller et secrétaire du roi, était, selon les rap-

(1) Notre vice-président, M. Haag, avait constaté ce fait avec surprise et sans se l'expliquer. Il était singulier, en effet, qu'un seul des vingt-quatre anciens eût échappé à la police de La Reynie. Nous en trouvons l'explication dans les papiers inédits de ce magistrat. Madame de Rozemont était partie pour la Bretagne avec la princesse de Tarente, Emilie de Hesse-Cassel, veuve de Henri-Charles de la Trémouille. Cette princesse était voisine de Madame de Sévigné, à Vitré en Bretagne, où l'une possédait le château Madame, et l'autre la Tour de Sévigné. Les deux veuves s'aimaient; la marquise appelait la princesse *ma bonne Tarente*.
(*Madame de Sévigné*, Notice de M. Mesnard, p. 197, et t. II, p. 229.)
Au rapport de Saint-Simon, Madame de Tarente jouit, par la faveur de sa cousine la palatine, belle-sœur de Louis XIV, de priviléges religieux tout à fait uniques. « Monsieur et Madame, dit-il, lui obtinrent la permission très singulière, à la révocation de l'Edit de Nantes, non-seulement de demeurer librement à Paris, à la cour, dans ses terres, et partout en France, mais d'avoir un ministre à elle, chez elle, et partout à sa suite, pour elle et pour sa suite, et de faire dans sa maison, partout, mais à portes fermées, l'exercice de sa religion (t. VI, p. 140). Nous sommes heureux de voir que la *bonne Tarente* méritait l'épithète et faisait profiter, autant que possible, nos coreligionnaires des prérogatives que lui valait son rang.

(2) *Bulletin*, t. VIII, p. 247.

ports mêmes de la police, « un vieillard d'un esprit doux et d'une conduite fort sage ». Il jouissait d'une fortune considérable, énorme pour son temps, 7 à 800,000 livres de rente. Exilé au Blanc, enfermé ensuite dans l'abbaye de Saint-Firmin de Beaugency, puis à Sainte-Geneviève, il s'échappa ou fut banni de France, car, dès 1687, il habitait la Hollande avec sa femme.

Quant à MM. de La Fontaine et de Pressigny, qui n'étaient pas du consistoire, les renseignements nous manquent. Pressigny appartenait à la famille Heudelet, depuis longtemps établie dans notre rue. Le nom de La Fontaine est trop commun pour que l'on puisse toujours distinguer avec certitude ceux qui le portent (1). Ces deux noms cependant méritent ici une glorieuse mention. Non-seulement, dans les papiers de La Reynie, La Fontaine est signalé comme ayant refusé d'abjurer, malgré la redoutable invitation qu'il avait reçue, mais nous apprenons avec surprise et avec joie que cinq ans après la révocation, lorsque Louis XIV, dans son orgueilleuse crédulité, s'imaginait avoir anéanti l'Eglise réformée, elle célébrait secrètement son culte proscrit, rue des Marais-Saint-Germain, chez MM. de La Fontaine et de Pressigny. Nous en avons vu, non sans émotion, la preuve conservée dans les registres du secrétaire d'Etat (Arch. Impér., O, 34), aux dates du 1er novembre et du 11 décembre 1690. Notre collègue, M. le pasteur Douen, y a relevé la lettre suivante d'un ministre du grand roi, Pontchartrain, à M. de La Reynie ; la voici textuellement :

« On a donné avis au Roy qu'il se fait des assemblées de nouveaux catholiques jusques au nombre de 40, chez le nommé de La Fontaine, rue des Marais, le long des jardins de l'hôtel de Liancourt, qu'il y a un nommé Pressigny qui en est le prin-

(1) Nous signalerons Charles de Fontenay, sieur de La Fontaine, conseiller au parlement, dont la femme appartenait à l'une des maisons les plus célèbres de la robe, la noble famille protestante des Hotman. Le fils de ce conseiller et de Marie Hotman était connu sous le surnom de Fontenay Coup-d'Epée, et Tallemant des Réaux lui a consacré une de ses historiettes (t. III, p. 472 et 478).

cipal, et qu'une femme étant morte on a fait cr
était morte subitement. S. M. m'ordonne de vou
faire observer cette maison et de faire arrêter c
trouveront coupables. »

On remarquera dans cette lettre un mensonge
plus ridicules. Comme le roi avait déclaré qu'il n'y
de protestants en France, on les appelait des nouv
liques. Aussi, quand on voulait dire que notre culte
bré, on le désignait, en langage de cour, sous le no
voque d'une *assemblée de nouveaux catholiques.*

Peut-être, Messieurs, n'avez-vous pas tous con
quoi, d'après cette même lettre, on avait faussem
qu'une femme protestante était morte subitement,
le ministre de Louis XIII s'en plaignit. C'est que,
édits et déclarations du roi, la famille, les domes
médecin de la défunte auraient dû appeler le clergé
mourante reçût les sacrements de l'Eglise romaine
n'osaient à cette époque consulter un médecin
de peur qu'il n'amenât un prêtre pour troubler par s
les dernier moments du mourant; si ce dernier
clergé, la loi le déclarait relaps et ordonnait qu
recevoir une sépulture décente, son cadavre fût
sur une claie, à la voirie. C'est pour éviter ces i
trages que la famille prétendait, aussi souvent q
que la mort avait été soudaine et qu'on n'avait
temps d'appeler un prêtre.

La lettre ministérielle n'atteignit pas le but,
suivante, 1691, La Reynie reçut encore de la s
d'Etat un « Mémoire sur des assemblées qui se
n'en pas douter, le roi le sait, à Paris. »

Mêmes plaintes et ordre gravement donné de dé
mauvais commerce », expression de dédain affe
sourire, appliquée à un culte en esprit et en v
donc le fruit de tant de violences et de ruses, de
publique et de sacriléges abjurations! Le *petit tro*

diminué en nombre, mais non en foi ni en courage, et se rassemblait au même bercail, dans un coin obscur de la même chétive ruelle, sous Louis XIV, après sa victoire prétendue sur l'hérésie, comme il l'avait fait sous Henri II et le cardinal de Lorraine avant la Saint-Barthélemy.

Cette invincible persistance de nos pères nous rappelle la réponse qu'un grand écrivain a mise dans la bouche du faible, de l'ignorant qui défend contre des subtilités savantes son sentiment intime, son bon sens et sa conscience : *Que vous sert de me confondre, si vous ne pouvez me persuader?* De même nos pères pouvaient répondre à Louis XIV et à ses agents, un La Reynie ou un Pontchartrain : Que vous sert de me persécuter, puisque vous ne pouvez m'anéantir? Et c'est ce que pourront et ce que devront redire toujours et partout la vérité à la force, la science à l'intolérance, la conscience à l'oppression.

Je m'arrête, Messieurs, en m'excusant de vous avoir entretenus trop longuement peut-être d'une pauvre petite rue qui n'avait pour elle que son nom et ses souvenirs. Elle vient de perdre le premier; j'ai cherché à restaurer les seconds, imitant quelque peu ce personnage qu'un excellent écrivain, peintre charmant du passé, a représenté restaurant les inscriptions effacées sur les tombeaux des aïeux morts pour leur foi.

Ne laissons pas, Messieurs, se perdre la mémoire de la pieuse persévérance de nos pères et de tous les sacrifices qu'elle leur a coûtés. Suivons leurs nobles et grands exemples; jugeons leurs torts à la lumière de l'Evangile pour nous garder de les imiter, et comme eux, sans manquer à ce que les autorités humaines ont le droit d'exiger, réservons dans notre conscience, dans notre cœur, dans notre vie, l'autorité souveraine à Dieu seul.

ATH. COQUEREL fils.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

PRÉFACE D'UN LIVRE CÉLÈBRE

DU XVIe SIÈCLE

(1552)

DU BENÉFICE DE JÉSUS-CHRIST CRUCIFIÊ ENVERS LES CHRESTIENS.

TRADUICT DE VULGAIRE ITALIEN EN LANGAGE FRANÇOYS.

Venez à moy, vous tous qui travaillez et estes chargéz, et je vous soulageray.

Etrange destinée que celle de cet ouvrage, livré d'abord à une furtive publicité en Toscane, réimprimé sans nom d'auteur à Venise (1543), répandu par milliers d'exemplaires en Italie, traduit enfin dans presque toutes les langues de l'Europe, et poursuivi avec une telle rage par l'inquisition qu'il semblait devenu, a dit Macaulay, tout aussi introuvable que la seconde Décade de Tite-Live. L'exemplaire presque unique de l'édition originale découvert récemment à Cambridge, et réimprimé avec une sollicitude si éclairée par M. Churchill Babington, a ramené l'attention sur le livre de Paleario et sur les nombreuses versions qui en furent faites au XVIe siècle. La France eut aussi la sienne. Dès l'an 1545, les presses du pieux libraire Jean de Tournes, à Lyon, publiaient une traduction française du *Benefizio* si rapidement épuisée, malgré les censures de la Sorbonne (1551), qu'une édition nouvelle, sans indication de nom ni de lieu, parut l'année suivante. (*Duplessis d'Argentré, Collectio judiciorum de novis erroribus*, t. II, p. 169 et suivantes.) C'est la préface de cette seconde édition lyonnaise que l'on reproduit ici, comme un monument de littérature et de piété chrétienne. La douceur de l'écrit original semble avoir passé dans la préface du traducteur. On y remarquera cette belle comparaison : « Tout ainsi que nous voyons la Saône en temps d'été s'en aller lentement joindre à son Rhosne, sans faire nul dommage à personne, pareillement cestuy s'en va couler tant doucement entre

les bras de son cher espoux Jésus-Christ, sans s'arrester à chose aucune, que bien malin seroit qui le voudroit viser de travers, ni empescher en rien son cours. » C'est la langue de Joinville et du *Loïal Serviteur* appliquée à l'exposition des doctrines de la Réforme.

Un exemplaire *rarissime* de cette édition française de l'écrit de Paleario est conservé à la bibliothèque de St John's Collége à Cambridge. C'est un in-12 de 64 feuillets, dont les dernières pages sont occupées par la traduction de l'*Homélie* de Chrysostome sur la Cananéenne, et par celle du Psaume XXXIV (version de Clément Marot) :

En tout temps l'excellence
Du seigneur chanteray;
Et sa magnificence
Partout exalteray.

Le traducteur à tous les chrestiens qui sont dessoubz le ciel, salut.

Je ne me puis assez esmerveiller dont procède cela que tous sommes plus esmeuz par injures que par bienfaictz : et qu'icelles nous prenons tant à cœur, les imprimans en nostre mémoire, et ceux cy mettons si soudainement en oubly. Certes nous ne pouvons nier qu'avec tant d'autres imperfections, dont sommes malheureusement entachéz, n'ayons aussi attiré ceste cy de la corruption et dépravation grande de nostre terrestre et caduque nature humaine, en laquelle ne se peut penser chose plus desconvenable, ny aucun mal plus pernicieux que l'infâme ingratitude, laquelle on peut vrayement dire la fontaine de tous vices : car par icelle noz espritz sont tellement distraitz et pervertis, que tant plus nous sommes environnéz et chargéz des bénéfices de Dieu nostre souverain Père, tant plus devenons stupides, et comme transportéz et hors du sens, courons après noz concupiscences et vanitéz parmy lesquelles, comme si nous eussions beu de ce fleuve Lethé, nous nous oublions, et perdons tout nostre eage, nous y amusans comme petis enfans qui vont cherchant des espingles parmy le sable, en quoy ilz sont tant ententifz qu'encores qu'on les appelle, ilz ne l'entendent point ou faignent de non entendre : là ou si nous dressions quelquefois nostre regard vers le ciel, incitant nous mesmes à ramentevoir les grandz biens que journellement recevons de sa bonté et clémence vrayement paternelle, il n'y a point de doubte que nous serions plus enclins à l'aymer, et à obéir à sa saincte

volonté que nous ne sommes : veu (qui pis est) que non seulement ne nous soucions de luy rendre les grâces deües, mais en tous temps ne cessons de l'offencer, tant est profondément enraciné en nous ce vice de ingratitude. Celuy peut vrayement estre noté de ingratitude, qui ne recognoit le bien qu'on luy a fait, à tout le moins par un grand mercy. Ingrat est celuy qui le met en oubly : mais très ingrat qui rend le mal pour bien. Donc ne pouvons trouver excuse légitime, car, quelque part que nous sachions tourner, par tout resplendit sur nous la libéralité de ce grand Dieu. Dressons un peu noz espritz, et contemplons autant long et large que se peut estendre ceste grande machine si divinement composée, et aornée de tant de diversitéz de belles créatures si bien compassées, et avec un tel ordre sagement agencées, qu'il n'y a rien de superflu, rien d'inutile, et dont on ne puisse rendre raison.

Ce grand soleil, fontaine de toute lumière et chaleur, cause de toute génération terrestre, celle lune nous marque les ans, les moys, et les saisons; ce firmament, tant bien azuré et enrichy de luysantes estoilles; ceste grande mer appuyant de tous costéz la terre, la pesanteur de laquelle est soustenue sur son rond contrepoix; tant de bestes qui sont sus elle, dont les aucunes vont volletant parmi l'air espars en tout endroit, les autres habitent les creuses cavernes d'icelle, que nature leur a expressément fabriquées. Que diray plus? Tant de hautes montagnes, parmy les veines desquelles se trouvent thrésors innumérables. Et d'autres dont mainte belle source va desgorgeant son eaue liquide et claire. Des autres sourdent fleuves impétueux, et rivières plaisantes, nourrissans infiny nombre et espèce de poissons. Tant d'arbres et de plantes, produysans fruictz très délicieux, et liqueurs savoureuses. Tant d'herbes et racines médicinales. Tant de plaines et vallées très fertiles. Tant de prez décoréz de leurs fleurs amoureuses. Bref toute la grandeur de l'univers, la vertu des élémens, la naifve beauté des créatures, qu'est-ce autre chose sinon l'expression et déclaration de l'amour de Dieu, et de sa grande libéralité envers nous, dont chacune dans son endroict donne gloire au Seigneur. Mesme interrogue les bestes, et elles t'enseigneront : demande aux oyseaux du ciel, et ils te déclareront : ou parle à la terre, et elle te racomptera, et les poissons de la mer te responderont (Job XII) : Le Seigneur a dit, et nous avons esté faictes : il a commandé, et nous avons esté créés.

Et en la main d'iceluy est l'âme de ton vivant. Et par luy toutes avons l'estre, mouvement et durée. Tel est le langage de toutes les créatures; l'homme seul, faict à l'image et semblance de Dieu, composé d'entendement, mémoire et raison, se monstrant en cela plus malheureux que les bestes brutes, passe par-dessus tant de grandz bénéfices, les yeux ferméz, et les conculque et les foule aux piedz, ainsi que un pourceau les pierres précieuses. De sorte que, après en avoir totalement ensevely la mémoire, s'en est ensuivy l'ignorance et cécité extrême. O lamentable estat de l'homme raisonnable! Qui sera celuy qui pourra espérer nul changement en toy sinon de mal en pis, puisque de toy Dieu n'est aucunement cogneu, et que tous ses bénéfices sont par ton extrême ingratitude en ce poinct mespriséz? Si tant de créatures desquelles pour ton usage tout ce grand monde est embelly; et (pour te toucher de plus près) si l'artificieuse composition de ton corps, qui se peut dire un petit monde, où l'on peut contempler la suprême sapience de l'ouvrier, si ton âme en laquelle resplendit l'image invisible de l'Eternel, si ta propre vie, si la considération de tant de bien dont chacun jour il te donne la jouissance, ne sont assez suffisans à émouvoir les affections de ton cœur; à tout le moins bien doit t'eschauffer et esmouvoir le bienfaict de tous les bienfaictz, et le don très précieux qu'il t'a fait de son propre et unique filz, lequel est la vraye image de sa substance, où habite toute plénitude de Divinité, et tous les thrésors de sapience, et de toute science. Et d'autant plus que sans avoir eu regard que tu estois son grand ennemy, mettant sur luy toutes tes infirmitéz, les a fait mourir pour l'amour de toy sur l'arbre de la croix, punissant sur luy tous tes péchéz pour lesquelz tu avois mérité damnation éternelle. Va maintenant, ingrat, et trouve toutes les excuses que tu voudras, car ils ne feront autre chose que t'accuser et donner la sentence contre toy mesme. La création, l'ordre, et gouvernement admirable de ce grand monde te pouvoit donner cognoissance de sa paternelle charité, sapience, et puissance infinie, combien que non point encores en toute perfection : mais orendroict en Jésus Christ crucifié te sont amplement et parfaitement ouvertes toutes les entrailles de la miséricorde divine : Il n'y a plus nul voyle qui te sceust empescher de cognoistre si grand amour. Voy-tu pas qu'en sa mort le voyle fut fendu par le milieu? Et luy criant que tout estoit consommé, inclinant sa saincte

teste, nous feit signe que la paix entre Dieu et l'homme estoit faite.

Apprenons donc désormais, ô mes frères, à cognoistre le suprême bénéfice, que nous avons receu par Jésus-Christ crucifié. Contemplons la perfection de sa vie, et doctrine très saincte : ouvrons les yeux à l'immense splendeur de l'éternelle vérité, et suyvons avec toutes les forces la voye en laquelle il nous a précédéz. Embrassons d'un cueur allaigre et joyeux la croix qu'il nous propose, et ostans de dessus noz espaules toute charge, et tout péché auquel nous sommes enveloppéz, courons par patience au combat qui nous est proposé, regardons au chef de la foy et consommateur Jésus, lequel au lieu de la gloire terrienne a soustenu la croix, mesprisant toute honte de la croix. Despouillons le vieil homme avec toutes ses misérables et molestes actions, et griefves charges, et nous vestons du nouveau duquel le joug est doux, et le faix est souef.

Accourons par vraye foy entre les bras de sa miséricorde, et luy prions qu'il luy plaise nous illuminer, et faire capables de toutes ses grâces, et mesme du grand bénéfice qu'avons receu de luy par sa croix. Duquel m'estant tombé entre les mains un petit traicté composé en langue italienne, où il est merveilleusement bien tiré au vif par un pinceau autre qu'humain, il m'a semblé bon de le mettre en françois, afin que ceux de ma nation en puissent aussi faire leur profit, et en avoir la consolation que j'ay euë. Et principalement les simples gens, et qui n'ont grand profondité de savoir; car il semble, que l'autheur (quel qu'il soit) se soit voulu entièrement accomoder à eux en toutes choses, sans chercher ny affectée élégance de langage, ny grande obscurité de sentences : mais tout ainsi que nous voyons la Saône en temps d'esté s'en aller lentement joindre à son Rhosne, sans faire nul dommage à personne, pareillement cestuy s'en va couler tant doucement entre les bras de son cher espoux Jésus-Christ, sans s'arrester à chose aucune, que bien maling seroit qui le voudroit viser de travers, ny empescher en rien son cours. Et pour vous monstrer en quelle manière vous vous devez gouverner pour aller à luy, je vous ay voulu amener l'exemple de la Cananée, par le moyen d'une homélie de sainct Jean Chrysostome, que je vous ay aussi traduict, afin que vous soyez plus induitz à ce faire. Et à Dieu, mes frères. Amen.

DISCOURS PAR STANCES

AVEC L'ESPRIT DU FEU ROY HENRY QUATRIESME

PAR THÉODORE-AGRIPPA D'AUBIGNÉ (1).

(Copie. British Museum, Mss. Harleian, n° 1216.)

Roy, clair astre de feu, qui de haute naissance
Fis cheoir sur l'univers, au bransle de la France,
Ce qu'eut le firmament de guerres en son rond :
Ton berceau, signalé de serpents en jonchée,
Fit du foudre un jouët, lorsque Rome faschée
Luy *(sic)* mit l'enfer à dos et l'Espagne à son front.

Devant trois lustres faits, les armes demandées
Gravèrent sur ta peau les prétextes brodées;
Tu pris rang au combat longtemps devant ton rang.
Tu as, à face ouverte et sans effroy humée
Des bataillons croisséz la poudre et la fumée,
Brossé parmi les fers et nagé dans le sang.

Tu te vis talonné de ces bruslans courages
Qui cerchent les combats au travers des naufrages:
Tu vins, vis et vainquis : c'est toy qui a porté
A tes juges prescrits le présent de la vie;
Ils ont par toy, bannis, recouvert la patrie,
De toy leur prisonnier receu la liberté.

Et puis, pour couronner tes tempes honorées,
De victoires sans reigle en l'Europe arborées,
Admirable en la paix comme entre les guerriers,
Ta main qui ne prenait la loy que de soy mesme,
D'une branche d'olive agence un diadème,
Pressant en un chappeau tes palmes, tes lauriers.

(1) Nous avons déjà consacré (p. 52-56) une Notice bibliographique au poëme inédit de d'Aubigné sur la mort de Henri IV, et cité par anticipation quelques-unes des plus belles strophes de ce morceau où l'on retrouve les grands traits de l'auteur des *Tragiques,* et ses défauts ordinaires, la bizarrerie, le faux goût, l'obscurité. Nous reproduisons aujourd'hui, à titre de document historique, le poëme tout entier, revu et collationné avec soin sur le manuscrit du *British Museum* par notre collaborateur, M. Gustave Masson.

Ma plume ainsi voloit m'emplumant d'espérance
D'animer plus qu'un autre à ses larmes la France,
Mieux louer, mieux pleurer que nul autre mon Roy;
Quand un esprit de feu, mon docteur à prédire,
Tourne mes yeux à veoir par un grand doigt escrire :
Méné, Thékel, Phérès en funeste paroy.

Cet esprit de feu pur, qui de son vent m'anime,
Ne m'abbaisse à polir quelques proses en rithme
Pour travailler à moins qu'à la gloire de Dieu;
Me fait prendre mon ton dans le concert des anges,
De reproche m'emplit, tarissant mes louanges
Dont le subject a pris sa fin dans son milieu.

Ce fut ce mesme esprit qui planta sur ma langue
A un front redouté cette franche harangue :
« Tu nous monstres ta langue, ô Prince grand vainqueur !
« La bouche de mon Roy a sa foy renoncée.
« Or, Dieu qui seulement cette bouche a percée,
« Quand ton cœur la suivra, transpercera ton cœur. »

Que si j'ay quelques fois haussé ta vigilance,
Tes labeurs, tes périls, tes ruses, ta vaillance,
Ce fut d'un style et but différent des Jaquets,
Pour te laisser le goust du mal ou du bien dire,
Pour succer le mastic *(sic)* et pour le faire enduire
Mon amer ellebore entre les doux bouquets.

Vous qui vous ameûtez aux abbois de la France,
Lamentant une mort, mort de vostre espérance,
Qui, de tragiques vers détestez l'inhumain,
L'infâme poulx, le ver qui mit ce Roy par terre,
C'est assez remordu cette vilaine pierre;
Laissons la pierre en poudre, et baisons cette main.

Suivons-la des désirs à faute de la veuë;
Sans fuïr, elle s'est retirée dans la nuë;
Pour la connoistre, il faut monter au sacré lieu.
Cette première playe attend une seconde,
Si nous jugeons ces traicts dans le mirouër du monde,
Et non au Sainct des Saincts du grand temple de Dieu.

Prince qui, effrayé, transi en ton courage,
Un jour que la mort pasle approcha ton visage,
M'enquis si ton changer blessoit le Sainct-Esprit,
Encores une fois à ton âme lassée,
Je rends ces véritez, comme lors ma pensée
T'apprit ce que l'esprit de science m'apprit.

Cette main, qui orna ta perruque de gloire,
Mit le sang à tes pieds, sur ton front la victoire,
La grâce dans tes yeux, sur ta langue le miel;
Lasse de ces douceurs, desploya ses puissances,
Ferma l'huis aux biens-faits pour l'ouvrir aux vengeances,
Fouilla, non le thrésor, mais l'arsenal du ciel.

La main large de Dieu qui, par cinquante années,
En déluge versa tant de graces données;
Du berceau condamné l'injuste mort chassa;
Qui de ses doigts porta les landons de l'enfance,
Un bouclier au massacre, aux prisons délivrance.
La victoire aux combats, à la fin se lassa.

Celui qui vid jetter, sans le trouver estrange,
Tant de valeurs à bas, tant de sang en la fange,
Les cœurs plus généreux aux plus lasches submis,
Trempa de sang royal les franges cramoisies,
Quitta son âme au vent, à l'aïr ses fantaisies,
Le corps aux assassins, le cœur aux ennemis.

Celui qui ne sentit du grand Dieu la querelle,
Le meurtre de l'ami, du serviteur fidelle,
Le deshonneur du lict, pour suivre son dessein,
Pour lui n'ont rien senti, et n'ont fait leur office,
Le valet de ses pieds, le chef de sa justice,
L'ami de son costé, la femme de son sein.

Prince, Rome paya de ton or les rebelles,
Elle a chassé au loin tes chiens les plus fidelles,
Pour de mâtins muets et loups t'environner.
Tu as foulé aux pieds, au gré de cette beste,
Ceux qui avoyent gardé la couronne à ta teste,
Ou qui avoyent sauvé ta teste à couronner.

Dessoubs toy n'a fleuri le docte et sa science .
Tu as hay la ferme et droicte conscience :
Tant prodigue aux p....., tant avare aux guerriers,
Payant les laschetez, punissant le courage;
En vain, pour eslever des myrtes sans ombrage,
Tu as desraciné tant de chastes lauriers.

Le noble, le soldat, le laboureur quemandent,
Ceux qui font abonder le pain ou le défendent;
Soubz toy sont eslevéz et sont devenus gras
Les asnes du clergé, les pourceaux de finance.
Enflant jusqu'à crever le ventre de la France.
Asseichant à la mort les jambes et les bras

Tu as sacrifié les précieuses vies
Par un amour céleste à la tienne asservies,
En prestant leur courage aux ennemis sans cœur;
De ces chefs triomphans tu as fait un hommage
A un monstre abbatu, ordonnant en partage
Les honneurs aux vaincus et la honte au vainqueur.

Tu pris les sectateurs pour les causes de l'aize,
Tes braves esprouvéz jusques dans la fournaize,
Tu les pris pour la cause et la manque *(sic)* des feux .
Tu t'es fait le second du séducteur prophane,
Subtil persécuteur, pour à la Juliane,
Par menaces et dons, faire la guerre aux cieux.

Tu as fait triompher Lybaine *(sic)* ainsi comme
Un Térence Varron triompha dedans Rome,
Pour là s'estre fuyant coulpable retiré;
Car la cause de Rome est si foible, vilaine,
Que, qui est défenseur de l'idole Romaine
Espère sans raison, s'il n'est désespéré.

Roy fin et doux, le fin est esloigné du sage,
La finesse est le propre ou du singe ou du page,
La prudence d'un Roy, ni trompé ni trompeur;
Tu as perdu les tiens, fait tes haineux tes maistres,
Esté dur aux loyaux, trop pitoyable aux traistres :
L'un vient d'ingratitude, et l'autre vient de peur.

Ingrats, au sein desquels l'âme et l'amitié mortes
Vont tarir et tomber, vous estes de deux sortes :
Ou lasches oublieux, ou fiers mesconnoissans;
Des deux la main est seiche, ou bien saigne traistresse,
Car l'un laisse mourir les biens-faits de vieillesse,
Et l'autre les esgorge encores fleurissans.

Ainsi vont à retours et par vicissitudes,
Dons et pardons d'en haut, d'embas ingratitudes;
Dieu et les Roys n'ont pas mesme reigle d'estat;
Dieu est pareil à soy, l'homme lasche et frivole
Va de l'aize au péché, des bourdeaux à l'idole,
D'idolastre devient infidelle, apostat.

Les cieux, les élémens te reprochent leurs peines,
La vie, les présents de tant d'âmes humaines.
La mort t'avoit servi cent fois à poinct nommé,
Exécutant pour toy, si ce n'est par toy-mesme,
Ou l'extrême vertu, ou la beauté supresme,
Que trop tu haïssois ou avois trop aimé.

Tu n'a pas creu Michée offencé à ta veuë,
Plus tost un Sedecie à la teste cornue :
Le berceau de Joas en ses aages derniers
Lapida son Sauveur (*sic*); l'oublieux Amasie
Quitte son Dieu vainqueur, payé d'apostasie,
Adore de Seïr les dieux, ses prisonniers.

Nos docteurs, pour couvrir l'impudence sans bornes,
Ont de Sédécias pris leurs bonnets à cornes;
Nos prudens ont le fort et régnant honoré,
Ne cachent plus Joas, mais aident à l'esteindre,
Et Dieu qui void le monde aimer ce qu'il doit craindre,
Laisse vaincre le droict pour en estre adoré.

L'édifice qui fut un trophée à ta vie,
Fut gloire au condamné, au juge ignominie,
Haussa les criminels, abbaissant à rebours
Le Sénat espérant contre toute espérance,
Qui des mains des François tira vive la France,
Quand Paris fut Madril, portant Paris à Tours.

Quand les prophètes faux des chaires mensongères
Desguisoyent et contoyent ses fautes pour légères,
Contre ces chiens muets une pierre s'esmeut;
Une pierre en courroux d'avoir perdu sa place,
Prescha l'honneur du Roy, du grand Dieu la menace,
Et puis l'acier parla quand la pierre se teut.

Rome vit en mespris honteuses ambassades
Veautréz sur l'eschaffaut, flattéz de bastonnades.
Ceux qui t'ont fait gouster tel opprobre de miel
Font ton honneur honteux, comme acquis par la honte ;
Ceux-là ont arraché pour le moins à leur conte
Du Louvre ton grand cœur, ta belle âme du ciel.

A qui as-tu payé, pour offertes données,
Coutras, Arques, Yvry, tes heureuses journées?
De qui as-tu receu un bénéfice tel?
L'offrande pacifique est à Dieu, non à l'homme :
L'on doit au Dieu du ciel, et non au Dieu de Rome,
Non des veaux abbatus, mais des cœurs sur l'autel.

L'univers fut théâtre à voir cette folie;
Que de ris y presta la bigotte Italie!
L'Espagnol admirant despouilla sa terreur,
L'Allemagne en gronda, l'Austriche fut esprise
D'aize, Piedmont d'espoir, de tristesse Venize,
Mais l'Anglois y mesla le mespris et l'horreur.

Tu m'as fait lire escrit par le doigt de ta mère,
Qui sentoit en son fils la foiblesse du père,
Les mots doréz qui d'or devoyent rendre ta foy :
Tu as persécuté ton sang, ta sœur unique,
Qui fit voir en sa mort comment la loy salique
N'avoit pas partagé la constance chez toy.

Cette louve Romaine, impérieuse beste,
Assize sur les fleurs que tu as sur la teste,
Exigeoit de ta main quelque servile coup;
Tu lui rendois par an quelque âme noire serve :
Le berger enchanteur croit ainsi qu'il conserve
Ses brebis en livrant un mouton noir au loup.

Le vaillant espervier, noble pour sa coustume,
Ayant mis l'oisillon la nuict froide en sa plume,
Dès que le beau soleil à ses ténèbres luit,
Le fait libre, et de loin marque sa course aislée,
Puis tourne dos, fuyant d'une mesme volée,
Avec le nom d'ingrat le soulas de la nuict.

Tu avois mis aux pieds un parti des fidelles
Qui, pressé dans ta plume et logé sous tes aisles,
Avoit chassé ta nuict et t'avoit délivré
Des risques sur ton chef coup sur coup advenues,
Et tu le vois gémir dans les serres cornues
Du Lanier impiteux à qui tu l'as livré.

Où est le sein ami qui chauffa ta froidure,
La main qui t'arracha de la prison obscure,
Et l'ami qui te fit gouster la liberté?
Tout cela est errant, exposé aux orages ;
D'opprobres tu payas tes fidelles courages,
Et tes libérateurs de la captivité.

Te voilà resveillé : Madril craignoit tes armes,
Piedmont s'agenouilloit, Rome jettoit des larmes,
Vienne t'alloit céder, comme au plus vertueux,
Les Anges s'accueilloyent à si haute entreprise.
Si ton âme eust esté du feu d'honneur esprise,
Non du tison fumant d'amour incestueux.

Ton orgueilleux dessein ne fit les cieux propices,
N'interrogeant de Dieu la bouche pour auspices;
De blasphèmes contéz, priant, tu l'offensois ;
Assiégé, non servi, d'infidelles canailles,
Après avoir banni ces gagneurs de batailles
Qui t'avoyent fait prier et combattre en françois.

Des portiques, des arcs, la pompeuse parole
Empruntoit le gergon des enfans de Loyole;
Tout Paris desguisé en ses yeux se ravit.
En voulant triompher comme d'une desfaite,
Il la faloit juger à faire, n'estant faite;
L'Europe l'attendoit et l'Europe la vit.

Voici l'exécuteur gros enflé de harangues,
De la troupe qui ment Jésus au bout des langues.
Il vient noircir en dueil de nos pompes le cours;
Il monte froidement, et l'assistance blesme
Ne s'esmeut de ces coups jusques au quatriesme,
Ou par trop infidelle, ou trop lasche secours.

Où estoyent ces pavois, ces rempars de poictrines,
Qui, en tant de combats et mesmes aux salines
De Beauvois assiégé, quoyque de près surpris,
Jettent leur chef arrière, et, de leur vie esteinte
Luy desrobent la mort, ornant le labyrinthe
De leur brave despouille, et le ciel des esprits.

A ta peau n'ont touché tous ces monstres estranges
Tant que tu fus gardé de fidelles et d'anges;
Mais la main où ton cœur par la crainte fut mis
Fit en son cher dépost une mortelle bresche;
Gémissement partout, chant de joie à la Flesche,
Honte et dueil aux François, triomphe aux ennemis

Les fils du siècle auroyent ces véritez fardées
De trompeuses couleurs, leurs phrases mignardées
Sentiroyent la faveur, le bissac et la faim.
C'est ici qu'il faloit tonner dans les oreilles
Les merveilles des Rois, et le Roi des merveilles
Car la grande merveille est celle de la fin.

Ces mains, qui ont escrit de favorables styles,
Trop douces pour le fer, à venger inutiles,
Feront par les bourreaux fleurir leurs vanitéz :
Mes mains qui donnent gloire à Dieu de tes offences
Se préparent au fer, plus dures aux vengeances
Qu'elles n'ont pas esté rudes aux véritéz.

Roi qui te sieds enfant sur la peau de ton père,
Rends toy le ciel propice, et tout sera prospère.
Donne paix à Sion, Dieu défendra ta peau;
Prends de son doux giron la garde singulière;
Si tu dors en celui de la bande meurtrière,
Tu as sous ton chevet l'homicide cousteau.

On ravit de ton sens l'histoire de ton père,
On destourne ton cœur de l'amour de ta mère;
On oste le trophée au paternel tombeau;
On cache de tes yeux la sanglante chemise,
Mais que la main du Roy taste où elle est assise,
Et elle y trouvera une funeste peau.

Prince, qui dans le sein des assassins te plonges,
Non d'une voix d'airain coustumière aux mensonges,
Mais de bouche fidelle et apprens et retien,
Tiens pour tout résolu que le meurtrier se vante
De te forcer au mal, et que la main fumante
Du sang du grand Henry veut espancher le tien;

Ou bien, courber ton chef précieux et insigne
Sous la puante main et soubs le joug indigne
Qui hommage d'enfer ses hommes et ses vœux;
Roy dessoubz un maraut, un moine vil et salle
Ployer les fleurs de lys soubs la clef infernale,
Et la couronne d'or soubs une de cheveux.

Le règne est beau mirouër du régime du monde;
Puis l'Aristocratie en honneur la seconde;
Suit l'estat populaire inférieur des trois.
Tout peut se maintenir en régnant par soy-mesme;
Mais j'appelle les Roys ployéz sous un supresme
Tyrans tyrannisés, et non pas des vrais Rois.

Verrons-nous décrotter les pieds puans et salles
D'un faquin, d'un porcher dessus les fleurs royales,
Et dire, en trépignant dessus les fleurs de lis,
Comme .... foulant l'impérieuse teste,
« Tu crèveras des pieds toute sauvage beste,
Les lyons, les dragons, aspics et basilics. »

Le monarque du ciel en soy prend sa justice,
Le prince de l'enfer exerce le supplice,
Et ne peut ses rigueurs esteindre ou eschauffer :
Le Roy régnant par soy, aussi humble que brave,
Est l'image de Dieu; mais du tyran esclave,
Le dur gouvernement, image de l'enfer.

Doux et mauvais présent, la couronne, le chresme,
Sceptre, glaive, manteau, la main, le diadème,
Vous gémirez dessoubs, avant que d'estre appris
A donner et punir sans commettre l'inique,
Gardant sur le public et sur le domestique
L'authorité sans haine et l'amour sans mespris.

Celui n'est souverain qui reconnaist un maistre;
Plus infâme valet, qui est valet d'un prestre.
Servir Dieu, c'est régner d'un règne pur et doux.
Rois de septentrion, heureux princes et sages,
Vous estes souverains qui ne devez hommages,
Et qui ne voyez rien entre le ciel et vous.

Royne, il faut oublier l'air et l'art de Florence,
Rends ton joug plus léger à la légère France,
Le coq est amiable et superbe animal,
Les lis sont beaux et blancs, leur forme spécieuse,
Mais leur douce fumée, en teste vicieuse,
Cause l'épilepsie et fait cheoir du haut mal.

Ta main empruntera chichement la substance
Que tu vas prodiguant aux ruines de France;
Paris de ton honneur ternira son pavé!
Tu emprisonneras (*sic*) et te verras captive,
Puis, lasse d'estre mère et saoule d'estre vive,
Tu cherras au tombeau que tu auras cavé.

Tyrans à roide col, que les genoux on ploye
Aux pieds de Dieu, baisez le fils qu'il vous envoye,
Ou la verge de fer qut fait fondre et pourrir
Throsnes, sceptres, estats en l'oublieuse cendre;
Rois, colère du ciel, qui ne pouvez apprendre
A servir l'Eternel, apprenez à mourir.

MÉLANGES.

DESMAIZEAUX ET SES CORRESPONDANTS.

I. BARBEYRAC.

Desmaizeaux est un de ces hommes indispensables dans la république des lettres, qui, sans aspirer au titre de penseur profond, d'écrivain original, rendent les plus grands services et ont droit à la reconnaissance du public. Non pas que l'auteur des vies de Bayle et de Boileau ne fît un excellent usage de sa plume ; ses articles de journaux, ses notices biographiques sont là pour prouver le contraire ; mais Desmaizeaux était autre chose encore ; et, comme simple fureteur de curiosités littéraires, comme pourvoyeur zélé et assidu des savants, il nous semble tout à fait hors ligne. Tandis que le philosophe, dans la tranquille solitude de son cabinet, discute les questions les plus profondes et concentre son attention sur d'importants problèmes, il lui faut quelqu'un pour le tenir au courant de ce qui se passe au dehors, pour lui recommander les livres nouveaux, lui indiquer les matières controversées, chercher les textes, prendre çà et là les notes nécessaires, enfin, pour se charger de toute la menue besogne. Tel je me représente Desmaizeaux. On peut le comparer à Brossette et à Boswell ; mais c'était un Boswell intelligent, et non pas un simple collecteur de bavardages. C'était un Brossette au service de la littérature entière.

Avec les relations si étendues que Desmaizeaux avait nouées dans tout le monde savant, sa correspondance ne saurait manquer d'offrir l'intérêt le plus vif et le plus varié. Elle nous a été fort heureusement conservée, et on peut parcourir sans difficulté au *British Museum* (*Fonds Ayscough*, n°s 4281-9) les neuf volumes in-folio qui la renferment. « Fort de l'amitié de lord Halifax, dont il secondait les vues bienveillantes, il s'était, pour ainsi dire, constitué l'introducteur et le patron des réfugiés qui arrivaient sur le sol anglais. On connaissait son obligeance et son activité, et on la mettait à profit. Il était en relation suivie avec les nouvellistes de Trévoux, avec Bernard, avec le *Journal des Savants*. La liste de ses correspondants est un composé des noms les

plus disparates, l'abbé Bignon et Jean Leclerc, Addison et Maittaire, Saint-Hyacinthe et Le Duchat. Il en résulte de curieux contrastes (1). »

Je ne me propose pas d'écrire ici la vie de Desmaizeaux; en premier lieu, nous n'avons aucun document nouveau qui pût me permettre d'ajouter quoi que ce soit aux détails consignés dans la *France protestante* et dans la *Biographie Universelle;* ensuite, l'appréciation si spirituelle et si judicieuse qu'a donnée M. Sayous de l'éditeur de Saint-Evremont me dispense de tracer de nouveau un portrait déjà fait de main de maître (2). Je voudrais seulement détacher de la volumineuse collection conservée au *British Museum* quelques lettres d'un intérêt spécial, et donner ainsi une idée des relations qui existaient entre Desmaizeaux et ses correspondants. Ce travail aura le double avantage de mettre sous les yeux du lecteur un certain nombre de pièces inédites, et de faire ressortir quelques points curieux de l'histoire littéraire du commencement du XVIIIe siècle.

Le premier savant dont j'ai l'intention de parler est Barbeyrac, le fameux jurisconsulte. Seize de ses lettres, adressées à Desmaizeaux, font partie du recueil Ayscough; M. Sayous en a parlé dans son *Histoire de la littérature française à l'étranger*; il en a même donné quelques citations (3); mais les lettres n'ont jamais, que je sache, été intégralement reproduites. Je les transcrirai donc ici d'après les autographes, en les accompagnant des notes et indications nécessaires.

La première est datée du 4 mai 1706. Barbeyrac se trouvait alors établi à Berlin, où, après avoir abandonné la théologie, il se livrait à son penchant naturel pour les études relatives à la jurisprudence. Desmaizeaux fit les premiers pas auprès du savant professeur, et lui envoya de Londres un paquet de livres nouveaux, ce qui amena la lettre suivante :

Monsieur,

Je reçus, il y a trois ou quatre semaines, le mélange curieux, etc., que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire par la main de M. de Lamotte, et je m'acquitte le plus tôt qu'il m'a esté possible de l'obligation indispensable où j'étois de vous en remercier moi-même directement. Je ne sçai ce qui peut m'avoir attiré cette honnêteté de la part d'une personne de qui je ne croiois pas être connu en

(1) *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Protest. français*, 2e année, p. 78.
(2) *Le Dix-huitième siècle à l'étranger*, vol. I, liv. I, chap. I.
(3) Cf. *ubi supra*, vol. I, p. 122, 127.

aucune manière, mais avec qui je suis ravi de trouver une si belle occasion de faire connoissance; quoique, dans l'éloignement où nous sommes l'un de l'autre, je ne puis pas me flatter de profiter de cet avantage autant que je le souhaiterais. J'ai lu, avec un singulier plaisir, la vie curieuse et très bien écrite que vous avez faite de M. de Saint-Evremond, mais je n'ai pu encore voir l'édition que vous avez donnée des œuvres mêmes de ce bel esprit (1). M. de Lamotte doit m'envoier au premier jour l'édition de Hollande (2) : car ce pays est si mal pourvu de livres et de libraires, qu'aucune de vos éditions n'est encore parvenue jusqu'à moi. Je ne doute pas qu'il n'y ait beaucoup de plaisir à lire ces originaux, dont on avoit admiré les copies toutes défigurées qu'elles étoient; et vos notes, avec les petites pièces de votre façon que vous y avez mêlées, ne peuvent qu'être très utiles et très agréables. Les mémoires qu'on a vus de vous, de temps en temps, dans la république des lettres (3), ont donné à tout le monde une idée si avantageuse de votre esprit, de votre pénétration et de votre bon goût, qu'il n'y a rien qu'on n'attende de vos curieuses recherches. Je n'ai garde d'oublier votre dispute avec M. Jaquelot (4). Outre la justesse de vos raisonnements, et les fines railleries dont vous les assaisonnez, vous avez donné à ceux qui connaissent cet évêque de cour (5) le plaisir de voir berner un sot glorieux, et sa fierté rabattue; du moins, quelque chose est capable de l'humilier. Sa réponse à M. Bayle n'attend que les imprimeurs, mais, selon toutes les apparences, la défense ne lui réussira pas mieux que l'attaque; quoique les raisons de son antagoniste ne soient pas invincibles, si l'on s'y prend comme il faut pour les réfuter, ainsi que M. Le Clerc vient de le faire voir dans la bibliothèque choisie (6). M. Bayle trouve un terrain plus rétréci, en disputant contre ceux qui sont dans les senti-

(1) *Œuvres meslées de M. de Saint-Evremont*. London, Jonson, 1705, vol. in-4.

(2) Amsterdam, P. Mortier, 1706.

(3) Cf. surtout l'article sur Arnaud d'Andilly (avril 1704), et son *Explication d'un passage d'Hippocrate* contre l'harmonie préétablie de Leibnitz.

(4) A l'occasion du petit traité publié contre Werenfels par Jaquelot, et intitulé : *Examen d'un écrit qui a pour titre : Judicium de argumento Cartesii pro existentia Dei petito ab ejus idea. Basil.*, 1699. Cf. les articles de Desmaizeaux dans les *Nouv. de la république des lettres*, nov. 1701, et juillet 1702.

(5) Jaquelot était chapelain du roi de Prusse, Frédéric Ier.

(6) La réponse de Jaquelot est intitulée : *Examen de la théologie de M. Bayle, répandue dans son Dictionnaire critique*, etc. Amsterdam, 1706, in-12. Voy. le 3e vol. de la *Bibl. choisie* de Leclerc.

ments de ce dernier : mais il abîmera toujours M. Jaquelot et tout autre auteur qui soutiendra le personnage du ministre réformé. M. Jaquelot avoit voulu prendre un milieu, mais on m'a dit que, dans sa réponse, il soutient la grâce efficace ; comme s'il vouloit se faire battre plus aisément. Je voudrois, Monsieur, avoir des nouvelles littéraires plus considérables à vous apprendre ; et, je souhaiterois encore davantage d'avoir en main présentement de quo répondre à votre honnêteté. Je ne manqueroi pas de profiter de la première occasion qui se présentera, et en attendant, si j'étois capable de vous rendre quelque petit service dans ce pays, je vous prie de me le faire connoître et de m'emploier comme une personne qui se fera beaucoup de plaisir de vous témoigner sa reconnoissance. Je suis, Monsieur, de tout mon cœur, etc.

BARBEYRAC.

On aimerait à posséder les lettres de Desmaizeaux aussi bien que celles de ses correspondants. Il serait curieux d'y chercher quelles étaient ses véritables opinions en philosophie et en théologie, et surtout de voir comment il s'y prenait pour atténuer, aux yeux du public orthodoxe, le scepticisme de son héros, Bayle. Il est évident, par exemple, qu'en écrivant à Barbeyrac, il s'était avisé, un beau jour, de trancher aussi du pyrrhonien, ce qui lui attira la semonce contenue dans la lettre que je vais mettre sous les yeux du lecteur :

A Berlin, ce 22 décembre 1706.

Je n'aurois pas tant tardé, Monsieur, de répondre à votre obligeante lettre, que j'ai reçue depuis plus de deux mois, si je n'avois dû envoier à M. de Lamotte un paquet, dont plusieurs embarras ont fait différer l'envoi de jour à autre. Je tiens trop de plaisir à entretenir commerce avec des personnes telles que vous, pour négliger les occasions qu'un hasard favorable me présente. Je ne trouve rien en moi qui ait pu me procurer ce bonheur, et je sais bien de quelle manière je dois prendre les choses trop avantageuses que vous avez la bonté de dire de moi. L'ouvrage que j'ai publié ne mérite pas toutes vos louanges (1), et quelque favorablement qu'on veuille en parler, je ne vois rien dont on doive me tenir beau-

(1) Il s'agit probablement ici de la traduction de l'ouvrage de Puffendorf.

coup de compte, que l'application avec laquelle j'ai travaillé, et qui m'a fait assez respecter le public pour que je n'aie guère à me reprocher d'avoir rien négligé de ce qui dépendoit de moi. Je me flatte du du moins d'être fort peu prévenu en faveur de nos petites productions, et d'écouter avec beaucoup de désintéressement le jugement des connaisseurs. Si par hasard vous aviez occasion de faire quelques remarques sur mon ouvrage, et que vous eussiez la bonté de me donner vos bons avis, vous verriez que je sais profiter avec reconnaissance des lumières et des conseils d'autrui, surtout lorsqu'ils me viennent de la part de quelque personne d'un discernement exquis et d'une pénétration peu commune.

J'entends, avec les restrictions que vous avez sans doute sous-entendues, ce que vous dites du peu d'évidence de nos opinions. Il y a sans doute des choses que nous savons certainement, comme il y en a que nous ne savons point, et que nous avons même lieu de regarder comme impénétrables à l'esprit humain. *Periculosum est credere et non credere.* La difficulté est de trouver le juste milieu, et de bien régler les limites entre ce qui doit être tenu pour incontestable, et ce qui doit être entièrement abandonné aux disputes. Il n'y a peut-être personne qui n'aille un peu en deçà ou au delà ; mais on peut, ce me semble, sans beaucoup de peine, s'empêcher de donner, tête baissée, dans l'une ou dans l'autre des extrémités vicieuses. C'est ce que fait visiblement M. Bayle. Quelque jugement qu'on puisse porter des différentes attaques de ses antagonistes déclarés, il ne sortira, à mon avis, de ce combat que chargé de mille soupçons odieux, auxquels il donne lieu tous les jours de plus en plus. On peut lui renvoier un raisonnement tout semblable à celui dont il s'est lui-même servi sur la fin de sa dernière réponse à M. Le Clerc (1) : c'est que *quelques protestations d'une orthodoxie affectée, répandues par ci par là sans onction, si mal assorties avec l'esprit général qui règne dans tous ses écrits, ne font pas beaucoup d'effet.* Il faut de deux choses l'une, ou qu'il prenne ses lecteurs pour de grandes duppes, ou que, ravi de laisser croire de lui tout ce qu'on voudra, il prétende que tout le monde le laisse publier à son aise des livres pleins de choses qu'il ne peut pas ignorer être capables de faire de très facheuses impressions sur les esprits, surtout avec les

(1) *Réponse pour M. Bayle au sujet du* 3e *et du* 13e *article du* 9e *tome de la Bibliothèque choisie.*

agréments dont il assaisônne ses objections. Tout le monde ne peut pas, comme il est aisé à un lecteur attentif et éclairé, démêler le fort et le faible d'un tas de raisonnements diffus, et entrecoupéz de mille digressions par lesquelles on tâche, sinon de donner le change au lecteur, du moins de le dépaïser et de lui faire perdre de vue l'état de la question. J'estime, autant que qui que ce soit, les bonnes qualités et les beaux talents de M. Bayle ; je tâche, autant qu'il est possible, de donner un bon ton aux choses ; et je n'ai nulle raison particulière qui m'oblige à parler pour ou contre ce grand génie. Mais je vous avoue que quand je considère l'affectation avec laquelle il ne laisse passer aucune occasion, et dans son dictionnaire, et dans ses derniers ouvrages, d'étaler de toutes ses forces toutes les difficultés qu'il a pu imaginer contre les véritez les plus incontestables ; l'air goguenard qui est répandu dans ce qu'il dit sur les matières les plus sérieuses ; la manière dont il rejette fièrement les plus fortes raisons, lorsqu'elles lui sont contraires, pendant qu'un rien, une bagatelle, lui suffit quelquefois pour faire douter, ou pour appuier ses paradoxes ; la coutume qu'il a de donner la préférence aux opinions les plus outrées, c'est-à-dire à celles qui lui fournissent de quoi former les plus terribles défficultés ; quand je fais, dis-je, ces réflexions et plusieurs autres qui s'offrent naturellement à ceux qui lisent ses ouvrages sans prévention, je ne saurois m'empêcher de reconnoître qu'il faut, malgré qu'on en ait, avoir mauvaise opinion de lui, ou souhaiter, du moins, pour l'amour de lui, qu'il eût fait usage de son bon génie et de ses immenses lectures d'une manière plus honorable pour lui, et plus utile au public. Il y a tant d'autres choses où il pouvait impunément *cornicum oculos configere,* qu'il n'auroit pas manqué de matière pour exercer sa pénétration et son habileté à la dispute. Mais quand on s'est coiffé de bonne heure d'un Montaigne, d'un La Roche le Vayer, d'un Sextus Empiricus, etc., auteurs très utiles à ceux qui se tiennent sur leurs gardes, mais très nuisibles pour un jeune homme qui les lit sans précaution : on se fait insensiblement un ton d'esprit qui empêche qu'on ne se paie des meilleures raisons, et qui porte au contraire à ne chercher que des doutes.

Ce que vous dites du spinozisme de feu M. Locke me surprend beaucoup (1). Puisque *vous avez de très bonnes raisons de croire que*

(1) En effet, c'est plutôt le nom de Berkeley qui nous vient à l'esprit lorsque nous lisons ce que dit Locke de l'idée de substance.

M. Locke avoit cette pensée, il faut que cela paroisse ou par quelqu'un de ses ouvrages posthumes, ou par des conversations particulières où il ait déclaré ses sentiments là-dessus. Je ne vois pas qu'on puisse rien conclure de tel de son *Essai sur l'Entend.*, et je n'ai rien lu encore là-dessus dans les *extraits des div. lett. de M. Bernard* (1). Ce qu'il a dit sur l'ignorance où nous sommes de la nature des substances, ne me paroit nullement autoriser à lui attribuer quoi que ce soit qui sente le spinozisme (2) ; quoique M. Jacquelot, qui est entêté de son cartésianisme, l'ait voulu insinuer dans son *examen de la théologie de M. Bayle* (3).

J'écris à M. Coste (4) en même temps qu'à vous. J'ai vu ici, l'été passé, M. Farettes, avec qui nous avons souvent parlé de vous. Si vous le voyez, je vous prie de lui faire mes compliments. J'envoie en Hollande deux traductions, savoir : une traduction de l'abrégé de Puffendorf (5), et une autre traduction de deux discours de M. Noddt (6), l'un sur le pouvoir des souverains, l'autre sur la liberté de conscience. M. de Lamotte vous fera tenir l'un et l'autre, dès qu'ils seront imprimés.

Je suis, Monsieur, etc. BARBEYRAC.

Il s'agit encore de Bayle et de Locke dans la lettre ci-après ; nous voyons aussi le savant jurisconsulte de Berlin s'instituer le champion de Puffendorf, que Desmaizeaux rabaissait maladroitement au bénéfice de son traducteur.

A Berlin, ce 7 mai 1707.

J'ai reçu, Monsieur, votre dernière lettre il y a quinze jours, et j'envoie celle-ci en Hollande, par M. Lenfant, qui, à ce qu'il croit, poussera son voyage jusqu'à Angleterre (7). Vous me faites un véri-

(1) Jean-Pierre Bernard, un des rédacteurs de la *Bibliothèque britannique.*

(2) Cf. *Essai sur l'entendement humain,* liv. II, chap. XIII, vol. I, p. 291, 292 de l'édition anglaise de M. Bohn, et la note de l'éditeur. On sait que Desmaizeaux publia un Recueil des œuvres posthumes de Locke. Cf. *Biographia Britannica,* vol. V, article *Locke.*

(3) Publié à Amsterdam en 1706; in-12.

(4) Pierre Coste (1668-1747), traducteur de Locke, bien connu aussi par ses éditions de Montaigne et de La Fontaine.

(5) *Les Devoirs de l'homme et du citoyen tels qu'ils sont prescrits par la loi naturelle.* Amsterdam, 1707; in-8°.

(6) *Du pouvoir des citoyens et de la liberté de conscience.* Trad. du latin de Noodt. Amsterdam, 1707; in-8°.

(7) Jacques Lenfant (1621-1728) : « Dans un voyage qu'il fit à Londres, en 1707, la reine Anne, l'ayant entendu prêcher, voulut le retenir à sa cour en qualité de chapelain. » *France protest.,* art. *Lenfant.*

table plaisir de me promettre de me communiquer les réflexions que vous pourrez faire sur les deux petits livres que vous aurez sans doute reçus avant cette lettre. Plus vous en userez avec liberté, et plus vous m'obligerez. Je suis ravi que ce que vous avez lu de mes remarques sur Puffendorf ne vous ait pas déplu; mais je n'accepte pas et je ne crois pas pouvoir accepter le jugement trop avantageux par lequel vous relevez le prix des notes au-dessus de celui du reste. Indépendamment même de toute comparaison, je ne sais si l'on doit tant mépriser Puffendorf. Il a ses défauts, sans doute, je ne les ai ni palliés ni dissimulés; et si je n'ai pas relevé en détail tout ce qui le méritoit, pour ne pas effaroucher ceux qui, à cause de quelques fautes, condamnent légèrement les meilleurs livres, j'ai assez fait sentir enfin ce que je pensois. Mais, malgré toutes ses imperfections, je ne crains point de dire, mis à part tout intérêt de traducteur, que nous n'avons point de si bon ouvrage en cè genre; et M. Locke, juge compétent sur ces sortes de matières, en jugeroit bien autrement que les habiles gens dont vous me parlez. Les deux ou trois premiers chapitres de ce livre ne préviennent pas en faveur de l'auteur, et peut-être que si on le lisoit avec soin d'un bout à l'autre, et qu'on mît ensuite dans une juste balance le bon avec le mauvais, on trouveroit que le bon l'emporte de beaucoup sur l'autre. Vous me faites, Monsieur, trop d'honneur, de dire qu'un ouvrage de mon chef sur cette matière auroit mieux contenté les connaisseurs. Je ne me sens point du tout capable d'une telle entreprise, et quand je le serois, je n'aurois pas dû m'y engager. Il me semble que Puffendorf a pris le bon chemin dans l'explication du droit naturel, et qu'on ne pourra guère que bâtir sur ses principes. Or, à moins que d'avoir bien des choses nouvelles à dire, il faut laisser un auteur en paisible possession de la gloire qu'il s'est acquise en écrivant sur quelque sujet: et ce serait surtout une témérité à une personne qui n'a aucun nom dans le monde de donner lieu de croire qu'il veut s'élever sur les ruines d'un écrivain célèbre. Le public d'ailleurs ne revient pas aisément de la prévention où il est en faveur d'un ouvrage. Tant qu'on ne lui fait pas voir clairement que le fond n'en vaut rien. Ainsi, pourvu qu'un livre soit passablement bon, il vaut mieux travailler à le rectifier par des notes et de petites réparations qui le laissent subsister dans le monde, que de multiplier, sans beaucoup de nécessité, le nombre des livres qui n'est

déjà que trop grand. Je ne me flatte pas d'avoir rendu ce service à Puffendorf, autant qu'auroit pu le faire quelque personne fort habile : mais j'ai fait ce que j'ai pu, dans le cours d'un si long et si pénible travail; et peut-être que quelque jour j'auroi lieu de mettre cet ouvrage dans un meilleur état.

Vous avez raison, Monsieur, de croire que M. Bayle étendoit le pyrrhonisme jusqu'aux démonstrations mathématiques. Cela paroît trop clairement par tous ses ouvrages pour pouvoir en douter; et, cela étant, je ne vois pas de quoi il pourroit être assuré. Quoique je ne sois pas mathématicien, il me semble que quand on peut résister à l'évidence des premiers principes de la géométrie, il n'y a rien au monde dont on doive se payer. Quelque bonne opinion que j'aie de vous, j'ai de la peine à me persuader que vous eussiez pu le faire revenir dans une heure ou deux de conversation. Il avoit pris son parti il y a longtemps, et je crois qu'il y a peu de gens aussi prévenus en faveur des sentiments qu'ils ont embrassés de bonne heure témérairement et sans examen, qu'il l'étoit en faveur du pyrrhonisme, auquel il rapportait toutes ses études. Il se tue à prouver dans ses derniers ouvrages que l'évidence n'est pas le caractère de la vérité; et en vertu de quoi vouloit-il donc que l'on crût qu'il étoit persuadé de tel ou tel sentiment?

Si M. Locke décidoit positivement et d'une manière déterminée qu'il n'y a qu'une substance, il ne suivoit pas ses propres principes et il étendoit son jugement au delà de sa perception. Tout ce qu'il dit dans son *Traité de l'entendement* se réduit à prouver que, comme nous ne connoissons pas distinctement la nature du corps et de l'esprit, nous ne pouvons pas affirmer, ni que la pensée et l'étendue soient deux choses entièrement distinctes, qui ne puissent point subsister dans un seul et même sujet, ni que ce soient deux attributs d'une seule et même substance (1); de sorte qu'on est aussi téméraire de soutenir positivement le dernier, qu'on le seroit de soutenir le premier.

Peut-être que M. Locke n'avançoit là-dessus que des conjectures dans son *Traité de l'espace.* Quoi qu'il en soit, je n'ai point prétendu vous attribuer de penser que M. Locke soit spinoziste à tous égards : ce que je disais ne tomboit que sur l'unité de substance, qui est le

(1) Voy. le liv. II, chap. XXII, XXIII.

grand principe de Spinoza (1). Au reste, vous souhaitiez que M. Le Clerc défendît un ancien ami contre ce que M. Bayle a dit dans le IVe tome des *Provinciales*. Vous aurez eu satisfaction avant que de recevoir cette lettre, puisque vous aurez sans doute vu alors le XIIe tome de la *Bibliothèque choisie*, où il examine aussi les idées de M. Locke sur *la liberté*. Le chapitre de l'*Essai sur l'entendement* où cette matière est traitée, m'avait toujours paru un peu embarrassé, depuis même que M. Locke m'eut envoyé les additions que l'on a maintenant insérées dans la nouvelle édition (2). Il me sembloit qu'il avoit affecté sans nécessité un nouveau langage, quoique dans le fond ses idées revinssent à celles des partisans de la *liberté d'indifférence*, qui seule mérite le nom de liberté (3). Je comprends qu'il devoit avoir eu là-dessus quelque dispute avec M. Le Clerc. Vous êtes très obligeant, Monsieur, de m'envoyer le livre de M. Caroll (4). Je ne sais pas encore assez d'anglais pour le lire; mais j'ai résolu de m'attacher à cette langue, et c'est pour cela que j'ai prié M. de La Motte de faire venir d'Angleterre un exemplaire des *Sermons de Tillotson* (5), qu'il me dit que vous avez eu la bonté d'acheter pour moi. Je vous suis obligé de la peine que vous avez prise d'acheter ce livre, et du présent que vous me faites de l'autre. Apparemment je les recevrai bientôt.

Comme les imprimeurs ne m'ont point laissé le temps de relire toutes les feuilles de l'abrégé *des Devoirs de l'homme et du citoyen*, ni d'envoyer l'errata de celles que j'avois lues, je vous marquerai ici les plus considérables.......

Voilà bien des bagatelles, Monsieur; il vaut mieux laisser vuide

(1) Dans une lettre adressée à Limborch par Locke, on trouve le passage suivant, qui peut avoir donné lieu à l'accusation de spinozisme portée contre ce philosophe anglais : « Il vaut mieux que Dieu soit partout dans l'étendue infinie de l'espace que d'être exclu de quelque partie de cet espace, etc., etc. » *Works of John Locke*, édit. de Londres, 1812, vol. X, p. 72. Cf. la lettre de Bayle à Coste, du 8 avril 1704, p. 841, et la note 5, au bas de la page.

(2) Liv. II, chap. XXI.

(3) Voici ce que dit Locke à ce sujet, dans une de ses lettres à Limborch : « Quamvis, ut libere dicam, ista antecedens indifferentia hominis, qua homo, ante determinationem sive decretum voluntatis, supponitur libertatem habere redeterminandi ad alterutram partem oppositorum, non omnino mihi videtur spectare ad questionem de libertate; quæ libertas unice consistit in potentia agendi, vel non agendi, secundum determinationem voluntatis. » — *Works*, vol. X, p. 110.

(4) Caroll William. *Letter in answer to Collins' essay, concerning the use of reason in propositions*, etc. 1707; in-8°.

(5) On sait que Barbeyrac publia une traduction française des sermons de Tillotson. Voir ci-après.

le reste de cette page, que de vous ennuyer plus longtemps. Je finis donc ici en vous assurant que je suis, etc.

BARBEYRAC.

On dit que M. Jaquelot est fort occupé à répondre aux entretiens posthumes de M. Bayle. Il disoit, il y a quelque temps, que M. Bayle l'avoit bien maltraité, mais qu'il n'épargneroit pas sa mémoire (1).

(*La suite au prochain numéro.*)

GUSTAVE MASSON.

BIBLIOGRAPHIE

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS

DANS LES PAYS DE LANGUE FRANÇAISE

Recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la Réforme, et des notes historiques et biographiques, par A.-L. HERMINJARD. Tome 1er (1512-1526). Grand in-8°. H. Georg, libraire-éditeur, Genève et Bâle; Paris, Michel Lévy.

Dans une récente solennité, l'illustre écrivain qui a tant contribué à la renaissance des études historiques dans notre patrie, et qui a lui-même attaché son nom à l'une de nos grandes collections d'histoire nationale, M. Guizot, s'exprimait ainsi : « J'ai entre les mains un livre récent, un recueil de lettres des réformateurs dans les pays de langue française réunies et annotées par M. Herminjard. Les lettres y sont rangées d'après leurs dates. Les notes sont pleines des faits les plus substantiels et les plus précis. Chacun des réformateurs apparaît là avec la physionomie et les sentiments qui lui sont propres. Nulle part on ne peut mieux apprendre à entrer directement et familièrement en contact avec eux. Les recueils de ce genre dans toutes les parties de l'histoire tiennent désormais la première place. Ils ont un double avantage. Ils remettent devant nous l'histoire vraie, la vivante image de ce qui n'est plus, et, par cette résurrection du passé, ils perpétuent dans les cœurs les sentiments

(1) *Réponse aux Entretiens composés par M. Bayle contre la conformité de la foi avec la raison, et l'examen de sa théologie.* Amsterdam, 1707; in-12

qui ne doivent pas périr. » Il serait superflu de rien ajouter à une appréciation qui contient un si bel éloge. Notre tâche doit se borner à rechercher dans le premier volume du *Corpus Reformatorum,* publié avec tant de soin par M. Herminjard, les parties neuves, ou les points sur lesquels il a pu jeter quelques lumières nouvelles.

Ce recueil s'ouvre en 1512, et cette date n'a rien d'arbitraire puisqu'elle correspond à la publication du *Commentaire* sur les Epîtres de saint Paul, par lequel préluda Lefèvre d'Etaples à la rénovation des études bibliques qui devaient aboutir à la Réforme. L'autorité de la parole sainte comme règle de foi, l'insuffisance des œuvres comme moyen de salut, y étaient clairement énoncées, en même temps que, par une vue prophétique, Lefèvre présageait le jour nouveau qui allait se lever sur l'Eglise. C'est dans la préface du *Commentaire* sur les Psaumes qu'on lit, en effet, ce remarquable passage : « Les signes des temps annoncent un renouvellement prochain. Dieu qui ouvre de nouvelles voies à la prédication de l'Evangile par les découvertes des Portugais et des Espagnols dans toutes les parties du monde, visitera, nous devons l'espérer, son Eglise déchue et la relèvera de son abaissement. » Ces paroles, rapprochées du mot si connu de Lefèvre à Farel, attestent que le pieux docteur de l'Université de Paris ne se méprenait pas sur la portée du mouvement qu'il inaugura, sans oser le suivre jusqu'au bout. Lefèvre d'Etaples est le vrai père de la Réforme française. Avec lui s'ouvrent nos archives religieuses, car il représente à la fois les temps anciens et les temps nouveaux. Selon la très juste remarque de M. Merle d'Aubigné, « il est le premier catholique dans le mouvement de la Réforme, et le dernier réformé dans le mouvement catholique. »

Rien de plus rare malheureusement que les lettres de Lefèvre ou de ses disciples qui pourraient éclairer cette période des origines, dont il est si difficile de percer l'obscurité. « Les documents que nous possédons sur ce sujet, dit M. Herminjard, ne forment qu'une bien faible partie des correspondances échangées à cette époque entre les partisans de l'Evangile. Leur petit nombre signale suffisamment l'étendue de nos pertes, mais leur contenu fournit des indications précieuses sur les lacunes qu'il importe le plus de combler. » On a droit de s'exprimer ainsi, quand on a, comme M. Herminjard, exploré pendant vingt ans les bibliothèques et les archives, interrogé les collections publiques et privées, recherché partout la

trace des personnages qui jouèrent un rôle, important ou secondaire, dans les destinées de la Réforme française. Ces recherches n'ont pas été sans fruits. Cinquante-trois pièces inédites, sur cent quatre-vingt-douze qui composent ce premier volume, ne sont pas un résultat sans valeur pour qui sait apprécier les difficultés de l'œuvre entreprise. En essayant de recomposer par les documents cette première époque des annales réformées, l'auteur a dû évoquer de nombreux témoins parmi les théologiens de l'Allemagne et de la Suisse qui entrèrent en relations avec les novateurs français, ou même parmi les adversaires du mouvement évangélique, et les noms de Reuchlin, Erasme, Luther, Zwingli, Cornelius Agrippa, Beda, et bien d'autres encore, se trouvent ainsi mêlés à ceux de Lefèvre et de ses disciples. Il en résulte un ensemble de textes, une collection de précieux témoignages dispersés dans une foule de recueils, et ne formant désormais qu'un faisceau d'où jaillit une lumière inattendue sur bien des points douteux ou obscurs. Il est juste d'ajouter que, par des notes précises, des rapprochements curieux, des sommaires d'une rare exactitude, M. Herminjard a su rendre facile la lecture de tant de pièces d'origine diverse, concourant toutes à un même but de restauration et d'apologétique historique. A l'aisance avec laquelle il manie les textes, à l'intime familiarité de ses rapports avec ceux qui les ont écrits, ou qui n'y ont laissé qu'une trace fugitive, il semble lui-même un contemporain, un témoin de plus de l'âge dont il évoque l'histoire.

Une première période, que l'on peut appeler de préparation, nous conduit de 1512, date du *Commentaire* de Lefèvre sur les Epîtres de saint Paul, à celle de son *Commentaire* sur les quatre évangiles (1522). Pendant cet intervalle de dix années où la théologie française renaît et se développe avec originalité dans une voie qui est bien la sienne, de mémorables événements s'accomplissent en Europe. L'affaire de Reuchlin a donné pour ainsi dire le branle aux esprits. Bientôt s'élève la voix de Luther tonnant contre les indulgences (1517). L'Université de Paris condamne le novateur allemand, et donne ainsi plus de retentissement à ses opinions. La France ne peut manquer de ressentir le contre-coup des événements du dehors. Un souffle de libre investigation se déploie dans les études sacrées. La lutte entre les choses anciennes et les choses nouvelles s'engage de plus en plus. La cour elle-même n'y

demeure pas étrangère, si l'on en croit de mystérieuses indications de la correspondance de Marguerite avec Briçonnet. La voix de Lefèvre d'Etaples prend alors quelque chose de plus énergique et de plus résolu. Il y a loin des paisibles méditations de Saint-Germain-des-Prés, d'où est sorti le *Commentaire* sur les Psaumes déjà éclairé d'un jour nouveau, à la préface des Epîtres qui annonce un réformateur : « A l'œuvre donc, pontifes, rois, cœurs généreux! réveillez-vous à la lumière de l'Evangile qui est celle de Dieu lui-même. Retranchez tout ce qui obscurcit la pureté du culte qu'il réclame. *La Parole de Dieu suffit*, et tout ce qui ne réfléchit pas l'éclat de cette Parole, non-seulement n'est pas nécessaire, mais est absolument superflu. »

Il y a dans cette remarquable préface (1), que M. Herminjard reproduit en entier (p. 89,97), des accents dignes de Luther, et la déchéance de l'Eglise, la nécessité d'une restauration dans la doctrine et le culte y sont vivement exprimées. La Sorbonne ne s'y méprit pas, en condamnant, comme hérétiques, les principales propositions qui y étaient contenues. Malgré cette censure et les alternatives de disgrâce et de faveur par lesquelles vont bientôt passer les disciples de l'Evangile, un immense espoir saisit les esprits; peut-être se fût-il réalisé, si à l'élévation de la pensée, à la pureté du sentiment religieux, cette première génération de la Réforme eût joint l'énergie du caractère sans laquelle une révolution ne saurait s'accomplir. Rien de plus instructif sous ce rapport qu'une lettre de Gérard Roussel, le disciple chéri de Lefèvre d'Etaples, à Farel, qui, déjà retiré à Montbéliard, mais n'aspirant qu'à rentrer en France pour y exercer l'apostolat, gourmande la lenteur et la timidité de ses amis. Roussel lui répond en ces termes, de Meaux, le 24 août 1524 : « Avec le zèle qui vous caractérise, vous avez cru devoir m'exhorter à revêtir les armes de la foi contre les adversaires de l'Evangile, et à vos exhortations se joignent celles de deux frères excellents pour me pousser au combat... Certes, Œcolampade et Zwingli, ces hommes de tant de savoir et de piété, n'auraient pas eu de peine à me persuader sans les suggestions de la chair répugnant à la loi de l'Esprit, et sans les conti-

(1) Datée de Meaux, 1521. Le *Commentaire sur les quatre évangiles*, beau volume in-8° de 377 feuillets, ne parut que l'année suivante : *Meldis, impensis Simonis Colinæi. Anno salutis humanæ MDXXII, mense Junio.*

nuelles représentations de ceux qui m'entourent : « Le moment favorable n'est pas encore venu, répètent-ils sans cesse. On ne peut entrer en lutte avec l'Esprit de mensonge, avant que l'Evangile ne soit répandu, profondément implanté dans les cœurs.» Je ne souscris point à cette pensée. Je crois au contraire qu'on aurait à soutenir moins de luttes dans l'avenir, si l'on s'appliquait à conduire le peuple, déjà ébranlé, des ténèbres à la pure lumière... Mais prenez garde d'usurper ici les fonctions de Dieu, auquel seul il appartient d'envoyer les ouvriers. Ce privilége n'est à vous ni à personne, de peur qu'en accordant plus qu'il ne convient à la liberté de l'homme, vous n'attentiez à la divine Election. Une riche moisson, dites-vous, est exposée à périr, faute d'ouvriers; mais faut-il, pour la préserver, que ceux qui n'ont pas vocation pour cela mettent la main à l'œuvre? Savez-vous d'ailleurs quelle est la volonté du maître de la moisson, qui peut, en un clin d'œil, sans votre concours, recueillir, s'il lui plaît, les fruits les plus abondants ? Et s'il veut que la moisson périsse, que vous importe ! « *Si sua perire velit, quid ad te?* » La charité vous presse, dites-vous, de travailler au salut de vos frères; mais prenez garde de provoquer les justes réclamations de la foi qui subordonne tout à la volonté d'en haut, et qui, s'arrêtant éperdue devant l'incompréhensible mystère des jugements divins, s'abstient de juger, et laisse agir Dieu seul. Puisque vous n'êtes point appelé à vivre pour vous-même, selon vos désirs et vos pensées personnelles, mourez à vous-même et à votre zèle propre, pour vivre en Christ ! « *Moriendum tibi tuoque zelo ut Christo vivas* (1) ! »

On surprend ici, dans une de ses plus naïves effusions, ce quiétisme mystique si funeste aux progrès de la Réforme naissante, et on s'associe à la plainte éloquente d'un missionnaire du temps, Pierre Toussaint, écrivant à Œcolampade : « Demandez à Dieu qu'il suscite parmi nous de véritables prophètes, animés d'un esprit de courage et non de crainte. Je me suis entretenu avec Lefèvre d'Etaples et Gérard Roussel; mais Lefèvre est dénué de toute énergie. « *Certe Faber nihil habet animi.* » Dieu le fortifie et l'affermisse ! Qu'ils soient sages à la façon du siècle; qu'ils attendent, temporisent et dissimulent; ils auront beau faire, la prédication de l'Evangile ne

(1) Lettre de Gérard Roussel à Farel. Inédite. Bibl. imp. Collect. Dupuy, t. 103, 105. Recueil de M. Herminjard, p. 270, 273.

pourra jamais être séparée de la croix. Quand je vois, mon cher Œcolampade, le roi et sa sœur animés de dispositions si favorables pour la propagation de la vérité, et son cours arrêté par ceux qui, selon la grâce qu'ils ont reçue, devraient en être les premiers propagateurs, je ne puis retenir mes larmes. Ils répètent sans cesse que « le jour et le moment favorables ne sont pas encore venus! » Viendront-ils jamais? Que ne feriez-vous pas vous-même en Allemagne, si vous aviez pour appuis l'empereur et son frère Ferdinand. Ah! priez Dieu pour la France, afin qu'elle ne repousse pas la lumière de l'Evangile (1). »

Le volume de M. Herminjard fournirait matière à bien d'autres citations qui peignent les temps, les hommes, et donnent la clef de quelques-unes des énigmes que l'on rencontre à l'origine de toute grande mutation religieuse, dans un passé déjà reculé. Aux révélations déjà fournies par les savantes études de MM. Ch. Schmidt, Graf, Baum, Herzog, etc., et surtout par l'important ouvrage de M. Merle d'Aubigné, qui, sur tant de points, a devancé les recherches de l'érudition, M. Herminjard a pu ajouter quelques pages nouvelles qui reçoivent un nouveau prix de la place qu'elles occupent dans un vaste répertoire consacré à la Réforme dans les pays de langue française. Peut-être a-t-il trop cédé quelquefois à la tentation de grossir la partie inédite de son recueil, en y insérant plusieurs pièces d'un intérêt contestable. Sans partager le dédain trop absolu de l'éditeur de la correspondance de Marguerite d'Angoulême, M. Génin, pour ce qu'il appelle le *galimatias* mystique de Briçonnet, nous croyons que, sauf un petit nombre de fragments choisis, les Lettres de l'évêque de Meaux à Marguerite ne méritent guère l'honneur d'être exhumées de la poussière où elles dorment depuis trois siècles. C'est là une question de goût et de tact historique, sur laquelle il est superflu d'insister. Nous n'avons voulu aujourd'hui que souhaiter la bienvenue à une publication importante sur laquelle nous aurons à revenir plus d'une fois, soit en utilisant les documents nouveaux mis au jour par l'auteur, soit en contrôlant quelques-unes de ses assertions. Nos vœux bien sympathiques l'accompagnent dans la continuation d'un travail qui se lie à nos plus chères études et à quelques-uns de nos meilleurs souve-

(1) Pierre Toussain à Œcolampade. De Malesherbes, 26 juillet 1526. Recueil Herminjard, p. 447.

nirs. Nous éprouvons une satisfaction sans mélange à voir réalisé par d'autres mains le monument de sage critique et de pieuse érudition qui fut un de nos rêves en d'autres temps.

JULES BONNET.

CORRESPONDANCE.

LETTRE D'ANNE DE POLIGNAC

DUCHESSE DE CHATILLON.

24 février 1866.

Cher Monsieur,

En vous écrivant au sujet de la lettre de Catherine de Bourbon à Henri IV, je n'avais pas eu le temps de transcrire une autre lettre d'*Anne de Polignac, duchesse de Chastillon,* dont je possède l'original. Je vous en envoie la copie ci-jointe.

Je pense que vous la trouverez digne d'occuper une place dans le *Bulletin.*

Votre affectionné,

P.-A. LABOUCHÈRE.

Lettre d'Anne de Polignac, femme de Gaspard III de Colligny, Maréchal de Chastillon, adressée au Prince de Montbelliard en décembre 1647 (*avec cachet et soies, bien conservé, aux armes de Chastillon et Polignac*).

Monsieur,

M'étant adressée à Monsieur du Vernoy, ministre à Héricour, pour sçavoir si Vostre Altesse et son conseil agreeroit qu'il nous administrât le saint sacrement de la Cène, ainsi qu'il a esté pratiqué cy-devant envers des personnes de nostre mesme confession, et ne sachant point ce qu'il a plu à Vostre Altesse d'en résoudre, j'ose la supplier très humblement de vouloir donner cete consolation à nos Eglises, et mesme à ma personne, de trouver bon que nous soyons admis à une mesme communion avec vous, puisqu'en effet nous participons à un mesme Christ, que nous reconnoissons pour

notre seul chef, d'où découle (*sic*) tous les ruisseaux de grâce et de bénédiction que nous recevons, et avec lequel nous souhaitons d'estre unis plus étroitement que ne sont les sarmants à leur cep, ne trouvant point assez de types sous le soleil pour nous exprimer sufisamment l'excellence de cete union de Christ avec ses membres, qui sont les fidelles. Et puisque nous tendons tous à ce but, au nom de Dieu, ne nous séparons point par bizarrerie. C'est aux princes à qui il appartient d'empescher ce désordre et d'enployer leur autorité pour l'avencement de la gloire de Dieu et l'édification des siens. L'un et l'autre se rencontrera en ce bon œuvre, duquel je requier Vostre Altesse, la suppliant aussi, en toute humilité, de me croire, come je suis véritablement, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissante servante,

ANNE DE POLIGNAC.

A Son Altesse Monsieur le Prince de Montbelliard.

Receue le 16/26 décembre 1647.

LES CORRARO DE BELLEROCHE.

Milton Cottage. Londres, 12 février 1866.

Monsieur,

Comme membre de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, j'ose vous prier de me mettre sur la voie pour découvrir les ancêtres d'un réfugié réformé, dont je possède une pièce de vers (en allemand) datée de Stuttgard, le 15 juillet 1718, signée : *Charles-Corraro de Belleroche.*

Je connais la suite de ses descendants, me comptant au nombre de ceux-ci, et suis prêt à vous la communiquer, si vous le jugez utile. Mais, malgré mes recherches, je n'ai pu jusqu'ici percer le mystère qui entoure ses ascendants.

Se rattacherait-il à Angelo Corraro, fils de Marc-Antoine, ambassadeur de Venise à Londres, qui, dit Litta, « mourut en exil en 1642? »

Veuillez agréer... EDOUARD BELLEROCHE.

Comme appendice à cette lettre, M. E. Belleroche nous transmet une note de laquelle il semble résulter que sa famille quitta la

France, peut-être Montbéliard, après la révocation de l'Edit de Nantes, pour s'établir à Stuttgard. Un livre de prières, imprimé dans cette ville en 1712, contient quelques indications manuscrites concernant divers membres de la famille fixés en Danemark et dans le Wurtemberg. L'un d'eux, *Charles* ou *Ange* Corraro de Belleroche, était, vers 1718, peintre du roi de Danemark. Un de ses descendants s'établit à Ostende où il prospéra dans le commerce. L'adjonction du nom de Corraro à celui de Belleroche, à une époque reculée, semble indiquer un lien entre cette famille française et l'illustre famille qui a fourni à la ville des Doges plusieurs diplomates distingués, entre autres, ce Marc-Anthoine Correr, dont on a une *relation fidèlement traduite de l'italien en français*, et publiée, en 1673, à Montbéliard. Les sympathies de Venise pour Henri IV et la Réforme sont aussi connues que ses relations difficiles avec la papauté, et il serait intéressant de découvrir si l'Angelo Corraro, fils de l'ambassadeur, qui mourut en disgrâce, s'était fait huguenot avant ou après son exil. Faut-il le considérer, en tout cas, comme un des ancêtres des Correr de Belleroche retirés en Wurtemberg? Telle est la question que nous mettons à l'étude, selon le désir de notre honorable correspondant de *Milton Cottage.*

BIBLIOGRAPHIE PROTESTANTE.

M. le comte Jules de Clervaux, en nous transmettant un bref du pape Urbain VIII sur la prise de La Rochelle, déjà publié dans l'ancien *Bulletin* (t. VII, p. 264), nous donne quelques indications bibliographiques utiles à recueillir dans le nouveau :

J'ai aussi a vous signaler quelques ouvrages qui, je crois, sont peu connus à Paris, et qui intéressent particulièrement l'époque de la Réforme en Poitou et en Saintonge.

Le premier, qui porte la date du mois de janvier 1790 (an II de la Liberté) est sorti de l'imprimerie *nationale*. Il est intitulé : *Du massacre de la Saint-Barthélemy et de l'influence des étrangers en France pendant la Ligue : Discours historiques avec preuves par Brizard, citoyen français.*

Dans ce discours, l'auteur paraît s'être occupé particulièrement des grands événements du règne de Charles IX. Il cherche à prouver que les reproches que l'on adresse à la France, au sujet de la

Saint-Barthélemy, sont moins le crime des Français que le crime du temps préparé par l'influence étrangère, et que la responsabilité de ce massacre retombe moins directement sur elle que sur les cours de Rome et d'Espagne. Outre les renseignements intéressants que l'on trouve dans cet ouvrage, sur les hommes et les principaux événements de cette époque, il semble répondre d'une manière directe aux diverses questions qui suivent : 1° Le massacre de la Saint-Barthélemy a-t-il été prémédité ? — 2° Quelles en ont été les victimes ? — 3° Quels en sont les auteurs ? — 4° Y a-t-il eu des réjouissances publiques à cette occasion ? — 5° Des médailles ont-elles été frappées ? — 6° La cour de Rome y a-t-elle donné son approbation ? — 7° Nos ambassadeurs français n'ont-ils pas reçu l'ordre de justifier ce crime politique à l'étranger ? — 8° Catherine de Médicis est-elle vraiment innocente, comme on paraît l'insinuer depuis quelque temps ? — 9° Quel fut en cette occasion sa politique et celle des Guises ? — 10° Son influence ne se fit-elle point sentir sur la volonté du roi, son fils, etc... ?

Le second et le troisième sont des réimpressions de journaux du temps, particuliers à nos provinces de l'Ouest : ils sont écrits dans le genre de celui de Barbier. — Le plus ancien, celui de *Guillaume* et *de Michel le Riche*, avocats du roi à Saint-Maixant, comprend tout ce qui s'est passé dans cette ville et les provinces voisines, pendant les années qui se sont écoulées entre 1534 et 1586.

Cet ouvrage, qui a été publié à Saint-Maixant en 1846, est très rare aujourd'hui.

Le dernier ouvrage, qui semble faire suite au journal ci-dessus, comprend tous les événements accomplis dans les environs de Parthenay, Saintes, La Rochelle, etc., entre les années 1567 et 1576. C'est le journal du notaire *Généroux*, fervent catholique, publié dernièrement par M. Ledain, dans les Mémoires de la Société de statistique de Niort. D'après cet ouvrage, l'auteur qui a servi deux ans dans l'armée du comte du Lude et dans celle du duc d'Anjou, décrit tous les événements auxquels il a pris part. Il fait connaître la version répandue, en 1572, par la cour, pour excuser dans les provinces le massacre de la Saint-Barthélemy.

Veuillez agréer, Comte J. DE CLERVAUX.

Saintes, le 4 avril 1866.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1866.

AVIS IMPORTANT

Le Titre et la Table du* Bulletin *de 1865 paraîtront prochainement avec le cahier de novembre et décembre, contenant la Table générale des matières pour les quatorze années révolues.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année	10 francs le volume.
2e —	
3e —	
4e —	
5e —	
6e —	
7e —	
8e —	
9e année	20 francs le volume.
10e —	
11e —	
12e —	
13e année	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e et 12e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

Tout ouvrage dont deux exemplaires auront été transmis à la rédaction du *Bulletin* sera l'objet d'une annonce et d'un compte rendu bibliographique.

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins.

On ne s'abonne pas pour moins d'une année, et tous les abonnements datent du 1er janvier.

Le prix de l'abonnement est de 10 fr. pour la France, — 12 fr. 50 c. pour la Suisse, — 15 fr. pour les autres pays. — Il est fixé à 7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements, et à 10 fr. pour ceux de l'étranger.

Aucune distinction n'est plus faite entre les sociétaires et les non-sociétaires.

Les abonnements se payent d'avance, le 1er janvier de chaque année, soit en timbres, soit en un mandat sur la poste au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.* — Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 1er février reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation de 50 centimes pour frais de recouvrement.

Toute notification de changement d'adresse doit être accompagnée d'une des dernières bandes imprimées.

Les réclamations relatives aux numéros qui ne parviendraient point à leur date ne seront plus accueillies une fois l'année terminée.

Adresser au trésorier tout ce qui concerne le service et le payement des abonnements. On peut lui envoyer aussi les dons faits en faveur de la Société, et les documents historiques destinés au *Bulletin*.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1866.

15e ANNÉE — 1866

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Première Année

N° 6. 15 Juin 1866



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

174, rue de Rivoli (Écrire *franco.*)

Paris. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = Genève. — Cherbuliez.
Londres. — Nutt, 270, Strand. = Leipzig. — F.-A. Brockhaus.
Amsterdam. — Van Bakkenès et Cie. = Bruxelles. — Mouron.

1866

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ÉPISODE DE LA GUERRE DES CAMISARDS

D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT.

Tout le monde connaît et a admiré le tableau de la *Mal'Aria* qu'un peintre d'un rare talent et l'un des maîtres dans son art, M. Ernest Hébert, a exposé en 1850. Sur une barque que dirige un batelier d'une allure franche et vigoureuse, est assise une femme encore jeune, mais dont le visage est maigre et le teint livide; son œil brille d'un feu sombre, et tout son corps *tremble la fièvre*. C'est qu'au lieu de l'air pur et fortifiant de la montagne, elle a respiré les miasmes délétères qu'exhale la Maremme.

C'est aussi le souffle, mais le souffle vivifiant de la liberté, qui manquait à la France durant les derniers jours du long règne de Louis XIV; voilà pourquoi elle s'acheminait vers la décadence. Il y avait eu, vers le milieu du XVIIe siècle, un moment, un moment unique dans notre histoire, où la royauté, ayant écarté les obstacles que lui avaient jusque-là opposés le régime féodal, les traditions municipales et l'organisation militaire du parti réformé, aurait pu donner au pays des garan-

ties politiques, palladium des garanties accordées par Henri IV aux consciences. Mais au lieu de devancer, par d'habiles concessions, les vœux de l'opinion publique, elle avait tendu à l'excès les ressorts du pouvoir, absorbé la nation dans la cour, et fondé le despotisme le plus complet qui eût encore existé. L'édit de Nantes lui-même, par lequel Henri IV avait si heureusement séparé l'Eglise de l'Etat, et le croyant du citoyen, avait été abrogé. On se propose d'insister ici sur ce dernier point.

Dans la première série de ses publications, le *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français* a produit un très grand nombre de pièces qui démontrent combien la révocation de l'Edit de Nantes a été funeste à notre pays. Et en effet, la France fut ainsi atteinte aux sources mêmes de la vie. Si l'on lit, non pas les pamphlets qu'ont écrit les calvinistes réfugiés en Hollande, en Angleterre ou en Allemagne, mais les Mémoires que, par l'ordre du gouvernement, les intendants ont rédigés, en 1698, pour l'instruction du duc de Bourgogne, on trouve que plusieurs généralités avaient perdu, durant la dernière période décennale, le tiers de leurs habitants, et que certaines industries avaient, depuis le départ des protestants, presque disparu dans l'Angoumois, la Touraine, le Lyonnais, la Normandie, la Champagne et le Maine. En outre, la marine marchande était ruinée, non-seulement parce que les réformés, dans les mains desquels elle avait été presque exclusivement, avaient émigré du royaume, mais encore parce que les Hollandais et les Anglais avaient mis, par esprit de religion, le commerce français dans une espèce d'interdit. Enfin, s'il est impossible de déterminer avec certitude ce que, sous le rapport moral et intellectuel, la France a perdu à la révocation de l'Edit de Nantes, il est pourtant permis de croire qu'un pays abandonné par des hommes tels que Jurieu, Bayle, Claude, Basnage, Tronchin, Ancillon, Denis Papin a été diminué et, en quelque sorte, décapité. Sans doute, il y restait Bossuet, Fénelon, Racine, La Bruyère,

La Fontaine, Fléchier; mais n'est-ce pas servir la gloire même de ces écrivains, dont le génie fut si grand, que d'oublier qu'ils vivaient encore, puisqu'ils allaient élever la voix pour louer les persécuteurs d'un million et demi de Français?

Une autre conséquence de la révocation de l'édit de Nantes fut la guerre civile. Après plus d'un demi-siècle donné aux féconds labeurs de la paix, les calvinistes furent réduits par la persécution à la dure nécessité de combattre de nouveau les catholiques. La lutte fut locale, car elle se concentra sur un seul point, les Cévennes. Là, quelques centaines d'hommes d'abord, et ensuite trois ou quatre mille au plus, osèrent se lever en armes contre Louis XIV, dont la puissance n'avait point encore été ébranlée, et prolongèrent la résistance pendant près de trois années. « Rien de semblable à l'affaire des Cévennes dans l'histoire du monde, dit avec raison M. Michelet. On a vu une fois le miracle du désespoir. »

I

L'édit révocatoire du 17 octobre 1685 contenait les dispositions suivantes : Les temples des protestants seront démolis et tout exercice de leur culte devra cesser, à peine de confiscation de corps et de biens. — Les ministres devront quitter le royaume dans un délai de quinze jours, à peine de galères. — Les écoles des protestants seront fermées. — Les enfants qui naîtront après la promulgation de l'édit seront élevés dans la religion romaine. — Un terme de quatre mois sera accordé aux réfugiés pour rentrer en France et abjurer; ce terme passé, leurs biens seront confisqués. — Les réformés qui n'auront pas changé de religion pourront demeurer dans le pays, *en attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer.*

Postérieurement à l'année 1685, Louis XIV renchérit, si l'on peut s'exprimer ainsi, sur les dispositions déjà si rigoureuses qui viennent d'être rappelées.

Depuis la destruction des temples, les huguenots s'assem-

blaient dans des endroits écartés, sauvages, et là, dans le *Désert*, comme ils disaient dans un langage biblique, célébraient leurs mystères et écoutaient la parole des pasteurs errants et proscrits. Par une ordonnance du 1er juillet 1686, Louis XIV condamna à la peine capitale les ministres restés ou rentrés en France, et toute personne convaincue d'avoir assisté à un prêche ou fait un acte quelconque du culte réformé.

Un édit du mois de janvier 1688 assigna une prime à la délation. Plusieurs protestants avant de s'exiler avaient confié leur fortune à des amis dévoués, catholiques fidèles, qui l'avaient prise sous leur nom. Louis XIV accorda la moitié des meubles et dix ans du revenu des immeubles à ceux qui dénonceraient les biens recélés ou cachés des fugitifs.

En 1689, défense fut faite aux protestants de vendre leurs immeubles ou tous leurs meubles sans la permission expresse d'un secrétaire d'Etat. On voulait, par le lien des intérêts matériels, les retenir en France, et de leur patrie on leur faisait une prison.

Ce n'est pas tout. Non content de prescrire aux réformés d'élever leurs enfants dans le culte catholique, le gouvernement décida (1686) que le fils ou la fille d'un calviniste serait, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de seize, remis à des parents professant la religion romaine, et à défaut de ceux-ci, à des personnes étrangères, désignées par les tribunaux.

Que si un nouveau converti venait à mourir, après avoir, pendant sa maladie, refusé les sacrements, il était privé de sépulture; son cadavre, placé sur une claie, était jeté à la voirie. Guérir ne valait guère mieux pour lui, car, comme relaps, il était envoyé à Toulon pour ramer sur les galères du roi, avec confiscation des biens.

La logique et l'équité veulent que le châtiment soit en raison direct du délit. Mais quand il s'agissait d'un huguenot, on ne tenait compte ni de l'équité ni de la logique. Exemple : une ordonnance du 12 octobre 1687 condamnait au supplice

du feu ou du gibet ceux qui favorisaient la fuite d'un réformé, tandis qu'un édit du 7 mai 1686 ne prononçait contre le protestant passé à l'étranger que la peine des galères. Il est vrai que M. de Seignelai adressait, quelque temps après, l'injonction suivante aux officiers du roi : « Comme rien ne peut tant contribuer à rendre traitables les forçats qui sont encore huguenots... que la fatigue qu'ils auraient durant une campagne, ne manquez pas de les mettre sur les galères qui iront à Alger. »

Ces lois draconiennes, promulguées dans un très court espace de temps et appliquées par plusieurs intendants, celui du Languedoc entre autres, avec des raffinements de cruauté inouïs, avaient déjà exaspéré les huguenots, lorsque retentit dans les âpres montagnes du Vivarais et des Cévennes la voix des *petits prophètes*. Par ces mots on désigne des jeunes garçons et des jeunes filles qui, à partir de 1689, parcoururent le haut Languedoc en annonçant, au milieu des convulsions et dans une sorte de délire, la chute prochaine de Baal, la mort des tyrans et la liberté d'Israël. Mais, comme le fait observer M. Michelet, « l'ébranlement nerveux fut la forme, l'effet, le signe de la chose, non la chose même. Les enfants se mirent tous à dire ce que les parents n'osaient dire, à appeler, prédire la vengeance du ciel. »

L'insurrection, toutefois, n'éclata qu'en 1702, cinq ans après le traité de Ryswick, qui n'avait rien stipulé en faveur des huguenots français, et l'année même où la guerre de la Succession d'Espagne prenait un caractère général. Le meurtre du trop célèbre abbé Du Chayla, l'un des plus fougueux persécuteurs du protestantisme (dans le Midi), fut le sanglant prélude de cette lutte que signalèrent des faits atroces et des actes héroïques; l'horreur et la grandeur s'y mêlèrent à la fois, et la passion la plus noble comme la plus sauvage s'y donna pleine carrière.

Malgré les relations contemporaines (Louvreleuil, Brueys, Court) et de modernes études auxquelles demeurent si hono-

rablement attachés les noms de MM. Ch. Coquerel, Peyrat, de Félice, on n'a pas de récit complet ni suffisamment précis de la guerre des Camisards. Un savant auteur de l'Alsace, M. Ch. Drion, a réuni sur ce sujet de nombreux matériaux qui répandront une vive lumière sur ce dramatique épisode de nos annales. En attendant leur publication, on donnera ici des extraits de la correspondance de l'abbé Gilles Bégault. Secrétaire de l'évêché de Nîmes pendant l'épiscopat du célèbre Fléchier, l'abbé G. Bégault a rendu compte de plusieurs incidents de la guerre des Camisards dans quatorze lettres adressées à Madame la douairière de Caumartin, veuve de l'un des membres les plus éclairés de la magistrature française et belle-mère du jeune de Caumartin que Fléchier avait instruit, Restées jusqu'ici inédites, ces lettres ne donnent rien de précisément neuf, mais écrites sous le coup des événements par une personne qui était en quelque sorte engagée dans le combat, elles reflètent, au jour le jour, les impressions d'une partie de la société de Nîmes. Sans différer sensiblement de celles qui sont dues à la plume de Fléchier, elles racontent les faits et jugent les hommes avec une liberté que l'évêque, à cause de son caractère et de sa position, ne pouvait pas se permettre. Enfin elles valent par la pureté de la forme. L'abbé Bégault est un écrivain correct et châtié. Comme le maître, dont *il se glorifiait d'être le plus humble disciple*, il a plus d'élégance que de force, et plus de facilité que d'ampleur. Si l'on a pu reprocher à ses sermons et à ses panégyriques l'exagération et même l'enflure, on doit reconnaître que ses lettres se distinguent par la netteté du récit et la propriété des termes. A tous ces titres, les extraits que l'on trouvera plus loin nous paraissent dignes de l'attention des lecteurs de ce *Recueil* (1).

(1) Gilles Bégault, né en 1660, mort vers 1725, fut non-seulement secrétaire de l'évêché, mais encore chanoine et archidiacre de la cathédrale de Nîmes. Pendant vingt-trois ans, il a été l'hôte, le confident et l'admirateur passionné de Fléchier. Reçu membre de l'Académie de Nîmes en 1688, il fut chargé de remercier, au nom de cette compagnie, l'Académie française, qui venait d'admettre les académiciens de Nîmes au nombre de ses associés. Enfin, il a fait, sous la direction et on peut presque dire sous l'inspiration de Fléchier, des sermons et des panégyri-

II

Les renseignements que fournit la première des quatorze lettres de l'abbé Bégault ne concernent pas les commencements de la rébellion des Camisards ou, comme les appelle souvent le correspondant de Madame de Caumartin, des *fanatiques*. Lorsqu'il retrace les scènes de désordre ou de violence dont les environs de Nîmes furent le théâtre, les Camisards n'étaient plus, ainsi qu'au début de la lutte, réduits à ne faire des courses dans la campagne que durant la nuit. Sous la direction habile et énergique de plusieurs chefs, Cavalier, Roland et Ravanel, ils avaient formé des corps à peu près réguliers. A la suite de rencontres heureuses survenues entre eux et les catholiques, ils avaient trouvé des armes, et, si quelques-uns d'entre eux ne combattaient encore qu'avec des haches, des fourches ou des bâtons ferrés (L. VII), la plupart portaient le mousquet. Enfin, ayant combiné leurs mouvements, ils avaient surpris plusieurs fois le comte de Broglie, gouverneur du Languedoc, ou ses lieutenants. C'est ainsi que, dans les premiers jours de janvier 1703, une troupe, conduite par Ravanel, avait défait M. de Broglie lui-même au val de Blane, dans la plaine de Nîmes. En moins d'un mois, les Camisards avaient brûlé quarante églises et massacré quatre-vingts prêtres.

Sans doute le maréchal de Montrevel, donné, au mois de février 1703, pour successeur au comte de Broglie dans le com-

ques dont le recueil a paru en trois éditions, 1711, 1717, 1723; en tout, il se compose de cinq volumes. Le dernier comprend les discours académiques et les harangues de circonstance qu'a prononcés l'abbé Bégault. Estimé dans son temps comme orateur sacré, l'abbé Bégault a été loué par l'auteur de la *Bibliothèque française* comme l'un des écrivains qui se distinguèrent le plus dans le passage du XVII[e] au XVIII[e] siècle, et un docteur de Sorbonne, d'Arnaudin, tout en convenant qu'on ne peut dire de lui, quoiqu'il eût été formé par Fléchier, ce qu'Ausone disait de saint Paulin, « que le disciple avait remporté la palme sur le maître, » a pourtant pensé qu'il était glorieux pour lui de n'avoir pas été jugé trop inférieur à celui dont il avait reçu les conseils.

Les lettres de l'abbé Bégault à Madame de Caumartin, au nombre de quatorze, figuraient, il y a quelques années, sur un catalogue de vente de M. Charavay, qui voulut bien autoriser M. Ch. Read à en prendre copie.

mandement des troupes opposées aux insurgés, avait dispersé ceux-ci aux portes de Nîmes, et deux de ses principaux officiers, MM. de Parate et de Planque, avaient obtenu de brillants avantages à Pompignan et à la Tour de Bélot (mars, avril 1703); mais les Camisards, vaincus, avaient trouvé un asile sûr dans la montagne, dont ils connaissaient tous les chemins et tous les sentiers. C'était dans ces lieux, jusque-là inaccessibles aux soldats du roi, qu'ils déposaient leurs blessés. Vers la fin de la guerre, on découvrit, dans des grottes presque inaccesssibles, dans des cabanes construites au milieu des bois, des amas de médicaments, du linge et de la charpie (L. VIII).

Du reste, les Camisards ne tardèrent pas à se montrer de nouveau aux portes mêmes de Nîmes. A la date du 20 mai 1703, l'abbé Bégault annonce qu'un gros bourg, celui de Clarensac, situé à deux lieues de Nîmes seulement, a été dévasté. Quelques jours plus tard, un maréchal de camp, M. de Ginaudar, enveloppa cinq ou six cents rebelles à peu de distance d'Uzès; il fit de nombreux prisonniers, et, parmi eux, un jeune homme, presque un enfant (il n'avait pas vingt-deux ans), qui était surnommé *Sans-Quartier*, parce qu'il égorgeait impitoyablement tous les prêtres et, en général, les catholiques. Néanmoins la terreur que causait le voisinage des Camisards était si grande que, d'après le témoignage de Bégault (L. I), on n'osait pas s'aventurer hors de Nîmes pour faire la moisson. La crainte augmenta encore quand on sut que les huguenots, non contents de combattre à pied, avaient organisé des corps de cavalerie, et que, au nombre de douze ou quinze, ils pénétraient soudain dans les villages pour y exécuter des *razzias*. A l'origine, les quatre diocèses de Mende, d'Alais, de Nîmes et d'Uzès seuls avaient été exposés aux courses des Camisards; au mois de juillet, ils brûlèrent cinq ou six églises du diocèse de Montpellier qu'ils n'avaient pas entamé jusque-là. Si le mouvement avait été d'abord démocratique et populaire, il devint avec le temps général. « Les

gens même de quelque considération, écrit Bégault (L. II), se mêlent parmi ces malheureux. Le frère d'un baron de cette ville, nommé de Saint-Chatte, est à la tête d'une de leurs troupes. Depuis huit jours, M. de Salgas, gentilhomme et seigneur de deux beaux châteaux, près d'Alais, a été condamné aux galères pour avoir été parmi eux, les avoir favorisés et leur avoir fourni des vivres... Enfin on vient de couper la tête à deux jeunes gentilshommes, du côté du Vigan, qui étaient du parti des Camisards. »

Les Cévenols ont-ils reçu des secours de l'étranger? L'abbé Bégault raconte (L. V) qu'un réfugié français, rentré dans le royaume, a été, en 1703, rompu vif à Alais parce qu'il était porteur d'un plan de révolte que devaient seconder les Anglais et les Hollandais. Mais plusieurs historiens modernes, entre autres M. Michelet, affirment que le mouvement des Cévennes fut exclusivement national. Quoi qu'il en soit, si les Camisards ne furent aidés ni par les Anglais ni par les Hollandais, ils furent renforcés par des protestants venus soit du Dauphiné, soit du Vivarais, et même par des soldats royaux. Du moins, un certain nombre de huguenots, enrôlés dans les troupes de Louis XIV, désertèrent avec leurs armes et leurs chevaux et allèrent rejoindre Cavalier (L. III).

Rendu furieux par les échecs que lui-même ou les siens avaient subis, M. de Montrevel ne recula devant aucune violence. Il porta la peine de mort contre tous les insurgés pris les armes à la main; contre tous ceux qui leur fourniraient assistance; contre tous ceux qui seraient trouvés hors de leur domicile sans un certificat de l'intendant. Une ordonnance déclara les communes responsables des désordres commis sur leur territoire. Enfin M. de Montrevel fit enlever tous les nouveaux catholiques et les enferma dans les prisons. Toutes les lettres de l'abbé Bégault signalent des exécutions faites par le commandement de M. de Montrevel. Un jour, c'est un village qui est détruit parce que les Camisards s'y sont arrêtés pendant quelques heures et qu'avis de leur présence n'a pas

été transmis par les habitants au maréchal. D'autres fois, des réformés, faits prisonniers, sont roués vifs ou brûlés à Nîmes, à Uzès, au Vigan, à Alais, à Montpellier. Mais nonobstant ces exécutions terribles, l'insurrection continue et même elle paraît gagner du terrain. « Les pauvres catholiques, écrit Bégault (L. III, 5 août 1703), ne peuvent aucunement s'écarter pour veiller à leurs négoces et à leurs affaires, sans danger d'être égorgés. Nous sommes ici comme bloqués, n'osant pas sortir sans de grosses escortes qui fatiguent autant les troupes que les courses qu'elles font sur les Camisards... » Et un peu plus tard (L. IV, 31 août 1703) : « On est toujours comme bloqué dans les villes, sans oser faire seulement un quart de lieue sans escorte. Cependant les troupes royales demeurent là et souvent sont insultées par ces scélérats, *sans qu'elles osent les attaquer*. Il y a je ne sais quelle fatalité à tout cela! » — « C'est là un genre de guerre bien étrange. Il faut bien prier Dieu qu'il arrête par sa puissance cette calamité. »

Les succès des Camisards n'étaient pas encore arrivés à leur terme. Le 1er septembre 1703, Roland et Cavalier enveloppèrent dans la campagne de Nîmes quatre-vingts soldats du régiment de La Fare, et des quatre-vingts un seul échappa. Au mois d'octobre, Cavalier dispersa à Fare un détachement catholique, et au mois de novembre, près de Nages, il déjoua les embûches que Montrevel avait dressées contre lui. Enfin, le 15 mars 1704, il battit à Saint-Chatte, sur les bords du Gard, l'un des lieutenants de Montrevel, La Jonquière. Dans cette journée, un régiment, celui de la Marine, resta presque tout entier sur le carreau.

A la nouvelle de ce désastre, le plus complet qu'eussent encore éprouvé les catholiques, Louis XIV rappela du Languedoc M. de Montrevel et le remplaça par le maréchal de Villars. Avant de s'éloigner de la province, M. de Montrevel répara un peu son honneur flétri depuis le combat de Saint-Chatte (L. VII). L'abbé Bégault raconte cet engagement avec entrain. Cavalier, suivi de douze cents hommes avait poussé

jusqu'à Caveyrac, petit bourg situé à deux lieues de Nîmes. Sur cette nouvelle, M. de Montrevel rassembla en hâte plusieurs compagnies cantonnées à quelque distance de la ville. Puis, ayant confié le commandement de l'avant-garde à M. de Grandval, lui-même se tint prêt à le soutenir avec de la cavalerie. D'abord les dragons de M. de Grandval, qui craignaient que les rebelles ne leur échappassent, coururent sur eux. Une forte décharge jeta le désordre dans leurs rangs, et de peur d'être enveloppés par Cavalier, qui afin de les entourer, disposait déjà sa troupe en croissant, ils battirent en retraite. Les Camisards les serraient déjà de près, lorsqu'un corps d'infanterie ayant mis la baïonnette au bout du fusil, les chargea avec vigueur et les refoula sur Nages. Là ils se heurtèrent contre M. de Montrevel, qui venait d'arriver avec le reste de sa troupe. Pris entre deux feux, ils furent mis en pleine déroute. La plupart périrent; quelques-uns, qui avaient réussi à se sauver, furent saisis le lendemain et immolés. Au nombre des morts, on trouva trois femmes qui étaient, dit-on, prophétesses. Pour Cavalier, il réussit à regagner la montagne, mais il avait perdu dans cette funeste journée les deux tiers de ses compagnons. L'honneur de la victoire revint moins à M. de Montrevel, qui pourtant, d'après Bégault, avait montré la valeur d'un grand général, qu'à M. de Grandval, qui avait engagé l'action et soutenu le principal effort des Camisards.

Léonce Anquez.

(La fin au prochain numéro.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LES AMITIÉS DE CALVIN.

PRÉFACE DU *TRAITÉ DES SCANDALES.*

1550.

Cette préface, d'un des plus beaux écrits du réformateur, doit être rapprochée de l'admirable lettre où il avait retracé, quelques mois auparavant, les derniers moments de Madame de Normandie. (*Lettres Françaises*, t. I, p. 295, 301.) Gagné de bonne heure à la Réforme par les exhortations de Calvin, son compatriote et son ami, Laurent de Normandie, lieutenant royal à Noyon, se retira en 1548 à Genève. Il y perdit peu de mois après sa femme, Anne de la Vacquerie, petite-fille du célèbre président de ce nom, et reçut, dans cette épreuve, les consolations du réformateur, qui lui témoigna toujours la plus vive amitié, et le nomma son exécuteur testamentaire. Le départ de Laurent de Normandie produisit à Noyon une très vive impression. Dénoncé au parlement de Paris, il fut, le 7 septembre 1552, condamné à mort par contumace, avec plusieurs de ses amis fugitifs comme lui. Quelques jours après survint un incendie qui détruisit presque entièrement Noyon, en épargnant la maison du réformateur : « On ne doubte pas, écrivit-on à Calvin, que Dieu n'ait voulu laisser ce témoignage contre ceux de vostre ville, lesquels, huit ou dix jours auparavant, *avoient bruslé en peinture Monsieur de Normandie et le reste.* » (Lettre citée par Calvin, dans une épître latine du 15 février 1553.) Un de nos amis, M. Charles Eynard, possède un fort beau portrait de Laurent de Normandie, auquel nous espérons consacrer un jour une notice biographique, qui serait une page de plus des amitiés du réformateur.

Jehan Calvin à monsieur maistre Laurent de Normandie, son singulier et entier ami, salut.

Monsieur et bien aimé frère, comme ainsi soit que desja de longtemps, pour beaucoup de raisons, je vous eusse voué et desdié en

mon cueur quelcun de mes livres, pour vous en faire présent, j'ay voulu choisir cestuy cy entre les autres, pour que vostre exemple pust servir de grande confirmation pour mieux approuver la doctrine qui y est contenue et traictée. Car depuis qu'ayant de vostre bon gré abandonné le païs de vostre naissance, vous êtes icy venu pour y habiter comme estranger, vray est que vous et moy pouvons rendre plus certain témoignage des assaulz que Sathan vous a dresséz, quels ils ont été, et combien difficiles à soustenir; mais plusieurs autres aussi en sçauroient à parler. Quatre mois après vostre partement, les nouvelles vinrent de la mort de vostre père. Il ne se pouvoit faire que ce que les malings semoyent, ne vous vînt en pensée : asçavoir qu'il estoit mort de deuil et mélancholie, afin que toute la coulpe retombast sur vous. Au bout de deux mois, voicy une playe encore plus fascheuse, que vostre femme, je ne dy pas quelle, sinon que tout homme vertueux en souhaiteroit pour soy une semblable, vous est ostée, en la fleur de son aage. Or il estoit impossible, aussi bien en cest endroict, que l'esprit d'un homme non hébété ne fust agité de merveilleuses tentations. Vous teniez desja les calomnies des meschans pour certaines, comme si vous l'aviez retirée du païs de sa naissance pour la faire cruellement mourir en région incognue, comme en un autre monde. Mais il y avoit pour vous navrer le cueur de plus près, d'autant que tels mesdisans avoyent couleur apparente, disans que Dieu auroit maudict vostre entreprise par telle issue. Je laisse à dire les poinctes secrètes que vous aviez à sentir dans vostre esprit. Car si c'est un mal dur à porter que viduité, ce ne vous estoit pas petite destresse d'estre privé d'une telle compaigne. En la fin, vostre petite fillette, pour faire le comble de vos douleurs, vous meurt pareillement. Cependant Sathan ne cessoit point de vous faire les plus rudes assaulz qu'il luy estoit possible pour accabler de tout vostre esprit, lequel desjà estoit tant tourmenté d'autre part. En somme, il vous a fallu en demi an avaler doucement plus de tristesses et adversitéz que n'en ont enduré quelques-uns tout le temps de leur vie, lesquels, néantmoins sont fort louéz de magnanimité. Tout cela estoit comme un gros amas de scandales que Sathan vous mettoit au devant, comme à l'entrée du chemin, pour vous faire tourner bride tout court. Mais Dieu vous a tellement fortifié par la vertu invincible de son esprit, qu'il a monstré en vous par effect que les plus grands des-

tourbiers qui pourroient jamais advenir aux hommes, seront surmontéz par son aide et secours. De vostre costé, vous avez éprouvé de quelles armures Dieu prouvoit et garnit ordinairement les siens, toutesfois et quantes qu'il les appelle au combat. Il me souvient, quand je vous adverty le premier que vostre père estoit décédé, et comme je vous amenoye l'exemple d'Abraham, lequel pouvoit estre diffamé par les meschans de son temps, comme bourreau ou meurtrier de son père, d'autant qu'ayant traîné hors du païs le bon homme jà caduque et abatu de vieillesse, luy avoit accourcy sa vie, comme on eut cuidé, pource qu'il trespassa au milieu du chemin; vous me respondites soubdain là-dessus : Puisque vous aviez Dieu pour tesmoing et approbateur de vostre faict, qu'il ne vous challoit guères des faulx murmures et calomnies des malveuillans; seulement qu'il vous faisoit mal que vostre père ne vous avoit accompaigné pour vous rendre conforme au bon Abraham. Au reste, vous n'estiez pas si délicat et précieux de refuser qu'on vous mist au ranc d'Abraham, ou de fuir une ignominie, laquelle est tenue pour singulier honneur devant Dieu.

Quant à vostre femme, devant que nous laisser, elle vous donna des allègemens non petis du dueil que sa mort vous apportoit; car on ne sçauroit souhaiter médecine plus propre que les propos tant excellens qu'elle tenoit en rendant l'esprit (1); quand, en me tenant par la main, elle rendoit grâces à Dieu de ce qu'il l'avoit amenée en lieu ou il luy fust loisible de mourir en repos de conscience; quand, en gémissant pour le regret qu'elle avoit de s'estre si longtemps tenue en l'idolâtrie papale, elle s'escrioit à haute voix : « O que je suis heureuse d'estre sortie de cette maudite captivité de Babylone, et que je vay estre délivrée de ma dernière prison! Hélas! que seroit-ce si j'estoye maintenant à Noyon, où je n'oseroye ouvrir la bouche pour confesser franchement ma foy, encor que les prestres et moines desgorgeassent à l'entour de moy tous leurs blasphèmes! Et icy, non-seulement j'ay liberté de donner gloire à mon Sauveur pour venir hardiment devant luy, mais j'y suis conduicte par les bonnes exhortations que vous me faites; » quand, d'un vif sentiment qu'elle avoit en sa conscience en traictant d'une façon autre

(1) « Jamais on n'ouit aultre complainte d'elle qu'en priant Dieu qu'il eust pitié, et qu'il la délivrast de ce monde, luy faisant grâce de persévérer toujours en la foy qu'il lui avoit donnée. » Calvin à Madame de Cany, *Lettres Françaises*, t. I, p. 298.

que féminine de ses péchéz, de la damnation que nous avons méritée, de l'horrible jugement de Dieu, elle magnifioit quant et quant la grâce de Jésus-Christ, et y avoit son refuge d'un tel courage qu'on n'eust sceu dire qui surmontoit en elle, la confiance ou l'humilité (1). L'efficace dont elle prononçoit ces parolles m'en a laissé une telle impression, qu'il me semblera tout le temps de ma vie que j'y suis. Parquoy, combien que je vous veisse plus que vertueusement batailler à surmonter vostre tristesse, je ne m'esbahissoye plus tant de la constance d'un homme estant muni de tels et si bons remèdes (2).

Je laisse à part pour ceste heure voz autres fascheries. Seulement, je diray ce mot : Comme ainsi soit que Sathan vous eust basti un labyrinthe d'une infinité de scandales, vous en estes tellement venu à bout que non-seulement vous estes pour exhorter les autres, mais pour estre un miroir à ceux qui sont trop débiles, pour leur faire prendre cueur et hardiesse à vous ensuyvre. Et de faict, c'est une bonne forteresse qu'un contentement procédant d'un esprit bien attrempé et rassiz. Dequoy vous avez donné très bonnes enseignes en ce qu'aprèz avoir quicté au païs les choses qui ont accoustumé de solliciter les uns à ambition, et retenir les autres comme entortilléz en leurs alleichemens, vous n'y avez non plus de regret que si jamais vous n'en eussiez ouy parler; en sorte qu'on vous en voit passer à la longue, aussi volontiers comme vous y avez une fois renoncé libéralement. Or, comme je reçoy un fruict et plaisir admirable de ceste piété, laquelle j'apperçoy en vous, on ne doit trouver estrange si je désire que quelque partie en revienne aux autres pour en jouyr en commun avec moy. Car, au lieu que parcy devant, du temps que vous estiez lieutenant du roy à Noyon et maire de la ville, il me faisoit mal de vous voir eslongné de Christ; maintenant, je vous tiens pleinement nostre et vous embrasse comme au sein de l'Eglise; comme de faict, pour venir droit à Dieu, vous avez osté tous empêchemens qui vous en retiroyent. Toutesfois, je prétens aussi que ce livret soit, mesme envers ceux ausquels

(1) « Quelquefois elle disoit bien : je n'en puis plus. Quand je luy respondois : Dieu pourra pour vous; Il vous a bien monstré jusques icy comme il assiste aux siens; elle disoit tantost : Je le croy, et me faict bien sentir son aide. » Calvin à Madame de Cany, *Lettres Françaises*, p. 299.

(2) « Son mary estoit là s'évertuant en telle sorte qu'il nous faisoit pitié à tous; et cependant nous faisoit esbahir de sa constance, etc... » *Ibid.*, p. 299.

vous estes incognu, comme un témoignage de l'amour que je vous porte. Et quant à vous, je sçay que vous n'en demandez nul gaige, tant en estes asseuré (1). Il y a plusieurs liens entre nous deux de conjonction bien estroicte; mais il n'y a ne parentage, n'accointance qui outrepasse nostre amitié; voire tellement que mon frère unique n'est pas marri que vous soyez mis en degré pareil avec lui, sçachant bien que, pour récompense, vous l'aimez autant qu'il sçauroit désirer.

Touchant ce que le présent livre a esté si longtemps attendu devant que d'estre publié, je voudroye bien que l'ancien proverbe que j'ai allégué au commencement du livre, servist d'excuse légitime : asçavoir que c'est assez tost, quand la chose est bien faicte. Mais je crains que plusieurs, qui, tant soubs ombre de l'argument qui de soy est fort ample, que pour la longueur du temps, s'estoyent promis quelque grand cas, se voyans frustrés de leur espoir, ne soyent faschéz, mesme quand ils verront les matières qui méritoyent d'estre déduictes d'une façon exquise et d'un style hault et orné, estre maigrement touchées. A cela, je n'ay que respondre, sinon que le moyen que j'ay tenu me sembloit le meilleur, combien que je ne requier personne de s'accorder à mon advis en cest endroict. Je me contente que ceux qui en jugeront autrement me pardonnent de ce que j'auray suyvi ceste brièveté, laquelle ne leur satisfait pas du tout.

Sur ce, mon très aimé frère, je supplie nostre bon Dieu de continuer et augmenter ses grâces en vous, les faisant servir à sa gloire jusques à ce qu'il nous recueille en son royaume. Ce dixième de juillet, qui est le jour de ma nativité, l'an MDL.

(1) Le réformateur qui n'a pas connu l'amitié (au dire de ses détracteurs!), a dédié la plupart de ses Commentaires à des amis, Simon Grynée, Melchior Wolmar, le marquis de Vico, Mathurin Cordier, Benoît Textor, Farel et Viret. Dans ces pieuses dédicaces, leur nom brille à l'égal de ceux de Somerset, d'Edouard VI et du roi de Pologne, Sigismond Auguste.

TROIS LETTRES DE JACQUES SAURIN

A ALPHONSE TURRETINI (1)

(1705-1727)

En poursuivant quelques recherches relatives à l'histoire du protestantisme au XVIIIe siècle, nous avons retrouvé parmi d'anciens papiers trois lettres inédites et autographes de Jacques Saurin, et une de son frère cadet Louis Saurin. Le nom du premier est trop haut placé dans les fastes de l'éloquence française, pour que nous ne nous empressions pas de mettre aujourd'hui ses lettres sous les yeux de ses compatriotes. Elles sont adressées à J.-A. Turretin, savant professeur genevois, à l'école duquel Saurin vint, à deux reprises, recevoir les solides enseignements qui devaient développer son éloquence et ses facultés naturelles. Le grand prédicateur de La Haye conserva toujours sur le sol étranger une véritable vénération pour le maître, auquel il témoigna, à plusieurs reprises, les sentiments de la plus haute estime (2). Il admirait la noble idée que nourrissait Turretin de voir un jour toutes les religions réunies sous un même drapeau, quoiqu'il ne s'y associât pas lui-même sans réserve : « Assurément, écrivait-il à Mademoiselle de Saint-Véran, ce ne seront pas les docteurs qui viendront à bout de réunir les religions. Il n'y a que les princes qui puissent y réussir. »

Saurin ne fut pas seulement un prédicateur d'une rare éloquence, mais un pasteur plein de zèle, de dévouement et de charité. Dès l'année 1715, après dix ans de ministère à La Haye, sa santé inspirait déjà de vives inquiétudes à ses amis. Le 30 décembre 1730, il expira dans le calme et la paix, en prononçant ces paroles qui semblent comme le dernier reflet d'un beau jour : « Que de gloire et de grandeur en Jésus-Christ! Aimez la piété; il n'y a que cela de bon au monde! »

(1) Un jeune érudit qui porte dignement un beau nom de l'émigration française à Genève, M. Eug. de Budé, nous transmet quelques pages inédites de la correspondance de Saurin, annotées avec soin, et qui trouvent naturellement leur place dans un recueil d'histoire et de pieuse érudition tel que le Bulletin. (*Réd.*)

(2) Descendant d'une famille de réfugiés lucquois, Turretin s'était voué à l'enseignement après avoir visité les principales contrées de l'Europe. Il mourut en 1737. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres : le *Pyrrhonismus Pontificius*, où il tenta de réfuter l'*Histoire des Variations* de Bossuet, et un *Compendium historiæ Ecclesiasticæ*, Genève, 1734.

Pour les détails de cette belle vie, il faut lire le volume récemment publié par MM. Gaberel et Deshours Farel : *Jacques Saurin ; sa vie et sa correspondance.* Paris, 1864. Les trois lettres que l'on publie ici, pour la première fois, complètent les révélations contenues dans ce précieux volume. Elles ne sont pas exemptes d'incorrections, mais elles respirent une cordiale simplicité. La louange y revêt les formes les plus gracieuses et les plus aimables. Dans les moments où Saurin a lieu de se plaindre de la censure ecclésiastique, de la malveillance du clergé et des consistoires à son égard, il ne cesse pas de se montrer modéré, comme doivent l'être tous les vrais chrétiens. La troisième lettre contient une discussion assez étendue sur les points fondamentaux de la religion, qui ne manque pas d'intérêt, même aujourd'hui. Eug. de Budé.

I

Jacques Saurin a Turretini.

La Haye, 22 août 1705.

M. Coste (1) m'a rendu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur et très honoré Père. L'opinion que vous avez de lui fait son éloge, et contribuera beaucoup à établir sa réputation en Angleterre. Si j'avois été dans ce païs, je me serois donné bien des mouvemens pour lui procurer l'emploi dont vous le jugez digne ; les lettres que je lui ai données supléeront à ce deffaut. Je l'ai recommandé à ceux de mes amis qui m'ont paru les plus propres à le servir ; je ne doute point qu'il ne trouve ce qu'il cherche. Avec un peu de patience on vient à bout de tout en Angleterre ; mais comme Londres est une grande ville, il faut toujours emploïer quelques mois pour se faire connoître, après cela on découvre mille moïens pour subsister. Je ne vous répèterai point ce que je vous ai dit plusieurs fois, que tous ceux qui viendront de votre part seront bien reçus dans mon domestique, et que j'emploierai toujours en leur faveur les personnes accréditées auprès desquelles je puis avoir de l'accès.

Je vous dois bien des remercîments pour les soins que vous avez *ûs* de mon frère. On m'a écrit plusieurs fois les empressemens que

(1) Peut-être Pierre Coste, critique érudit, auteur de plusieurs traductions d'ouvrages anglais et latins, qui naquit à Uzès en 1668, et mourut à Paris en 1747 ; ou bien un autre Pierre Coste, pasteur de l'Eglise française à Leipzig, en 1716, et mort dans cette ville en 1751.

vous avez témoignés pour le retenir à Genève. Si la chose avoit réussi, j'aurois envié son sort et j'aurois pris peut-être le parti de me retirer avec ma famille. Ce n'est pas que je manque d'occasion de procurer à mes frères des établissemens plus solides même que ceux qui pourroient se présenter dans votre ville. Mais c'est que j'ai toujours regardé Genève comme le séjour du monde le plus propre aux personnes d'une fortune médiocre. Celui de Londres a mille charmes pour moi (1). On m'a souvent fait remarquer que jamais ministre français n'y avoit *û* de plus grands agrémens que ceux que j'y ai trouvés. Mais des lassitudes opiniâtres, de longs épuisemens que j'y ai *us* en dernier lieu, ont diminué l'amour que j'avois pour cette ville, et ralenti le feu avec lequel je servois mon Eglise. Je craignois même que quand il s'agiroit de demander un congé d'un an, je ne trouvasse des esprits rebours qui ne s'oposassent à mes desseins et qui me refusassent ce soulagement qui m'était absolument nécessaire. Mais j'ai été agréablement surpris de voir dans tous les membres de mon consistoire une amitié, une cordialité, une grandeur d'âme qui a surpassé non-seulement mes espérances, mais mes désirs mêmes. On me laisse maître de moi pour un an. On se charge de mes fonctions. On ne m'oppose d'autre difficulté que la crainte qu'on a de me perdre. Un stile si obligeant me frape vivement, et m'attache plus que jamais à une Eglise qui fait pour moi des démarches si tendres et si extraordinaires. C'est cela même qui m'a empêché d'aller passer à Genève l'année que l'on me donne. Les douceurs que j'y aurois goûtées m'auroient fait souhaiter peut-être d'y passer ma vie, et je n'ai pas voulu m'exposer à la tentation. Vous jugez bien, Monsieur, que vous auriez été le principal motif qui m'ût engagé à faire un si grand voïage. Je me serois prévalû de tout ce que le souvenir de mon père vous donne d'amitié pour sa famille, et j'usse recueilli l'héritage de votre bienveillance qu'il nous a laissé. Conservez-nous un bien si prétieux, et donnez-nous-en de temps en temps des assurances. Je voudrois bien mériter par moi-même ces sentiments, et avoir quelque chose qui me distinguât assez pour me donner droit de lier quelque commerce avec vous, de vous demander quelles sont vos occupations, quel conte vous voulez rendre

(1) Saurin avait rempli pendant cinq ans, de 1700 à 1705, les fonctions de pasteur de la congrégation des réfugiés français à Londres, qu'il n'abandonna que pour devenir *ministre des nobles* à La Haye.

au public des grands talens que vous avez reçus, et des études que vous faites. Vous êtes débiteur au Grec, au Barbare, au sage et à l'ignorant. Vous devez à toute l'Eglise. Des talents extraordinaires comme les vôtres ne doivent pas être renfermés dans l'enceinte d'une ville. Une extrême délicatesse est quelquefois aussi blâmable qu'une trop grande présomption, et il est permis de connaître ce que l'on vaut, quand on ne veut tirer de cette connaissance que des motifs pour se rendre utile à l'Eglise. Je suis à portée pour vous servir, et si vous voulez me confier une douzaine de sermons, je me chargerois bien de les faire imprimer sur le plus beau papier de Hollande, et avec toute la régularité possible (1). MM. Chions (2) et de La Rivière (3), qui me voient écrire, me dictent ces pensées que j'avois déjà moi-même depuis longtemps. Ils vous assurent de leur respectueux souvenir.

Je suis, Monsieur et très honoré Père, votre très humble et très obéissant serviteur. SAURIN.

II

LE MÊME AU MÊME.

La Haye, 5 septembre 1707.

Il y a bien longtemps, Monsieur et très honoré frère, que vous ne m'avez donné aucune marque de votre souvenir. Je n'ose pas vous en faire des reproches, et je sens mon malheur sans m'en plaindre. Mais je ne saurois être plus longtemps sans vous assurer de mon attachement pour votre personne, et sans vous demander quelques assurances de votre amitié. Je me flatte que j'y ai toujours un peu de part, et le cas que j'en fais me donne droit d'y prétendre.

Vous ne désapprouvez pas que je vous demande vos soins dans deux ou trois petites affaires que j'ai à Genève. On me demande un ministre pour le régiment suisse qui était autrefois à M. de Saconnex. Huit cents florins sont les gages qu'on destine à celui qui voudra remplir cette place. Le colonel a un fils auprès de lui, sur

(1) Une partie des sermons de Turretin, encore inédite, sera prochainement publiée avec sa correspondance.
(2) M. Chions, originaire du Dauphiné, et collègue de Saurin à la Haye.
(3) Ami de Saurin, et qui l'assista dans ses derniers moments.

lequel on voudroit que le ministre *ut* quelque inspection. On lui donnera deux ou trois cents florins, outre les huit cents pour son ministère. Si vous avez quelqu'un parmi vous à qui cette place convienne, et que vous croyez convenir à cette place, je vous prie de me l'indiquer.

Il y a quelque temps que mon frère demanda à M. Caze (1) un précepteur pour les enfants de M. de Cheux (?) qui demeure à Copenhague, et qui est colonel au service du roi de Danemark. M. Caze indiqua un homme dont le portrait plaît à ceux qui le demandent. Voudriez-vous bien me faire la grâce de vous aboucher avec M. Caze, d'interroger cet homme qui s'offre, et de voir s'il est digne qu'on le fasse venir de si loin, et s'il veut se charger de l'éducation des fils de M. de Cheux dont le plus âgé n'a que six ans. En cas qu'il vous paraisse convenir, M. Caze aura la bonté de lui faire donner cent vingt florins de notre monnoie, par le marchand qu'il choisira, et qui peut tirer sur moi une lettre de change à vue de la même somme. Ce Monsieur n'a qu'à partir incessamment pour Copenhague.

Il y a bien du temps que j'avois promis deux livres à votre bibliothèque. Mais quand j'examinai ceux que je me proposai de lui envoïer, ils ne me parurent pas dignes d'elle. Nous venons d'en recevoir un qui va faire grand bruit dans le monde, et donner bien de la tablature aux savants. C'est le Nouveau Testament grec du docteur Mill. Il y a plus de quinze ans que ce livre étoit imprimé. Mais l'auteur, soit par bizarrerie, soit qu'il ne fût pas satisfait de ce que les libraires lui offroient pour ses exemplaires, les avoit toujours gardé par devers lui. Enfin, la reine, en lui donnant un bénéfice considérable, lui a ordonné de les publier. C'est un livre dont le travail épouvante. Il y a des prolégomènes fort longs et fort savants. On y voit un recueil prodigieux de toutes les diverses leçons, etc... J'ai donné ordre à Amsterdam qu'on vous en adressât un exemplaire que vous présenterez, s'il vous plaît, de ma part à votre bibliothèque. On imprime ce livre à Amsterdam. Mais je doute que cette édition égale celle d'Oxford que je vous envoie.

(1) Probablement Jean Caze, reçu gratuitement bourgeois de Genève en 1699, en souvenir de son grand-père Jean Caze, maître d'hôtel du roi, qui, banni par la Révocation, fit des legs considérables à la Bourse française et à l'hôpital de Genève.

Vous lèverez les épaules quand vous apprendrez que je vais publier un volume de sermons. Auriez-vous assez bonne opinion de ma sincérité, pour croire sur ma parole que j'ai des raisons indispensables de le faire? Cela est ainsi pourtant. Une des principales, c'est que nous sommes dans un païs où l'Evangile est défiguré presque autant que dans aucun lieu du monde. Les Cocceiens (1) ont le dessus, et veulent qu'on ne parle en chaire que de types, que de minuties, etc. Ils écoutent nos sermons avec un esprit de mutinerie, et publient que notre morale est ou pernicieuse ou inutile. Plusieurs personnes de considération veulent que j'en appelle au public; c'est ce que je vais faire. M. de Joncourt a essuyé toute la rigueur de ces esprits, puisqu'il vient d'être condamné au synode pour avoir écrit contre les Cocceiens. On a été sur le point de le déposer. La sentence porte que, pour avoir troublé la paix de l'Eglise, diffamé plusieurs grands théologiens, et entre autres Cocceius, emploïé plusieurs railleries profanes dans son livre, dogmatisé sur les types d'une manière opposée aux sentiments de nos Eglises, il sera fortement censuré, et condamné à se rétracter par un écrit public avant le synode prochain.

Le papier me manque, et cependant vous voulez peut-être que je vous donne des nouvelles de ma famille. J'ai un fils d'un an (2). Mon frère Louis est à Londres, où le consistoire de la Savoie l'a prié de prêcher trois mois pour le jeune Dubourdier qui était malade; depuis ce temps-là, M. Sahit est tombé en apoplexie. Je crois que s'il en meurt, mon frère (3) aura sa place. En ce cas-là, ma mère et ma sœur, qui sont avec moi, passeront en Angleterre, Mon frère Marc y est; il a acheté une lieutenance parmi les Anglois. Je suis l'homme du monde le plus content et le plus heureux. Mon établissement à La Haie a tous les charmes qui peuvent être annexés au ministère. Peut-être que quelque jour je ferai un voïage à Genève. Vous y au-

(1) Disciples de Jean Cock, ou *Cocceius*, professeur de théologie à Leyde, et auteur d'un système bizarre qui, sous le voile des allégories, prétendait trouver dans les saintes Ecritures l'histoire de l'Eglise chrétienne. Les Cocceiens attendaient aussi le règne visible de Jésus-Christ sur la terre.

(2) Saurin avait épousé, en 1703, Mademoiselle Catherine Bouton, d'une famille distinguée du Refuge, qui, par son défaut d'ordre et son humeur difficile, ne le rendit point heureux.

(3) Louis Saurin, frère cadet de Jacques, devint en effet pasteur de l'Eglise de Savoie à Londres. Il mourut, en 1749, doyen de Saint-Patrick, en Irlande, où sa postérité subsiste encore.

riez beaucoup de part. Je vous demande pardon de la liberté que je prens de vous donner tant de commissions.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

SAURIN.

Il ne m'a pas été possible d'écrire plus tôt à Genève pour ce monsieur qui doit aller à Copenhague, quoique j'en usse la commission, il y a quelques temps. Il est important qu'il parte incessamment.

III

LE MÊME AU MÊME.

La Haye, 13 décembre 1727.

Monsieur et très honoré frère,

Je dois réponse à deux de vos lettres. La dernière était écrite en faveur de M. Jahier. Il m'aprend lui-même, par une des siennes, qu'il s'est arrêté à Utrecht, que les Etats de cette province lui ont accordé la pension pour laquelle vous souhaitiez que je m'intéressasse; et que je n'aurois pas manqué de travailler à lui procurer, si son bonheur n'avoit prévenu mes soins.

J'avois déjà sû la perte dont vous me faites l'honneur de me parler dans votre autre lettre et j'avois partagé votre douleur. L'éloge que vous faites de votre parent, confirme l'idée que j'en avois, et augmente les regrets que j'ai de sa mort.

J'ai communiqué à diverses personnes de considération et de piété ce que vous me mandez sur les bruits désavantageux qui avoient couru au sujet de votre ville, et j'ai esté ravi de pouvoir effacer les mauvaises impressions qu'ils avoient causées. Vous rendrez un service considérable à ces provinces, si vous voulez, dès à présent, nommer les personnes que vous croyez capables de remplir les chaires de nos Universités. M. le comte de Wassenaer (1) me charge expressément de vous demander cette grâce, et il vous représente qu'il ne sera peut-être pas temps de nous la faire lorsque il y aura des places vacantes.

Ayez la bonté surtout de me faire savoir, le plus tôt qu'il sera

(1) Homme d'Etat, aussi pieux que distingué, qui se mit à la tête de la grande association de charité, créée par Saurin, pour une mission intérieure en Hollande.

possible, ce que vous pensez d'un de vos compatriotes. C'est de M. Chaix que je veux parler; ses manières douces et modestes ont beaucoup plû ici, et on a goûté ses sermons. Quelques personnes jettent même les yeux sur lui pour le faire succéder à M. Châtelain, qui fait une démarche dont on n'avoit encore vû aucun exemple depuis la fondation de ces Eglises, c'est de quitter La Haye pour Amsterdam. J'agirai avec toute la circonspection imaginable sur les avis que vous voudrez bien me donner là-dessus, et vous ne serez nommé qu'à bonnes enseignes.

Nous ne saurions trop déplorer les ravages que le cocceianisme fait dans ce païs (1), et je ne vous dirai rien là-dessus, parce que la matière est trop abondante, et que je ne saurois la renfermer dans les bornes d'une lettre. C'est une chose déplorable que dans le pays du monde où la tolérance est portée jusques à la licence la plus effrénée, les Eglises wallonnes adoptent une partie des maximes de l'inquisition. J'en aurois esté la victime plus d'une fois, si je n'avois quelques partisans dans les personnes les plus accréditées de ces provinces. Mais quelque apui qu'elles puissent me procurer, elles ne sauroient me délivrer du genre de torture par lequel je suis indispensablement obligé de passer toutes les fois que j'ai quelque chose à imprimer. Il faut que je soumette mes manuscrits à deux Eglises examinatrices, qui me nomment souvent pour les examiner des personnes dont quelques-unes n'entendent pas notre langue, et dont la pluspart n'ont pas le sens commun. Ajoutez à cela les motifs dont quelques gens de notre robe sont animés. L'excès va si loin qu'on censure jusques à des expressions raisonables, auxquelles on m'oblige d'en substituer qui ne le sont point. J'avois dit, je ne sais où, que le dogme de la *Trinité étoit l'écueil de la raison humaine*. Il y eut des conférences très vives sur ce mot dans le consistoire de Rotterdam, où il fut conclu que je mettroi au lieu du mot *écueil*, celui d'*aheurtement*. Jugez de la pièce, par cet échantillon. Cette contrainte empoisonne quelquefois toutes les douceurs inexprimables que je goûte à La Haye, et si j'étois assez opulent pour vivre de mes rentes, je crois que je me transporterois dans votre ville pour laquelle je conserve toujours une très forte inclination.

J'ai connu très particulièrement M. Bionens, chez feu M. de Da-

(1) Voir la note 1, p. 278.

venoude(?), où il a été quelques années. Il m'avoit même communiqué son manuscrit contre vous, et il vouloit que j'eusse le soin de le faire publier. Je le refusai par deux raisons : l'une, qu'il vous attaquait; et l'autre, que je n'étois pas dans ses hypothèses. Il voudroit détruire une opinion que vous avez mise dans tout son jour, et pour laquelle je me ferois brûler; c'est que les points fondamentaux de la religion varient selon le génie, les talents, les circonstances des personnes auxquelles la religion est proposée. Je doute même qu'on puisse s'inscrire en faux contre cette thèse, dès qu'on en comprendra le sens. Sans doute, qu'à certains égards, les points fondamentaux de la religion sont toujours les mêmes; mais, pour satisfaire ceux qui abusent de cette pensée, on peut, ce me semble, distinguer les points fondamentaux de la religion, d'avec les points fondamentaux au salut. J'accorde qu'à regarder ces premiers en eux-mêmes, et par abstraction des persones à qui on les prêche, ils sont invariables; mais les seconds varient à l'infini. La religion ne sauroit subsister sans ces deux points : qu'il y a un Dieu et que Jésus-Christ est le Messie. On peut pourtant être sauvé sans recevoir ces deux articles, si c'est parce qu'on manque de facultés naturelles qu'on les rejette; ou parce qu'on s'est trouvé dans des circonstances où il était absolument impossible de les connaître. Et ainsi des autres articles. M. Bionans m'a déjà envoïé son ouvrage imprimé. J'attends avec impatience votre réplique.

J'avois beaucoup ouï parler autrefois du *Traité de la Justification*, composé par M. de la Placette (1). J'ai eu les liaisons les plus intimes avec ce digne pasteur, et je l'avois extrêmement pressé de publier cet ouvrage. Un des motifs qui m'y engageoit, c'est que je croyois qu'un homme qui avoit donné au public des idées si saines et si sévères de la morale chrétienne, tourneroit tous les points de son génie contre ceux qui en nioient la nécessité, et qui attribuent la justification à une foi de simples spéculations et du simple désir d'obtenir le pardon des crimes qu'on a commis. M. de la Placette réprima toujours les empressemens que je témoignois pour la publication de son livre. Je revins à la charge; il persista dans sa froideur. Enfin, après que je lui eus décoché plusieurs traits, il me

(1) Jean de la Placette, surnommé le *Nicole des protestants*. Né en 1639, à Pontac, dans le Béarn, pasteur à Orthez, il quitta la France après la Révocation, et devint ministre de l'Église de Copenhague. On a de lui de *Nouveaux Essais de morale*. (Amst. 1692). Il mourut en 1718.

dit qu'il me demandoit une heure pour me faire entendre les raisons qui l'avoient obligé à me résister. Je n'ai jamais esté plus surpris que lorsqu'il me dit dans la conférence qui fut tenue sur ce sujet que la raison qui l'obligeoit à retarder l'impression de ce traité, c'estoit qu'il y avoit ajouté une nouvelle partie, toute destinée à me réfuter. Je lui demandai quel point de ma doctrine lui avoit déplu. Il me répondit que c'étoit ce que j'avois avancé, que pour être en état de *grâce,* il falloit non-seulement avoir fait des actes de vertu, mais en avoir l'habitude; que cette habitude ne s'acquéroit que par des actes réitérés. C'est ce que j'avois tâché d'établir dans le premier sermon que je publiai. M. de la Placette me pria de lire sans prévention ce qu'il avoit proposé contre ce système, et qu'il me laissoit le maître absolu de la destinée de son livre. J'avoue que ma vanité fut flattée quand je vis qu'un homme comme M. de la Placette me fesoit l'honneur de m'attaquer; elle le fut davantage encore quand j'us lu les raisons qu'il emploioit pour me réfuter, et pour soutenir cette thèse équivoque de l'Ecole, que la *justification se fait dans un instant,* ce qui est contraire au système des habitudes. Je témoignai à M. de la Placette que je verrois avec beaucoup de plaisir cette défense devenir publique. Je m'engageai à lui répondre avec le respect que je devois à un homme comme lui. Je lui communiquai même la manière dont je me défendrois, et je lui dis que je prendrois mes armes et mon bouclier dans ses propres ouvrages. On y trouve de très longues discussions en faveur de ce qui est je ne sais quoi qui précède la *grâce* justifiante (je parle de ses ouvrages imprimés); je lui déclarois que ce qu'il appelle la *grâce préparante,* je l'appelois *acte.* Il se rendit; il me dit qu'il condamnoit son manuscrit à un éternel silence. J'avoue que ce traité n'avoit pas répondu à l'idée que je m'en étois formée, et que le style, la matière, les maximes mêmes qui y sont emploiées, m'ont paru fort scholastiques. Je suis prêt à réformer ce jugement sur le vôtre, Monsieur; le nom seul de M. de la Placette suffira pour faire débiter le traité de la *Justification.* J'ai déjà obtenu d'un libraire les conditions sous lesquelles on veut le livrer à l'imprimeur; j'aurai soin qu'elles soient observées dès que vous me l'aurez envoié. On peut adresser le pacquet à M. Jean Sivan, marchand libraire à La Haye.

Je vous dois bien des remerciements et bien de la reconnaissance de l'attention que vous faites aux changements que la mort du feu Roi

d'Angleterre peut avoir *faits* à ma condition et à celle de mes frères. Grâce au ciel, j'ai trouvé chez la Reine (1) tout ce que j'ai perdu (pour ne pas dire beaucoup plus) dans la personne de Georges Ier. S. M. me fit assurer il y a quelque temps qu'elle prendroit mon frère dans sa maison, que ma pension de 200 l. st. me seroit conservée, et qu'elle daigneroit elle-même m'envoier l'acte, dès qu'il seroit expédié. Toutes ces promesses ont été ponctuellement exécutées. Ma joie seroit complète si les autres réfugiés qui avoient des pensions, sous le règne précédent, avoient cet expédient comme moi; mais quoique nous ayons des espérances très bien fondées, que les faveurs du feu Roi leur seront continuées, nous sommes encore dans une gênante incertitude sur ce sujet.

Je ne comprends pas comment M. de Salgas (2) a pu passer trois ou quatre semaines à Rotterdam sans venir à La Haye, et sans y solliciter des lettres des personnes dont les recommandations lui auroient été si utiles en Angleterre. Osé-je espérer que vous voudrez communiquer tout cet article à Mademoiselle de Gozon, que j'assure de mes respects et de mes tendresses. J'ai esté navré en lisant ce que vous me dites que votre fin pourroit n'être pas fort éloignée. Je joins mes prières à tant d'autres qu'une infinité de gens de bien adressent au Ciel pour votre conservation. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur et très honoré frère, votre très humble et obéissant serviteur,

SAURIN.

P.-S. Je suis fâché de n'avoir pas vu votre ouvrage sur la Pythonisse. Il auroit rectifié mes idées : du moins j'en aurois enrichi mes dissertations, et je me serois prévalu de cette occasion de publier ce que je pense sur votre sujet. Mais il est trop tard, mon livre va paraître. Je n'ai pu concilier ni le système de la Doctrine (?), ni celui de l'expression du Démon, avec la prophétie que cette femme prononça à Saül (3). Je ne connois point d'oracle plus clair et plus

(1) Caroline d'Anspach, princesse aussi pieuse que savante et spirituelle, qui protégea toujours les hommes de lettres. Elle mourut en 1736.

(2) François Pelet, baron de Salgas, en Languedoc, abjura le protestantisme après la Révocation, mais n'en demeura pas moins suspect aux agents de Louis XIV, et passa quatorze ans aux galères. Rendu à la liberté par ordre du régent, il mourut en 1717, à Genève. C'est sans doute de son fils Pierre, réfugié dans le pays de Vaud, qu'il est ici question.

(3) 1 Samuel, XXVIII, 7, et suiv. Le mystérieux récit de l'évocation de Samuël à la voix de la Pythonisse a donné lieu à bien des controverses. Saurin, qui dans ses *Discours historiques* avait touché à cette question, nous livre ici sa pensée sur ce grave sujet.

ponctuellement accompli : cette considération m'a porté à soutenir que Dieu intervint d'une manière surnaturelle dans cette circonstance; que le véritable Samuël apparut à Saül de la même manière, quoique dans des vues si différentes, que Moïse et Elie à Jésus-Christ.

MÉLANGES.

DESMAIZEAUX ET SES CORRESPONDANTS.

I. BARBEYRAC (1).

(Suite.)

Il nous faut maintenant quitter Berlin et suivre Barbeyrac sur un autre théâtre. « En 1710, dit la *France protestante,* on lui offrit la chaire de droit et d'histoire à l'académie de Lausanne. Heureux de pouvoir payer à cette ville une dette de reconnaissance, il accepta... Son installation eut lieu le 19 mars 1711. » Etabli dans un pays où le mouvement intellectuel ne semble pas avoir été fort actif, du moins à cette époque, notre jurisconsulte s'empresse de renouer un commerce épistolaire avec Desmaizeaux.

A Lausanne, ce 28 novembre 1713.

Il y a deux jours, Monsieur, que j'ai reçu votre lettre du 22 octobre. C'est la première qui me soit parvenue de vous depuis que je suis dans ce pays, et je n'ai jamais vu celle que vous dites m'avoir écrite par un gentilhomme anglais. Je me fais un grand plaisir de pouvoir vous écrire aujourd'hui par le canal de M. de La Motte, sans avoir aucun besoin de vous écrire en droiture; et je suis encore plus aise de pouvoir vous donner des nouvelles de Madame votre mère. Elle se porte très bien; je vis hier un proposant d'Avanches, qui en est venu depuis quatre jours, et il m'a promis de lui faire savoir que vous étiez en peine d'apprendre de ses nouvelles, et que vous lui avez souvent écrit sans en avoir eu aucune réponse. Vos lettres ont eu apparemment le même sort que celle que vous

(1) Voir le cahier précédent, p. 237.

m'aviez écrite par le gentilhomme anglais. Quand vous me ferez l'honneur de m'écrire, et que vous voudrez bien me charger de quelque commission pour Madame votre mère, comme je suis à portée de m'en acquitter facilement, je le ferai avec plaisir. Je serai ravi d'ailleurs que ce soit une occasion pour moi de recevoir de vos nouvelles. Vous aurez toujours quelque chose de nouveau à m'apprendre de vos quartiers ; et si je ne puis, en revanche, vous rien apprendre d'un pays comme celui-ci, où *litteræ plane jacent,* ce ne sera pas ma faute. Je vis ici en passant Fritsch (1), qui me dit que les lettres de M. Bayle étoient sous la presse (2). J'ai fait vos compliments à M. Constant (3), qui m'a chargé de vous saluer de sa part. Il attend avec impatience de voir les lettres imprimées. L'édition du dictionnaire qui se fait à Genève n'a pas encore paru (4) : on l'imprime aussi vite qu'on peut faire à Genève. Elle est fort jolie; j'en parle pour l'avoir vue. Si elle est aussi correcte, tout ira bien. Les libraires ont résolu de faire imprimer à part les corrections et additions qui pourront se trouver dans l'édition que Fritsch et Bohm ne manqueront pas de faire dès qu'ils n'auront plus d'exemplaires de la leur (5). Vous verrez dans un des premiers mois du *Journal de Paris* une *première et dernière réplique* à M. du Tremblai, pour réponse à sa lettre du mois de juillet des *Mémoires de Trévoux* (6). M. l'abbé Bignon, qui m'a promis de faire insérer cette dernière réponse dans le journal, paroît assez content de la manière dont je m'y suis pris pour embarrasser un homme contre qui je n'aurois plus dit le mot, si je n'avois eu de nouvelles réflexions à faire pour mettre dans tout son jour une matière que l'on est fort sujet à prendre tout de travers, à cause de certains préjugés fort enracinés. Selon ce que vous me marquez, le docteur Bentley (7) a levé le masque contre M. Le Clerc. Il aura apparem-

(1) Célèbre libraire hollandais.

(2) Les lettres de Bayle furent publiées par Prosper Marchand, à Rotterdam, en 1714; 3 vol. in-12.

(3) Probablement David Constant, professeur d'éloquence latine à Lausanne.

(4) Brunet n'en parle pas dans son *Manuel du Libraire.*

(5) Cette édition parut en 1720; 4 vol. in-f°.

(6) Barbeyrac avait déjà fait insérer, dans les *Mémoires de Trévoux,* d'octobre 1712, une lettre en réponse au compte rendu que du Tremblay écrivit sur son *Traité du Jeu.*

(7) Richard Bentley (1661-1742), maître du collége de la Trinité, à Cambridge, un des plus célèbres critiques, mais aussi un des hommes les plus hargneux de son temps.

ment mis son nom à la nouvelle édition de ses *Emendationes* faite à Cambridge, et répondu aussi à *Philargyre* (1). C'est une pièce à avoir pour la suite de la dispute, et vous me ferez plaisir de me l'envoyer. Je voudrois bien aussi avoir les tomes II, III et IV des *Geographi minores* de M. Hudson (2), dont je n'ai que le premier; si on peut trouver, à part les trois volumes qui me manquent, et que le prix n'en soit pas trop grand. J'aurai soin de vous faire rembourser par M. de La Motte. J'ai reçu depuis quelques jours l'*Horace* de Bentley, de l'édit. de Hollande (3). C'est dommage que tant de savoir et de pénétration se trouvent joints avec tant de fierté, et avec une trop grande délicatesse, qui lui fait corriger bien des passages sans trop de nécessité. J'avois ouï parler des tables chronologiques de M. Marshall, et je vous suis bien obligé de ce que vous prévenez le désir que j'avois de vous prier de me les envoyer (4). Je souhaite qu'il n'en demeure pas là, et qu'il continue depuis Jésus-Christ jusqu'à notre temps. Je ne sais si Messieurs Wasse et Oddy ne se disposent pas à publier bientôt : le premier, son *Diodore de Sicile*, et l'autre, *Dion Cassius*. J'attends avec impatience ces éditions d'auteurs si utiles, mais si rares.

Je n'ai, Monsieur, d'autre adresse à vous donner que mon nom. Lausanne est bien différent de Londres, où l'on a de la peine à trouver les gens. Je suis, etc. BARBEYRAC.

Quoi qu'on puisse reprocher à Desmaizeaux, on ne saurait l'accuser de lésinerie. Lorsqu'il s'agissait de services à rendre, il entendait à demi-mot; et Barbeyrac n'eut pas plus tôt exprimé le vœu de se procurer les *Geographi minores* d'Hudson, qu'un paquet fut expédié de Londres renfermant, *en présent*, les volumes désirés.

A Lausanne, ce 25 mai 1714.

Je reçus, Monsieur, votre lettre le 14 de ce mois. Le lendemain, j'envoyai l'incluse à Madame votre mère, en lui donnant avis que

(1) *Philargyrii Cantabrigiensis emendationes in Menandri et Philemonis reliquias.* Amst., 1711; in-8°.

(2) *Geographiæ veteris scriptores græci (et arabici) minores, cum interpret. lat., dissertationibus ac annot. (H. Dodwelli, To. Hudson et Edw. Wills.)* 1712, 4 vol. in-8°; Oxford.

(3) Publiée en 1713, in-4°. Elle fut violemment critiquée par Cuningham, qui fit paraître, en 1721, une édition rivale.

(4) Marshall (Benjamin). *Tabulæ Chronologicæ continentes tum sacra tum prophana maxime notatu digna, a creatione mundi usque ad Christi nativitatem.* Oxford, 1713; in-f°.

le jour suivant je remettrois au messager ordinaire de Berne un paquet de 25 écus blancs, à l'adresse de Mademoiselle de la Touche. Je ne manquai pas de le faire; mais comme apparemment les lettres et paquets ne sont pas toujours rendus exactement en leur temps, à cause que la poste et le messager ne passent pas dans Avanches même, je n'ai reçu qu'aujourd'hui la réponse de Madame votre mère, qui m'accuse la réception du paquet. Je n'attendois que cela pour vous donner avis que je m'étois acquitté de votre commission le plus tôt qu'il m'a été possible. Je priai en même temps Madame votre mère de m'envoyer sa réponse à votre lettre, et vous la trouverez ici jointe.

Je vous suis, Monsieur, infiniment obligé de tant de peine que vous vous êtes donnée pour me procurer les livres que vous m'envoyez. Mais c'étoit déjà trop, et je vous avoue que je suis confus de l'excès de votre honnêteté. Vous m'embarrassez étrangement. Je ne sais comment accepter votre présent; et je ne sais comment le refuser. Si j'avois pu prévoir que vous prendriez la chose sur ce pied-là, je n'aurois eu garde de vous parler des livres que je souhaitois d'avoir. Encore un coup, Monsieur, je n'ai rien fait qui dût vous engager à tant de générosité envers moi, et si vous voulez absolument que je m'en prévaille pour le coup, j'aurai le chagrin de ne pas trouver, aussi aisément et aussitôt que je souhaiterois, l'occasion de vous en témoigner ma reconnoissance.

Au reste, je ne crois pas qu'il y ait personne à Genève (car ici on ne sait ce que c'est que les géographes grecs) qui se trouve avoir besoin des trois volumes que M. Hudson vous a envoyés si tard. J'en ai pourtant écrit à M. Turretin (1). Comme le livre est rare, je ne crois pas que vous serez embarrassé de l'exemplaire que vous avez en main, et même vous êtes en droit de le faire reprendre à M. Hudson, qui s'est mis si tard en devoir de vous répondre. Pour moi, il me suffira d'avoir l'exemplaire passablement conditionné, qui est en chemin, quoiqu'un peu moins propre. Peut-être n'y a-t-il eu jamais à Genève d'autre exemplaire des géographes, dont il s'agit, que celui du premier volume, que j'achetai par hasard l'année passée, et que j'eus à très bon marché. J'ai prié M. Turretin de reti-

(1) Voy., sur Turretin, l'ouvrage de M. Sayous, *le Dix-huitième siècle à l'étranger*, vol. I, chap. IV.

rer le paquet, quand la caisse de MM. Rilliet et de la Rive seroit arrivée.

Il est fâcheux, Monsieur, pour le public, que vous n'ayez pas présidé vous-même à l'édition des Lettres de M. Bayle. Si MM. Fritsch et Bohm entendent leurs intérêts, ils ne donneront pas tant de liberté au directeur de leur imprimerie, qui peut d'ailleurs leur être fort utile, s'il se tient dans les limites de son emploi. On m'écrit de Genève que vous êtes dans le dessein de donner vous-même quelque jour une édition des lettres de M. Bayle, plus fidèle et plus ample. Je viens de voir la troisième partie du Journal littéraire de La Haye, où l'on annonce en même temps l'édition du Dictionnaire, qui s'avance à Genève, et celle qu'on va faire à Rotterdam, augmentée, dit-on, d'un volume de supplément. Les libraires de Genève ne veulent pas croire que l'auteur ait laissé un assez grand nombre d'articles pour un tel supplément ; je ne sais du moins s'ils seront dans l'état où l'auteur voulait les mettre. Quoi qu'il en soit, la meilleure ressource de Fabri et Barillot consiste en ce qu'il y ait une bonne partie de leur édition vendue d'avance, et qu'il faut du temps avant que celle de Rotterdam soit achevée. La Table de M. Marchand, quoique longue, fera plaisir aux lecteurs. Jamais livre n'eut tant besoin d'un vaste indice.

Vous aurez reçu, à ce que j'espère, les discours que je viens de faire imprimer en un volume (1), et que M. de La Motte doit vous avoir envoyés. Je ne sais si je vous ai dit que j'ai entrepris une nouvelle version de Grotius : *De jure belli ac pacis*, avec des notes (2), où je ne répéterai pourtant rien de ce qui aura été dit dans Puffendorf. J'y joindrai les notes de l'auteur même ; et les citations de ces notes, aussi bien que celles du texte, seront redressées sur les originaux, autant qu'il me sera possible de les y trouver. Cela fera un volume in-quarto, de la même forme que Puffendorf. L'affaire est de trouver du temps pour travailler à un si grand ouvrage. Je vais donner bientôt une nouvelle édition de l'*Abrégé des devoirs de l'homme et du citoyen*, revue avec beaucoup de soin, et augmentée d'un bon nombre de notes nécessaires pour faciliter l'intelligence

(1) Ce volume (1714, in-8°) contient la traduction du discours de M. Noodt, celle du discours de Gomarus sur la loi royale, et un discours original de Barbeyrac sur la nature du sort.

(2) Cette version parut en 1724 à Amsterdam ; 2 vol. in-4°.

de ce petit livre, qui, en son genre, est mieux fait que le gros ouvrage (1). J'aurai soin de vous le faire envoyer en son temps, aussi bien qu'une petite bagatelle académique, que l'on m'a comme forcé de faire imprimer, et dont je viens d'envoyer le manuscrit à Fabri et Barillot. C'est un *Discours sur l'utilité des lettres et des sciences, par rapport au bien de l'Etat,* prononcé aux promotions de ce mois de mai (2), où j'ai commencé de faire les pénibles fonctions de recteur, dont j'aurois bien voulu me dispenser. Au reste, pour revenir aux discours imprimés en Hollande, vous m'obligerez de me dire si M. de Joncourt ne méritoit pas d'être relancé vigoureusement. Je vous avouerai pourtant que, quoique j'eusse un peu de loisir dans le temps que je reçus ses lettres, je ne lui aurois peut-être rien répondu, si j'avois prévu, en commençant de prendre la plume, que cela dût me mener si loin. Je n'avois dessein d'abord que de dire un mot, en forme de queue d'une préface sur la nouvelle édition des discours de M. Noodt.

Qu'est-ce que c'est qu'une nouvelle édition d'Horace dont on a parlé dans le journal littéraire, faite par un neveu de M. Bentley, qui y a joint des notes de sa façon (3)? Je vous serai obligé de m'apprendre ce que c'est que les nouvelles notes ajoutées à la traduction anglaise du Lucrèce de Creech (4). J'ai cette version, et une autre du premier livre, avec des notes copieuses, par M. Evelyn (5), qui toutes deux me furent envoyées à Berlin par M. Collins, à qui, par parenthèse, je vous prie de faire mes compliments, et de dire qu'on doit lui avoir envoyé en même temps qu'à vous un exemplaire des discours de M. Noodt. On parle dans le Journal littéraire de la nouvelle édition des *Emendationes in Menandrum* du sieur Bentley (6); il ne dit pas qu'il y ait ajouté autre chose que sa lettre sur *Malela.* Il est néanmoins surprenant qu'en faisant imprimer lui-même ce livre sous son nom, il n'ait point répondu du moins à *Philargyre.*

(1) La meilleure édition de cet ouvrage est celle de Londres. 1741; 2 vol. in-12.

(2) Genève, 1714; in-4°. Amsterdam, 1715; in-12.

(3) *Horatius Flaccus ad nuperam Rich. Bentleii editionem expressus, notas addidit Th. Bentleius.* Cantabrig., 1713; in-8°.

(4) L'édition du Lucrèce de Creech, dont parle Barbeyrac, parut à Londres en 1714; 2 vol. in-8°. La première édition est de 1682.

(5) *John Evelyn* (1620-1705). *An Essay on the first book of Titus Lucretius Carus de rerum natura, interpreted and made into English.* Lond., 1652, 1656; in-8°.

(6) Voir, sur toute cette affaire, la *Vie du Dr Bentley,* par Monk.

Je ne sais si vous savez que le P. Malebranche se dispose à réfuter le livre de *l'Action de Dieu sur les créatures* (1) ; dont on fait un éloge si magnifique dans le Journal littéraire. M. Dacier travaille à donner ses *Vies de Plutarque* (2), et Madame Dacier son *Odyssée* (3), dans la préface de laquelle elle répondra à M. de La Motte. Le P. Bernard de Montfaucon a entrepris un ouvrage sur les antiquités grecques et romaines (4). Ce sera un livre tout rempli d'estampes sur ce qui regarde les coutumes des anciens. Le P. Le Quien, après son édition de *Leontius*, travaillera à un grand ouvrage sur l'état présent des Eglises d'Orient (5). M. du Pin a publié une analyse de l'Apocalypse. Voilà des nouvelles littéraires que je vous mande à tout hasard, car peut-être les savez-vous mieux que moi.

Quelqu'un a écrit ici de Hollande que le docteur Bentley travaille à une nouvelle édition de *Térence* (6), où il y aura encore plus de changements dans le texte que dans celui d'Horace. Je le crois aisément. Je me souviens qu'il promet, dans ses notes sur les *Tusculanes* de Cicéron, un *Plaute* et un *Térence,* fort différents de tous ceux qu'on a vus (7).

M. Constant m'a chargé de vous saluer et de vous remercier de l'exemplaire des Lettres de M. Bayle, que vous voulez lui envoyer. Je vous remercie aussi d'avance pour ma part. Faites-moi, Monsieur, l'honneur de m'écrire le plus souvent que vous pourrez, et je serai exact à vous répondre autant que j'en trouverai le loisir. Surtout ne m'épargnez pas quand il s'agira de vous rendre quelque service. J'y étois déjà tout porté, et vos honnêtetés ne peuvent que m'y engager fortement.

Je suis, Monsieur, etc. BARBEYRAC.

Desmaizeaux peut être regardé comme un véritable *factotum.* Non-seulement il servait d'intermédiaire entre les libraires et le public, mais

(1) Ce livre est du P. Boursier. La réponse de Malebranche, intitulée : *Réflexions sur la prémotion physique,* parut en 1715 ; in-12.

(2) Voir la notice dans le *Manuel du Libraire.*

(3) Publ. en 1716.

(4) *L'Antiquité expliquée.* Paris, 1719 ; 10 vol. in-f°. Le supplément (5 vol. in-f°) est de 1724.

(5) L'*Oriens christianus* de Le Quien fut publié en 1750, à Paris, en 3 vol. in-f°.

(6) Publ. en 1726 ; considéré comme un des meilleurs ouvrages de Bentley.

(7) « Sed si erit unquam ut Plautum Terentiumque lima nostra expolitos in lucem edam, » etc. — *Bentl. Emend. in Tusc.* III, 14.

il s'occupait aussi de procurer des emplois convenables à ceux que la persécution religieuse ou le désir de faire fortune dirigeait vers l'Angleterre. Dans une lettre fort curieuse, dont nous parlerons une autre fois, Matthieu Marais va jusqu'à lui recommander une jeune personne qui cherchait à entrer en qualité de *danseuse* sur un des théâtres de Londres! Aujourd'hui, il s'agit tout simplement d'un candidat au saint ministère.

A Lausanne, ce 7 décembre 1714.

Je reçus, Monsieur, en son temps, les géographes grecs et les tables chronologiques dont je vous avois remercié par avance; comme aussi les lettres de M. Bayle. Je n'ai pas eu occasion depuis de vous en accuser la réception; d'autant plus que l'adresse que vous m'aviez donnée, et dont je me servis en vous envoyant une lettre de Madame votre mère, auroit peut-être été inutile depuis la révolution des affaires d'Angleterre. J'ai été fort surpris, comme tout le monde, de la liberté que s'est donnée le sieur Marchand (1), et j'ai vu avec plaisir de quelle manière vous le relancez dans l'histoire critique de la république des lettres. Je suis bien aise d'avoir la première édition du *Commentaire philosophique;* et je ne conseillerai à personne d'acheter l'autre, dans la crainte de trouver à chaque page les pensées du correcteur au lieu de celles de l'auteur.

Au reste, on m'a prié de vous écrire en faveur d'un proposant qui a envie d'aller chercher fortune en Hollande, ou en Angleterre. Il est natif de Lausanne, mais Français. Nous avons fait ce que nous avons pu pour obtenir du souverain qu'il fût regardé comme du pays, ou comme ceux qui ont fait ici toutes leurs études; et, en cette qualité, qu'il pût prétendre aux emplois vacants. Mais comme il n'est ici que depuis quelque temps, ayant été élevé à Berlin, où est sa famille, nous n'avons pu rien obtenir, quoiqu'il soit parent de M. Polies et des meilleures familles de la ville. J'avois même fait consentir unanimement l'Académie à autoriser sa requête, qui n'a pas laissé d'être rejetée, à cause de quelque contre-temps. Il songe donc, par l'avis de ses parents, à aller ailleurs chercher quelque moyen de subsister, soit comme gouverneur, ou ministre, ou de quelque autre manière; car il ne se fera recevoir qu'au cas que cela lui soit nécessaire. C'est un jeune homme qui a de l'es-

(1) Voir l'article de Prosper Marchand, dans la *France protestante.*

prit, et qui est fort sage. S'il n'a pas cultivé ses humanités autant que je le souhaiterois, il peut y suppléer avec le temps. Il s'appelle *de Villette*. Si vous pouviez nous donner là-dessus quelque ouverture, ou quelque conseil, par vous-même ou par vos avis, vous m'obligeriez extrêmement. Je lui ai dit qu'il seroit bon qu'il fût sur les lieux et qu'il apprît l'anglais, ce qu'il pourroit faire en peu de temps, sachant déjà l'allemand.

M. de La Motte vous aura envoyé les discours de M. Noodt, et il vous fera aussi tenir un exemplaire de mon *Discours sur l'utilité des lettres*, etc.

Je n'ai pu le lui faire tenir à lui-même que depuis peu de jours. J'espère qu'il se présentera des occasions plus considérables de vous témoigner ma sensibilité à toutes vos honnêtetés, et de vous faire connaître avec quelle sincérité je suis, etc. BARBEYRAC.

GUSTAVE MASSON.

(*La fin au prochain numéro.*)

BIBLIOGRAPHIE

LES FORÇATS POUR LA FOI

Par ATH. COQUEREL fils. — Un volume in-12. Michel Lévy.

Lorsque Luther, à la diète de Worms, refusait de rétracter ce que l'Eglise et l'empire appelaient ses erreurs, et, plein de confiance en Dieu et en sa foi, répondait à toutes les sommations : « Je ne puis autrement : que Dieu me soit en aide ! » il marquait, sans y penser sans doute, le propre caractère du protestantisme, celui qui devait constituer son identité à travers les âges. Et quand Théodore de Bèze terminait son histoire des premières Eglises réformées de France par cette légende tracée autour d'une enclume vainement battue par le marteau : « Plus à me frapper on s'amuse, tant plus de marteaux on y use, » il ne faisait que traduire en langue française la parole glorieuse du Réformateur allemand, en y ajoutant la prophétie des défaites réservées aux persécuteurs. Ce principe de

résistance invincible à l'erreur et à l'oppression, de triomphe par la souffrance et le martyre, fut celui de la Réforme au dix-septième et au dix-huitième siècle, comme il l'avait été au seizième. Il n'était point nouveau. L'Eglise protestante s'était bornée à l'emprunter à l'âge apostolique et à redire avec les premiers chrétiens : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Mais elle l'a si bien ressuscité et pratiqué avec tant d'éclat, qu'il demeure désormais identifié à son histoire.

Près de deux siècles de persécutions semblaient avoir épuisé contre la Réforme tous les genres de supplice. Le dernier qu'on imagina fut celui des galères. On ne se doute guère, en général, de ce qu'étaient les galères de Louis XIV et de Louis XV. Les mémoires de Jean Marteilhe, si heureusement retrouvés et rendus à l'histoire protestante, donnent à ce sujet des détails navrants, que M. Coquerel reproduit et auxquels nous renvoyons. On y verra que ce long et affreux supplice était précédé du supplice non moins affreux de la chaîne. Pour conduire aux galères de Dunkerque, de La Rochelle, de Marseille, les protestants convaincus d'avoir donné asile à un ministre ou assisté à un prêche, on les liait les uns aux autres; et soit qu'on les fît marcher par couples ou un à un, on leur chargeait le cou d'un collier de fer auquel pendaient deux lourdes chaînes rattachant le captif à ses voisins. Tout mouvement irrégulier de l'un causait aux autres d'horribles fatigues ou des souffrances intolérables; car les fers avaient bientôt blessé ces infortunés. La nuit, ils dormaient enchaînés, s'ils pouvaient dormir en de telles gênes. La rigueur du froid, la longueur du voyage (Marteilhe mit près de quatre mois à se rendre en hiver de Dunkerque à Marseille), l'insuffisance de la nourriture et des soins de propreté, la maladie, la fièvre, les insultes de la populace, les mauvais traitements du conducteur de la chaîne, ajoutaient encore à leurs souffrances. Beaucoup mouraient en route. L'arrivée n'était pas un soulagement pour les autres. Enchaînés sur de longs navires, occupés à mouvoir des rames longues de cinquante pieds et grosses comme des poutres, obligés d'observer une cadence parfaite dans leurs mouvements, s'ils ne voulaient recevoir de leurs voisins des coups de rame terribles, ils enduraient l'ardeur du soleil, la fraîcheur des nuits, d'intolérables fatigues, des coups de nerf de bœuf que leur asénait sous le moindre prétexte le chef de la chiourme,

et souvent aussi la bastonnade qui, après vingt, trente et parfois cent coups, non de bâton, mais de câbles trempés dans l'eau de mer, les laissait évanouis, blessés, expirants, en lambeaux. Les protestants étaient là, mêlés à des criminels et à des esclaves turcs faits prisonniers dans les guerres contre les pirates barbaresques, et quand il y avait des combats sur mer, ils étaient exposés aux boulets de canon et à tous les périls d'une lutte dont ils ne pouvaient partager l'ardeur ni l'ivresse. Il y avait, parmi ces forçats pour la foi, des enfants de quinze et même de douze ans; il y avait des vieillards de soixante-dix et quatre-vingts ans; plusieurs avaient cet âge en entrant aux galères et parvinrent, sur ces bancs maudits, à une vieillesse plus avancée encore.

Et qu'avaient à faire ces malheureux pour échapper au supplice, rentrer dans la vie commune, au sein de leurs familles? Dire un mot : abjurer leur foi. Quelques-uns à peine, sur un grand nombre, en eurent la faiblesse. Les autres, simples et héroïques comme Luther, et plus même que Luther, puisque, loin des yeux des princes et des grands, et de toute pompe humaine, ils n'avaient de leur fidélité et de leur courage d'autres témoins que leur conscience, disaient : « Je ne puis autrement : que Dieu me soit en aide! » et faisaient à ce Dieu l'entier abandon d'eux-mêmes.

Marteilhe de Bergerac fut un de ces forçats. Un autre, Louis de Marolles, était un ancien conseiller du roi, un homme d'étude et de science. « Si tu me voyais, écrivait-il à sa femme, dans mes beaux habits de forçat, tu serais ravie. » Un troisième, Jean Bion, était prêtre; touché de la patience et de la grandeur d'âme des condamnés protestants, il se fit protestant lui-même et partagea leur supplice. Le plus célèbre de tous fut Jean Fabre, le héros de la piété filiale, *l'honnête criminel*, dont l'autobiographie, publiée ici-même pour la première fois, forme l'appendice du livre que nous signalons aux lecteurs du *Bulletin*.

M. Coquerel a tracé cette page de nos annales protestantes avec une émotion contenue et d'autant plus communicative. On y retrouvera les qualités qui distinguent *l'Histoire de l'Eglise réformée de Paris*, et l'étude sur *Jean Calas et sa famille*. On ne regrettera que la brièveté d'un récit qui, n'ayant pu épuiser le sujet, en a du moins donné l'exacte et vivante physionomie. M. Coquerel sait raconter et sait juger. Il sent et fait vivement ressortir la haute portée mo-

rale des vertus qu'il retrace. Ces grandeurs morales de nos forçats sont, en effet, glorieuses pour l'Eglise et pour la patrie : elles honorent l'humanité, et c'est faire œuvre, non de sectaire, mais de bon citoyen et de chrétien que de les remettre en lumière. La semence n'en a pas péri dans les persécutions et les tempêtes; il est permis d'espérer que, désormais à l'abri des orages, elle ne fera que se propager et se répandre à la faveur de la liberté et de la paix.

M.-J. Gaufrès.

LE DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE BOUILLET

ET LA CONGRÉGATION DE L'INDEX.

On a déjà signalé dans l'ancien *Bulletin* (t. IV, p. 1 et 2), les corrections significatives qui accompagnent le visa de la pieuse congrégation (Bouillet, édit. de 1855, art. *Edit de Nantes*). Il n'est pas hors de propos de continuer cet examen par un tableau comparatif de l'édition autorisée avec les éditions antérieures. C'est une piquante leçon d'histoire, une étude instructive de cet art des nuances qui n'avait pas atteint sa dernière perfection au temps de Pascal. On en jugera par les extraits suivants, empruntés à un de nos Journaux quotidiens :

PREMIÈRE VERSION. 1842.	DEUXIÈME VERSION. 1855.
VAUDOIS.	
Ils voulaient la *Réforme de la discipline et des mœurs du clergé.*	Ils *invectivaient* contre le clergé.
SAINT DOMINIQUE.	
Il opéra un grand nombre de conversions, et enflamma par son éloquence l'ardeur des soldats. *Mais on l'accuse d'avoir poussé quelquefois trop loin l'ardeur de son zèle.*	Il opéra un grand nombre de conversions par la seule persuasion. *Il ne prit aucune part à la guerre, ne voulant d'autres armes que la prédication, la priere et les bons exemples.*
JEAN XII.	
Il mourut d'un *excès de débauche.*	Il mourut d'*une courte maladie.*
BONIFACE VIII.	
D'un caractère impérieux et violent, il eut de vifs démêlés.	Ce pontife, *qui est jugé fort diversement,* eut de vifs démêlés.

JEAN HUSS.

Il fut, *malgré son sauf-conduit*, livré au bras séculier.

Il fut, *selon les lois des temps*, livré au bras séculier.

JÉROME DE PRAGUE.

Comme son maître (Jean Huss) il subit le supplice *avec un courage héroïque*.

Comme son maître il subit le supplice avec *courage*.

SAINT-BARTHÉLEMY.

Il périt dans ce massacre *plus de 70,000 protestants* de tout âge et de tout sexe. A Paris seulement, *on compta plus de 4,000 huguenots massacrés*.

On a émis les opinions les plus contradictoires sur le nombre des victimes, les uns l'élevant à 60,000, *les autres l'élevant à 2,000 à peine*.

GRÉGOIRE XIII.

Ce pape fit célébrer *d'odieuses réjouissances à l'occasion du massacre de la Saint-Barthélemy*.

Passage supprimé!

MADAME DE MAINTENON.

On lui reproche d'avoir *fait régner la bigoterie à la cour, et surtout d'avoir contribué à la révocation de l'Edit de Nantes*.

On lui reproche... *d'avoir appuyé des mesures impolitiques*.

PORT-ROYAL.

Ayant refusé de signer *aveuglément* le formulaire du pape qui condamnait les cinq propositions de Jansénius, les religieuses virent, *après des persécutions sans nombre*, fermer leur maison de Port-Royal des Champs.

Ayant *constamment* refusé de signer le formulaire du pape..., elles virent, *après de vaines tentatives pour les ramener*, fermer leur maison, etc...

L'ABBÉ DUBOIS.

D'un esprit vif, pénétrant et *astucieux*, il s'appliqua à la fois à cultiver l'intelligence du jeune duc d'Orléans, et à *servir en secret son goût pour le plaisir*.

D'un esprit vif, pénétrant et *adroit*, il s'appliqua à cultiver l'intelligence du jeune duc, *mais sans combattre son goût pour le plaisir*.

CALAS.

Devint la victime *du fanatisme religieux*.

Devint la victime de *funestes préventions*.

AUTO-DA-FÉ.

La cour assistait à ces affreux spectacles, *et une foule de moines couvraient les cris des victimes par des chants sacrés*.

La cour assistait à ces affreux spectacles *que le peuple recherchait avec avidité*.

INQUISITION.

Ce tribunal affreux porta dans toutes les provinces la terreur et la dépopulation. En moins de quatorze ans, il fit le procès à plus de 80,000 personnes.

Supprimé!

Supprimé!

On a calculé que depuis l'institution du saint-office ou de la nouvelle inquisition, l'Espagne avait perdu *plus de cinq millions de ses sujets.*	Supprimé!

LE CARDINAL XIMENÈS.

Il était *fanatique et cruel.*	*Il était sévère mais juste.*

PAUL V.

Il se signala *par un népotisme effréné.*	Il *canonisa* saint Charles Borrhomée.

LUCRÈCE BORGIA.

Célèbre par sa beauté et *ses dérèglements.*	Célèbre par sa beauté et par *son esprit.*

CORRESPONDANCE

LE MARTYRE DU CURÉ D'ASTÉ.

1562.

Paris, 9 avril 1866.

Cher Monsieur,

Je vous envoie ces quelques lignes pour le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.* C'est ma première contribution depuis sa réorganisation par vos soins. J'espère que ce ne sera pas la dernière.

Votre affectionné, Ch.-L. Frossard, pasteur.

Les vallées des Pyrénées ont eu leurs Cagots et leurs Albigeois; il n'est pas étonnant qu'elles aient aussi compté leurs martyrs de la Réforme. Ces derniers, pour ce qui regarde les environs de Bagnères-de-Bigorre, sont tout à fait inconnus de nos jours. Les anciens historiens de notre Réformation ne les ont pas même mentionnés, ou du moins nos recherches à cet égard ont eu un résultat entièrement négatif, et nous serions demeurés dans l'ignorance sans le manuscrit du P. Laspalles, et sans les recherches si judicieuses d'un littérateur qui, sous le pseudonyme de *Nobody,* cache beaucoup d'esprit et beaucoup de savoir.

En attendant d'autres faits du même ordre que nous ne connaissons point encore, et sur lesquels nous n'avons que de vagues soupçons, qu'il nous soit permis de mettre sous les yeux de nos coreligionnaires ce que nous avons pu recueillir au sujet du curé Castelhon, et de ceux qu'on a appelés judiciairement ses complices.

Au pied des ruines du château de Gramont, construit dès 1440, par Menand d'Aure, sénéchal de Bigorre, refuge de la belle Corisandre d'Audouis, plus d'une fois visitée dans ce lieu par le Béarnais, et à l'entrée de l'étroite vallée qui lui doit son nom, se trouve le village d'Asté. Ses paisibles habitants, qui cultivent leur maïs ou fréquentent la montagne, ont peu d'idée du drame qui épouvanta leurs ancêtres, en 1562.

Le 15 août, malgré la sainteté du jour et du lieu, on vint arrêter dans son presbytère le curé d'Asté, Bernard Castelhon, pour l'enfermer, d'abord dans l'église de Médoux, et dès le soir même dans la prison de Bagnères. On appréhenda pareillement trois habitants de la ville même, le sieur Aucon, notaire, Bertrand Fourcade et la femme Domenge Bédera. Tous quatre étaient accusés d'hérésie, accusés de propager les doctrines de nos pères.

Après huit jours d'attente, dans la matinée du 23 août, escortés de sept cavaliers et de deux hommes à pied, on les conduisit à Toulouse, où ils n'arrivèrent que le 25. Le procès des pauvres gens ne fut pas long; quelques heures après, Castelhon entendait prononcer sa condamnation au feu. Le notaire Aucon, avec une sagacité et une fermeté remarquables, demanda et obtint, pour lui et les deux autres accusés bagnerais, d'être jugés devant la sénéchaussée de Tarbes. La sentence portée contre le curé Castelhon devait être exécutée à Asté.

Cette triste victime de la persécution religieuse jouissait dans sa paroisse de l'estime et de l'affection générales; aussi son arrestation et sa condamnation, attribuées par plusieurs à l'envie et à l'animosité personnelle, remplirent les cœurs d'affliction et de colère.

Les amis de Castelhon résolurent de tenter l'enlèvement des prisonniers à leur passage, et dans ce but ils se rendirent à Merlheon. Leur dessein n'eut aucun succès. Le complot fut dénoncé aux consuls de Bagnères, qui envoyèrent quarante hommes d'armes au village de Merlheon pour protéger l'escorte des martyrs. Leurs par-

tisans, réduits à l'impuissance, ne purent les empêcher d'arriver à Bagnères, où ils furent remis dans la prison, le 31 août au matin. Aussitôt deux officiers de la ville furent envoyés au sénéchal de Tarbes, pour lui porter la sentence de Toulouse et en demander l'entière exécution. Ces députés furent renvoyés par le sénéchal *qui avait des occupations plus graves,* dit la chronique, à son lieutenant le sieur de Villeneuve.

Le sieur de Villeneuve mit beaucoup d'empressement à suppléer le sénéchal ; le bourreau fut envoyé de nuit, muni de cordes et d'une poutre en bois de sapin de 24 pans de long pour la potence fournie par la ville. Le prieur des dominicains et un cordelier de de Bayonne, qui se trouvait de passage à Bagnères, furent désignés pour accompagner la victime.

M. de Villeneuve arriva à Bagnères le 1er septembre, à une heure matinale, fit tirer de la prison le curé Castelhon, qui n'y était, comme on le voit, que de la veille, fatigué du procès, du voyage et de la dure prison ; le martyr s'achemina fermement à Asté. Le silence régnait au village, la terreur faisait taire la sympathie pour celui qui allait sceller sa foi par un suprême sacrifice ; mais, dans le fond des cœurs, n'y avait-il pas une protestation ?

Castelhon mourut courageusement sur le gibet ; son corps fut réduit en cendres, et la semence évangélique parut comme étouffée et morte pour un temps dans des âmes craintives.

Quelques jours après, Aucon, Bertrand Fourcade et la femme Domenge Bédéra comparurent devant le sénéchal. Aucon, homme énergique, défendit sa foi avec fermeté ; il est à croire que le procès se fût terminé néanmoins par une condamnation au supplice du feu, si des amis adroits et dévoués n'avaient fourni aux accusés des moyens d'évasion, et ravi à la persécution religieuse une proie sur laquelle elle comptait pour se consoler des progrès que la doctrine évangélique faisait journellement dans le Béarn.

Quand les archives judiciaires de Toulouse seront classées, et qu'il sera possible de faire des recherches utiles au sein de deux cents mètres cubes de sacs de procédures qui y ont été entassées depuis 1792, je ne doute pas qu'on n'y trouve des faits très intéressants sur la Réforme dans la partie des Pyrénées qui dépendait de Toulouse, et des détails qui complètent le peu que nous savons du martyr d'Asté.

LE CHATEAU DE MONTARGIS.

Le *Bulletin* publiera prochainement une Etude historique sur le château de Montargis au XVIe siècle. Il accueille bien volontiers aujourd'hui, sur ce sujet, les impressions rapides d'un voyageur; quelques notes d'une précision toute militaire, écrites sur les lieux mêmes où s'écoulèrent, comme on sait, les dernières années de Renée de France :

La ville de Montargis est bien bâtie, agréable, animée, assez bien percée et possède de jolies promenades; mais tout ceci s'applique à une ville moderne. De l'ancien Montargis, dont il reste fort peu, on ne peut pas dire autant. Toutes les maisons qui ont quelque vétusté sont groupées au pied sud-est de la colline, où était le château de cette Renée de France que vous vous appliquez à faire revivre, et que l'on se prend à aimer en vous lisant. L'ensemble de ces maisons a un air vénérable et un cachet artistique, comme tout ce qui approche de la ruine; elles bordent en général la rivière le *Loing*, canalisée, qui passe au pied de la colline; elles sont sur pilotis, ou à galeries extérieures, avec pignons sur rue. Il m'a semblé que le Loing forme deux bras et deux îles, où l'ancien Montargis dut se grouper, au pied de la colline que surmontait le château. Ce quartier s'appelait naguère la *Commune*. Pour terminer ce qui concerne la ville, il ne reste d'ancien monument à style déterminé que l'église, dite de la Madeleine. Cette église fort ancienne, comme le fut le château, avec un clocher moderne, porte la trace de nombreuses réparations superposées plus ou moins habilement à son architecture ogivale, contemporaine des croisades.

Passons au château. Hélas! comme vous savez, de par l'affreuse bande noire, il n'existe plus! Il se dressait sur la partie la moins accessible de la colline dont j'ai parlé, laquelle paraît être au nord-ouest de Montargis. Ses murs et ses fossés entouraient une superficie de 1,700 mètres carrés à peu près, en forme de quadrilatère. Le château en deux ailes, occupait tout un côté, le nord-ouest du quadrilatère, et sa façade regardait le sud-est. L'ensemble du monument était simple et grandiose, et le plus pur gothique y était surtout représenté dans une infinité de fenêtres à ogives. De là

on dominait non-seulement toute la superficie intérieure de l'enceinte, mais encore la ville, la rivière et la campagne au loin.

Au centre, se trouvait un donjon de 57 mètres d'élévation. Le long des murs formant les trois autres côtés du quadrilatère, étaient cinq ou six pavillons ou communs, assez considérables; les murs étaient en outre défendus par un vingtaine de tours ou tourelles. La poterne, ou entrée principale, était du côté opposé au château. Il y avait dans l'intérieur, non loin du donjon, une petite chapelle gothique d'un très bon goût, et sur le flanc gauche du château, contre le mur, une tour importante pour la défensive; c'est cette tour contre laquelle les Anglais commandés par Warwick, je crois, échouèrent à une époque bien antérieure à celle de votre héroïne. Voilà l'ensemble du château et du monument qui a été détruit et dont les matériaux ont été dispersés, vendus pierre à pierre. Rien n'a été bâti, ce me semble, sur l'emplacement en question. Le plateau est devenu jardin et bosquets pour l'agrément des personnes qui habitent deux pavillons *encore debout* et plus ou moins transformés (1)!

Il reste donc quelque chose! mon cher ami; il reste surtout la poterne d'entrée, à côté d'un des pavillons subsistants, poterne ogivale, jadis à pont-levis, et dont l'épaisseur prouve suffisamment quelle fut la force du château de Montargis. Cette poterne m'a vivement intéressé : j'ai pu, sans me tromper, je crois, revoir Renée de France passer sous cette voûte antique, en portant, comme moi, un regard sympathique sur les plantes et les fleurs qui tapissent la vieille muraille, sur ces giroflées qui se plaisaient alors comme aujourd'hui sur ce monument historique. J'ai cueilli quelques tiges fleuries de ces plantes et vous les enverrai à l'occasion,

(1) Le célèbre peintre Girodet, originaire de Montargis, ne se consolait pas de la démolition du château qui était l'ornement de sa ville natale. Il a exprimé ses regrets dans les vers suivants, extraits d'un poëme en six chants, intitulé le *Peintre*, et publié après sa mort :

« Lorsqu'enfant j'admirais, dans ma joie idolâtre,
Tes noirs créneaux tranchant sur l'horizon bleuâtre;
Que j'entendais l'écho de tes arceaux déserts
Des cors de la forêt répéter les concerts;
Qu'assis sur ton rocher, je promenais ma vue
Dans les riants lointains d'une immense étendue;
Que de là j'abaissais mon regard recueilli
Sur des ormes plantés par la main de Sully;
Ah! qui m'eût dit qu'un jour au pied de la colline,
Je peindrais tes vieux murs et tes tours en ruines! »

avec un petit plan du château que je retracerai de souvenir d'après celui que j'ai vu au musée de Montargis.

Je terminerai ces quelques détails par une appréciation du pays, sur lequel Renée de France reposait sa vue du haut du château. En deux mots, la campagne du Gâtinais brille du charme inséparable de la verdure et de la fraîcheur. Ses molles ondulations offrent à l'œil, sans fatigue ni monotonie, les cultures les plus variées; la vigne n'y est pas rare, les arbres fruitiers fort nombreux (surtout les pommiers et les noyers) y sont d'une belle venue et font de ces campagnes un immense jardin. Des haies de genêts à grandes fleurs jaunes forment un heureux contraste qui plaît à l'œil autant que celui des verts rideaux de peupliers d'Italie, effilés et flexibles, se détachant sur l'azur des cieux. Voilà, mon cher ami, l'exposé de mes impressions. Je sens que ma plume est inhabile à les retracer convenablement; mais j'ose espérer que vous trouverez dans tout cela quelque chose, que votre expérience et votre imagination combleront mes lacunes, enfin que vous me comprendrez !.....

A. B.

LISTE DE DIX-HUIT NOUVEAUX FORÇATS

POUR LA FOI.

La pièce suivante forme un appendice naturel à l'appréciation du livre de M. Ath. Coquerel fils, p. 292.

Nîmes, le 4 mai 1866.

Monsieur,

Sachant tout l'intérêt avec lequel vous accueillez dans le *Bulletin* les documents relatifs à l'histoire du Protestantisme français, je vous envoie une liste de dix-huit nouveaux forçats pour la foi. Leur nom ne figure ni dans la liste fournie par l'historien des Eglises du Désert, ni dans celle publiée par M. Ath. Coquerel fils dans son intéressant ouvrage.

Veuillez agréer, etc. CHARLES SAGNIER.

A Mgr. l'Intendant de la province de Languedoc, supplie le sieur Pierre Duchene, fermié et régisseur général des biens saisis ou con-

fisqués pour fait de religion (1), qu'il vous plaise, vu l'ordonnance de Mgr le duc de Roquelaure, du 17 février 1720, qui ordonne qu'en conséquence des déclarations du roy, les nommés *Pierre Salles, Claude André, Pierre Villard, Joseph Boucarut, François Laune, André Pepin, Jean Pierre Plantier, Claude Roussel, Etienne Pellet, Antoine Gerrin, Claude Cabot, Antoine Barnier, Antoine Mazellier, Jean Brugueirole, Hillaire Barrias, Paul Espérandieu, Antoine Marguarot et Pierre Dufage,* tous habitants de Nîmes (2), seront conduis aux galères pour y servir pendant leur vie, et leurs biens acquis et confisqués au profit de Sa Majesté, permettre au suppliant de faire saisir lesdits biens, meubles et effets, en quoy qu'ils puissent consister, vendus sur le prix d'iceux, les distractions ordonnées par ladite ordonnance du 27 février dernier préalablement faittes, et le surplus remis au suppléant, et fairez justice : De Guray, procureur général du suppliant, signé.

Veu la requête et ordonnance de Mgr le duc de Roquelaure du 27 février 1720, nous permettons au suppliant de faire saisir les meubles et effets qui se trouveront appartenir aux particuliers dénommés en la requête pour être les biens en régie et les meubles et autres effets, en quoy qu'ils puissent consister, vendus sur le prix d'iceux, les distractions ordinaires par l'ordre de M. le duc de Roquelaure, le 27 février dernier, préalablement faittes, et le surplus remit audit Duchene, suppliant. Fait à Montpellier, ce 27 mars 1720. de Bernage : signé. Par M. Fage : signé.

(1) Cet office, créé pour trois ans par Louis XIV, mais renouvelé d'époque en époque, dura autant que la persécution contre les protestants dans un pays où, comme on l'a justement remarqué, il n'y a de perpétuel que le provisoire.

(2) La plupart de ces noms s'y retrouvent encore. On sait que le dernier de nos forçats pour la foi, Jean Fabre, l'*Honnête Criminel,* était aussi de Nîmes.

BIBLIOTHÈQUE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Nous continuons à enregistrer avec un sentiment de gratitude les dons reçus :

De M. Félix Bovet : *Du Vray usage de la Croix,* par Guill. Farel, ainsi que les divers écrits du réformateur, publiés à l'occasion du Jubilé de septembre 1865; 1 beau vol. in-8. Impr. de Jules Fick.

De M. Raoul de Cazenove : Rapin Thoyras, *Histoire d'Angleterre,* 1re édition, 10 vol. in-4. La Haye, 1724-1727, avec la continuation en 3 volumes.

De M. le pasteur Goguel : *Calvin et son époque,* in-12, 1863.

De M. le pasteur Aug. Lièvre : l'*Histoire des Protestants du Poitou,* 3 vol. in-8, 1856-1860. Une thèse *Sur le Rôle du Clergé catholique dans la Révocation de l'Edit de Nantes,* in-8, Strasbourg, 1853.

De M. William Martin : *La Chasse de la Beste romaine,* in-12, La Rochelle, 1612; Pierre du Moulin, *Anatomie de la Messe,* édit. in-24 : les *Mémoires* du duc de Rohan, 1 vol. in-24; l'*Histoire de la Saint-Barthélemy,* par Audin, in-8, 1826.

De M. Ch. Rahlenbeck : *Les subtils moyens du cardinal Granvelle pour instituer l'inquisition,* in-8. Bruxelles, 1866.

De M. Vialat : *La Foy réduite à ses véritables principes,* 1 vol. Rotterdam, 1687.

Enfin, nous avons à mentionner un généreux don de M. Michel Lévy, 39 volumes et plusieurs brochures, parmi lesquels on remarque les ouvrages suivants : Guizot, *l'Eglise et la Société chrétienne,* in-8, 1861. Du même : *Méditations sur l'Essence de la Religion chrétienne,* in-8, 1864. Prévost-Paradol : *De La Liberté des Cultes en France.* Samuel Vincent : *Du Protestantisme,* ainsi que diverses publications de M. et de Madame A. de Gasparin.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1866.

AVIS IMPORTANT

Le Titre et la Table du* Bulletin *de* 1865 *paraîtront prochainement avec le cahier de novembre et décembre, contenant la Table générale des matières pour les quatorze années révolues.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e —, 3e —, 4e —, 5e —, 6e —, 7e —, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e —, 11e —, 12e —	20 francs le volume.
13e année	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e et 12e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

Tout ouvrage dont deux exemplaires auront été transmis à la rédaction du *Bulletin* sera l'objet d'une annonce et d'un compte rendu bibliographique.

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins.

On ne s'abonne pas pour moins d'une année, et tous les abonnements datent du 1er janvier.

Le prix de l'abonnement est de 10 fr. pour la France, — 12 fr. 50 c. pour la Suisse, — 15 fr. pour les autres pays. — Il est fixé à 7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements, et à 10 fr. pour ceux de l'étranger.

Aucune distinction n'est plus faite entre les sociétaires et les non-sociétaires.

Les abonnements se payent d'avance, le 1er janvier de chaque année, soit en timbres, soit en un mandat sur la poste au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.* — Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 1er février reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation de 50 centimes pour frais de recouvrement.

Toute notification de changement d'adresse doit être accompagnée d'une des dernières bandes imprimées.

Les réclamations relatives aux numéros qui ne parviendraient point à leur date ne seront plus accueillies une fois l'année terminée.

Adresser au trésorier tout ce qui concerne le service et le payement des abonnements. On peut lui envoyer aussi les dons faits en faveur de la Société, et les documents historiques destinés au *Bulletin*.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1866.

15e ANNÉE — 1866

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Première Année

N° 7. 15 Juillet 1866



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

174, rue de Rivoli (Écrire *franco.*)

PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENÈVE. — Cherbuliez.

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.

AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.

1866

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ÉPISODE DE LA GUERRE DES CAMISARDS

D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT.

Les qualités qui manquaient à M. de Montrevel, le maréchal de Villars, son successeur, les possédait au suprême degré; il unissait la force à la clémence. Comprenant mieux la nature de cette lutte, il n'employa pas le fer, le feu, la prison, la torture, l'échafaud, ou du moins il sut tempérer à propos la rigueur des lois de la guerre. « J'aurai, dit-il, en arrivant dans le Languedoc, deux oreilles pour écouter les deux partis. » Il est certain que, suivant un mot de l'abbé Bégault (L. VII), « la matière n'était pas mal préparée pour lui, » car presque immédiatement après l'échec de Caveyrac, les réformés avaient éprouvé une autre défaite : le 19 avril, un officier catholique, M. de Lalande, avait surpris et tué deux cents d'entre eux dans le bois d'Hieuset. En huit jours, près de deux mille Camisards avaient péri. Cependant les catholiques n'étaient pas encore rassurés sur l'issue de la guerre; ils avaient appris sinon à estimer, du moins à craindre leurs ennemis. Le Cévenol est

(1) Voir le *Bulletin* du 15 juin, p. 257.

agile, sobre, vigoureux et accoutumé aux fatigues par la vie dure du pâturage et du labour. Naturellement énergique, il s'exalte dans le péril. Quatre Camisards étaient assiégés dans une métairie par un corps de dragons et de Suisses. Après avoir prolongé la résistance pendant plusieurs heures, ils furent enfin pris (28 avril 1704). Conduits à Nîmes, ils y subirent le dernier supplice; mais si deux d'entre eux furent brûlés vifs, parce qu'ils avaient incendié nombre d'églises, les deux autres furent simplement roués (L. IX).

Non-seulement les Camisards trouvaient des complices parmi leurs coreligionnaires, mais ils avaient aussi des intelligences dans le camp ennemi. Bégault signale un paysan qui tenait à ferme une métairie appartenant aux jésuites de Nîmes et qui pendant plusieurs mois leur donna asile ou leur procura des vivres (L. IX). A la fin, il fut découvert et pendu. « Plaignez-nous, dit Bégault à Madame de Caumartin, d'être dans une terre maudite qui cherche depuis plusieurs années à dévorer ses meilleurs enfants! »

L'adroite modération et l'humanité politique du maréchal de Villars portèrent bientôt leurs fruits. Il avait offert une amnistie à tout insurgé qui, dans huit jours, se retirerait avec son mousquet dans sa maison. Le terme atteint, il accorda un nouveau délai. Un grand nombre de huguenots, gagnés par cet acte de générosité, se soumirent. Pour les récalcitrants, Villars les harcela sur tous les points où ils avaient organisé la résistance. Faisant marcher de front les négociations et la guerre, il chargea M. de Lalande d'entrer en pourparlers avec Cavalier lui-même. Le 12 mai, une entrevue eut lieu entre Cavalier et M. de Lalande au pont d'Avenne, près d'Alais. Quatre jours plus tard, le chef des rebelles vint trouver le maréchal à Nîmes. Ici, il faut laisser parler l'abbé Bégault; il nous révèle l'impression que cet événement étrange et inattendu produisit sur l'entourage du prélat près duquel il vivait: « Chère Madame, mande-t-il à Madame de Caumartin (L. X), que vous aurez peine à croire ceci : Cavalier, accompagné de

quinze Camisards à cheval, des plus scélérats et des plus déterminés, est venu ici cette après-dînée, au jardin des Récollets, où il a eu un entretien de deux heures avec M. le maréchal de Villars, M. l'intendant (de Basville) et M. de Lalande. Presque toute la ville a vu ce spectacle. Une troupe de cinq cents Camisards était cependant à deux cents pas de la ville, ayant deux capitaines de dragons pour otages. Cavalier avait demandé d'abord à M. de Lalande : 1° à sortir du royaume avec quatre mille hommes, ce qui avait été réduit à quatre cents; 2° à être conduit avec la troupe qui le suivrait sous bonne escorte et étape; 3° qu'il fût permis à ceux qui se retireraient avec lui de faire vendre leurs biens et qu'on leur en fît tenir le prix où ils se retireraient. On croit que cela sera accordé, et que cependant on leur fournira des vivres jusqu'à ce que les ordres de la cour soient venus par le retour de M. de Saint-Pierre (1). Hier, Cavalier avait écrit à M. le maréchal, et aujourd'hui il lui a confirmé qu'il voulait se soumettre aveuglément, sans condition et sans réserve, aux ordres du roi, trop heureux, a-t-il dit, s'il pouvait, par une entière soumission, mériter sa bonté, sa clémence et le pardon de tous les excès qu'il a commis et qu'il a fait commettre, dont il a assuré avoir tout le repentir imaginable. Il est ensuite allé retrouver sa troupe, qui a repris la route de Caveyrac, à deux lieues d'ici, où et aux environs on a promis de leur faire trouver la subsistance. Après le retour de M. de Saint-Pierre, on verra comment tout ceci se terminera. Chacun croit rêver de voir qu'en un moment les choses changent d'une manière si extraordinaire, et qu'un gueux, qu'un petit marmot, car Cavalier n'a pas plus de vingt ans et n'en paraît pas seize, avec la mine d'un enfant ou d'un petit écolier, traite comme de couronne à couronne avec le roi, par l'entremise des maréchaux de France, et que les plus scélérats que l'enfer ait jamais vomis,

(1) M. de Saint-Pierre, aide de camp du maréchal de Villars, était parti, dès le 12 mai, pour Versailles, afin de prendre les ordres du roi dans cette conjoncture importante.

noircis des crimes et des attentats les plus affreux, viennent hardiment dans Nîmes, sous la protection des puissances, avec otages et sauvegardes; que des malheureux qu'on devait s'attendre à voir sur une roue ou sur un bûcher paraissent hardiment armés, à la face d'une infinité de gens dont ils ont brûlé les biens, massacré les pères, les mères, les frères!... Mais il est question de la plus maudite affaire qu'on ait jamais vue. »

L'accord que Cavalier avait conclu en son nom et au nom des siens, la plupart des Camisards ne le ratifièrent pas. *Point de paix! Point d'accommodement!* répétaient-ils, que nous n'ayons nos temples. Trois lieutenants de Cavalier, Roland, Ravanel et Catinat (1), poursuivirent donc la guerre. Le premier périt bientôt misérablement. « Enfin, écrit l'abbé Bégault (L. XI, août 1704), ce fameux Roland, le premier chef de la rébellion, n'ayant point voulu, comme Cavalier, profiter de la clémence du roi, a été livré par l'un de leurs faux frères, à qui l'on a donné cent louis d'or. Il y a quelque temps que celui-ci vint trouver M. le Maréchal et M. de Basville et leur promit d'indiquer secrètement Roland. La nuit du 13 au 14 de ce mois, il donna avis à M. de Parate, qui commande à Uzès, qu'il était avec une petite troupe à deux lieues de là, à un château appelé Castelnau. On y envoya incontinent un gros détachement de Charollais et quelques compagnies de dragons de Saint-Sernin pour le soutenir. Les sentinelles des Camisards avertirent un peu tard. D'abord le château fut investi. Roland, qui était tranquille avec sa maîtresse, nommée Cornélie, sortit brusquement, demi-habillé, ses deux pistolets à la main, tenta de se sauver à la faveur de la nuit; mais étant dans le fossé, il trouva des dragons sur lesquels il fit sa décharge sans blesser personne. Les dragons, craignant qu'il ne leur échappât, le tuèrent à coups de fusil et prirent cinq Camisards qui étaient avec lui. Cependant trois autres se sauvèrent avec la Dulcinée par une porte dérobée. On apporta ici

(1) On appelait ainsi l'un des chefs des Camisards, parce qu'il avait autrefois servi dans le régiment de Catinat. Son véritable nom était Abdias Maurel.

incontinent ce cadavre qui fut exposé à la vue de tout le monde. Hier on lui fit le procès, et après avoir été traîné sur une claie, il fut brûlé à l'Esplanade, lieu des exécutions, où furent roués vifs, en même temps, les cinq Camisards qui furent pris, dont un mourut catholique. Le parti est fort consterné, Cavalier soumis et Roland mort. Le château a été condamné à être rasé. »

Restaient Ravanel et Catinat; ils succombèrent en 1705. Peu de temps après que le maréchal de Berwick eut succédé au maréchal de Villars dans le gouvernement du Languedoc, on put craindre un second soulèvement des Cévennes. « Voici de nouveaux événements bien terribles, dit Bégault (L. XII, 24 avril 1705). Il y a déjà quelque temps qu'on était averti que plusieurs de ces rebelles qui avaient été conduits hors du royaume, après le pardon qui leur avait été accordé, étaient revenus en ces pays pour recommencer leur révolte. On avait trouvé par hasard quelques projets de leurs desseins; les esprits paraissaient plus gâtés que jamais; les prophéties et le fanatisme mal éteints commençaient à revivre. On savait que tout était conduit par les ennemis du dehors qui promettaient de l'argent et un secours considérable de troupes, qui devaient entrer par plusieurs endroits pour soutenir les rebelles. Enfin M. de Basville eut avis que trois gens inconnus étaient dans Montpellier. Il fit investir douze maisons suspectes en différents quartiers. On tomba heureusement sur celle où étaient les trois qu'on cherchait. On en tua un qui s'était défendu, on en blessa un autre. Le troisième qu'on prit, ayant promis de déclarer tout sur la promesse qu'on lui fit de lui donner la vie, fut conduit ici (à Nîmes) en poste. Il indiqua la maison où était ce fameux Ravanel qui était le chef. On le prit avec deux autres. Le lendemain, on prit Catinat qui cherchait à se sauver de la ville. Ceux-ci en indiquèrent d'autres dont on se saisit, et d'un grand nombre de fusils et d'armes qu'on destinait pour armer les rebelles. Enfin M. le duc de Berwick et M. de Basville étant venus ici, sur l'avis de toutes ces captures, on jugea incontinent ces malheureux, dont on a fait deux

exécutions terribles. La première fut faite mercredi dernier, et Ravanel et Catinat furent brûlés vifs; un nommé Fouquet fut rompu vif et jeté au feu, et un nommé Villas, fils d'un médecin, très bien fait, grand, jeune, beau-frère d'un capitaine de dragons, fut rompu vif. »

Après avoir raconté le supplice de cinq ou six autres *fanatiques*, Bégault ajoute : « Le dessein de ces malheureux était d'assassiner M. le duc de Berwick et M. de Basville avec tous les catholiques. Leurs mesures étaient prises pour cela. Le projet devait s'exécuter demain, jour de Saint-Marc... On devait égorger les troupes qui gardaient les postes à la campagne, tous les curés et anciens ecclésiastiques. J'ai horreur de le dire : on devait commencer par tous ceux qui gouvernent dans Nîmes, et pour le spirituel et pour le temporel; on devait mettre le feu dans huit endroits de la ville. Les huguenots devaient se tenir dans leurs maisons, et des scélérats apostés dans les rues devaient assassiner les catholiques qui seraient sortis pour donner du secours, ou on les devait assassiner dans leurs maisons.

« J'oubliais de vous dire que Catinat ayant été pris, fut conduit à M. le duc de Berwick; il lui dit qu'il était revenu en France de l'ordre de la reine d'Angleterre, qu'on pouvait l'échanger avec M. le maréchal de Tallard (1) et que le même traitement qui lui serait fait ici serait fait aussi au maréchal (2). »

A partir de ce moment, la lutte cessa d'être sérieuse. Bégault signale encore des troubles survenus en Vivarais et sur d'autres points du Languedoc (L. XIII), troubles auxquels plusieurs nobles du Midi et même un grand d'Espagne, le comte de Fuentès, furent mêlés. Mais ces agitations étaient comme les dernières convulsions d'un corps que la vie a aban-

(1) Fait prisonnier dans le combat de Blenheim (1704), le maréchal de Tallard subissait alors sa captivité en Angleterre.

(2) Les renseignements que donne cette lettre de Bégault s'accordent avec ceux que l'on trouve dans une relation manuscrite publiée par M. Germain, d'après les *Mélanges de Clairambault* (Montpellier, 1864).

donné. La guerre des Camisards était finie; ce qui ne veut pas dire que les Cévenols se fussent résignés, par crainte du gibet ou du bûcher, à renier leur foi. Sans doute ils déposèrent les armes, mais ils continuèrent de prier Dieu suivant les inspirations de leurs consciences, comme l'atteste la véridique et touchante histoire des *Eglises du Désert*.

III

Dans ses *Mémoires*, le maréchal de Villars porte le nombre des victimes que la guerre des Camisards a faites, en trois ans, à huit mille. Mais il ne parle que de ceux qui tombèrent sur les champs de bataille. Combien finirent par le feu, la roue ou la potence, c'est ce qu'on ne sait pas avec certitude! Combien aussi, envoyés aux galères, y traînèrent l'existence la plus douloureuse, la plus misérable, une existence pire que la mort elle-même!

La peur rend impitoyable. Or, l'abbé Bégault avait craint (L. III) que les Cévenols « n'eussent formé le dessein d'éteindre tout le sang catholique en Languedoc (1). » De plus, il était reçu dans la familiarité d'un prélat qui avait célébré la révocation de l'édit de Nantes comme le témoignage le plus éclatant du zèle et de la piété de Louis XIV. Il n'est donc pas surprenant que l'abbé Bégault, nonobstant le caractère sacré dont il était investi, n'ait exprimé, dans les lettres qu'il adres-

(1) Dix ans après la répression de la révolte des Camisards, Bégault, chargé de haranguer le duc de Berwick, de passage à Nîmes (1714), disait : « Si pour ne pas taire un événement qui nous intéresse particulièrement, nous osons rappeler ici le souvenir de ces temps malheureux, où nous vîmes une secte de furieux porter partout le fer et le feu, égorger les prêtres, renverser nos autels, profaner ce qu'il y avait de plus sacré dans la religion, quelle riche matière de gloire et de louange pour vous! Car c'est vous, Monseigneur, qui portâtes les derniers coups à cette hydre fatale, qui pendant plusieurs années avait désolé cette partie de la province; c'est vous qui, par votre sagesse et votre courage, exterminâtes pour toujours cette nation sanguinaire, et qui nous redonnâtes le repos et la tranquillité dont nous jouissons... » On peut rapprocher le langage de Bégault de celui que tenait, dans le même temps et concernant les mêmes événements, l'évêque de Nîmes. Voy. particulièrement les lettres ou fragments de lettres cités par l'abbé Delacroix, dans son *Histoire de Fléchier*, ch. XIII-XIV, *passim*. En ce qui regarde les rapports avec les réformés ou les nouveaux convertis, Fléchier se prononce pour *la contrainte salutaire*. Mais entre *la contrainte salutaire*, telle que la comprenait Fléchier, et *la contrainte un peu plus que morale* qu'employait l'intendant Foucault, d'exécrable mémoire, la ligne de démarcation est bien difficile à tracer.

sait à Madame de Caumartin, aucun sentiment de compassion à l'égard des Cévenols immolés à Nîmes, à Montpellier, à Uzès et dans vingt autres villes du Languedoc, si touchant que fût le sort de la plupart d'entre eux, jeunes hommes frappés dans la fleur de la vie, si vaillante qu'eût été leur attitude devant les bourreaux. Mais ce qui doit étonner, c'est qu'après les douloureuses catastrophes qui venaient de s'accomplir dans les Cévennes, le gouvernement de Louis XIV n'ait pas enfin compris qu'il faisait fausse route, et que de tous les moyens employés pour l'anéantissement de l'hérésie, il n'en était pas de moins efficace que la persécution. Et non-seulement il ne s'arrêta point dans la voie funeste où il était entré depuis plus de vingt ans, mais même il s'y engagea plus avant. Sans doute au milieu des embarras de la guerre de la Succession d'Espagne, il laissa respirer les protestants et pardonna, par diverses fois, à des assemblées tenues en dépit des ordonnances. La misère publique même profitait aux réformés; les fonds manquant pour entretenir les écoles catholiques, on ne les obligeait plus d'y envoyer leurs enfants. Mais dès que le congrès d'Utrecht se fut ouvert, et dès que l'Angleterre eut annoncé la résolution de se séparer de la coalition européenne, Louis XIV renouvela les rigueurs contre les protestants. En mars 1712, une ordonnance royale enjoignait aux médecins, sous des peines graves, de prévenir leurs malades de se confesser en cas de péril; le troisième jour de la maladie, le médecin devait refuser ses secours, si l'on ne représentait un certificat du confesseur. Un an plus tard, on recommandait aux juges de faire jeter à la voirie les cadavres des *nouveaux convertis* qui, avant de mourir, auraient rétracté leur abjuration. Puis, nonobstant la promesse faite à la reine d'Angleterre, on ne relâchait point, en 1713 et 1714, les Cévenols qui depuis la guerre des Camisards servaient comme chiourmes. Enfin en mars 1715, un édit déclarait que ceux qui n'avaient pas été mariés à l'Eglise catholique, n'étaient point mariés du tout et ne pouvaient mettre au monde que des bâtards.

Assurément la logique est une belle chose, mais elle ne suffit pas pour excuser les plus odieux attentats contre ce qu'il y a de plus sacré au monde, la liberté de conscience. D'ailleurs, lorsqu'il édictait les plus rigoureuses mesures contre les réformés, Louis XIV n'était point conséquent avec lui-même, et se mettait en flagrante contradiction avec les principes que lui-même avait naguère énoncés. Dans les *Mémoires* de ce prince, on trouve un morceau intitulé : *Conduite à tenir à l'égard des protestants* (1). Louis XIV s'y exprime ainsi : « Et quant à ce grand nombre de mes sujets de la religion prétendue réformée..., il me sembla que ceux qui voulaient employer des remèdes violents ne connaissaient pas la nature de ce mal, causé en partie par la chaleur des esprits qu'il faut laisser passer et s'éteindre insensiblement, au lieu de l'exciter de nouveau par des contradictions aussi fortes... » Et plus loin : « Je crus que le meilleur moyen pour réduire les huguenots de mon royaume était, en premier lieu, de ne les point presser du tout par aucune rigueur nouvelle contre eux, de faire observer ce qu'ils avaient obtenu de mes prédécesseurs, mais de ne leur rien accorder au delà, et d'en enfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance pouvaient permettre... Mais quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus... de ne leur en faire aucune, et cela par bonté, non par aigreur, pour les obliger par là à considérer de temps en temps, d'eux-mêmes et sans violence, si c'était par quelque bonne raison qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec tous mes sujets. »

Que si les calvinistes avaient cherché, dans un moment quelconque du règne de Louis XIV, à troubler l'Etat, ou avaient noué des intelligences avec l'étranger dans le dessein

(1) Ce morceau, déjà donné par Rulhière (*Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'Edit de Nantes*), a été reproduit, d'après la copie la plus authentique, dans l'excellente édition des *Mémoires de Louis XIV* qu'a publiée, en 1860, l'un des professeurs les plus distingués de l'Université, M. Charles Dreyss.

de tenir la nationalité française en échec, on s'expliquerait que Louis XIV eût renoncé au plan de conduite que lui-même avait d'abord résolu de suivre à leur égard. Mais ils ne se départirent pas un seul instant de la subordination qu'ils avaient montrée envers le gouvernement, même pendant la Fronde, alors que les esprits les plus droits ou les plus fermes caractères succombaient à la tentation de la révolte. Dans ses *Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'Edit de Nantes*, Rulhière cite plusieurs documents émanés de la royauté elle-même et propres à mettre en lumière l'inaltérable fidélité des huguenots envers Louis XIV. De plus, on sait que, systématiquement exclus des fonctions publiques et rejetés dans la vie privée, ils s'adonnèrent à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux lettres et aux arts, et firent encore profiter leur patrie de leur activité, de leurs talents, de leur génie.

Puisque ni la politique ni l'intérêt ne rendaient nécessaire, à la fin du XVII[e] siècle, la révocation de l'Edit de Nantes et les rigueurs sans nombre et sans précédents qui l'ont suivie, il faut, à l'exemple de Rulhière, les attribuer à un motif religieux. Mais n'est-ce pas ici le cas d'appliquer à Louis XIV le mot si juste d'un historien moderne sur Jacques II Stuart : « Il était sous la pression des scrupules d'une conscience qui lui voulait du mal. » Il a eu, dit-on, la noble ambition de laisser un nom grand dans l'histoire. Mais s'il est vrai que l'avenir appartienne à la liberté, sous quelque forme qu'elle se produise, il est évident que le jour où les hommes auront acquis l'intelligence complète des conditions sans lesquelles l'existence des sociétés ne se peut plus concevoir, ils cesseront d'admirer ceux qui, placés à la tête des Etats, ont, comme Louis XIV, enchaîné les corps, réprimé l'essor des esprits et violenté les consciences.

Léonce Anquez.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRE DE VIRET

A MADAME LA PRINCESSE DE CONDÉ. MALADE

1564.

Née le 24 février 1535, au château de Châtillon-sur-Loing, morte le 23 juillet 1564, à l'âge de vingt-neuf ans, Eléonore de Roye, princesse de Condé, mérite une place parmi les femmes illustres de la Réforme française au XVI[e] siècle. Elevée avec le plus grand soin par sa mère, Madeleine de Roye, sœur de Coligny, elle montra, dans les épreuves d'une courte vie, une sagesse admirable et une constance héroïque. Belle, pieuse, austère, tels sont les traits sous lesquels les annalistes catholiques nous peignent cette princesse, dont l'incorruptible vertu ne contrasta pas peu avec l'inconstance et les fragilités du premier des Condé. Les émotions de la guerre civile lui portèrent un premier coup ; les épreuves domestiques abrégèrent ses jours. Elle reçut de pieuses consolations du ministre Pierre Viret, qui, malade lui-même, avait quitté Genève pour chercher un ciel plus doux dans le midi de la France où devait s'achever son apostolat.

Lyon, 1º juin 1564.

Madame,

Combien que je sois grandement affligé en mon cœur à cause de vostre maladie, toustefois j'ay receu une bien grande joye de ce que j'ay entendu non-seulement par les lettres de Monsieur Heroard vostre bon et fidelle serviteur, mais aussi par ce qu'il m'a dit de bouche, tant de la bonne volonté de Monsieur le Prince au service de Dieu et envers son Eglise que de la grande grace que ce bon Dieu vous fait en vostre adversité, en laquelle tant plus le corps est débilité et tant plus vostre esprit est fortifié, en quoy vous montrez par expérience que vous n'avez pas perdu le temps en l'escole du Seigneur, en laquelle vous avez dès longtemps esté instruite par sa

sainte Parole. Vous avez esté tentée en diverses sortes, et à dextre et à senestre, à sçavoir par prospérité et par adversité. Ce sont deux sortes de tentations; toutes les deux sont fort difficiles à surmonter, comme nous le voions tous les jours par expérience, car plusieurs demeurent invincibles en adversité, et au milieu de grandes tribulations et dangers, qui sont puis après vaincus par prospérités et par voluptés et délices qui sont comme poisons qui ensorcellent etényvrent les personnes qui s'y adonnent, et qui se laissent surprendre par telles amorces comme les poissons à l'hameçon, et ceste tentation est la plus dangereuse, principalement pour les plus grands et plus nobles esprits. Il y en a des autres qui par le contraire tiennent bon et ne se laissent facilement vaincre par prospérité et volupté; mais ils n'ont pas le cœur et la constance pour surmonter les adversités et afflictions, ains défaillent sous le fardeau. Or, Madame, nostre bon Dieu vous a fait passer par l'une et par l'autre, et vous y a tousjours duement assistée et poursuivie de sa faveur, de sorte que jusques à présent la victoire vous est demeurée. Vous avez esté souvent parmi les honneurs et plaisirs de ce monde qui efféminent souvent les plus vertueux, mais le Seigneur n'a point permis que vous l'ayez oublié ni abandonné, laquelle chose est un excellent don de Dieu, lequel vous avez bien à reconnoistre, car il ne fait pas telles grâces à tous, et mesmement à ceux auxquels il s'est fait connoistre plus qu'à plusieurs autres. Il vous esprouve maintenant par une autre sorte d'espreuve, laquelle ne vous est pas du tout nouvelle, car ce n'est pas la première affliction en laquelle vous ayez esté. Vous en avez eu de fort violentes et assez suffisantes pour esbranler les plus constants hommes du monde; mais ce bon Père céleste vous a délivrée de toutes par des moyens esquels il vous a donné des tesmoignages tant évidents de sa Providence que quand nous n'en aurions point d'autres, ceux-là nous devroient suffire pour apprendre de nous fier tousjours de plus en plus en luy, et nous remettre à sa conduite pour sous icelle le louer et servir de plus grand cœur, et luy rendre graces immortelles de tant de biens et délivrances. Or, Madame, comme ce bon Dieu vous a tousjours environnée tant paternellement de sa faveur et miséricorde jusques aujourd'huy, vous vous pouvez bien asseurer par les gaiges et tesmoignages que vous en avez desjà, qu'il continuera tousjours ce soin paternel qu'il a de vous, comme vous l'expérimentez à pré-

sent au lict d'infirmité, où vous estes par sa bonne volonté, car je ne doubte point que tout ce que vous souffrez ne vous soit bien peu de chose au prix de la joie et consolation qu'il donne à vostre esprit, luy faisant gouter et savourer sa bénignité envers vous. C'est luy qui frappe et qui guérit, et qui mène jusqu'au sépulcre, et puis en retire; par quoy, soit que nous vivions ou mourions, nous vivons et mourons en luy. Et mesme, nous vivons en mourant, et est gain. Il scait à quoy il nous a ordonnés, et s'il luy plaist se servir encor de nous dans ce monde, il nous y entretiendra tant qu'il luy plaira. S'il luy plaict nous mettre à repos, ce sera un grand advantage pour nous. Nous avons seulement à luy prier qu'il nous face la grâce que nous puissions icy heureusement parachever nostre course à son honneur et gloire et à nostre salut, tellement que nous puissions dire avec sainct Paul : J'ay combattu le bon combat, j'ay parachevé mon cours, j'ay gardé la foy; il me reste la couronne de justice, laquelle le juste juge me rendra; à la grâce duquel, Madame, je vous recommande affectueusement, luy priant qu'il luy plaise vous soulager en vostre affliction, et vous enrichir tousjours de plus en plus de toutes ses graces et bénédictions. De Lion, ce 19 juin 1564.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

PIERRE VIRET.

(Bibl. Imp. Coll. Dupuy, vol. 137, p. 97. Copie.)

JOURNAL D'UN MARIN PROTESTANT

DU XVIIe SIÈCLE.

On se souvient de la belle page où l'illustre auteur des *Lettres sur l'histoire de France*, M. Augustin Thierry, après avoir retracé les vicissitudes de la commune de Laon, cite avec une patriotique émotion les noms des bourgeois de cette ville proscrits pour leur dévouement à la cause de la liberté. « Je ne sais, dit-il, si vous partagerez l'impression que j'éprouve en transcrivant ici les noms obscurs de ces proscrits du XIIe siècle. Je ne puis m'empêcher de les relire et de les prononcer plusieurs fois, comme s'ils devaient me révéler le secret de ce qu'ont senti et voulu les hommes qui les portèrent il y a sept cents ans. » C'est une impression analogue que nous avons éprouvée à la lecture du *Journal* de Taré Chaillaud. L'histoire, si largement ouverte aux grands

et aux puissants de la terre, néglige trop d'interroger les faibles et les petits. Il n'est que juste de leur donner une voix, et d'opposer à l'hymne adulateur des Bossuet et des Fléchier glorifiant le *grand roi* la plainte d'un matelot d'Arvert.

Les fragments qui suivent sont tirés du *Journal* de Taré Chaillaud, conservé dans les archives de MM. Monbeuil à la Tremblade. C'est un volume in-folio de 348 pages, qui a beaucoup souffert du temps. Plusieurs feuillets sont déchirés; d'autres ont disparu; la fin manque. Les extraits que nous en donnons, recueillis par un ancien correspondant de la Société, M. J. Labbé, n'en offrent que plus d'intérêt. Quelques retouches étaient nécessaires. Nous avons çà et là restitué un mot, rectifié une phrase, sans altérer la naïve simplicité de l'original. C'est un enfant du peuple qui parle, et l'on ne s'en apercevra que trop; mais cela même donne plus de prix à son témoignage. « Que de papiers importants on pourrait retrouver en cherchant bien, nous écrivait, il y a douze ans, M. Labbé. Les ouvriers ne manqueraient pas pour un travail qui intéresse tous les protestants. Pour moi, c'est un plaisir et un devoir de rechercher ces vieux documents, souvenirs de nos pères qui ont tout quitté pour se charger de la croix de Jésus-Christ. » La trace de celui qui écrivait ces lignes s'est effacée pour nous, et nous éprouvons un mélancolique regret à ne pouvoir acquitter notre dette de reconnaissance envers ce correspondant de notre Société à ses premiers jours. Puisse-t-il trouver de nombreux imitateurs!

Au nom de Dieu soit mon commencement de généalogie, à moy Taré Chaillaud; et de [ce qui m'a] été raconté par mes père et mère, de mes devanciers et des temps après, qui ont passé année par année. Pour la suite des Chaillaud je n'ai su trouver d'où vient leur origine que celle de l'île d'Alevert, de bien un grand longtemps, car je crois qu'ils y sont depuis que l'île a commencé à s'habiter. Ayant ouï raconter d'eux que c'estoit des gens d'une belle stature, blancs de corps et de visage plus que tous autres, et que leur vocation était de marinier et maître pilote.... de père en fils, jusques à présent....

L'an 1655. Je suis né, moy Taré Chaillaud, le 7 septembre, et baptisé au temple du bourg d'Allevert, par Monsieur Clémenceau; mon perain, Taré Chaillaud, mon oncle, et ma mérine estoit Marie Porcheron, seur à ma mère....

En ce temps-là, les temples de la religion protestante florissaient en nos pays.

L'an 1665. Ma grand mère Suzanne Lalis décéda au commencement d'octobre, et fut enterrée en nostre cimetière agée de environ 60 ans, et fut mise en la fosse où il y avoit esté enseveli un de ses fils nommé Théophile Porcheron, agé de vingt quatre ans, qui estoit mort d'une blessure d'un coup de mousquet, d'une balle qui lui passa à travers l'épaule. C'estoit alors des guerres civiles, dont (*sic*) ma grand mère le fut chercher mort à Blaïe, et le fit amener pour l'ensevelir en son lieu, car elle aimoit fort cet enfant, plus que les autres, et désiroit fort d'estre mise avec lui, chose qu'on fit; car moy j'ay vu ses os mis en la chasse avec sa mère, qui repose en ce sépulcre.

L'an 1668. Au nom de Dieu soit qui a fait le ciel et la terre et toutes choses es cieux où est son trône et sa majesté incomprehensible, où dix millions d'anges et chérubins sont assis devant lui. [Qu'il] soit mon protecteur, ma conduite et ma garde et mon appuy, car en luy seul est mon espérance, et je le prie me donner de son bon esprit, me garantir de tout mal, de naufrage et de la main de mes ennemis... Car, ô mon Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, partout où j'iray, je n'espère d'autre soutien que de toy !

En *l'an* 1668. Ce fut ma première campagne pour naviguer sur mer, un voyage de long cours, à moy Taré Chaillaud, qui escris ce livre, année par année, pour me ressouvenir des temps passés.

L'an 1670. Ceste année on armoit 45 gros navires de 60 et 70 canons à Rochefort, [sous] Monsieur le comte d'Estrées, vice-amiral de France, et l'on paya bien, et on donna le congé au matelot ; et on bâtissoit de grand navires à Rochefort et dans les ports royaux de France, grands navires à trois ponts, de 70 et 80 et 90 canons, et de 100 canons. Tout alloit bien, mais la navigation de Terre Neuve commençoit à baisser, et il y avoit en l'île d'Alevert quantité de bons et généreux et braves matelots. En ce temps-là tous portoient l'épée et le riban sur l'épaule. Point d'impot, fort peu de taille. La religion protestante alloit bien aussi. Tout estoit coi, mais par-dessous tout cela il y avoit une vermine qui commencoit à destruire en rongeant....

L'an 1678. Au mois de may décéda mon grand-père Théophile Porcheron, d'environ 88 années, à la Tremblade ; et avoit esté matelot, puis bouvier et saunier, et a esté porté au cimetiere d'Alevert, en la fosse où avoit été mis son fils Théophile et sa femme

Suzanne Lalis, où ils sont là les trois à leur grand désir, et reposent de leurs peines et travaux.

L'an 1680. Cette année là, la France estoit en repos et en paix. Tout vivoit icy devant en tranquillité, quoique l'histoire dit qu'il y avoit plus de 36 ans que on machinoit cette entreprise dont voici l'âme du grand commencement, de destruire la religion protestante. Et se commence avec douceur [du] grand roy, qui avait ratifié la paix pour les protestants en France. A présent on veut les destruire avec le clergé, ennemi juré du repos public.

Ainsi voilà où commence : à tous gens protestants on interdit leur charge de quelle condition que ce soit, arts, mestiers et vocations. On les dépouille, et on revêt les imbécilies et chétifs catholiques incapables des charges de la dépouille des protestants. Le clergé fait donner de l'argent aux pouvres gens à se faire catholiques, si bien que ceux qui ne peuvent vivre, s'accomodent, prennent de l'argent et se font catholiques, et d'autres commencent à vider le royaume, vont en Angleterre, en Hollande. Ainsi se pratique ceste année.

Mon père ne bougea point du païs. Ceste année là, n'ayant aucun emploi, il travailloit en son bien et vivoit bien.

L'an 1681. Le ... du mois de janvier 1681, je me fiancay avec Cateline Moulliot, fille du capitaine Elie Moulliot... dont nous voilà mis au rang des mariés, priant Dieu qu'il nous bénisse, et qu'il nous donne de son bon esprit, et que sa paix soit sur nous, et que nous puissions vivre longuement et sagement en sa bonne crainte. Ainsi soit-il !

Ceste année là, la rage estoit en France contre les protestants. Partout on jetoit [bas] les temples, et au mois de may ou de juin, on prit le temple de la Tremblade pour servir d'église catholique, et après on y fait bastir un clocher. Les protestants quittoient leurs biens, et alloient en grand troupe chez les princes [étrangers] (1).

Ceste année, je me mariay avec Cateline Moulliot, au temple d'Alevert; épousés par M. Duprat, ministre, un jeudy 27 de novembre 1681. Alors le temple de la Tremblade estant pris depuis quelques mois par les papistes, tous venoient au temple d'Allevert.

(1) Note d'une autre main et d'une date postérieure : « Après qu'ils eurent pris ledit temple de la Tremblade, ils s'emparèrent du cimetière et en firent une place d'armes pour fouler les morts avec les pieds des chevaux. »

L'an 1682. Il y avoit encore à la Rochelle environ dix navires allant à Terre Neuve, aux morues sèches, de 12 et 8 chaloupes, et tous déchargeoient à ladite Rochelle, et y avoit plus de 14 navires pour le banc de Terre Neuve aux morues vertes. Les négoces commençoient à se ralentir, car la religion, tous les jours on la persécutoit d'une grande violence, et les protestants cherchoient à vider le royaume.

Au mois de may le temple du bourg d'Alevert fut jeté à bas, détruit jusqu'en ses fondements. Le prestre, nommé M. de la Farge, s'empara des matériaux, et aussy des tombes du cimetière de nous, pauvres protestants, et en rebâtit et alongea l'église catholique. O Dieu, que nous t'avons offensé de nous livrer ainsi en proie aux mains de ceux qui cherchent nostre ruine !

Le 3 de novembre est né [notre fils] Elie Chaillaud, et a esté baptisé au temple de Marenne, le 9 dudit mois de novembre, un lundi, par Monsieur Babelot, et faisoit un gros vent froid, et nous avions une chaloupe à nous que nous avions amenée de la Rochelle, et qui estoit en Coux (1).

L'an 1683, au mois de novembre, mon oncle, Jean Chaillaud, s'embarqua sur une galiotte de 50 tonneaux, de Bordeaux, commandée par Eslie Candé, nostre parent, pour le voiage des isles de l'Amérique. Mon oncle estoit son pilote. On n'a jamais eu ni vent ni nouvelle d'eux, ni ne sont allés aux Isles du tout. Il faut qu'ils aient péri à la mer.

L'an 1684. Cette année, la persécution estoit grande en France. Elle augmentoit d'année en année, on jetoit [bas] les temples. Celui de Marenne fut rasé. Les temples de la Jarrie et de la Rochelle existoient encore, mais ne restèrent guère à estre démolis : grande misère alors pour les protestants. On leur faisoit des propositions de se faire bons catholiques, et qu'on leur donneroit de l'emploi. De certaines gens alloient à Rochefort... Après on donnoit de l'argent à beaucoup, et des pensions à bon compte, et tous ceux qui aimoient les grandeurs et l'argent plus que leur religion, foisonnoient (?) là..., mais ceux qui aimoient leur religion, quittoient tout, biens et maisons, et s'en alloient aux royaumes estrangers. Ainsi toute garde et promesse n'empeschoit point.

(1) Village situé sur le bord de la Sendre, dans la commune d'Arvert.

L'an 1685. Cette année, fut la destruction de la religion en France. Tous les temples furent jetés à bas par tout le royaume : les armées de dragons et de gens de guerre en campagne, à faire tourner tous les protestants catholiques. La France estoit alors en repos au dehors, et le mal se formoit par dedans... Tout estoit bien, mais le clergé qui fait un si grand nombre de gens qui tous les jours se mettent de l'Eglise, sans avoir esgard à la naissance et vie qu'ils mènent (et si ce n'estoit que à gagner leur vie en ce monde, et estre entièrement les maistres sur les pauvres idiots du peuple, il n'y en auroit pas tant); mais suffit qu'il faut que toy, peuple, tu croyes tout ce que l'Eglise te dira sans que tu t'informes d'autre chose de la conscience, et que tu croyes en ses commandements. Que ferez-vous, pauvres protestants, vous qui n'avez que Dieu pour vostre soutien, et qui ne croyez qu'en luy? Oh! que vous êtes heureux et forts d'avoir Dieu pour vous! Lorsqu'il aura trié l'ivraie d'avec le blé, il rassemblera tout. Que le fidèle espère en luy! Après la tempeste vient la bonace.

Donc les armées sont partout le royaume à faire changer les protestants catholiques. On emprisonne, on donne congé aux plus gros de la cour et à tous les ministres de quitter le royaume, de s'en aller où ils voudront, un temps limité, mais non pas à d'autres. On prend les places des temples et les cimetières. Le roy les donne aux couvents, et défense d'enterrer aux dits cimetières, et les pauvres protestants qui ne faisoient pas les cérémonies catholiques, et qui mouroient, on les enterroit en leur jardin, ou en quelque lieu de leur héritage en cachette. Le 8 d'octobre, les dragons vinrent au bourg d'Allevert... Le 3 décembre, estant arrivé au païs depuis quelques jours, on vient me forcer à me faire catholique. On me mène à l'Eglise où le vicaire, M. Gaderat, me fit mettre seulement la main sur le saint Evangile selon saint Jean, chapitre IX, et mit mon nom ainsy: *Taré Chaillaud, pilote*, et rien autre chose, et voilà toutes les cérémonies qu'on fit.

L'an 1686. Cette année, les protestants s'en alloient hors de France, se retirant en Angleterre, Hollande, partout où il y avoit liberté. On faisoit la recherche des livres; on mettoit des maistres d'escole pour les petits enfants, et maistres aussi gagés pour les petites filles. C'étoit une misère, et il y avoit des vaisseaux armés partout pour empêcher lesdits protestants de s'en aller avec de rudes punitions.

Mais cela n'esbranloit point ceux qui estoient fondés en leur religion, car Dieu les soutient.

Ceste mesme année vinrent des abbés pour faire des conférences, et bientôt après madame Gaubeau vint comme fermière de la terre d'Alevert.

Je diray que en ce temps-là venoient des gens de la grand-terre, pauvres et gueux, petites gens idiots, habiter en Allevert, et ont rempli l'isle et les charges du pays, si bien que, si cela continue, on ne trouvera qu'eux.

L'an 1688. Les protestants toujours forts maltraités. On ne cherchoit qu'à [les] destruire et malmener. Prospérité pour les catholiques; le temps venoit et tout estoit en triomphe pour eux.

L'an 1695. Eslie Chaillaud mon fils estoit parti le 24 ou le 25 de mars pour aller s'embarquer à la Rochelle sur le navire *le Dauphin*, d'environ 200 tonneaux et de 20 canons, commandé par le capitaine Faure, et Eslie Moulliot, mon beau-frère, second; et Jean Depois aussi mon beau-frère, pilote, pour le voiage des isles de l'Amérique. Le capitaine Faure mourut aux Iles et fut jeté à la mer, à cause de la religion.

Eslie Chaillaud décéda aussi et mourut au cul de sac de l'isle de la Guadeloupe, le 13 d'octobre 1695, agé de 13 ans moins 21 jours. C'estoit en sa troisième ou quatrième campagne. Le pauvre garçon fut enterré sur l'islot... Les maladies en ce temps là regnoient fort en ce misérable païs. Nous sumes des nouvelles de sa mort le 13 de janvier, en l'année 1696, où nous enregistrons. Quand nous songeons à ce misérable voïage, et à toute l'espérance que nous avions en cet enfant-là... mais Dieu l'a voulu ! Que sa volonté soit faite et adorée de nous!

L'an 1700. Cette année, au commencement du mois de décembre, le prestre de la paroisse du bourg d'Alevert, ayant arrenté le cimetiere de la religion et la place du temple, car le roy l'avoit donné au couvent, et ledit curé faisant fossoyer ledit cimetiere pour en faire un pré, les femmes et filles protestantes, pauvres gens qui n'avoient rien à perdre, s'en furent combler les fosses devant ceux qui les faisoient, et se disputèrent devant le prestre qui estoit M. de la Farge, et cela resta ainsy quelque temps. Mais le prestre escrit à M. le comte de Gosse, gouverneur de la Rochelle, qui, sur ses plaintes, envoya pour ladite paroisse seulement quatre cent soldats;

brigadiers et officiers, à discrétion. Mon beau-père et moy il nous en couta 150 francs, en treize jours, et plus de 30 mille livres à la paroisse. Puis s'en furent à la Rochelle, avec une tempête de vent qu'ils pensèrent tous périr. Deux ou trois chaloupes de la Tremblade qui les menoient firent naufrage.

L'an 1715. Le premier de septembre, à 7 ou 8 heures du matin, Louis Quatorze de nom et de Bourbon, décédé estant roi de France et de Navarre, après avoir soutenu de grosses guerres sans beaucoup de nécessité, avoir fort malmené les protestants en son royaume, et fait des édits fort cruels, surtout au temps de sa mort.

MÉLANGES.

LES PSAUMES DE CL. MAROT ET DE TH. DE BÈZE

AU POINT DE VUE LITTÉRAIRE (1).

Si nous essayons aujourd'hui de lire notre ancien Psautier, la langue nous choque souvent par sa trivialité, les vers nous paraissent rudes et le style quelquefois obscur. Mais depuis Marot jusqu'à nous, deux ou trois révolutions ont passé sur la langue et sur la versification françaises, et il serait téméraire de juger du mérite de ces psaumes d'après l'impression que nous pouvons en recevoir actuellement. On s'épargne d'ailleurs trop souvent, en lisant nos vieux auteurs, ce léger travail préliminaire, auquel on se soumet de bonne grâce quand il s'agit d'un poëte grec ou latin, et qui n'est pas moins indispensable si l'on veut jouir complétement de vers français datant de plus de trois siècles. Il faut, à moins d'avoir beaucoup pratiqué cette vieille littérature, un coup d'œil de préparation pour saisir la construction de la phrase, pour fixer le sens de certains mots, dont l'usage habituel a pu se modifier dès lors, pour rétablir

(1) L'auteur de la biographie du comte de Zinzendorf et du *Voyage en Terre sainte*, M. Félix Bovet veut bien nous communiquer les pages suivantes, extraites d'une *Histoire du Psautier des Eglises réformées* qu'il doit publier prochainement et dont nous sommes heureux d'offrir les prémices à nos lecteurs (*Réd.*).

dans le texte l'orthographe et la ponctuation auxquelles nous sommes accoutumés. Sans cette précaution, et si nous voulons absolument lire à la volée, nous risquons de laisser échapper bien des intentions fines et délicates de l'auteur, en un mot de ne comprendre qu'à moitié ou aux trois quarts. Or, quand il s'agit d'une œuvre d'art, comprendre aux trois quarts, c'est ne pas comprendre du tout.

Il faut en convenir cependant, ce n'est pas seulement par des lecteurs superficiels que les Psaumes de Marot et de son continuateur ont été jugés avec sévérité : des critiques habiles, et qui ont su admirer le talent de Marot dans ses autres productions, ne se sont pas montrés indulgents pour ses Psaumes. « Ils ne sont bons, a dit Laharpe, qu'à être chantés dans les Eglises protestantes. » Ce jugement hostile et dédaigneux, qu'il ne tiendrait qu'à nous cependant de considérer comme un éloge, a été répété par bien d'autres critiques, et il peut paraître inutile d'en appeler; les littérateurs protestants eux-mêmes se sont bornés à plaider les circonstances atténuantes. M. Sayous, dans ses excellentes *Etudes sur les écrivains de la Réformation*, semble n'accorder d'autre mérite aux Psaumes de Marot que d'être un peu moins mauvais que ceux de Bèze, et M. Lelièvre, dans un article intéressant sur la *Poésie protestante au XVIe siècle*, déclare cette traduction « une œuvre évidemment manquée au point de vue poétique (1), » et ne fait d'exception que pour certains passages mélancoliques, tendres ou gracieux, dans lesquels Marot retrouve son talent habituel.

Il est certain que c'est dans les morceaux de ce genre que Marot, et même Théodore de Bèze, ont été le plus heureusement inspirés, car c'est sur ce ton-là qu'était dès l'origine accordée la lyre française. Il y a bien de l'art dans la coupe de ce verset de Théodore de Bèze (Ps. LV):

Las! qui me donnera des ailes
Comme aux craintives colombelles,
Afin de m'envoler bien vite
Et me reposer? car voilà
Jusqu'aux déserts et par delà
Je m'en irais faire mon gîte.

(1) *Revue Chrétienne*, 1865.

et bien de la fraîcheur dans ce quatrain de Marot cité par M. Lelièvre :

Dessus et près de ces ruisseaux courans
Les oiselets du ciel sont demeurans,
Qui du milieu des feuilles et des branches
Font résonner leurs voix nettes et franches.
(Ps. CIV.)

Mais il n'y a pas à aller bien loin pour trouver dans Marot la vigueur du ton et l'élévation du style. Voyez, par exemple, le psaume II :

Pourquoi font bruit et s'assemblent les gens?
Quelle folie à murmurer les mène?
Pourquoi sont tous les peuples diligens
A mettre sus une entreprise vaine?
Bandés se sont les grands rois de la terre;
Et les primats ont bien tant présumé
De conspirer et vouloir faire guerre
Tous contre Dieu et son roi bien-aimé.

Quoi qu'il en soit, l'admiration des contemporains ne fit pas défaut à ces Psaumes, et sur ceux de Marot particulièrement les témoignages sont unanimes. Sans citer ici les réformés, qui pourraient être suspects de trop d'indulgence, et sans rappeler les éloges donnés d'une manière générale à Marot, « ce poëte des princes et ce prince des poëtes, » nous nous bornerons à mentionner ce que dit de ses Psaumes Etienne Pasquier dans ses *Recherches de la France :* « Entre ses traductions, il se rendit admirable en celle des cinquante psaumes de David, aidé de Vatable, professeur du roy ès lettres hébraïques, et y besongna de telle main, que quiconque a voulu parachever le Psautier n'a pu atteindre à son parangon : ça esté une Vénus d'Apelles (1). »

Il avait fait précédemment, pour une édition du Psautier, ce quatrain louangeur :

Clément Marot, en rendant son auteur,
De si très près l'a suivi à la trace
Qu'on jugerait, tant il a bonne grâce,
Qu'il a été lui-même l'inventeur.

(1) Œuvres d'Etienne Pasquier, T. I, p. 701, 702.

Et voici ce qu'il dit de Bèze :

« La traduction du demeurant des psaumes de David montra ce qu'il pouvait faire, encores qu'il n'ait si heureusement rencontré que Clément Marot en ses cinquante. »

Si les esprits impartiaux, comme Pasquier, se bornaient à constater une différence de mérite entre les Psaumes de Marot et ceux de Bèze, les ennemis nombreux que faisait à celui-ci son caractère de réformateur exagéraient à plaisir la distance, et se servaient de la gloire de Marot pour en écraser son continuateur :

Qui de Marot et de Bèze les vers
Voudra choisir pour les meilleurs élire,
Tout bien choisi de long et de travers,
Dire il pourra, en les écoutant lire :
Ceux de Marot, c'est d'Amphion la lyre
Ou du dieu Pan le flageol gracieux;
Mais ceux de Bèze un français vicieux,
Rude et contraint, et fâcheux à merveilles.
Donne à Marot le laurier gracieux;
A Bèze quoi? De Midas les oreilles.

A cette épigramme de Guillaume Guérout, Bèze répondait avec cette verve d'invective qui ne manquait à personne au XVI[e] siècle :

Ane envieux, j'ai bien appris
De donner à Marot le prix;
Mais, quand est des oreilles miennes,
Pour les changer qu'est-il besoin
De chercher un Midas si loin?
Ne sais-tu pas où sont les tiennes?

Aujourd'hui que les Psaumes de Marot et ceux de Bèze sont également vieillis, la différence de talent entre les deux poëtes nous est moins sensible qu'elle pouvait l'être au XVI[e] siècle. Elle se remarque pourtant encore; il y a telle maladresse dans les psaumes de Bèze que Marot eût évitée. Ainsi, dans le psaume XXXI, là où notre version actuelle dit :

Tel qu'un vase brisé
Je me vois méprisé.

Bèze s'exprime ainsi :

Je suis hors de leur souvenance,
Ainsi qu'un trépassé;
Je suis un pot cassé (1).

Peut-être, il est vrai, ceci n'est-il choquant que pour nous, car telle expression, triviale au XIXe siècle, peut ne l'avoir pas été au XVIe. Mais voici un passage où il est moins aisé de le disculper et où il a décidément manqué le sens. On se rappelle qu'au psaume LX, David, entraîné par l'enthousiasme de la foi, se réjouit à l'avance des triomphes que Dieu lui fera remporter sur les ennemis d'Israël : « Galaad sera à moi, s'écrie-t-il, Manassé sera à moi; Moab, — avec le profond bassin de la mer Morte, — sera le bassin où je me laverai; je jetterai mon soulier sur Edom! » Cette dernière expression, bien qu'étrange pour nous, s'explique par d'autres expressions analogues qui se rencontrent dans l'Ecriture (« Je ne suis pas digne de délier la courroie de ses souliers, etc. »). David veut dire sans doute qu'Edom deviendra la plus humble de ses esclaves (2).

Mais qu'en a fait Théodore de Bèze ?

Contre Edom, peuple glorieux,
Je jetterai mes souliers *vieux*.

Cette épithète, qui n'a rien à faire là, rend ridicule ce qui n'était qu'étrange (3).

Hâtons-nous de rendre justice à Bèze, qui fut d'ordinaire mieux inspiré. C'est de lui qu'est le plus beau de nos psaumes, le seul peut-être qui soit resté vraiment populaire : « *Comme un cerf altéré brame* (Ps. XLII). » On l'a mis plus tard en langue moderne; mais tout le mouvement lyrique est de Bèze, et même il y a dans ses vers une sorte d'harmonie imitative que le nouveau traducteur n'a pas su conserver et qui peint admirablement le bramement du cerf :

Ainsi qu'on oit le cerf bruire,
Pourchassant le frais des eaux,

(1) Voici un autre exemple tiré du psaume LXXIII :
« Mesmement je n'étais point moi,
Mais un vrai veau, comme je croi. »
Mais ceci a été corrigé plus tard.

(2) Il y a d'autres explications. Celle-ci, qu'adopte Delitzsch, me paraît la meilleure.

(3) Il faut avouer que les devanciers de Th. de Bèze n'avaient pas été plus heureux dans ce passage. Voici comment Robert Brincel rend ce qui précède :
« Pour me laver, les Moabites
Porteront bassins et marmites. »

Ainsi mon cœur qui soupire,
Seigneur, après tes ruisseaux,
Va toujours, *criant, suivant*
Le grand, le grand Dieu vivant.
Hélas ! donques, quand sera-ce
Que verrai de Dieu la face (1)?

Il a reproduit le même effet à la fin du second verset :

Je fons *en me souvenant*
Qu'en troupe j'allais *menant,*
Priant, chantant, grosse *bande,*
Faire au temple son offrande !

Vers la fin du XVIIe siècle, les changements considérables survenus dans la langue obligèrent à faire une nouvelle traduction ou du moins une révision des psaumes. Malgré cela, les vieux Psaumes de Marot et de Bèze ne sont point morts entièrement. Il y a bien des versets dans le Psautier moderne, et ce ne sont pas les moins beaux, qui ont été conservés, et que nous chantons encore tels qu'on les chantait au XVIe siècle. Ainsi, ce beau début du psaume LXII est de Th. de Bèze :

Mon âme en son Dieu seulement
Trouve tout son contentement.

Ce sont aussi les propres paroles de Marot que nous chantons au commencement du psaume XXV :

A toi, mon Dieu, mon cœur monte,
En toi mon espoir j'ai mis.

Et à peine a-t-on changé quelques mots dans ces premiers vers du psaume XCII, qui avaient fait sur Bèze une si forte impression :

Qui sous la garde du haut Dieu
Pour jamais se retire,

(1) Ce verset commence ainsi dans les premières éditions :
« Ainsi que la biche rée
Après le courant des eaux,
Ainsi mon âme altérée,
Seigneur Dieu, de tes ruisseaux,
Va toujours, etc. »
Mais Bèze le changea lui-même. La *biche* était plus conforme à l'hébreu, mais le mot *rée* était sans doute déjà alors inintelligible à bien des gens.

A son ombre, en un si haut lieu;
Assuré se peut dire (1)?

Mais ce n'est pas dans les quelques vers, malheureusement trop rares, qui ont pu survivre aux vicissitudes de la langue, que se trouve la principale trace de l'œuvre de Marot et de Bèze dans notre Psautier actuel : c'est surtout dans le rhythme de leur versification, qui est resté absolument le même; car, en modifiant les paroles, on n'a rien changé à la forme des strophes et à la mesure des vers, afin de pouvoir conserver les mélodies. C'est ce qui donne à nos psaumes un de ses caractères d'originalité. Dans certains cas, il est vrai, on a lieu de le regretter : ainsi, l'alternance des rimes masculines et féminines, si nécessaire à nos oreilles, n'est pas toujours observée; Bèze surtout l'a négligée et Marot quelquefois aussi. C'est ce qui gâte, par exemple, le psaume XIX :

Les cieux, en chaque lieu,
De la gloire de Dieu
Instruisent les humains.
Dans leur immense tour
Ils prêchent tour à tour
Les œuvres de ses mains.

Ce qui rend ces vers particulièrement désagréables, c'est que les rimes de même sorte n'y sont pas seulement juxtaposées, mais entrelacées. C'est, il est vrai, le seul exemple qu'il y en ait dans les Psaumes de Marot; mais il y en a au moins seize dans ceux de Bèze (2).

Mais, dans un beaucoup plus grand nombre de cas, on peut s'estimer heureux que le rhythme de nos psaumes date du XVI[e] siècle, et non du XVII[e] ou du XVIII[e]. On sait, en effet, que la poésie classique a laissé perdre bien des rhythmes heureux dont Marot et Ronsard lui avaient laissé des modèles.

Quelle mélancolie dans celui-ci :

Ecoute-moi, je te prie,
Quand je crie;

(1) Ce fut le premier psaume que Bèze entendit chanter dans une assemblée chrétienne à son arrivée à Genève. Il nous apprend lui-même que ce psaume l'a relevé et encouragé dans les plus grandes épreuves, pendant la peste par exemple.

(2) Voyez, par exemple, psaume XXXIV et XL.

Eternel, exauce-moi.
Du bout du monde mon âme
Te réclame,
Triste et n'espérant qu'en toi.

Mon âme en ton sanctuaire
Veut se plaire
Tout le temps que je vivrai.
Dans cet asile fidèle,
Sous ton aile
Sans peur je reposerai.
(Ps. LXI.)

Et quel élan, quelle vivacité dans des strophes comme celles-ci :

Dieu nous veuille être favorable,
Nous bénissant par sa bonté !
Dieu veuille de sa face aimable
Répandre sur nous la clarté,
Afin qu'avec joie
Son salut se voie
Par tous les humains ;
Que chacun l'adore,
Et que nul n'ignore
L'œuvre de ses mains.
(Ps. LXVIII.)

Les deux exemples que nous venons de donner sont tirés de psaumes composés originairement par Bèze; mais Marot lui avait donné le modèle de cette seconde forme de strophe dans le psaume XXXIII (*Réveillez-vous, chacun fidèle!*) et de la première dans le XXXVIII (*Las! en ta fureur aiguë*, etc.). C'est à Marot que Baïf a emprunté celle-ci, et c'est chez lui que l'ont retrouvée les poëtes romantiques de notre siècle.

Qui se doutait, en 1829, que le rhythme de *Sara la baigneuse* avait été inventé pour notre psaume XXXVIII (1)?

Ceux qui s'intéressent à ces questions un peu techniques ne peuvent se dispenser de lire un travail très remarquable et des plus intéressants de M. Frédéric Chavannes sur l'Histoire de la ver-

(1) On a des exemples de cette strophe avant Marot, mais sans cet heureux entrecroisement de rimes masculines et féminines.

sification française au XVIe siècle (*Revue suisse*, t. IX et X). L'importance des Psaumes de Marot à ce point de vue y est parfaitement saisie.

On voit que les Psaumes de Marot ont, dans l'histoire de la versification française, un rôle plus considérable qu'on ne le suppose généralement. Marot ne s'est pas contenté d'y employer les formes de versification que lui avaient léguées ses devanciers, ou celles que lui-même avait déjà créées. La traduction des psaumes était l'œuvre de sa maturité; il y abordait pour la première fois la haute poésie, et il comprit que, pour un genre nouveau, il lui fallait des formes nouvelles. Aussi innova-t-il largement, en essayant bien des genres de strophes encore inconnues et reprises plus tard avec succès par Ronsard et son école. Il se trouve être, de la sorte, même quant à la forme, le créateur de la grande poésie lyrique, et a inauguré, au moins dans ce champ spécial, la révolution que consomma la pléiade et qu'elle étendit à tous les autres domaines de la poésie.

C'est donc grâce à ses Psaumes que Marot appartient à la fois à deux grandes périodes de l'histoire littéraire : par ses œuvres précédentes, il se rattache à l'école de Villon, dont il est comme la fleur et le plein épanouissement; par celle-ci, il est, dans une certaine mesure, le précurseur de Ronsard et le père de la poésie moderne.

Félix Bovet.

DESMAIZEAUX ET SES CORRESPONDANTS.

I. JEAN BARBEYRAC.

(Suite et fin.)

On sait que Barbeyrac, nommé pendant trois années successives recteur de l'Académie de Lausanne, se démit de sa charge pour des motifs de conscience. Tous les fonctionnaires publics étaient obligés de signer une espèce d'acte de foi intitulé *Formula consensûs*, introduit par Heydegger au nom des Calvinistes ultra. On voulait ainsi empêcher la propagation des doctrines prêchées par Amyraut et maintenir la plus stricte orthodoxie. La lettre suivante contient évidemment des allusions à cette affaire, et prouve que le mérite si remarquable de Barbeyrac n'avait pu le mettre à l'abri de certaines mesquines tracasseries :

A Lausanne, ce 15 février 1715.

Il y a deux jours, Monsieur, que j'ai reçu votre lettre du 1er décembre. M. Fabri, qui fut ici, me la remit avec le paquet qui l'accompagnoit, comme si cela lui étoit venu en droiture...

Je vous rends mille grâces du nouveau présent que vous me faites, du petit *Lucrèce* de M. Maittaire (1)... Cette édition pourra m'être d'usage en son temps, à cause de l'indice. Quoiqu'il ne soit pas complet, comme vous dites, ni tout à fait judicieux, ces sortes de travaux ont toujours leur utilité. Je vois, par le privilége qui est à la tête du livre, que l'auteur a dessein de donner de semblables indices sur tous les auteurs grecs et latins; s'il exécute son projet, on lui en aura obligation, surtout par rapport aux auteurs grecs, sur lesquels on a très peu d'indices, quoiqu'ils en aient encore plu besoin que les latins. J'aurois bien voulu que, dans son *Lucrèce*, il eût fait entrer les diverses leçons de la grande édition publiée depuis deux ou trois ans. Peut-être quelque autre se chargera-t-il de ce soin, comme on a fait à l'égard d'un petit *Térence*, de Cambridge, que j'ai (2).

Vous aurez reçu, à ce que j'espère, la nouvelle édition de l'abrégé de Puffendorf, et un discours sur les sciences, que M. de La Motte s'est chargé de vous faire tenir. Vous recevrez en son temps le 5e tome de *Tillotson*, qui est sous presse peut-être à l'heure qu'il est. Je suis bien aise que vous ne désapprouviez pas la manière dont j'ai relancé M. de Joncourt, dans mon *Traité du Sort* (3). J'ai reçu depuis quelques jours son dernier livre, où il a répliqué dans une apostille de 100 pages; et je n'y ai rien trouvé qui m'oblige à changer la résolution que j'avais prise de ne plus écrire contre lui. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'il n'a absolument rien répondu à mes raisons, ni justifié aucune de ses attaques précédentes, comme il n'a dit rien de nouveau qui porte coup contre moi; si vous en exceptez les injures et les personnalités. Il a copié de grands morceaux de mon *Traité du Jeu*, qui ne lui servent de rien qu'à remplir du papier. Il voudroit fort m'attirer la haine des

(1) *Lucretius, curante M. Maittaire.* Lond., Tonson, 1713, in-12. Voir, sur Maittaire, la *France protestante* de MM. Haag.

(2) Imprimé en 1701 aux presses de l'Université, « édition bien imprimée et fort correcte, » dit Brunet.

(3) De Joncourt avait pris à partie non-seulement Barbeyrac, mais La Placette.

ecclésiastiques; mais il y a longtemps que je me suis mis sur le pied de ne pas leur faire ma cour, ainsi il n'avoit que faire de les ameuter contre moi. Ceux qui lui ressemblent étoient déjà tout disposés à me nuire, s'ils pouvoient. Cependant, il peut être assuré que, jusqu'ici, grâce à Dieu, ils ne m'ont point fait de mal; à moins qu'ils ne comptent comme un mal de m'avoir engagé, par leurs manières, à renoncer à un emploi qui est si fort déshonoré par le plus grand nombre d'entre eux, et auquel, néanmoins, il n'a tenu qu'à moi de parvenir, malgré toutes leurs cabales. Il y a quelque chose de plaisant dans le début de M. de Joncourt. Il commence par un mensonge sur le temps de l'impression de mon livre. M. de La Motte le lui avoit communiqué dès le commencement de mai, avant que le libraire l'eût exposé en vente à Amsterdam. Il a inventé ce mensonge pour faire valoir sa *modération;* et cependant jamais auteur n'a écrit avec moins de retenue, et d'une manière plus propre à faire voir qu'il est vivement piqué au jeu. Pour moi, je ne me suis point piqué, ni n'ai pas cru devoir me piquer de le ménager; et je crois plus que jamais avoir été en droit de repousser, comme j'ai fait, ses attaques malhonnêtes. Cependant, il voudroit donner le change au lecteur, et me faire regarder comme l'agresseur. Mais c'est trop vous entretenir d'un tel sujet. Je crains bien que vous n'aïez été ennuié de ce que je viens de dire, comme le public doit être las de la dispute sur le sort, sur laquelle M. de Joncourt se fait tant de fête. Il vaut mieux vous parler de M. Coste (1). Je suis ravi de savoir qu'il se porte bien, et qu'il est auprès du jeune comte de Shaftesbury. Quand vous le verrez, je vous prie de lui faire bien mes compliments. On verra avec plaisir les notes qu'il ajoutera et la nouvelle édition du *Traité de l'Entendement,* surtout celles où il critique son auteur. Quoique l'ouvrage soit excellent pour le fond, il a ses foibles, comme presque tous les autres livres; et je me souviens que je pris la liberté de faire à l'auteur quelque petite objection, qu'il ne trouva pas destituée de fondement. J'ai vu le portrait de M. Bayle que M. Fabri m'a apporté : ceux qui l'ont connu ne le trouvent pas ressemblant. J'oubliai de demander qui est l'auteur de la vie qu'on doit mettre à la tête du Dictionnaire. Au reste, M. Marchand mérite bien d'être relancé vigoureusement. C'est un homme

(1) C'est, croit-on, sur la recommandation de Locke que Coste fut nommé précepteur de lord Shaftesbury.

qui n'a aucun égard pour personne, et qui court risque de décrier les éditions dont il prendra soin, par les libertés qu'il se donne, et par son exactitude vétilleuse (1). La connoissance qu'il a du titre des livres, en qualité de libraire, fait qu'il se croit un fort habile homme, quoiqu'il ait très peu de connoissance des choses. Je n'ai aucune nouvelle littéraire à vous mander; ce n'en est guère le pays. M. de Crousaz (2) a envoyé en Hollande son discours général sur les mathématiques, avec un essai d'arithmétique, qui est le commencement d'un cours complet de mathématiques, qu'il donnera par parties.....

J'omets une lettre datée de Lausanne, le 17 novembre 1715. Elle est fort courte et contient seulement une recommandation pour M. de Villette, protégé de Barbeyrac, comme nous l'avons déjà vu. Un autre billet (Lausanne, 12 août 1716) me fournit le paragraphe suivant :

. . . .

Si vous avez eu occasion, Monsieur, de jeter les yeux sur la version angloise de Grotius, ayez la bonté de me faire savoir ce que c'est (3). L'*Histoire critique* de M. Masson n'en donne pas une idée avantageuse. Ce que je souhaiterois surtout de savoir, c'est s'il est vrai qu'on ait pris la peine de chercher les citations dans les originaux : j'en doute fort. Je ne crois pas que l'on eût voulu s'engager dans un travail si fatigant; je sais ce qu'en vaut l'aune...

Voici une lettre qui nous ramène encore à Bayle. Desmaizeaux ramassait de tous côtés les épaves de la correspondance du grand critique et avait chargé Barbeyrac de faire quelques recherches pour le même objet :

A Lausanne, 11 septembre 1716.

. . . .

M. Constant... n'a pas encore trouvé aucune lettre de M. Bayle, quoiqu'il croie en avoir d'autres. Il craint que quelqu'une ne soit restée chez M. Minutoli, à qui il communiquoit celles qu'il recevoit de leur ami commun. Au reste, quand verrons-nous votre Vie de

(1) Barbeyrac n'est pas le seul des correspondants de Desmaizeaux qui se plaigne de Prosper Marchand.

(2) Voir sur de Crousaz M. Sayous, *Le XVIIIe siècle à l'étranger*, vol. Ier, p. 121 et suiv.

(3) Cette traduction, publiée par un anonyme, parut en 1654. Il y a une autre version anglaise par William Evans, 1682, in-folio. Voyez la lettre suivante.

M. Bayle? Le public l'attend avec impatience, et l'histoire qu'on vient de publier est un nouveau motif pour vous faire hâter de donner la vôtre. Il est de l'intérêt des amis de M. Bayle que l'on ait une vie qui fasse plus d'honneur et à eux et à sa mémoire, que ce livre, ou ce libelle, où, pour défendre un mort, on ne garde aucune mesure de l'honnêteté la plus commune envers les vivants, et des vivants dont le mérite est au-dessus de tous les traits d'un anonyme emporté. C'est une plaisante règle de morale, que celle qu'il nous débite dans sa préface, où il veut nous faire accroire que, du moment qu'on cache son nom, on est en liberté de dire tout le mal qu'on veut des autres. Personne ne lui contestera là-dessus la gloire de la nouveauté (1). La dissertation de M. La Bastide (2), bien loin de désabuser le public de la pensée où il est et où je vois qu'il se confirme tous les jours, que M. Bayle est le véritable auteur de l'*Avis aux Réfugiés*, fournit plutôt, ce me semble, de quoi le persuader davantage. J'ai ouï dire plusieurs fois à M. Constant, que, quand ce livre parut, il y reconnut d'abord certaines particularités dont il avoit informé M. Bayle, comme ce qui regarde M. Merlat.

Je ne savois point qu'il y eût deux versions angloises de Grotius, dont la vieille est même meilleure que la nouvelle. Si j'étois à païs où je pusse trouver à emprunter ces sortes de livres, cela me suffiroit : mais comme je puis en tirer quelque usage, et qu'il n'y a guère que moi qui puisse savoir de quelle utilité ils peuvent m'être par rapport à mon plan et à mes idées, n'ayant aucune espérance de les voir jamais ici, je suis contraint d'accepter l'offre que vous me faites de me procurer ces deux versions; à condition que vous me marquerez bien exactement ce que vous aurez déboursé pour cela, dont je vous rembourserai en faisant tenir l'argent à Madame votre mère ou autrement. Je dis la même chose de l'*Abrégé* que vous m'apprenez qu'on vient de publier du gros Puffendorf, où l'on a fait entrer une version de l'*Abrégé*, faite sur la mienne, avec mes notes. Il est bon pour moi d'avoir ces sortes de livres, ne fût-ce que pour pouvoir en parler dans une préface; et j'en tirerai d'ail-

(1) *L'histoire de M. Bayle et de ses ouvrages*, imprimée à la tête du *Dictionnaire* (édition de Genève), a été attribuée à La Monnoye. Elle est de l'abbé du Revest.

(2) *L'auteur de l'avis aux Réfugiez déchiffré*. Amsterdam, 1690, in-12. Voyez, sur cette affaire, l'article BAYLE dans la *France protestante*.

leurs cet usage, que j'y apprendrai de quelle manière on exprime en anglois bien des termes de l'art...

... On va réimprimer deux tomes de *Tillotson,* que j'ai un peu revus; et aussi l'*Abrégé* de Puffendorf, que vous recevrez en son temps. J'ajouterai à celui-ci un jugement d'un anonyme sur cet ouvrage, avec mes remarques, qui serviront à éclaircir quelques principes de l'auteur. Cet anonyme, que vous reconnaîtrez aisément, c'est M. Leibnitz, dont la lettre latine, qui contient ce jugement, n'a paru que dans un programme académique, imprimé à Helmstad il y a quelques années, et que je n'aurois jamais vu, s'il ne l'eût envoyé lui-même à Genève à un de mes amis.

Je vous prie de faire mes amitiés à M. Coste.

C'est de Groningue que Barbeyrac écrivit la lettre dont je vais reproduire un extrait. Il se trouvait dans cette ville depuis le mois d'août 1717 en qualité de professeur de droit public et particulier. « Sa réputation, dit M. Haag, l'y avait précédé depuis longtemps. » Il la soutint dignement, et par ses leçons publiques et par ses écrits.

Groningue, ce 27 avril 1718.

. . . .

Vous aurez reçu mon oraison inaugurale (1) et la nouvelle édition du petit Puffendorf, augmenté de ma réponse au *jugement d'un anonyme,* ou de M. Leibnitz. Au moins M. de La Motte s'est chargé de vous faire tenir cela, et je ne doute point qu'il ne l'ait fait selon son exactitude ordinaire. Vous jugez bien que mon changement de pays et de situation doit retarder la fin de mon ouvrage sur Grotius. Si je fusse resté à Lausanne encore cinq ou six mois, tout auroit été fini, ou peu s'en seroit fallu. Mais j'en suis demeuré au chap. XI du dernier livre, et je n'y ai pas touché depuis que je suis ici. Je continuerai, dès que je pourrai trouver pour cela un peu de temps de suite; car les interruptions sont un grand obstacle à ce travail. En attendant, j'ai promis à Wetstein de lui fournir de quoi donner une nouvelle édition de l'original, beaucoup meilleure que toutes celles qu'on a vues jusqu'ici, et vous en jugerez par la manière dont j'ai résolu de former le titre : *Editionem, omnium quæ hactenus prodière emendatissimam, ad fidem antiquissimarum et optimarum edi-*

(1) *Oratio de studio juris recte instituendo.* Groningue, 1717, in-4.

tionum recensuit; loca pluraque Auctorum laudatorum distinctius designavit; innumeros in illis errores, non raro circa res ipsas, sustulit aut indicavit; notulas denique addidit J. Barbeyracus. Personne n'avoit jamais fait *ex professo* cette révision du texte, et cette confrontation des passages citéz avec les originaux, qui m'a donné beaucoup de peine, et m'a fourni occasion de découvrir une infinité de fautes. Les petites notes que j'ajouterai seront seulement critiques, et j'y renverrai, pour le fond des choses, à mon Puffendorf, ou aux notes futures de mon Grotius françois...

Outre ses recherches, ses démarches, ses services de toute espèce pour les littérateurs de profession, Desmaizeaux trouvait encore le temps de se livrer à la composition : c'est ainsi qu'il publia en 1719 (2e édit., 1725) la biographie de John Hales et celle du docteur Chillingworth. La lettre suivante fait allusion au premier de ces ouvrages :

A Groningue, ce 9 juin 1719.

Ce n'est, Monsieur, que depuis trois ou quatre semaines que j'ai reçu votre lettre du 26 février avec les livres que vous avez eu la bonté de m'envoyer; et je vous aurois incessamment répondu, sans la maladie de M. de La Motte, qui m'a empêché que je n'ai eu occasion de lui envoyer ma lettre pour vous. Je vous suis infiniment obligé du nouveau présent que vous me faites des œuvres de J. Hales (1). Je n'avois rien vu de cet auteur que ses lettres sur le synode de Dordrecht, qui se trouvent traduites en latin dans les *Epistolæ præstantium virorum* : mais il y en a plusieurs, et de lui, et de Balcanquall, qui n'ont point été traduites; et d'ailleurs il vaut mieux lire les originaux. Ainsi, quand il n'y auroit que cela, vous m'auriez toujours procuré un livre curieux. Mais les traités et les autres ouvrages de ce théologien, quoiqu'ils ne soient pas tous d'une égale force, ni comparable à d'autres ouvrages anglois, ont pourtant leur prix; et il y en a plusieurs qui mériteroient bien d'être traduits en d'autres langues. Je voudrois pouvoir répondre au désir que vous témoignez là-dessus : mais en vérité, je ne sais quand je pourrois trouver du temps pour cela. J'ai de l'ouvrage

(1) John Hales (1584-1656), *fellow* du collége d'Eton, célèbre comme théologien et comme critique. Ses vues arminiennes le firent soupçonner de socinianisme, et son refus de souscrire le *covenant* sous le gouvernement républicain entraîna pour lui la perte tant de son *fellowship* que d'un canonicat dont il était titulaire à Windsor.

pour longtemps, avec ma traduction de Grotius que je viens de reprendre depuis quelques mois seulement; et quand elle seroit achevée, j'aurois encore assez de besogne pendant le cours de l'impression, pour revoir mon travail et y mettre la dernière main. J'ai pourtant dit au libraire qu'il pouvoit commencer l'impression, encore même que le fond de l'ouvrage ne soit pas complétement achevé; et j'attends qu'il me donne avis que les caractères, qu'il fait graver, sont prêts, pour lui envoyer de la copie. Après cela, je travaillerai peut-être à un ouvrage dont le P. Cellier m'a donné occasion de former le projet, comme vous l'avez pu voir dans les *Nouvelles Littéraires* de Du Sauzet (1).

Je reçois, Monsieur, votre présent comme une marque de votre amitié; et il me tarde que mon Grotius s'imprime, pour avoir occasion par là de répondre en partie à vos honnêtetés. Je voudrois qu'il s'en présentât quelque autre plus favorable, pour vous témoigner avec quelle estime et quelle considération je suis, etc.

BARBEYRAC.

Je ne pousserai pas plus loin mes transcriptions. En commençant ce petit travail, je m'étais d'abord proposé de copier et de publier, *in extenso*, toutes les lettres de Barbeyrac conservées au *British Museum* parmi les papiers de Desmaizeaux; mais j'ai bientôt pu me convaincre qu'une telle entreprise tiendrait, sans aucun avantage pour le lecteur, plus de place que je n'avais le droit d'en demander au directeur du *Bulletin*. Il ne resterait, d'ailleurs, que deux lettres à transcrire, et elles sont de peu d'importance. J'espère, du moins, avoir, par mes extraits, réussi à jeter un nouvel intérêt sur deux des meilleurs représentants du protestantisme français au XVIIe siècle.

GUSTAVE MASSON.

(1) *Traité de la morale des Pères de l'Eglise*. Amsterdam, 1728, in-4.

BIBLIOGRAPHIE

CAMPAGNE ET BULLETINS DE LA GRANDE ARMÉE D'ITALIE

COMMANDÉE PAR CHARLES VIII (1494-1495)

D'après des documents rares ou inédits, par J. DE LA PILORGERIE.
1 vol. in-12. Didier, 1866.

Ainsi que l'a dit un éminent historien, le XVe siècle est l'avant-scène du XVIe. Dans l'ordre intellectuel et religieux, on y voit poindre les deux grands faits qui vont s'épanouir dans l'âge suivant, la Renaissance et la Réforme, en même temps que les premières expéditions d'Italie annoncent la longue rivalité de la France et de l'Autriche. Au moment où les Français passent les Alpes, s'élève la grande voix de Savonarole. Est-ce un tribun? Est-ce un prophète qui parle? On ne peut méconnaître en tous cas les accents d'un réformateur pour qui les catastrophes contemporaines ne sont qu'une préparation au renouvellement de la chrétienté: «O Italie, ô Rome, e vous livrerai aux mains des nations qui vous détruiront jusqu'en vos fondements, je conduirai dans votre sein des ennemis affamés comme des lions et cruels comme des ours, et il périra tant d'hommes que chacun en sera dans la stupeur!... Voici venir l'heure de la grande tribulation. Rome sera réprouvée, Jérusalem, élue pour la seconde fois! »

La figure de l'éloquent dominicain paraît à peine dans l'ouvrage de M. de la Pilorgerie, principalement composé avec des documents rares ou inédits conservés à la bibliothèque de Nantes. Ce sont des feuilles imprimées du XVe siècle fortuitement réunies au recueil des poésies de Jean Meschinot, maître d'hôtel de la Reine Anne de de Bretagne; de véritables bulletins de l'armée française durant la brillante et romanesque expédition de Charles VIII en Italie. On connaît le jugement sévère qu'a porté sur cette expédition le grand historien du temps, Philippe de Comines: « Faut conclure, dit-il, que ce voyage fut conduit de Dieu tant à l'aller qu'au retour, car le chef et

les conducteurs n'y servirent de guère.» M. de la Pilorgerie en appelle de cette sentence d'un diplomate boudeur, peu employé sous Charles VIII, aux relations officielles qui sembleraient attester quelque suite dans les projets du prince et de ses ministres. Cette question n'est pas de la compétence du *Bulletin*. A supposer qu'une tardive réparation soit due au monarque et à ses conseillers, toujours est-il qu'on a droit de juger sévèrement une entreprise qui ne pouvait conduire à aucun agrandissement durable de la monarchie. La campagne de Charles VIII, en dépit de la glorieuse entrée à Naples et du fait d'armes de Fornoue, ne sera jamais qu'une brillante équipée. Nous n'avons pas moins lu avec un vif intérêt l'ouvrage de M. de la Pilorgerie, qui rajeunit heureusement ce sujet par l'emploi de documents peu connus. Le séjour des Français à Rome, les relations de Charles VIII, avec le saint-siége y sont peints en traits expressifs. Le pape (Alexandre VI Borgia) se tient d'abord prudemment enfermé dans le fort Saint-Ange. Les mots de réforme et de déposition ont retenti à ses oreilles. Le sacré collége n'attend qu'un signal pour le mettre en accusation. Mais Charles VIII n'est point un réformateur, et il n'a rien de plus pressé que de rendre hommage au saint-père après en avoir obtenu d'insignifiantes concessions : « Le roi alla à la messe à l'église de Saint-Pierre, et dîna au palais de nostre saint-père qu'il trouva fort bien accoustré, et où il fut très bien recueilly. Après dîner, vint le pape, qui estoit logé au château Saint-Ange, accompagné de tous les cardinaux. Quand le roy sçeut que le pape venoit, il marcha au-devant de lui dedans ung jardin qui est entre le château Saint-Ange et le palais, et s'approcha le roy pour le vouloir baiser aux pieds, et luy fit grande révérence. Mais le pape marcha en avant, et ne voulut souffrir qu'il le baisa aux pieds ne aux mains, mais le prit et le leva, et le baisa en la bouche et en la joue en luy faisant merveilleusement bonne chère. Et ce fait, il le prit par la main, et voulut que le roy le menast par un côté, et un cardinal de l'autre... et il y a très grande amour et conférence entre eux deux. » Puis vient le récit de la messe pontificale « la plus belle cérémonie que jamais homme vit » et de la bénédiction : *Urbi et orbi*. « Je croi qu'il y avait tant à l'église qu'au dehors, pour voir ce mistère plus de xx mil personnes, dont il n'y avait pas cinq cens romains, que tous ne fussent des gens du roy. Et fut la dite absolution après publiée

par trois cardinaux en latin, italien et françois, ce qui n'avoit esté fait jusques à cette heure-là. »

Nous ne suivrons pas Charles VIII à Naples, malgré tout l'attrait des relations si heureusement exhumées de la bibliothèque de Nantes, et nous ne pouvons quitter Rome sans faire quelques réserves au sujet des vues exprimées par l'auteur sur la question tant controversée du pouvoir temporel, comme condition nécessaire de l'indépendance du pontificat religieux. Les arguments empruntés au XVIe siècle prouveraient trop, s'ils prouvaient quelque chose, et l'exemple de Jules II assiégeant Bologne, entrant à La Mirandole par la brèche, n'est pas de nature à justifier l'alliance des deux pouvoirs. Etrange indépendance que celle de ses successeurs, sans cesse ballottés entre Charles-Quint et François Ier, et n'échangeant une servitude que contre une autre. Le temps, ce juge suprême des pouvoirs qui se croient éternels, n'a pas même laissé aux défenseurs de la papauté l'argument qu'on pouvait invoquer, il y a trois siècles, en la présentant comme un pouvoir tutélaire contre la tyrannie des barons romains. « Sans ces différends, écrivait Comines, la terre de l'Eglise serait la plus heureuse habitation pour les sujets qui soit en tout le monde, car ils ne payent ni taille, ni guère autre chose, et seraient toujours bien conduits, *car toujours les papes sont sages et bien conseillés.* » L'habile ministre de Louis XI tiendrait-il aujourd'hui le même langage? Il est permis d'en douter, et M. de la Pilorgerie, qui ne récuse pas son autorité sur ce point, est trop prompt à la récuser sur ceux où elle paraît le mieux établie. J. B.

NOTES DE RENÉ D'ARGENSON

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE

INTÉRESSANTES POUR L'HISTOIRE DES MŒURS ET DE LA POLICE A PARIS A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV (1697-1706)

1 vol. in-18.

Ces notes d'un piquant intérêt ont été puisées aux sources les plus authentiques. Elles sont extraites des registres contenant les rapports adressés par d'Argenson au contrôleur général Pontchar-

train, qui avait dans sa dépendance la police de Paris; registres conservés à la Bibliothèque impériale sous les nos 8119, 8124.

D'Argenson est l'idéal du lieutenant de police, tel que l'a connu l'ancienne monarchie, non point inflexible et cruel à la façon du lieutenant Morin, beau-père du chancelier l'Hospital, mais sachant tempérer les rigueurs de son emploi par les formes adoucies d'un siècle d'élégance et de politesse. « C'étoit, dit le duc de Saint-Simon, un homme d'infiniment d'esprit, qui, pour sa fortune, s'accommodait à tout, et qui faisoit la police, et par elle l'inquisition, d'une manière transcendante. Avec une figure effrayante, qui retraçait celle des trois juges des enfers, il s'égayoit de tout avec supériorité, et avoit mis un tel ordre dans cette innombrable multitude de Paris qu'il n'y avoit nul habitant dont il ne sût jour par jour la conduite et les habitudes, penchant toujours aux partis les plus doux, avec l'art de faire trembler les plus innocents devant lui. » Malgré son tact et son discernement exquis « dans l'art d'appesantir ou d'alléger sa main, » la tâche de d'Argenson n'en paraît pas moins odieuse à l'égard des protestants, livrés à l'arbitraire de la persécution la plus minutieuse et la plus vexatoire. C'est la « nommée Dubuisson, » originaire de Dieppe, coupable d'avoir distribué des écrits hérétiques, qu'on envoie à l'hôpital général « pour y trouver la punition de ses fautes, et le désir de sa conversion. » Il est vrai que cent cinquante ans plus tôt, on l'eût envoyée au bûcher, place Maubert. C'est Elisabeth Bonnefont, dame de Rieux, qui n'a signé son abjuration que par contraite, et qui n'appréhende rien tant « que de ne pas mourir dans son erreur. » On ne pourrait la relâcher sans scandale. Plus loin ce sont de lamentables enquêtes sur des protestants décédés sans confession, et jugés indignes de sépulture ecclésiastique. La claie les attend et la voirie pour cimetière. On souffre de voir de nobles résistances assimilées à ces honteux désordres que la police réprime et que l'opinion flétrit. D'Argenson paraît plus d'une fois embarrassé de son rôle. Livré à son inclination naturelle, il s'épargnerait volontiers des rigueurs inutiles. Il aurait des *ménagements* pour ce sentiment intérieur *que la crainte des hommes ni l'autorité des lois ne peuvent changer*. Ce sentiment fait honneur à René d'Argenson, et ne permet pas de le confondre avec ces sbires de la persécution qui n'ont eu d'autre loi, d'autre foi que celle du maître. L'opuscule que nous avons sous les yeux

contient plus d'une révélation instructive sur une face du grand règne, trop négligée jusqu'ici, et à laquelle nous ramènera l'examen d'un ouvrage important : *La Police sous Louis XIV*, par M. Pierre Clément. J. B.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

DANS LE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN, 1789-1795

Par M. Véron-Réville. Paris, chez Durand. 1865. 1 vol. grand in-8 de 300 p.

M. Véron-Réville, conseiller à la Cour impériale de Colmar, est du nombre de ces infatigables travailleurs qui ne reculent devant aucun sacrifice, quand il s'agit de revendiquer les droits de la vérité historique. Le livre que nous annonçons atteste, à chaque page, les recherches les plus pénibles et les plus consciencieuses. L'honorable magistrat a consulté avec une rare patience d'innombrables documents inédits; il les a utilisés avec talent. Ecrit dans un style facile et élégant, son ouvrage est un tableau sobre et fidèle de cette terrible époque de notre histoire qui s'appelle à juste titre la grande Révolution. Quels temps horribles que 1792, 1793, même dans le Haut-Rhin, qui fut loin cependant de se trouver au nombre des départements les plus éprouvés! Quels torrents de larmes et de sang! Quelle honteuse parodie des choses les plus saintes! Quel terrible débordement des passions les plus ignobles!

Mais nous oublions que c'est à un point de vue spécial que nous devons nous placer pour dire quelques mots du livre de M. Réville, à savoir le point de vue religieux.

M. Réville est sincèrement attaché à une Eglise qui n'est pas la nôtre; mais il tend évidemment à se montrer équitable envers ceux qui n'appartiennent point à la sienne. Exemple trop rare et trop excellent, pour que nous le passions sous silence. C'est avec une vive satisfaction que nous avons remarqué les passages où l'honorable écrivain, appelé à se prononcer sur l'Eglise protestante, en parle à tout le moins avec une parfaite impartialité. Ainsi il nous fait savoir que ce furent des pasteurs protestants qui conduisirent au champ du repos le corps de l'honnête vieillard Arbogaste Martin, évêque constitutionnel du Haut-Rhin, le 22 juin 1794. Il

nous apprend ailleurs que les protestants de Ribeauvillé se joignirent, en 1791, à leurs frères catholiques pour demander qu'on laissât à ces derniers les PP. Augustins qui devaient être transférés ailleurs. Plus loin, il consacre aux protestants les lignes suivantes, que nous nous faisons un devoir de reproduire : « Le moment est venu de dire quelques mots de l'attitude prise par les protestants, pendant la révolution. Qu'ils aient été, dès le principe, favorables au nouvel ordre de choses, qui leur assurait l'égalité devant la loi, au regard de leurs concitoyens catholiques, cela se conçoit parfaitement. Qu'ils aient ensuite fait tous leurs efforts pour sauver les biens de leur Eglise du naufrage qui engloutit ceux du clergé catholique, rien de plus naturel, quoiqu'on ne puisse s'empêcher de trouver bien partiale la loi qui préservait les uns de la spoliation dont elle frappait les autres; qui, tout en laissant aux protestants la libre et exclusive élection de leurs pasteurs, leur permettait, en même temps, de prendre part à l'élection des évêques. Il faut reconnaître toutefois que si les protestants acceptèrent, avec gratitude, ces bienfaits de la Révolution, ils ne se crurent pas obligés, pour cela, de la suivre dans ses égarements et dans ses excès... Quand les mauvais jours commencèrent pour le clergé non-conformiste, on ne vit nulle part les protestants se mettre, par esprit de secte, avec les persécuteurs. Plus heureux que les prêtres catholiques, leurs ministres n'avaient eu aucune raison pour refuser le serment civique. Ils échappèrent donc à la proscription en masse; mais, individuellement, ils comptèrent des victimes regrettables. La première tête qui tomba sous le couteau de la guillotine de Schneider, fut celle du vieux pasteur Fischer, de Dorlisheim... » *On ne vit nulle part les protestants se mettre, par esprit de secte, avec les persécuteurs :* c'est là, de la part de M. Réville, un précieux témoignage dont nous le remercions et que nous ne pouvions laisser inaperçu.

Nous sera-t-il permis de faire remarquer, après cela, que M. Réville va trop loin en mettant uniquement sur le compte des persécuteurs de l'Eglise tous les excès de la Révolution?

M. Réville parle d'or, quand il vante l'excellence de la religion chrétienne, quand il ridiculise les autels du temple de la Raison. J'admire, moi aussi, ces pauvres curés de campagne qui, par scrupule de conscience, refusaient le serment, sachant qu'ils allaient

perdre leur position, le traitement qui les faisait vivre, qu'il leur faudrait braver la prison, les persécutions de tous genres, et jusqu'à l'échafaud. J'ai lu avec émotion la belle page où M. Réville nous dépeint l'état des campagnes, en 1795; ces pauvres villages si mornes, si tristes, ces clochers muets, ces églises fermées. Je suis touché en lisant des passages tels que le suivant : « Entrons un instant dans la petite commune protestante de Sultzeren, au fond de la vallée de Munster; depuis longtemps elle est signalée comme un centre de fanatisme et un obstacle au progrès de la raison. On lui a enlevé successivement plusieurs pasteurs, dénoncés pour leur conduite anticivique. C'en est fait, le culte de la Raison s'est imposé de force dans la petite église. Le 10 frimaire (1795) le peuple est réuni : un officier municipal, ceint de son écharpe, donne lecture du Bulletin des lois, au milieu de l'ennui et de l'inattention générale. Soudain un homme se lève : c'est un ancien pasteur; il avait abdiqué pourtant. Il interpelle l'assemblée, et lui demande si elle ne serait pas disposée à lui entendre dire la prière. Une exclamation unanime accepte la proposition. En vain les municipaux et quelques adhérents veulent-ils s'y opposer; ils sont violemment expulsés du temple. Ce ne fut qu'après cinq mois de luttes, qu'on parvint à triompher de la résistance des habitants de Sultzeren et à fermer définitivement leur église. » Cela est beau. C'est l'un des spectacles qu'on ne se lassera pas d'admirer, celui que présentent des populations prêtes à tout sacrifier, plutôt que de transiger avec un devoir de conscience.

Mais n'oublions pas que si le clergé de France fut en proie à des haines terribles, il avait tout fait, avant 1789, pour les susciter. Qu'étaient devenues, au dix-huitième siècle, sa science et sa piété? Le fameux procès du collier de la reine ne montra-t-il pas ses mœurs sous le jour le plus défavorable? Les implacables persécutions dirigées par l'Eglise de France contre Port-Royal, contre les Huguenots n'avaient-elles point abouti à associer, dans l'esprit des hommes de 89, le mot de catholicisme au mot de despotisme? Les historiens sont presque unanimes à le reconnaître : ce qui devait être indissolublement uni était violemment et tristement séparé, à savoir la religion et la justice, en sorte que, selon la belle expression de M. de Pressensé (*l'Eglise et la Révolution française*, p. 5), a religion était considérée, par les esprits généreux, comme l'en-

nemi à abattre ; l'autel était l'appui le plus fort de l'ancien édifice social. L'Eglise romaine, dans sa marche triomphale à travers les siècles, avait violé, avec une audace croissante, et la lettre et l'esprit du christianisme : plaignons les victimes que fit la Révolution au sein du clergé, mais n'innocentons pas l'Eglise.

Mais peut-être notre dissentiment avec M. Réville est-il plus apparent que réel. Nous sommes tenté de le supposer, en relisant les sages conseils par lesquels se termine le volume de l'honorable écrivain. Nous y souscrivons de grand cœur, et nous désirons ardemment que tout le monde, nos amis et aussi nos adversaires, les prennent en très sérieuse considération. Les voici : « Et maintenant, quand on songe que ces mauvais jours pourraient renaître, pires peut-être ; qu'il ne faudrait, pour cela, qu'une imprudence, un acte irréfléchi, un doigt indiscret, un souffle effleurant cette sensitive qu'on appelle la conscience... Quelle leçon ! Et que de ménagements, dans nos rapports religieux, nous sont commandés à tous, gouvernants et gouvernés, prêtres et laïques, catholiques et dissidents ! »

AD. SCHAEFFER.

CORRESPONDANCE

FÊTE DE LA RÉFORMATION.

Le projet de fête annuelle de la Réformation adopté par la Conférence générale de Paris, le 11 avril dernier, n'est pas moins favorablement accueilli par nos Eglises. Nombre de pasteurs se disposent déjà à célébrer cette fête, avec l'agrément de leurs conseils presbytéraux. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que le projet a été pris en considération par le Consistoire de l'Eglise réformée de Paris, dans sa séance du 15 juin dernier. Enfin, nous avons reçu de M. le président de la Conférence pastorale du Gard la lettre suivante :

A Monsieur le Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Vézenobres (Gard), le 13 juin 1866.

Monsieur et très honoré président,

La Conférence pastorale du Gard, réunie à Nîmes le mercredi et le jeudi 6 et 7 juin courant, a reçu, dans la séance du 7, communi-

cation de la circulaire de votre comité relative à l'institution dans nos Eglises d'une fête annuelle de la Réformation, à l'instar de celle qui se célèbre tous les ans chez nos frères de la confession d'Augsbourg. Elle en a écouté la lecture avec la plus chaleureuse sympathie, et c'est à l'unanimité qu'elle a donné son adhésion la plus entière à la proposition qui en est l'objet.

Elle attend, comme vous, de ce service annuel les fruits les plus abondants pour nos Eglises, d'instruction, d'édification et de piété, et ne saurait trop vous remercier, ainsi que MM. les membres du Comité que vous présidez, pour l'initiative dont l'honneur vous appartient en cette circonstance.

Toutefois la Conférence verrait avec plaisir que la date mémorable du 31 octobre fût religieusement conservée pour la fête elle-même, en laissant aux convenances locales le soin de décider si l'on doit la célébrer solennellement le 1er novembre, ou le premier dimanche de ce mois, lorsque le 31 octobre ne tombe pas sur un jour consacré par l'usage à la célébration du culte public...

Quel que soit au reste le jour auquel différentes causes, dans diverses localités, pourront faire accorder la préférence, espérons, ce que nous demandons avant tout à Dieu, que l'excellente idée qui a pris naissance au sein de votre honorable comité portera, en se réalisant dans l'universalité de nos Eglises, les fruits que nous devons en attendre, et que la fête de la Réformation pourra partout au milieu de nous se célébrer avec un ensemble, un entrain, une solennité digne de son grand objet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, et faire agréer à Messieurs vos honorables collègues, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

Au nom de la Conférence,

Le Président : F. Dizier,
Pasteur, président du consistoire de Vézenobres.

MONUMENT DE CALVIN.

On écrit de Genève : « La salle de la Réformation, si longtemps à l'état de projet, devient enfin une réalité. En dépit de toutes les dif-

ficultés, elle élève maintenant ses murs au-dessus du sol, et, dans un an, si Dieu le permet, Genève comptera un édifice religieux de plus. Nous empruntons au rapport du Conseil d'administration, qui vient de paraître, les détails suivants sur cette vaste construction :

« L'édifice se composera premièrement d'une maison de deux « étages avec rez-de-chaussée, comprenant, outre un logement pour « le concierge et une chambre pour le comité, servant de salle d'at- « tente aux orateurs, une salle de conférences, de 200 à 250 places, « destinée à des cours, à des instructions bibliques, ou à d'autres « emplois de cette nature. Les bancs de cette salle étant mobiles, « elle pourra servir aussi à des réunions destinées aux ouvriers.

« La même maison contiendra encore une petite salle pouvant « servir d'école, et une salle de bibliothèque et de lecture, où seront « déposés tous les ouvrages des réformateurs et autres collections « précieuses, à mesure que les finances de la société ou la généro- « sité de quelques donateurs en permettront l'acquisition.

« La grande salle, qui contiendra deux mille places environ, fera « suite à cette première maison, et sera en communication avec elle « par l'estrade des orateurs et par deux grandes portes donnant sur « des vestibules communs aux deux corps de bâtiments, l'un du « côté de la rue du Rhône, l'autre du côté de la rue Versonnex. « Trois autres grandes portes s'ouvriront dans la façade de l'édi- « fice, sur le boulevard Helvétique. — Sur les longs côtés de la « salle, se trouveront des galeries, à trois rangs de bancs, suppor- « tées par des consoles. Du côté de la façade, vis-à-vis de la tri- « bune, s'élèveront deux galeries superposées, plus profondes que « les premières. La salle s'éclairera par le faîte au moyen d'un « très grand vitrage. L'aspect général sera celui d'une salle, et nul- « lement celui d'un temple. »

Le devis de cette grande construction s'élève à 250,000 fr. Le terrain, qui est déjà payé, ayant coûté 65,000 fr., et le comité ayant actuellement en caisse 200,000 fr., c'est un solde de 50,000 fr. qu'il reste encore à recueillir.

VARIÉTÉS

LA SATIRE AU XVIe SIÈCLE.

Sous ce titre : *La Satire en France, ou la Littérature militante au XVIe siècle* (1), un des plus brillants professeurs de l'Université, M. C. Lenient, vient de publier un ouvrage d'un haut intérêt pour l'histoire des controverses religieuses et politiques suscitées par la Réforme. Nous consacrerons au livre de M. Lenient une étude approfondie. Nous ne résistons pas aujourd'hui à la tentation d'en reproduire quelques pages consacrées à la plus piquante des satires de Th. de Bèze : *Epistola magistri Benedicti Passavantii.*

A côté de Calvin, au premier rang sur la brèche, parmi les batailleurs et les pamphlétaires de la Réforme, apparaît Théodore de Bèze. Celui-ci n'est pas un fils de l'aigre Picardie, un légiste nourri de solitude et de chicane, mais un joyeux enfant de la Bourgogne, bercé au bruit des noëls et des chants de la Mère Folle, doué d'un visage aimable, ouvert, et paré de toutes les grâces de la bonne humeur et de la santé. Jeune, beau, riche, spirituel, fêté des dames, comblé de bénéfices en espérance, émule d'Ovide et de Martial, Bèze semblait promettre au monde et à la cour un de ces heureux abbés dont Mellin de Saint-Gelais avait offert le plus parfait modèle. Les dissipations et les folies de ses premières années ont laissé derrière elles un souvenir, le *recueil des Juvenilia,* imprudent péché de jeunesse, où l'esprit de parti devait un jour aller chercher, sans mesure et sans bonne foi, un texte perpétuel d'accusations. Cette vie de plaisir s'arrête tout à coup. De Bèze a ouvert la Bible et s'achemine vers la Réforme. Une maladie dangereuse, le souvenir de ses entretiens avec son ancien maître Melchior Wolmar, professeur de droit à Orléans, enfin un amour et un mariage clandestin achevèrent de décider sa conversion. Il s'échappa de Paris, de cette douce maison où son oncle l'avait si tendrement choyé, et alla droit à Genève mettre au service de la cause protestante sa plume, sa parole et sa personne. Dès ce jour, commence pour lui une vie nouvelle. Le gai compagnon d'autrefois s'est rangé, instruit et discipliné sous l'influence de Calvin. Le maître mort, c'est lui qui deviendra la lumière, l'oracle, disons mieux, le vrai pape de la Réforme.

En jetant dans cette âme de feu ses inflexibles convictions, Calvin y alluma aussi les haines et les colères de son parti. Bèze est son second dans toutes les querelles; et il y apporte souvent plus de fougue, plus d'emportement que le chef lui-même, par excès de zèle et de dévouement. Il le suit ou le devance contre Héshus et Baudouin, contre Castalion, contre Servet, dont il glorifie le supplice dans le traité *De puniendis hæreticis.* Ces cartels théologiques, si nombreux

(1) 1 vol. in-8. 1866. Librairie Hachette.

et si fameux alors, offraient à de Bèze une occasion de déployer sa bouillante ardeur et sa prodigieuse verve de polémiste. Tour à tour malin comme un écolier, intrépide et dédaigneux comme un gentilhomme, il fond sur ses adversaires avec la furie française de la cavalerie huguenote chargeant à Dreux, sous les ordres de Condé. Même dans la société de Calvin, malgré la décence et la gravité toujours croissante de son caractère et de sa vie, il n'a point dépouillé tout entier le poëte des *Juvenilia*. Par moments, il a encore des accès de gaieté rabelaisienne, qui rappellent les feux roulants de l'*Infanterie Dijonnaise* (1). A mesure que les années s'accumulent lentement sur sa tête, il atténue, efface, désavoue l'âpreté de ses premières satires. Mais cette puissante organisation garda longtemps les ardeurs de la jeunesse. Ce fut dans un de ces jours de bonne humeur qu'il composa sa réponse au président Liset, la plus spirituelle espièglerie de la Réforme, le chef-d'œuvre du genre macaronique selon Naudé, *le passavant* (*Epistola magistri Benedicti Passavantii*) (2).

Nous avons déjà parlé de Lizet, l'ami de Béda et l'ennemi des protestants. Malgré son zèle persécuteur, le fougueux président, honnête homme au fond et assez indépendant, s'était attiré la colère du cardinal de Lorraine en contestant aux Guises le titre de princes. Il lui fallut échanger son siége au Parlement contre l'abbaye de Sainte-Geneviève. Privé désormais du droit d'envoyer les hérétiques au bûcher, il s'occupa de les réfuter, ce qui valait mieux. Dans ce but, il écrivit ou plutôt acheva deux formidables volumes de controverse, qui devaient pulvériser la prétendue Réformation. Lui-même se posant comme un nouvel Encelade, avait bravement pris le titre de montagnard Auverpin, docteur en droit civil et en droit canon (*Arverni montigenæ utroque jure consulti*). Malheureusement son latin se ressentait aussi de la montagne, et rappelait moins Rome que Clermont-Ferrand. Il avait dédié son œuvre à tous les saints et saintes, *omninibus sanctis et sanctabus*. Cette lourde épave théologique vint échouer dans le camp des protestants, au milieu d'un rire universel. De Bèze, au lieu de lire et de réfuter ces deux mortels volumes, trouva plus simple de s'en moquer. Il reprit la plume de Hutten, et sur le modèle des *Epistolæ obscurorum virorum*, il écrivit la lettre de *maître Benoît Passavant*.

L'idée de cette pièce et la mise en scène sont vraiment comiques. Passavant, ami et serviteur supposé de Lizet a été envoyé par son maître à Genève, pour juger de la terreur et du désarroi que son livre a dû jeter parmi les réformés. Il s'attend à les voir consternés, car jusqu'ici nul ne s'est avisé de répondre : ce qui ressemble fort à l'aveu d'une défaite. Notre voyageur arrive et trouve réunis à table, mangeant peu, buvant moins encore, mais plus sobres de vin que de paroles, les chefs de la petite colonie protestante, Calvin, de Bèze, Viret, Robert Estienne récemment brûlé à Paris en effigie, et qui ne

(1) V. *La Satire au moyen âge*, ch. VIII.
(2) C. Nodier l'appelait le *Diamant des pamphlets*.

s'en porte pas plus mal. Au premier aspect une chose le frappe, c'est la maigreur et la pâleur hérétique des convives, qui offrent un si parfait constraste avec l'embonpoint et le vermillon orthodoxe de l'ex-président. Cependant la conversation s'engage. Parmi ces proscrits on s'entretient naturellement de la France, de tout ce qui s'y fait de remarquable, et par suite du terrible livre de Lizet. On s'étonne que personne n'ait encore osé le réfuter, et surtout qu'un si savant bomme, après avoir usé quarante ans de sa vie à composer une si belle œuvre, ait eu tant de peine à trouver un éditeur. Passavant s'apprête à jouir silencieusement du triomphe de son maître : déjà il se rengorge, se pavane d'aise : mais hélas! il s'aperçoit qu'on se moque de lui. Un des convives lui demande des nouvelles de l'illustre Lizet et de *M. son nez:* « *Quomodo valet dominus nasus ejus? Estne semper vestitus de cramosio? Estne semper damasquinatus?* » Cette malencontreuse question est le signal des brocards et des quolibets. C'est à qui rira le plus fort. L'un affirme que Lizet pour devenir prince de l'Eglise, n'a pas besoin du chapeau de cardinal, puisqu'il l'est par le nez, s'il ne l'est pas par la tête. L'autre se divertit aux dépens de son latin si barbare et si dur, à ce qu'il paraît, qu'un feuillet de l'ouvrage a déchiré le fondement du Saint-Siége apostolique : grossière plaisanterie répétée dans le monde entier, et qu'Henri Estienne et d'Aubigné ne manqueront pas de recueillir. Un troisième demande en quoi diffèrent Lizet et Balaam : c'est que Balaam et son âne faisaient deux, tandis que Lizet et sa mule ne font qu'un. Le malheureux président est littéralement mis en pièces : son style, son visage, sa monture, rien n'est épargné. Aux personnalités blessantes se mêlent les discussions théologiques sur le pouvoir temporel des papes, le baptême, le Saint-Esprit, etc. Ces maudits hérédiques, et l'un d'eux surtout à la face maigre, à l'œil vif, à la voix enchanteresse (Calvin), parlent si bien de ces matières que le pauvre Passavant a failli s'y laisser prendre, et devenir protestant à son insu. Le dialogue continue de la sorte en zig-zag, et retombe toujours sur le dos de l'infortuné Lizet.

Jamais farce de rapin et d'écolier espiègle ne fut plus vive, plus hardie, ni plus extravagante. Ce jour-là, de Bèze s'est montré le vrai disciple de Rabelais. N'était la frugalité du repas et la tempérance des convives, on croirait presque entendre les propos des buveurs aux noces de Gargamelle. Admettons, si l'on veut, que c'est un quart d'heure de *repues franches*, une courte débauche d'esprit et de gaieté, que Calvin dut tolérer par amitié pour Bèze et par haine contre Lizet. L'austère réformateur, qui interdisait à ses fidèles les plaisirs de la comédie, leur devait bien quelque dédommagement. L'éclat de rire soulevé par le Passevant durait encore vingt ans après son apparition. D'Aubigné s'en souvenait dans la confession de Sancy : Henri Estienne s'égayait sur le compte de ce défunt nez immortalisé par la poésie, en attendant que le Pape se décidât à le canoniser... Bèze s'était largement acquitté envers Lizet par le succès du *Passavant :* il n'y revint plus, et courut à d'autres combats.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1866.

AVIS IMPORTANT

Le Titre et la Table du* Bulletin *de* 1865 *paraîtront très prochainement avec le cahier de novembre et décembre, contenant la Table générale des matières pour les quatorze années révolues.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année	10 francs le volume.
2e —	
3e —	
4e —	
5e —	
6e —	
7e —	
8e —	
9e année	20 francs le volume.
10e —	
11e —	
12e —	
13e année	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e et 12e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

Tout ouvrage dont deux exemplaires auront été transmis à la rédaction du *Bulletin* sera l'objet d'une annonce et d'un compte rendu bibliographique.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les nouvelles bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins.

On ne s'abonne pas pour moins d'une année, et tous les abonnements datent du 1er janvier.

Le prix de l'abonnement est de 10 fr. pour la France, — 12 fr. 50 c. pour la Suisse, — 15 fr. pour les autres pays. — Il est fixé à 7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements, et à 10 fr. pour ceux de l'étranger.

Aucune distinction n'est plus faite entre les sociétaires et les non-sociétaires.

Les abonnements se payent d'avance, le 1er janvier de chaque année, soit en timbres, soit en un mandat sur la poste au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.* — Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 1er février reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de 1 fr. pour les départements, de 1 fr. 25 c. pour la Belgique, de 1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse, de 2 fr. pour l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne. *Mais l'administration préfère toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Toute notification de changement d'adresse doit être accompagnée d'une des dernières bandes imprimées.

Les réclamations relatives aux numéros qui ne parviendraient point à leur date ne sont plus accueillies, dans aucun cas, une fois l'année terminée. *(Voir la page précédente.)*

Adresser au trésorier tout ce qui concerne le service et le payement des abonnements. On peut lui envoyer aussi les dons faits en faveur de la Société, et les documents historiques destinés au *Bulletin*.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1866.

15e ANNÉE — 1866

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — PREMIÈRE ANNÉE

N° 8. 15 Août 1866



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

174, rue de Rivoli (Écrire *franco.*)

PARIS. — **Ch. Meyrueis.** — **Grassart.** = **GENÈVE.** — **Cherbuliez.**
LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Mouron.**

1866

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

PRÉCIS
DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

DEUXIÈME ÉPOQUE (1594-1685)

CHAPITRE II

L'ÉDIT DE NANTES (1)

Le célèbre édit qui reconnut en France deux Eglises chrétiennes, les droits que cet édit proclama, le régime nouveau dont il fut l'inauguration, les infractions qu'il subit avant même d'être promulgué et qui ne cessèrent de se multiplier, sont assez mal connus parmi nous, pour que notre tâche d'historien de l'Eglise de la capitale nous oblige à faire mieux comprendre la nature et les destinées de cette charte religieuse avant de poursuivre notre récit.

La reconnaissance n'est pas la vertu des rois en général, et moins encore celle d'Henri IV en particulier, ce prince si personnel, si politique, qui traduisait plus volontiers ses bons sentiments en paroles qu'en actes. Parvenu au trône, il oublia ceux qui l'y avaient porté; il satisfit d'abord ses plus redou-

(1) Voir le *Bulletin*, 15 janvier 1866.

tables ennemis, les ligueurs, et jusqu'à l'Espagne elle-même, avant de donner à ses fidèles huguenots le moindre témoignage de bon vouloir.

Les villes qui appartenaient à la Ligue se soumettaient les unes après les autres, et, en capitulant, chacune avait soin d'exiger que le culte protestant ne pût être célébré dans son territoire ni aux environs. Les édits de proscription (Nemours, 1585, et Rouen, 1588), qui livraient à la merci de leurs persécuteurs les biens, l'honneur et la conscience des réformés, restaient presque partout en vigueur, malgré l'édit de Nantes (1591) qui les avait révoqués. Les vexations, les violences, les cruautés se multipliaient; les parlements, les tribunaux n'avaient garde de faire justice aux hérétiques ; on n'observait de la loi que ce qui leur était contraire; ils étaient exclus de diverses charges et métiers; on repoussait les enfants des écoles. « Veut-on donc nous contraindre à ignorance et barbarie? Ainsi en faisait Julien, » s'écriaient-ils dans les *Plaintes des Eglises réformées.*

Le légat força même Madame, que nous avons vue protégeant et célébrant notre culte au Louvre, à sortir de Rouen pour célébrer la Cène. Le lieutenant civil de Paris rendit une ordonnance pour obliger les protestants à saluer les croix, les images et le saint sacrement. Le Parlement de Rennes proscrivit leurs livres d'édification. A Lyon, on leur avait ordonné de quitter la ville sous peine de mort. Partout on leur refusait des cimetières ; ils transportaient la chère dépouille de leurs morts jusqu'à quatre et cinq lieues pour lui donner la sépulture ; souvent les tombes étaient violées et les cadavres jetés à la voirie. Le Parlement de Bordeaux autorisa l'exhumation de tous les réformés enterrés, depuis quinze ans, dans les églises ou les cimetières catholiques.

Subissant tous ces outrages, les meilleurs amis d'Henri IV avaient la douleur de voir l'ancien *Protecteur des Eglises* s'humilier devant le pape, acheter au prix de sommes énormes la soumission de la Ligue, promettre de « réduire au

giron de l'Eglise » et d'exterminer les hérétiques. « Nous n'avons cependant parmi nous ni Jacobin, ni Jésuite, » disaient-ils. En somme, leur situation, sous un roi qui avait été des leurs, devenait plus fâcheuse et plus insupportable que sous Henri III, qui leur avait toujours fait la guerre. Aussi, leurs assemblées politiques réclamèrent-elles un nouvel édit avec une fermeté qui grandit d'année en année, jusqu'à ce que le but fût atteint.

L'assemblée de Mantes (1593) demanda pour les réformés le libre exercice de leur religion, la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, l'administration impartiale de la justice et l'admission aux emplois de tous les Français indistinctement. C'était trop pour l'époque et surtout pour la circonstance. Le roi craignait le clergé et redoutait de ne pas obtenir l'absolution papale, ce qui eût annulé les résultats pratiques de sa conversion. Il lui était donc difficile d'accorder à ses anciens coreligionnaires de vivre sur un pied d'égalité parfaite avec les catholiques. Il refusa d'abord d'améliorer sérieusement leur situation ; à la requête de l'assemblée de Mantes, il ne répondit que par le rétablissement de l'édit de 1577, que du reste les parlements refusèrent d'enregistrer.

Cette réponse était presque dérisoire, et le mécontentement alla croissant, sauf à Paris et dans les environs. « Le voisinage de la cour avait, dit Benoît, gâté une partie de la province de l'Ile-de-France, et, soit par les promesses, soit par les bienfaits, on avait obligé ceux de ce quartier-là à se contenter de l'édit de 1577 (I, 124). »

L'assemblée qui se réunit à Sainte-Foy l'année suivante (1594), pour nommer un nouveau *Protecteur*, causa au roi les plus vives alarmes.

Cependant, elle abandonna son projet primitif, préférant instituer un conseil général composé de dix députés (quatre gentilshommes, deux ministres et quatre membres du tiers-état) qui seraient élus par les dix provinces de la Confédération protestante. Elle résolut en outre de demander l'application de

l'édit de janvier, des chambres mi-parties, et si on ne les obtenait pas, la révocation de tous les juges indistinctement.

De plus, il fut convenu qu'on demanderait l'appui de la reine d'Angleterre, et que l'on défendrait à chaque province de traiter avec le roi sans le consentement de toutes les autres.

Cette forte organisation fut le salut du parti huguenot et peut-être celui du protestantisme français. Le roi, très inquiet, comprit dès lors qu'il devait compter avec les réformés. Toutefois, il ne s'empressa nullement de leur être utile; les députés envoyés de Sainte-Foy à la cour y restèrent trois mois et s'en retournèrent comme ils étaient venus. Henri se borna à transformer en loi de l'Etat l'édit de 1577, en forçant le Parlement de Paris à l'enregistrer, mais il ne veilla point à son exécution dans tout le royaume.

L'assemblée tenue à Saumur sous la présidence de La Noue persista énergiquement à réclamer des conditions meilleures. « Elle ordonna de maintenir, même par la force, l'exercice de la religion protestante dans tous les lieux où il était pour lors établi, et de tenir les garnisons des places de sûreté au complet, autorisant les gouverneurs à saisir, en cas de besoin, les deniers royaux, avec le consentement toutefois du conseil de la province. Elle ordonna, en outre, qu'à l'avenir toutes les requêtes présentées au roi seraient signées par les principaux seigneurs huguenots, sous peine, pour ceux qui s'y refuseraient, d'être déclarés « *déserteurs de l'union*, » et qu'un député en cour, aux appointements de 800 écus, serait élu chaque année alternativement par les provinces en deçà et au delà de la Loire, avec charge de défendre dans le conseil du roi les intérêts des protestants » (*France protestante*, VI, 298).

Quand s'ouvrit l'assemblée de Loudun (1596), sous la présidence de La Noue, le mécontentement était plus vif et plus général que jamais; on pouvait craindre que les Eglises ne rompissent définitivement avec Henri et ne demandassent à Dieu seul la protection que le monarque leur refusait. Voici le résumé de leurs délibérations : libre exercice du culte protes-

tant dans tous les lieux où l'autorité du roi était reconnue; payement du traitement des pasteurs sur les deniers royaux; institution de trois ou quatre chambres mi-parties, outre celles du Languedoc, possession et garde des places de sûreté jusqu'à ce que le roi fût tellement « obéi de tous ses sujets » qu'on pût se fier à la seule parole royale (*France protestante*, VI, 299).

Vivement irrité de cette requête, le monarque envoya à l'assemblée l'ordre de se dissoudre. Elle n'en tint compte. « Nos gens, rebutés de la cour, écrit Duplessis-Mornay, sont résolus de chercher les remèdes en eux-mêmes. En vain leur prêche-t-on la patience, ils répliquent qu'ils l'ont eue en vain, qu'il y a sept ans que le roi règne, que leur condition empire tous les jours, qu'on fait pour la Ligue tout ce qu'elle veut, que la cour ni les cours ne leur refusent rien... Au moins, disent-ils, après avoir tué le veau gras pour eux, qu'on ne nous laisse pas la corde au cou pour salaire de notre fidélité (1). »

Mornay écrivait au roi lui-même : « Je crains du désordre, si Votre Majesté n'y pourvoit; » et il l'exhortait à envoyer des commissions chargées de négocier avec l'assemblée.

Celle-ci était résolue à empêcher la célébration de la messe et à user de réciprocité envers les catholiques dans toutes les villes occupées par les protestants, jusqu'à ce que leur situation fût définitivement réglée. Deux commissaires royaux, de Vic et Calignon, arrivèrent enfin et posèrent l'édit de 1577 comme base des négociations, mais l'assemblée repoussa énergiquement leur proposition. La Noue écrivit alors à Henri IV : « Sire, pourquoy Votre Majesté marchande-t-elle tant à nous donner quelque contentement? Ceux qui nous haïssent persuadent à Votre Majesté que c'est la dernière chose qu'elle a à faire et qu'il n'y a point de nécessité d'y mettre la main si tost, qu'il y a si peu de moyens et d'union parmi nous, que quand nous voudrons persister dans nos demandes, on nous rangera

(1) Lettre de Mornay au pasteur Fontaine (19 juin 1596); voir Anquez, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France*, p. 70.

du premier coup à tout ce qu'on voudra, et qu'il n'y a estat, quelque mauvais qu'il soit, dont on nous face contenter, en despit que nous en ayons... Mais ceux-là connoissent si mal l'estat de ceux de la religion, que j'ose dire qu'ils se trompent. Sire, je ne vous ay jamais trompé. Pour l'honneur de Dieu, croyez-moi de cecy, c'est chose vraye. Ceux de la religion sont tellement unis pour leur conservation, qu'ils branleront (obéiront) tous sous les résolutions qui se prendront icy, si ce n'est ceux qui sont à la cour, dont je ne voudrois pas répondre, et peut-estre quelques particuliers de peu de considération (1). »

A partir de ce moment, l'assemblée de Loudun se constitua en permanence, soit au complet, soit en *abrégé,* et siégea à Vendôme (1596), à Saumur (1597) et à Châtellerault (1597-98), jusqu'à la signature de l'édit de Nantes. Il ne fallut guère moins de deux années pour préparer « cette dernière transaction entre la justice naturelle et la nécessité sociale (2). »

Dans cet intervalle avaient paru les *Plaintes des Eglises réformées*, d'abord manuscrites en 1596, puis imprimées l'année suivante (3). Cette longue et lamentable énumération de souffrances de tout genre se terminait ainsi : « Nous demandons un édit à Votre Majesté, qui nous fasse jouir de ce qui est commun à tous vos sujets, c'est-à-dire beaucoup moins que ce que vous avez accordé à vos transportez ennemis, à vos rebelles ligueurs, un édit qui ne vous contraigne point à distribuer vos Etats que comme il vous plaira, qui ne vous force point à épuiser vos finances, à charger votre peuple.

« Ni l'ambition, ni l'avarice ne nous mène. La seule gloire de Dieu, la liberté de nos consciences, le repos de l'Etat, la sûreté de nos biens et de nos vies, c'est le comble de nos souhaits et le but de nos requêtes (4). »

(1) *France protestante,* VI, 301.

(2) Aug. Thierry, *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers-état,* p. 126.

(3) Elles furent très probablement composées par un nommé La Motte et par ordre de l'assemblée politique de Saumur, *France prot.*, VI, 298.

(4) E. Benoît, *Hist. de l'édit de Nantes,* I, p. 219.

Noble et touchant langage. Les persécutés ne réclament rien de ce qui brille, attire, flatte les passions, mais le droit de servir Dieu et rien de plus.

Malgré leur mâle éloquence, ces plaintes n'eussent certainement pas persuadé le roi, sans la fermeté de l'assemblée qui lui arracha pièce à pièce tous les articles de l'édit. Le roi ne consulta guère que son intérêt et ses craintes.

« Je voudrais, lui disait Schomberg, l'un des commissaires catholiques, qu'il m'eût coûté de mon sang et que cette assemblée fût séparée, de peur qu'il ne survienne quelque nouveauté ou accident qui traverse vos affaires ou votre service (1). »

Henri IV s'était emporté plusieurs fois, il avait désavoué ses commissaires, retardé, éludé, rompu les négociations; quand les députés lui portèrent l'édit à Nantes où il s'était rendu pour réduire le dernier ligueur, il en biffa et modifia plusieurs articles pour bien montrer qu'il était le maître, et à la fin il signa (12 avril 1598).

Ce ne fut que le 11 juin que se sépara l'assemblée de Châtellerault, « à qui la France doit tout autant, si ce n'est plus, qu'à Henri IV, d'avoir devancé par l'édit de Nantes les autres peuples chrétiens dans les voies de la société nouvelle qui sépare l'Eglise de l'Etat et le croyant du citoyen (2). »

Les *assemblées politiques* n'avaient pu obtenir le bienfait dont nous jouissons à peine aujourd'hui : la parfaite égalité des deux cultes ; cela était impossible au sortir des guerres civiles enfantées par le fanatisme.

Cependant, la France n'en était pas moins alors, ainsi que le remarquait Lesdiguières, « le seul pays de l'Europe où ceux qui ne professaient pas la même religion que le souverain fussent en possession de garanties aussi étendues que celles que l'édit de Nantes avait stipulées (3). »

Henri IV mérite, dans une certaine mesure, l'honneur qu'on

(1) Anquez, *lib. cit.*, p. 74.
(2) A. Thierry.
(3) Anquez, *lib. cit.*, p. 80.

lui a fait en lui attribuant la promulgation de l'édit de Nantes; cependant, cet édit est moins son œuvre que celle des protestants, dont l'invincible persévérance sut le mériter, et l'œuvre des quatre commissaires envoyés à Loudun et dont nous devons citer au moins les noms : de Vic, Soffrey de Calignon, Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, et le célèbre historien Jacques-Auguste de Thou. Ce dernier refusa d'abord cette fonction délicate; sa modération était telle que jamais, disait-il, les catholiques ne seraient contents de ce qu'il ferait (1).

Le moins connu des quatre est le protestant Soffrey de Calignon, chancelier de Navarre, ami de de Thou, qui a fait de lui cet éloge mérité : « Distingué par sa probité et son érudition, par son expérience et sa capacité, admirable dans les affaires les plus difficiles, qu'il avait le talent d'aplanir. » Durant les règnes d'Henri III et d'Henri IV, on le rencontre partout, mettant au service de l'Etat son infatigable et patiente activité de négociation. Il ne lui manqua, pour obtenir la simarre de chancelier de France, que d'imiter le roi en faisant aussi le *saut périlleux*. Henri le lui fit plusieurs fois entendre, mais toujours vainement. Calignon aima mieux rester obscur et perdre la récompense de ses nombreux services que de renier sa foi et de mentir à sa conscience (2).

Ce fut encore lui qui, avec Sully, obtint du roi que le prêche fût transporté à Charenton (3).

Parmi les députés choisis par l'assemblée de Loudun, pour s'entendre avec les commissaires royaux, l'histoire doit égale-

(1) En effet, Schomberg et lui passaient « pour des catholiques à gros grains. »

(2) Tous n'étaient pas aussi scrupuleux, témoin entre autres, le conseiller d'État, Canaye, seigneur de Fresnes, qui abjura pour des motifs d'intérêt et à qui le maréchal de Bouillon dit : « Ce ne sont pas les mouvemens d'un saint Paul, encore moins les élans du Saint-Esprit qui vous ont porté à agir ainsi. » L'apostat voulait convaincre le président de Calignon qu'il n'avait quitté qu'à regret ses amis huguenots. A quoi Calignon repartit sur-le-champ « qu'il ne trouvoit point cela estrange, pour ce que celui qui quittoit Dieu pouvoit bien quitter ses amis. » (L'Estoile, *Journal d'Henri IV*, p. 218.)

(3) Du Moulin (*Bullet.*, VII, 341) attribue cette faveur à l'influence de Sully, mais Guy Allard en fait honneur au chancelier de Navarre. (*Vie de Calignon*, 1675, in-12, p. 62.)

ment signaler à la reconnaissance de la postérité quelques personnages distingués, entre autres Chamier, le fameux pasteur de Montélimar et professeur de Montauban, qui fut tué sur la brèche pendant le siége de cette ville, et dont Bayle a dit : « On ne vit jamais un homme plus roide, plus inflexible, plus intraitable, par rapport aux artifices que la cour mettait en usage pour affaiblir les protestants; » Du Plessis-Mornay, dont le nom est synonyme d'austère droiture et de désintéressement; Théodore-Agrippa d'Aubigné, grand-père de Madame de Maintenon, politique ardent jusqu'à la violence, poëte d'un vrai génie, dont l'originalité d'esprit, la vigueur d'expression et de sentiment ont laissé des traces profondes dans notre littérature, et Claude de la Trémouille, duc de Thouars, moins célèbre que les précédents. Peu de noms cependant sont aussi honorables que le sien. Schomberg et de Thou, en se promenant avec lui en dehors de la salle où se tenait l'assemblée à Loudun, lui proposèrent de la part du roi les plus grands avantages pour lui et les siens, s'il voulait engager cette assemblée à renoncer aux places de sûreté qui étaient la seule garantie de l'exécution des promesses royales. La Trémouille leur répondit : « Messieurs, je vous excuse, vous qui venez de travailler pour éteindre la Ligue et qui, ayant trouvé un parti enflé d'intérêts particuliers, ne l'avez plustôt piqué au lieu plus sensible, que vous l'avez réduit à néant. Pour vous montrer qu'il n'y a rien de pareil parmi nous, quand vous me donneriez la moitié du royaume, refusant à ces pauvres gens qui sont dans la salle ce qui leur est nécessaire pour servir Dieu librement et sûrement, vous n'auriez rien avancé. Mais donnez-leur ces choses justes et nécessaires, et que le roi me fasse pendre à la porte de l'assemblée, vous aurez achevé et personne ne s'émouvra. » Si les hommes de Loudun eussent été de la trempe des ligueurs, le parti huguenot eût bien vite disparu; mais l'or de la trahison ne pouvait tenter de si fermes et héroïques consciences, au fond desquelles était écrite la devise de La Trémouille : « Où

l'honneur guide, la vertu suit. » — « Aussi, ajoute d'Aubigné, le président de Thou, qui me fit ce narré, comme nous allions à la séance, me demanda si nous avions beaucoup de tels huguenots parmi nous (1). » De tels hommes étaient seuls dignes et capables de mener à bonne fin une entreprise aussi délicate et d'une si grande portée que la charte nouvelle qui allait donner la paix à la France et un siècle de demi-sécurité à la Réforme.

Partant du principe que les deux Eglises doivent vivre côte à côte, sans discorde, l'édit commence par rétablir le culte catholique partout où il avait été aboli, soit par suite de conversions ou autrement, et notamment dans le Béarn, à Nîmes, La Rochelle et Montauban, les quatre grands centres protestants. A Montauban, cette restauration ne fut pas sans difficulté : on put bien y ouvrir une Eglise et y envoyer un curé ; mais le berger n'avait pas une seule brebis. Pour attirer des catholiques dans la ville protestante, on fit remplir les divers emplois administratifs par des fonctionnaires catholiques et on octroya des faveurs de différente nature aux familles qui consentirent à s'y établir. Les catholiques purent donc célébrer leur culte partout où ils le voulurent ; il en fut tout autrement des protestants dont les droits furent soumis à une foule de restrictions en raison de traités antérieurs ou de priviléges de noblesse. Cela explique pourquoi l'édit se compose de 92 articles, plus 56 articles secrets, qui ne furent signés que le 2 mai 1598.

Les réformés sont autorisés à résider dans tout le royaume, sans être astreints nulle part à aucun acte de catholicité. Leur culte est établi ou maintenu 1° partout où il existait en 1596 et 1597 ; 2° dans tous les lieux où l'édit de 1577 l'avait autorisé ; 3° dans une ville ou un bourg, par bailliage, sans déroger aux traités restrictifs faits avec certains ligueurs ; 4° chez tout possesseur de haute-justice ou de fief de haubert ; 5° chez les

(1) D'Aubigné, *Histoire universelle*, l. V, ch. I.

possesseurs de simple fief, mais, chez ces derniers, les assistants ne pourraient dépasser le nombre de trente. A Paris, et dans un rayon de cinq lieues à l'entour, le culte demeura interdit; c'était une amélioration, car, antérieurement, le rayon interdit s'étendait à huit et même à dix lieues.

Toutes les charges et emplois, les colléges, écoles et hôpitaux sont ouverts aux protestants. Partout où leur culte est autorisé, ils ont le droit de fonder des écoles et des colléges et de publier des livres. Un cimetière leur est accordé dans chaque localité.

« Pour le regard de la ville de Paris, outre les deux cimetières que ceux de ladite religion y ont présentement, à savoir celuy de la Trinité (rue Saint-Denis) et celuy de Saint-Germain (à l'angle de la rue Taranne et de la rue des Saints-Pères), leur sera baillé un troisième lieu commode pour lesdites sépultures, aux faubourgs Saint-Honoré ou Saint-Denis (1). »

L'enlèvement des enfants, l'exhérédation pour cause de religion sont interdits. Les ministres sont exempts de la taille, du guet, des gardes, etc. Les Réformés payeront la dîme au clergé catholique ; ils respecteront les jours fériés et les degrés de parenté qui interdisent le mariage dans l'Eglise romaine. Les enfants des Réformés sont déclarés Français, quand même ils seraient nés hors du royaume.

La Chambre mi-partie de Castres est maintenue; il en sera créée une à Bordeaux et une à Grenoble. A Paris, la Chambre de l'édit connaîtra de tous les procès dans lesquels les protestants seront intéressés, et elle aura dans son ressort la Normandie et la Bretagne, jusqu'à ce que d'autres chambres de l'édit aient été établies dans ces provinces. Tous ces nouveaux tribunaux devaient siéger six mois après la signature de l'édit: « Sa Majesté fera aussi pourvoir messire François Pithou de l'office de substitut du procureur général en la cour du Parlement de Paris, et à ces fins sera faite érection de nouveau

(1) 45e des articles secrets de l'édit. Il ne fut mis à exécution que par arrêt du Parlement du 24 mars 1613. Nous parlerons plus loin de ces trois cimetières.

dudit office; et, après le décès dudit Pithou, en sera pourvu un de ladite religion prétendue réformée (1). »

De leur côté, les protestants devaient se désister « de toutes pratiques, négociations et intelligences tant dedans que dehors notre royaume, » et ne plus se cotiser ni faire aucune levée de deniers sans y être autorisés, le roi se réservant de permettre ou non la tenue des assemblées politiques, ainsi que celle des synodes nationaux ou provinciaux.

Les six premiers articles secrets spécifient quelques-unes des immunités accordées aux protestants et tous les autres sont destinés à mettre fin à une foule de difficultés de détail ou d'affaires particulières.

Par l'avant-dernière annexe, le roi ordonne à ses trésoriers de payer à M. de Vierse, commis à cet effet, 45,000 écus « pour employer à certaines affaires secrètes qui les concernent (les protestants), que Sa Majesté ne veut être ni spécifiéez ni déclaréez. » Cette somme était destinée à pourvoir au traitement des pasteurs, mais on comprend que le roi ait exigé le silence sur ce point, ne voulant pas se rendre, aux yeux du pape et du clergé, fauteur de l'hérésie en en salariant ostensiblement les ministres. Enfin, une dernière série d'articles secrets maintient pour huit années les réformés en possession des places de sûreté qu'ils détenaient, et autorise un abrégé de l'assemblée de Châtellerault à tenir ses séances à Saumur jusqu'à l'enregistrement de l'édit par le Parlement de Paris.

Malgré ses inconséquences et son étroitesse, l'édit de Nantes se place en dehors et au-dessus de toutes les notions du droit ancien; il est déjà l'expression du droit nouveau sur lequel repose la société moderne, c'est-à-dire la distinction du domaine civil et du domaine religieux, la délimitation de ce qui appartient à l'Etat, de ce qui appartient à la conscience. Notre grand historien, Augustin Thierry, a fort bien vu que « cette charte de droit transportait à l'Etat l'unité dont le privilége

(1) Articles secrets, *France protest.*, pièces justific., p. 256.

avait depuis tant de siècles appartenu à l'Eglise. » Il ne faut pas, en effet, confondre cette loi fondamentale avec les divers édits de *grâce* ou de *pacification* publiés auparavant en diverses conjonctures; pour la première fois, des droits religieux étaient officiellement reconnus aux protestants; jusqu'alors il n'y avait eu, aux yeux des peuples et des rois, qu'une Eglise, et une Eglise en possession de la vérité absolue; il ne pouvait pas plus y en avoir deux qu'il n'existe deux vérités opposées, contradictoires. En aucun siècle, les hérétiques ne s'étaient fait faute de renvoyer aux orthodoxes l'accusation d'hérésie; toute secte ou Eglise prétendait être la seule Eglise véritable, la seule qui eût le droit d'exister. Il n'entrait dans la pensée de personne de placer sur la même ligne deux Eglises comme également vraies ou également mélangées d'erreur; l'une était la vérité et l'autre l'erreur; il fallait choisir entre elles; l'indifférence était nécessairement criminelle.

La vérité absolue n'étant pas seulement une, mais venant directement de Dieu, chacun était tenu de se soumettre à elle, d'obéir aveuglément à l'Eglise, c'est-à-dire à ses chefs, aux représentants de Dieu. De là, la supériorité de l'Eglise sur l'Etat, de là, le droit que s'arrogeait le pape de distribuer les couronnes et les royaumes, de délier les sujets de leur serment de fidélité. De là, nécessité pour l'Etat d'épouser les querelles des prêtres, de mettre, pour anéantir l'erreur, la force au service de la vérité (que ce fût la vérité arienne, catholique, luthérienne, calviniste ou anglicane). De là, nécessité de ne tolérer qu'une seule religion dans chaque Etat; n'eût-ce pas été le comble de l'impiété que d'accorder à l'erreur les droits réservés à la seule vérité (1)?

En reconnaissant aux Réformés des droits inviolables, en leur permettant de vivre au milieu des catholiques et de célébrer çà

(1) « Par quelle métaphysique pourra-t-on jamais persuader qu'un système qui tolère l'hérésie, parce qu'on la regarde comme *indifférente*, parce qu'on n'y attache aucune importance, ne suppose pas une collision secrète avec elle, et que cette conduite n'est pas une vraie défection dans la foi, et une félonie contre l'Eglise? » — Discours à lire au conseil en présence du roi, par un ministre patriote, sur le projet d'accorder l'état civil aux protestants, 1787, p. 269.

et là leur culte, l'édit de Nantes commettait le plus grand des crimes, celui de la révolte contre l'Eglise; lorsque, cédant à la plus impérieuse des nécessités, Henri IV réunit sous un même sceptre des cultes différents, il nia, renversa l'unité de l'Eglise, c'est-à-dire son autorité suprême. Il est des circonstances plus fortes que les hommes et d'où jaillissent des principes nouveaux; c'est là la part de Dieu dans l'histoire.

Malgré les torts de Henri, son ingratitude et sa déloyauté à l'égard de ceux qui l'avaient soutenu si longtemps, l'édit de Nantes, en même temps qu'il fut une œuvre de nécessité, fut un trait de génie par la hardiesse avec laquelle le problème fut posé et résolu.

Clément VIII ne pouvait voir qu'un horrible blasphème dans cette phrase du préambule qui révèle toute la portée de l'édit : « Maintenant qu'il plaît à Dieu commencer à nous faire jouir de quelque meilleur repos, nous avons estimé ne pouvoir le mieux employer qu'à vaquer à ce qui peut concerner la gloire de son saint nom et service, et à pourvoir qu'il puisse être *adoré et prié par tous nos sujets*, et s'il luy a plu que ce ne soit pour encores en *une même forme de religion*, que ce soit au moins *d'une même intention* et avec telle règle qu'il n'y ait point pour cela de *trouble et de tumulte entre eux*, et que nous et ce royaume puissions... *ôter la cause du mal et trouble qui peut avenir sur le fait de la religion*, qui est toujours le plus glissant et le plus pénétrant de tous les autres. » Les horreurs des guerres civiles avaient opéré une révolution dans les consciences; les notions du bien et du mal s'étaient modifiées. Pour l'Eglise, qui ne saurait se démentir sur ce point, le mal par excellence c'est l'hérésie qu'il faut détruire à tout prix et par tous les moyens; pour le monde moderne, plus humain et partant plus chrétien, le mal, c'est la persécution, la guerre civile qu'il faut faire cesser par une tolérance réciproque.

Du même coup se trouva déplacé le centre de gravité de l'autorité publique; le suprême pouvoir passa des mains de l'Eglise à celles du roi. Le prestige de la volonté royale allait

l'emporter désormais sur celui de la cour de Rome; on aurait pu prédire, dès lors, qu'un jour le successeur des Grégoire VII et des Innocent III n'exercerait plus qu'un pouvoir spirituel. Aussi les partisans de la théocratie sentirent qu'ils étaient sur le point de perdre une bataille décisive, et firent des efforts inouïs pour empêcher l'enregistrement et l'exécution de cet édit, que le pape déclara « le plus maudit qui se pouvait imaginer (1). » « L'édit de Nantes, s'écrie le Révérend Père Bonnaud, souleva le Conseil, le Parlement, la capitale et le royaume entier. La nation jeta un grand cri et ce cri était celui de la foi catholique (2). » On vit bientôt les effets de cette colère fanatique : un jésuite de Lorraine, qui avait la conscience justement bourrelée, ne crut pouvoir mieux expier ses péchés qu'en venant à Paris tuer le roi. Mais ce crime, également projeté à cette époque par deux autres assassins, ne put, cette fois, s'accomplir.

« Le mercredi six janvier (1599) jour des Rois, le capucin Brulart, qui preschoit à Saint-André, dit que tous les juges qui consentiroient la publication de l'édit estoient damnés et respondroient de toutes les âmes qui à ceste ocasion se convertiroient à l'hérésie. M. le procureur-général y estoit à l'œuvre (au banc d'œuvre), vis-à-vis la chaire (3). » Mais les magistrats n'avaient pas besoin d'être ainsi excités; ils étaient aussi irrités que le clergé lui-même : une sédition fomentée par leurs menées secrètes éclata dans Paris (4).

Le roi attendit le départ du nonce pour faire publier l'édit, qui ne fut porté au parlement de Paris qu'au commencement de l'année 1599. Le parlement ne l'enregistra point, et plusieurs lettres de jussion, par lesquelles Henri exigea coup sur coup l'enregistrement, restèrent sans effet. Enfin il manda au Louvre, le 7 février, les magistrats rebelles et leur fit un long

(1) *Lettres du card. d'Ossat au roi*, p. 391.
(2) *Discours à lire au Conseil*, p. 52.
(3) L'Estoile, *Henri IV*, p. 65.
(4) Anquez, l. c., p. 182.

discours où il mêla aux prières la jactance et la menace. Le parlement refusait d'enregistrer l'édit tel qu'il lui était présenté, tandis que les députés de l'assemblée protestante de Châtellerault exigeaient, avec une égale fermeté, qu'on n'y changeât pas un iota. « Les réformés de la Cour et de Paris, dit Benoît, tirèrent le roi de peine par leur facilité, parce qu'enfin ils se laissèrent vaincre après avoir longtemps disputé, et, quoyqu'on eût déjà beaucoup rabattu des prétentions générales en acceptant l'édit tel qu'on l'avait donné à Nantes, ils se relâchèrent encore sur plusieurs des articles qu'on leur contestait. Le maréchal de Bouillon y donna les mains et Duplessis même chargea Béraud, l'un des députés que l'assemblée de Châtellerault envoyait en cour, de s'accommodersur ces difficultés, dont même il proposa les expédiens » (Elie Benoît, I, 275).

Le roi viola le premier ce qu'il appelait *son édit*, en prenant l'engagement de ne jamais nommer les réformés à certaines fonctions, bien que l'Edit les déclarât aptes à tous les emplois. « Il changea la forme de l'établissement de la chambre de l'Edit qui devait être à Paris, et, au lieu de la composer de six conseillers réformés et de dix catholiques, comme on l'avait arrêté à Nantes, on la remplit toute de catholiques avec un seul réformé, et les cinq autres, qui devaient être de la même religion furent distribués dans les enquêtes. Les Réformés y perdirent une charge de substitut du procureur général au Parlement de Paris, qui leur avait été promise, et qu'on ne leur jugea plus nécessaire après le changement apporté à l'établissement de la Chambre » (Elie Benoît, I, 276).

Enfin, moyennant de nombreuses modifications, l'Edit fut enregistré le 25 février. Les protestants, peu satisfaits déjà de sa forme primitive, murmurèrent de toutes les restrictions qu'on y avait apportées, et leurs assemblées travaillèrent deux ans, mais en vain, à le faire rétablir tel que le roi l'avait signé à Nantes. Cependant les parlements de province ne s'y montrèrent pas moins opposés que celui de Paris; celui de Toulouse ne l'enregistra, en 1600, qu'avec cette clause qui en préparait

l'annulation : « Il ne sera exécuté que tant qu'il plaira au roi ; » celui de Bordeaux trouva dans le passage du préambule que nous avons cité une approbation indirecte de la religion réformée, et déclara que la plupart de ses membres ne pouvaient accepter telles et telles clauses « sans se dégrader eux-mêmes. » La résistance du parlement de Normandie ne céda, au bout de onze ans, que devant la menace que fit le roi de lui retirer la connaissance de la plupart des procès au moyen des évocations.

Cette violente opposition prouverait à elle seule que l'Edit qui reconnaissait des droits aux protestants et refusait de les assimiler aux hérétiques était trop en contradiction avec les préjugés et les passions du temps pour être exécuté. En vain se proclamait-il « perpétuel, irrévocable, » « loi claire, nette et absolue ; » en vain fut-il confirmé par Marie de Médicis aussitôt après la mort d'Henri IV, par Louis XIII, devenu majeur, puis par la régente Anne d'Autriche, et à diverses reprises par Louis XIV lui-même, il ne fut pas un seul jour fidèlement exécuté, ainsi que le montre la belle *Histoire de l'Edit de Nantes*, par Benoît, à l'exactitude de laquelle M. Michelet a rendu hommage (1).

Un curieux ouvrage, intitulé : « *L'Explication de l'Edit de Nantes* (2), » confirme surabondamment cette assertion. Dans la préface, l'auteur rend naïvement grâce à Dieu de ce qu'on a pu éluder cet Edit ainsi que d'autres analogues : « Dieu, dit-il, qui n'abandonne jamais son Eglise, a permis qu'on ait trouvé dans les édits de pacification, qui avaient donné un coup si funeste à la religion catholique, de quoi réparer une partie des pertes qu'elle avait faites, que si on ne ferme pas entièrement les plaies qu'elle avait reçues, on la met au moins en état d'une prochaine guérison, sans qu'on ait employé d'autres remèdes que ceux qui ont été pris dans ces mêmes édits. »

(1) « Ce grand et important ouvrage... est tiré entièrement des pièces originales. »

(2) Par Pierre Bernard, conseiller au présidial de Béziers. (Paris, 1666, 2 vol. in-8.)

Le même auteur s'étonne de ce que les prétendus Réformés se soient plaints souvent des contraventions à l'Edit et aient demandé au roi des commissaires pour en surveiller l'exécution, puisque l'enquête était presque toujours défavorable aux plaignants et n'aboutissait qu'à consacrer l'abus. En effet, toutes les ruses, les faux-fuyants furent mis en œuvre contre l'Edit; sous le premier prétexte venu on obtenait de la justice un arrèt défavorable au culte protestant en tel ou tel lieu, et peu après un arrêt du conseil ou une déclaration du roi transformait cette exception en règle générale. Une vaste conspiration embrassant la cour, le clergé, la justice, les gouverneurs, les intendants des provinces, le catholicisme tout entier, s'organisa pour retrancher petit à petit aux réformés tout ce que l'Edit leur accordait. On réussit d'autant mieux à les déposséder qu'en beaucoup d'endroits ils avoient négligé de se faire donner des pièces authentiques prouvant leur droit à l'exercice de leur culte. Ils comptaient sur la bonne foi des catholiques et de plus : « ils s'attendoient à la prochaine décadence de la religion romaine, comme s'ils en avoient eu des révélations expresses, et ils ne doutoient pas que leur doctrine ne fît bientôt de grands progrès.... C'est pourquoy il ne leur sembloit pas nécessaire de prendre des mesures sur bien des choses, à quoy cet heureux avenir apporteroit de lui-même des sûretez » (Elie Benoît, I, 361).

Jamais déception ne fut plus cruelle. Tout le siècle gravite vers la *Révocation;* de proche en proche, on peut la voir venir; dès la mort de Henri IV, la France s'y achemine (1). L'Edit était presque entièrement aboli quand Louis XIV, persuadé qu'il n'y avait plus de protestants en France, lui porta le dernier coup. C'est cependant dans cette période, à l'abri d'une tolérance et de libertés toujours plus restreintes, que l'Eglise de Paris atteignit l'apogée de sa grandeur et de son éclat. Elle disparut en 1685, mais pour se relever encore, plus

(1) Michelet.

florissante que jamais après tant d'orages et de vicissitudes.

Quant au principe de l'état laïque et de la souveraine indépendance des consciences en matière de religion, on crut en vain l'avoir anéanti. Il s'était levé comme un soleil nouveau au firmament de l'histoire ; on put le voiler sous de sombres nuages, on put amasser des tempêtes qui l'éclipsèrent quelques instants, mais il avait été entrevu, il avait eu son avénement; son règne, comme celui de toute vérité, était devenu inévitable et ne devait jamais cesser que pour renaître avec plus d'éclat et de puissance.

ATH. COQUEREL fils.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

COMPLAINTE DE BOLSEC

1551.

Malgré le peu de goût que nous inspire l'ex-carme Jérôme Bolsec, l'abject diffamateur de Calvin, nous croirions déroger à l'impartialité historique, en excluant du *Bulletin* la pièce suivante qui nous est communiquée par M. Eugène de Budé, et dont quelques fragments ont été cités par Paul Hènry de Berlin, dans sa biographie du réformateur. C'est la complainte composée par Bolsec dans la prison où il était détenu, en 1551, comme défenseur du libre arbitre; un hommage à cette liberté de conscience qu'il était si peu digne de représenter, et qui fut, hélas! plus d'une fois, méconnue par Calvin! Si Bolsec n'avait écrit que ces lignes, qui ne sont dépourvues ni d'élévation ni de force, il mériterait une place à côté de Castalion, et des trop rares représentants de l'idée de la tolérance au XVIe siècle.

COMPLAINCTE DE HIEROME BOLSEC

EN PRISON A GENÈVE

SUR LE CHANT DU PSALME : *MON DIEU ME PAIT...*

I

Mon Dieu, mon roi, ma force et ma fiance,
Mon seul appuy, et ma seule esperance,
Vers moy ton serf qui réclame ta grâce
Tourne tes yeulx, et montre-moy ta face.
Charité dort, et cruaulté m'assiége
Pour me tirer en ses filets et piége.

II

En prison suys comme meurdrier inique,
Comme meschant qui à tout mal s'applique;

Privé de biens et d'amys je demeure;
On va criant : *Tolle, tolle,* qu'il meure;
Et toutesfoys c'est pour vérité seule
Que contre moy ils ont si rude gueule.

III

Ils vont criant : Ce séducteur machine
Getter en bas notre saincte doctrine;
Il veut troubler et conciter la ville;
Il veut gaster la paix de l'Evangile.
Tolle, tolle, que faictes-vous, justice?
Crucifige, faictes-en sacrifice.

IV

Cet apostat, ce périlleux bélître
Veut relever le libéral arbitre.
C'est un meschant, voire pire qu'un diable;
Crucifige ce loup tant détestable.
Or mettez fin à votre fureur folle,
Prédicateur de la saincte Parolle.

V

Chrestiens sont-ils devenus tyranniques?
Chrestiens ont-ils zèles pharisaïques?
Chrestiens ont-ils perdu leurs meurs si belles?
Brebis de Christ sont-elles si cruelles?
O durs assaulx, ô mortelles allarmes
Qui font mon cœur tout consumer en larmes!

VI

En mes travaulx l'entendement je lève,
Considérant que je suis en Genève
Qui ha chassé les abuseurs papistes,
Sorboniqueurs et tels aultres sophistes;
Et toutefois pour la parolle pure
De Jésus-Christ, en Genève j'endure.

VII

Ami chrestien, respons, est-il licite
Dire que Dieu veult, induict, nécessite
L'homme à pécher? Comment se peult-il faire,
Veu que péché lui est si fort contraire?
Et puis David les iniques menasse,
Car Dieu ne veult que le péché se fasse (1)

VIII

Dieu tout-puissant, tant soit fort et robuste,
Ne peult vouloir chose qui ne soit juste;
Iniquité ne peult vouloir justice,
Ne la virtu peult désirer le vice;
En Dieu ne sont deux contraires ensemble,
Car Dieu tousjours à luy-mesme ressemble.

IX

Qu'est-il besoin que tant on se travaille
Pour recouvrir le froment soubs la paille;
Opinions ne sont que zizanie;
Ce sont abus, pour ce je les renie :
Et s'il convient vivre, laisser ce monde
J'en suis tout prest; mais que de foy abonde.

X

Sus donc, mon cueur, reprens vigueur et force;
Chasse douleurs, et de chanter t'efforce.
Louange à Dieu qui pour ton salut veille!
Il est pour toy quelque mal qu'on te veuille;
Chasse les pleurs, geste douleur amère,
Pour louer Dieu, pour invoquer ton Père.

(1) Sans recourir aux traités dogmatiques de Calvin sur ce sujet, on peut lire dans ses *Lettres françaises*, t. I, p. 354-363, les réponses qu'il oppose à Trolliet, dans un débat analogue à celui de Bolsec.

LE DERNIER PROFESSEUR

DE L'ACADÉMIE DE SAUMUR

RENAUDOT DE LOUDUN.

1684

C'est à l'auteur de la savante notice sur l'Académie de Saumur (1) que nous sommes redevable des extraits suivants, puisés dans les registres de cette Académie, illustrée, comme on sait, par les Cappel et les Amyraut. Les recherches de M. Paul Marchegay n'ont pu éclaircir quelques points, qui demeurent également obscurs pour nous dans la biographie du dernier occupant de la chaire de philosophie de Saumur. Nous ignorons la date de sa naissance, son prénom, ainsi que le degré de parenté qui l'unissait aux Renaudot de Paris, originaires de Loudun, et au plus célèbre de tous, l'abbé académicien Eusèbe Renaudot, mort en 1720. D'une lettre de l'historien des Eglises du Poitou, M. le pasteur Lièvre, que nous avons sous les yeux, il résulte que le Renaudot en question desservait en 1683 l'église de Nesmy, dont il se sépara, pour cause de maladie, avec approbation du synode provincial. Il occupa un an à peine la chaire de philosophie, pour laquelle l'avaient désigné de rares aptitudes. Banni par la Révocation, il passa en Angleterre et devint pasteur de l'église de Hungerford, à Londres. Il est mentionné à ce titre dans le récent ouvrage de Burn : *History of the foreign protestant refugees*, p. 147. Son père l'avait rejoint dans l'exil (2). La date de sa mort nous est inconnue. La vieille chapelle de Hungerford, *in Hungerford Market*, a été détruite en 1822; mais les registres de l'ancienne congrégation ont été conservés. Ils sont cités par Burn, qui a consulté notamment le *Livre des baptêmes et mariages* de l'an 1688 à l'an 1727. Peut-être pourrait-on y retrouver le prénom de Renaudot et quelques détails biographiques. Nous attirons sur ce point l'attention de nos correspondants d'Angleterre. C'est une page à ajouter à la *France protestante* de M. Haag.

Quoi qu'il en soit, les extraits qui suivent présentent un sérieux inté-

(1) *Bull.*, t. II, p. 303 et suivantes.

(2) *Mémoire sur les fugitifs de Loudun.* Arch. de la Vienne. C^2,30. Document cité par M. le pasteur Lièvre.

rêt. On y verra les scrupules qui présidaient à l'élection d'un professeur dans nos anciennes Académies, le respect du droit sous toutes les formes qui animait nos pères, les épreuves imposées aux *élus*, qui n'étaient définitivement installés qu'après avoir promis de s'acquitter fidèlement de leur charge et « de se tenir inviolablement attachés à la confession des Eglises. »

Extrait des délibérations académiques.

7 juin 1684.

La compagnie continuant dans le dessein d'appeler purement et simplement quelque personne d'un mérite reconnu, et qui eût de l'autorité et de la capacité pour s'acquitter avec succès de l'emploi proposé, et se faciliter toutes les voies possibles de réussir sûrement dans ses recherches, qui jusqu'ici ont été inutiles, elle a jeté les yeux sur M. Renaudot, ci-devant ministre de l'Eglise de Nesmy, en Poitou, de qui on dit beaucoup de bien et que l'on juge être très propre pour cet emploi; et a résolu que l'on lui offriroit, sans dispute ni concurrence, une de nos chaires de philosophie, suivant les conditions et les mêmes offres faites à M. Duncan, dans les actes ci-dessus; que néanmoins on donneroit avis de cette nomination à M. Du Vidal avant que d'en écrire.

21 juin.

Après la réponse de M. Du Vidal, lue dans la compagnie sur le sujet de M. Renaudot, il a été réglé à la pluralité des voix, que l'on écriroit à M. Renaudot pour le prier de venir remplir une de nos chaires de philosophie, suivant les mesures ci-devant prises dans les actes ci-dessus, purement et simplement, sans aucune concurrence, aux conditions néanmoins de l'acte fait au sujet de M. Duncan.

13 juillet.

La lettre de M. Renaudot, pour servir de réponse à celle qui lui avoit été écrite par la compagnie, a été lue; et par cette lettre il paroît que M. Renaudot accepte l'emploi qui lui a été proposé aux conditions portées par la lettre que la compagnie lui avoit écrite.

27 juillet.

Il a été arrêté que l'on écrira à M. Renaudot de se trouver ici,

s'il est possible, le 22 d'août prochain, et que l'on attend de sa prudence qu'il obtiendra un détachement de son Eglise; et que même devant que de partir pour venir ici, il aura soin d'écrire aux principales Eglises, afin d'obtenir devant le commencement des leçons, qui se fait au mois de novembre, leur consentement sur son détachement de la province et des fonctions de son ministère pour venir embrasser la profession de philosophie dans notre Académie, et que cependant, selon les conditions que mondit sieur Renaudot a acceptées, il paroîtra dans notre compagnie pour donner des marques de sa capacité, par quelques leçons et explications de textes qui lui seront marqués, et même par des réponses qu'il fera aux arguments qui lui seront proposés, et qu'il promettra à la compagnie de faire au moins deux cours; que l'on écrira aussi à M. de Nesmy, pour le prier très instamment d'agréer la recherche que l'Académie fait de la personne de M. Renaudot.

22 août.

M. Du Vidal, ministre de Tours, s'est trouvé dans la compagnie, en qualité de visiteur de l'Académie, pour assister aux délibérations qui se prendront sur le sujet de la vocation de M. Renaudot.

Pareillement aussi M. Renaudot est entré, et a représenté que quoiqu'il ait fait toutes les diligences possibles pour satisfaire à ce que la compagnie a souhaité de lui, envoyant même de Loudun, où il étoit arrivé immédiatement après le départ du messager que Monsieur son père avoit envoyé à Nesmy pour porter nos lettres, un second exprès pour en solliciter et apporter promptement la réponse, néanmoins il n'avoit encore pu avoir les réponses qu'il attendoit, et que l'exprès n'étoit point encore de retour; mais que cela ne l'avoit point empêché de venir au jour marqué parce qu'il espéroit que du soir au matin ses dépêches pourroient lui être apportées.

Il a aussi produit dans la compagnie une réponse de MM. Du Soul et Pain, ministres à Fontenay, qui est la principale Eglise de la classe de l'Eglise de Nesmy, que ceux de Nesmy ont accoutumé de consulter dans les affaires importantes, à qui il avoit demandé leur consentement; par laquelle il conste que ces messieurs penchent en cette occasion pour l'Académie, et qui fait connoître qu'ils savent très bien que M. Renaudot ayant ci-devant demandé son

congé à un synode de leur province, par la raison de l'incompatibilité du climat avec son tempérament, laquelle ces messieurs jugent être très forte, et dont ils disent que le synode fit une grande considération, ajoutant qu'ils espèrent que dans le premier qui s'assemblera ils trouveront les mêmes dispositions.

Les choses étant en cet état, il a cru se devoir présenter au jour qui lui étoit marqué pour se soumettre aux épreuves dont il est parlé dans les actes ci-dessus et dans les lettres qui lui ont été écrites, parce qu'il se faisoit fort de produire dans la compagnie, tôt ou tard, avant son installation, des marques suffisantes de son détachement tant de l'Eglise qu'il a ci-devant desservie en particulier, que de la province par le consentement des principales Eglises, et que cela le regardoit uniquement comme son affaire propre, vû que la compagnie ne l'installeroit qu'après qu'il auroit accompli exactement toute les conditions demandées.

Sur lesquelles choses la compagnie ayant délibéré, il s'est trouvé que les voix ont été mi-parties, par l'avis de M. Bouchereau, dont on a jugé à propos de recevoir le suffrage, sur la question si on admettroit dès à présent M. Renaudot à donner des marques de sa capacité, ou si l'on différeroit jusques à ce qu'il fasse apparoir son détachement en forme. C'est pourquoi il a été arrêté que, le lendemain 23, on s'assembleroit à dix heures du matin pour mettre la même question sur le tapis, afin aussi qu'on eût plus de temps que l'on n'en a eu aujourd'hui pour inviter, un jour devant, tous les conseillers de l'Académie de se trouver dans la compagnie, afin qu'elle pût être plus complète.

23 août.

La compagnie s'est assemblée, mais parce que M. de Beaujardin, ministre de cette Eglise, ne s'y est pu rencontrer, à cause de la préparation pour son prêche de demain, et que M. Barin a aussi été absent, M. Du Vidal s'est chargé d'inviter ces deux messieurs, et de faire en sorte qu'ils se rencontrent avec nous demain, 24 de ce mois, pour pouvoir régler enfin, dans une compagnie autant complète qu'il se pourra, une affaire de cette conséquence.

A été aussi résolu que M. Renaudot seroit prié présentement d'entrer dans la compagnie, afin qu'elle lui pût faire connoître l'extrême déplaisir que nous avions tous de ce qu'il n'avoit encore

pu avoir ni hier ni aujourd'hui de réponse positive de notre part, mais que l'incomplétion de la compagnie en étoit uniquement la cause; que nous avions pour sa personne, pour son caractère et pour son mérite une extrême considération; et une entière reconnoissance du zèle qu'il faisoit paroître en ayant déféré jusques ici à nos demandes, et que nous le prions de prendre en bonne part tous les délais que nous avions été obligés d'apporter.

24 août.

MM. de Beaujardin et Barin se sont trouvés dans la compagnie, et par leur présence la compagnie étant rendue fort complète de tous les conseillers tant ordinaires qu'extraordinaires, M. Druet père seul étant absent, on a réglé l'affaire de M. Renaudot comme s'ensuit.

Quoiqu'il fût à souhaiter que M. Renaudot fît apparoir à la compagnie son détachement de l'Eglise de Nesmy avant qu'elle procédât à son examen pour la profession en philosophie, néanmoins, parce qu'il a pris la peine de se transporter en cette ville pour cet effet; qu'outre cela il a fait espérer que dans peu il obtiendroit et présenteroit l'acte de son détachement, et que de plus le conseil académique souhaite ardemment de ne perdre point de temps pour avancer le dessein qu'il a de remplir la chaire de philosophie vacante; pour ces raisons, la compagnie a résolu de tirer dès à présent des preuves de la capacité de M. Renaudot, en lui déclarant qu'elle ne vouloit rien faire qui pût violer les règlements, et préjudicier au droit de l'Eglise de Nesmy. C'est pourquoi il ne seroit point reçu dans la profession en philosophie, bien qu'il en fût jugé capable, qu'auparavant il n'apporte l'acte du congé que l'on exige de lui, lequel congé sera accompagné en même temps d'un témoignage de sa bonne vie et conduite.

Et afin que les choses ne demeurent pas trop longtemps en suspens, et que l'Académie ne soit intéressée dans ce délai, le conseil de l'Académie lui a donné le temps d'un mois pour satisfaire à la clause et condition qui lui est imposée, ce qui sera fixé au premier jour d'octobre prochain à l'égard du susdit détachement de son Eglise; à faute de quoi la compagnie demeurera libre de se pourvoir de son côté.

Et supposé qu'il fournisse ledit acte de détachement dans le

temps marqué, la compagnie lui accorde le terme ci-devant accordé, qui est jusqu'au commencement des leçons pour obtenir le consentement des principales Eglises de sa province, savoir : Poitiers, Saint-Maixent, Niort et Fontenay, ou au moins le consentement de trois de ces Eglises, à quoi il a acquiescé; à faute de quoi ladite compagnie rentrera aussi dans sa liberté.

A été donné à M. Renaudot, pour sujet de sa première leçon qu'il rendra samedi prochain, 26 de ce mois, dans la compagnie du conseil académique, le texte du chapitre 3 des Postérieures analytiques d'Aristote : *De Distinctione definitionis et demonstrationis.*

26 août.

On a donné à M. Renaudot, pour sujet de sa seconde leçon qu'il rendra en public, ainsi qu'il l'a mieux aimé, mardi prochain, à neuf heures du matin, le texte 32e du chapitre 3 du 2e livre *De Anima* [d'Aristote]; où est contenue la question *An sint plures animæ in vivente.*

29 août.

La compagnie ayant entendu les deux leçons de M. Renaudot, sur les textes et aux jours marqués, tous ont unanimement jugé que M. Renaudot avoit abondamment satisfait dans les deux épreuves que l'on a tirées de lui, et M. Du Vidal en particulier, qui, ayant été obligé de se retirer, n'a pu assister à la dernière épreuve que la compagnie a résolu de prendre de lui cette après-dînée, a prié la compagnie d'insérer dans l'acte qui seroit fait à ce sujet les marques de la grande satisfaction qu'il a reçue de M. Renaudot et de la pleine et entière approbation qu'il lui donne.

Ensuite de quoi la compagnie a marqué l'heure de deux heures après midi pour faire à mondit sieur Renaudot les questions et les objections qu'on jugera à propos lui faire sur les quatre parties de la philosophie.

M. Renaudot s'étant présenté à la compagnie et ayant répondu aux questions et objections qui lui ont été faites, conformément aux actes ci-dessus, pendant trois heures, la compagnie a jugé tout d'une voix que mondit sieur Renaudot étoit la personne dont nous avions besoin, comme ayant dans un degré éminent toutes les parties nécessaires dans un professeur en philosophie : la facilité de

l'expression, la netteté de l'esprit, et une profonde érudition, avec une présence d'esprit toute particulière. C'est pourquoi la compagnie en général, et chacun en particulier, lui ont donné une entière approbation, et loué Dieu de ce qu'il lui avoit plu mettre au cœur de mondit sieur Renaudot de répondre favorablement à nos désirs.

Ensuite de quoi la compagnie, pensant au moyen de faire réussir au plus tôt le dessein qu'elle a de remplir la chaire vacante, a été unanimement d'avis d'écrire une seconde lettre à M. de Nesmy, pour le prier instamment de donner à M. Renaudot le détachement qui lui est nécessaire, afin de pouvoir l'installer au plus tôt; d'écrire aussi aux quatre Eglises qui sont dénommées dans notre acte ci-dessus, afin d'obtenir d'elles leur consentement en faveur de l'Académie, le tout sous le bon plaisir du synode, leur représentant que M. Renaudot nous a donné dans ses épreuves une telle satisfaction que nous ne jugeons pas nous pouvoir passer de lui sans un préjudice très grand de l'Académie, dans la nécessité où nous sommes de trouver une personne d'un tel poids et d'un tel mérite; et que pour cet effet M. Alpron seroit député vers M. de Nesmy pour obtenir de lui le détachement que nous souhaitons pour pouvoir pleinement installer M. Renaudot; et mondit sieur Alpron prié de donner à l'Académie ce témoignage de son zèle pour le bien public.

11 septembre.

M. Alpron, député de la compagnie vers MM. de Nesmy, a présenté les lettres dont ces messieurs l'avoient chargé, portant leur consentement et acquiescement à ce que M. Renaudot pût être dès à présent installé pour servir dans notre Académie en qualité de professeur en philosophie, conformément à notre désir et aux lettres que nous leur avons écrites à ce sujet, ensemble aussi la lettre de MM. de Fontenay. A quoi il a ajouté pour explication que ces messieurs ne croyoient point en particulier être en droit de donner leur avis pour le détachement de M. Renaudot que dans l'assemblée même du synode, lorsqu'il plairoit à Dieu de permettre qu'il se pût assembler, et que ce seroit préjuger dans une affaire où ils perdroient le droit de prononcer quand il en seroit temps, et que c'étoit assez que l'Eglise de Nesmy nous mît en état de disposer

du ministère de M. Renaudot, pour espérer que le synode accorderoit à l'Académie ce qu'elle désire.

M. Renaudot s'est pareillement présenté dans la compagnie, qui a confirmé la même chose. Mais parce qu'elle s'est trouvée fort incomplète, n'ayant pu être avertie dès le jour précédent, selon la pratique dans les affaires importantes, il a été résolu que le conseil académique seroit convoqué pour demain matin à huit heures, et que l'on avertiroit dès ce soir la compagnie de s'y rencontrer.

12 septembre.

La compagnie dûment convoquée au jour et à l'heure marquée, et délibérant sur les lettres apportées par M. Alpron, et sur les choses qu'il nous a dites de bouche, particulièrement des intentions de MM. de Fontenay, ce qui nous paroit assez conforme à la lettre que ces messieurs nous écrivent, par laquelle ils nous assurent qu'ils porteront en leur particulier dans le synode, lorsqu'il sera assemblé, des sentiments qui ne s'opposeront pas au dessein de M. Renaudot, pour l'obliger de demeurer malgré lui dans un lieu où il y auroit péril pour sa santé; la compagnie faisant considération des actes de MM. de Nesmy et de leur consentement à l'installation de M. Renaudot; et d'un autre côté de tout ce que M. Renaudot a représenté, demandant d'être présentement assuré de son établissement, sur le consentement de son Eglise, sous le bon plaisir du synode, et espérant toujours qu'il obtiendra des réponses favorables des Eglises à qui on a écrit, mais ne pouvant consentir que son établissement demeure en suspens et incertain, en attendant ces réponses qu'il soutient n'être pas nécessaires dans l'état où sont les choses, et que ce seroit peut-être le mettre hors d'état de pouvoir transporter sa famille et ses meubles et livres, à cause de la saison, qui seroit trop avancée et de la difficulté des chemins qui deviennent extrêmement mauvais. La compagnie remarquant même qu'il y auroit un péril évident de le perdre, et de voir toutes les démarches qui ont été faites jusqu'ici heureusement et selon notre désir, devenir entièrement inutiles et infructueuses, si sa réception étoit plus longtemps différée, a été d'avis, pour ces raisons, de lui déclarer que nous le recevons dès à présent professeur, sans attendre les réponses des Eglises auxquelles nous nous étions adressés, parce que, toutes choses enfin bien et mûrement examinées, nous sommes

persuadés présentement que les autres Eglises, qui diffèrent de faire réponse à diverses lettres que mondit sieur Renaudot assure leur avoir écrites là-dessus, pourroient ne pas répondre pour ne pas entreprendre de rien décider sur le détachement de M. Renaudot de la province, et qu'il nous suffisoit d'avoir en temps et lieu l'agrément du synode.

C'est pourquoi la compagnie, louant Dieu de voir les choses en d'aussi bons termes, et qu'il n'y avoit lieu de douter que le synode ne favorisât entièrement notre dessein, lui a donné parole que dès à présent il pouvoit prendre les mesures nécessaires pour transporter ici sa famille, ses meubles et ses livres, et qu'au commencement des leçons il sera publiquement installé dans sa charge, et introduit dans son auditoire pour commencer le cours.

A été arrêté que les lettres qui nous ont été apportées par M. Alpron demeureront entre les mains de la compagnie, mais qu'en cas de besoin on en donnera à M. Renaudot des copies.

14 septembre.

La compagnie s'étant assemblée cejourd'hui, suivant la convocation qui a été faite le jour d'hier, selon la pratique dans les affaires d'importance, a été présentée dans la compagnie une lettre datée du 6 septembre, écrite de Nesmy et signé DE NESMY, qui ne s'accorde pas avec les actes et lettres des 3 et 4 septembre que mondit sieur de Nesmy a signés conjointement avec MM. de Thevalle, Chaligny, Derion et Adam, ni aussi avec la lettre de M. de Chabot du 3, non plus qu'avec la lettre écrite par mondit sieur de Nesmy à MM. de Fontenay, sur le sujet desdits actes qui ont servi de fondement au nôtre ci-dessus du 12 septembre.

Et toutes choses considérées, la compagnie n'a pas cru que cette lettre pût donner aucune atteinte à nos délibérations précédentes.

21 novembre.

M. Renaudot a été publiquement installé dans la charge de professeur en philosophie, suivant la résolution ci-devant prise dans le conseil académique, pour exercer ci-après toutes les fonctions de ladite charge aux mêmes conditions, gages, honneurs et prérogatives que ceux qui l'ont précédé, sous la promesse qu'il a faite de bien et fidèlement s'acquitter de son devoir et de se soumettre

à tous les règlements de cette Académie, et en particulier à celui du 25 mai 1683, que tous ceux de ladite Académie ont signé, et de se tenir inviolablement attaché à la confession de nos Eglises.

Signé : RENAUDOT.

6 décembre.

M. Renaudot a demandé à la compagnie qu'elle voulût avoir égard aux frais qu'il lui a fallu faire pour son transport en ce lieu; ce que la compagnie ayant trouvé juste, elle lui a adjugé la somme de 100 francs pour lui être délivrée dès à présent par le receveur, s'il a cet argent entre les mains, et lui a promis d'employer ses soins et ses sollicitations pour lui faire avoir autre pareille somme des Eglises qui contribuent à l'entretien de l'Académie, si cela se peut.

UNE REQUÊTE EN FAVEUR DE JEAN FABRE

L'HONNÊTE CRIMINEL.

Les intéressantes communications sur ce martyr de la piété filiale, dues à M. le pasteur Borrel (t. VI, p. 333) et à M. Ath. Coquerel fils (t. XIV, p. 77), seront heureusement complétées par les deux pièces suivantes, que nous retrouvons parmi d'anciens papiers communiqués à notre Société. C'est une requête, sans date, adressée au consistoire de l'Eglise wallonne d'Amsterdam par *le pasteur de l'Eglise réformée du Vigan, en Cévennes,* très probablement Gal-Ladevèze, aïeul du fidèle correspondant dont nous regrettons la perte. A cette requête est joint un certificat de la même main, constatant le dénûment de Jean Fabre et de sa famille, et ses titres à la pieuse libéralité des réfugiés. Sans pouvoir fixer la date précise de ces deux pièces, on peut conjecturer qu'elles furent écrites sous les premières années du règne réparateur de Louis XVI, de 1774 à 1780. A Amsterdam comme à Paris, on s'était demandé si l'*honnête criminel* vivait encore. On avait peut-être douté de la réalité de son histoire. La lettre du pasteur du Vigan est une réponse à ce doute.

A Messieurs les pasteurs et anciens qui composent le vénérable consistoire de l'Eglise vallonne d'Amsterdam.

Messieurs,

Informé dans le temps, par le sieur Paslongue, originaire de ce

pays et réfugié à Amsterdam, qu'il y a un fonds en Hollande destiné pour les galériens qui ont été condamnés à cette peine pour fait de religion, et sachant que ledit Paslongue a eu l'honneur de s'intéresser auprès de vous, Messieurs, en faveur de Monsieur Fabre, natif de la ville de Nismes et habitant de la ville de Ganges en Cévènes, lequel se mit entre les mains des soldats qui avoient arrêté feu M. Fabre, son père, venant d'une assemblée religieuse, et ayant (*sic*) suporté les chaînes destinées pour son dit père l'espace de sept ans et demi;

Sachant, di-je, que vous aviez paru former des doutes sur ce que ledit Paslongue avoit l'honneur de vous attester à ce sujet, je viens vous certifier, Messieurs, que ledit Fabre, galérien pour son père, est réellement en vie; qu'il habite Gange avec son épouse et sa famille, composée d'un fils et d'une demoiselle. J'atteste encore, sur la plus exacte vérité, que le sacrifice qu'il fit de sa liberté pour le digne père qui lui avait donné le jour l'a mis à l'étroit, et que sa piété filiale, son zèle pour la sainte religion que nous avons le précieux avantage de professer, le rendent digne de l'estime et de la bienfaisance de tous ceux qui le connoissent.

Par un effet tout particulier de la grâce de Dieu, les galères n'étant plus chargées de confesseurs, de martirs de la foi protestante (1), les fonds destinés pour ces infortunés doivent rejaillir sur ceux qui ont souffert cette épreuve et qui sont dans le besoin (2). La situation de M. Fabre lui donne un droit tout particulier à cet acte de bienfaisance, cette malheureuse affaire ayant englouty toute la fortune de son père et la sienne. Les instituteurs de cette bonne œuvre n'ont point prétendu l'en exclure, quoiqu'il ne soit plus enchaîné. J'ose vous le recommander, Messieurs, il mérite votre bienveillance; votre protection par ses vertus, par son amour filial, par son zèle pour la foi de ses pères et par le sentiment de reconnaissance dont il sera pénétré envers vous.

Je me félicite, Messieurs, d'avoir ce bon témoignage à lui donner. Je serai au comble de ma joie si ma sollicitude pour ce digne

(1) Le brevet de grâce d'Alexandre Chambon, le dernier galérien protestant de Toulon, fut signé le 25 mai 1769.

(2) Il existait encore en 1772, dans l'Eglise wallonne d'Amsterdam, « une commission pour ce qui concerne les confesseurs sur les galères et les prisonnières en France. » Elle accorda une rente viagère de 200 livres tournois à Marie Durand, la dernière captive d'Aigues-Mortes.

homme est de quelque poids auprès de vous. Je me félicite de ce qu'à cette occasion j'ai l'honneur de vous assurer qu'on ne peut être avec plus de respect que je le suis...

CERTIFICAT.

Je, soussigné, ministre de la Parole de Dieu et pasteur de l'Eglise réformée du Vigan en Cévennes, requis par M. Jean Fabre le jeune de lui donner une atestation tant sur sa bonne conduite que sur le sacrifice de sa liberté qu'il a fait dans le tems pour feu M. Fabre son père, je me suis prêté à sa demande avec d'autant plus d'empressement qu'en suivant la plus exacte vérité je puis certifier que ledit M. Fabre s'est toujours conduit d'une manière édifiante, conduite qui lui a attiré l'estime et les éloges de toutes les personnes qu'il a fréquenté. J'atteste de plus que, dans le moment qu'il prit la chaîne de son digne père, cette maison jouissoit d'un crédit étendu, d'une grande aisance, et que, par une suite de malheurs, cette famille se vit plongée dans une espèce d'indigence, et cela en conséquence des frais immenses de sa détention sur les galères, et de ce qu'il falut donner pour l'élargissement, de manière que cet infortuné, qui s'est vu dans le chemin de la fortune et ensuite dans la détresse, se trouve encore dans le besoin, et que les âmes généreuses qui contribueront à son rétablissement feront une œuvre excellente.

L'appel contenu dans ces deux pièces, et recommandé tout particulièrement *à M. Lima, membre du consistoire de l'Eglise walonne,* fut-il entendu? On aime à le croire. Jean Fabre ne mourut pas moins pauvre en 1797. Survivant de la Révolution, après la ruine du bagne, il avait connu celle des assignats (1)!

(1) Voir la dernière page de son *Autobiographie,* t. XIV, p. 119.

MÉLANGES.

PORTRAIT DE RENÉE DE FRANCE

PAR FRANÇOIS CLOUET.

Après les labeurs de l'étude, je ne connais pas de plus agréable délassement que la contemplation des belles œuvres de l'art. Une visite au Louvre vaut bien une séance à la Bibliothèque. Un beau tableau n'est pas moins instructif qu'un rare manuscrit. Une promenade dans un Musée est un pèlerinage plein de charme à travers les siècles : tantôt le passé s'offre à nous dans une de ces grandes compositions où le drame de la destinée humaine est reproduit avec éclat; tantôt il nous apparaît dans une de ces mystérieuses figures qui n'ont pas encore livré tous leurs secrets à l'histoire. Une toile d'Holbein, du Titien, de Van Dyck est tout un monde de révélations. Que de réserves prudentes, de fines ironies dans le portrait d'Erasme! Quelle froide et impassible tenacité dans la figure de Philippe II! Quel défi à la destinée dans le regard de Charles Ier! Cette image du passé, que l'historien évoque lentement de l'étude des textes poudreux, apparaît là tout à coup avec le relief du dessin, la magie de la couleur. On voit, on touche pour ainsi dire les personnages avec lesquels on s'est rendu familier par l'étude. C'est un plaisir de cette nature que j'ai goûté à l'*Exposition rétrospective*, où des toiles de maîtres discrètement réunies offraient à l'œil les sujets les plus variés, et comme une protestation contre l'abaissement de l'art contemporain. Parmi les œuvres de tant d'écoles diverses, non loin d'une admirable *Sainte Famille*, de Botticelli, je me suis plus d'une fois oublié devant un cadre de minime dimension,

qui était lui-même une des merveilles du salon (1). Il est vrai que c'est le tableau d'un maître, François Clouet, et le portrait de Renée de France, duchesse de Ferrare.

Les portraits authentiques de cette princesse sont d'une extrême rareté. J'ai vainement cherché son image en Italie, et le portrait si défectueux conservé à Versailles n'est pas fait pour consoler de ce mécompte. Heureusement il existe au Louvre deux crayons très remarquables du XVIe siècle, dont l'un représente Renée dans toute la grâce de l'adolescence, l'autre dans l'épanouissement de la jeunesse, voisin de la maturité. Mais il y a loin de l'esquisse tracée par une main habile à l'œuvre parfaite, admirable d'un artiste consommé dans son art. On connaît les rares qualités qui distinguent François Clouet, ce peintre en titre de la cour des Valois : pureté du dessin, charme du coloris, naïveté, finesse, élégance. Les portraits de Henri II, de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche, que l'on voit au Louvre, sont des chefs-d'œuvre. On en peut dire autant de celui de la duchesse de Ferrare. Elle est représentée de face, dans ce beau costume du temps, qui rehausse la grâce naturelle, en robe de velours noir à manches bouillonnées, ses blonds cheveux, relevés sous un voile retombant à longs plis en arrière, un riche collier descendant sur sa poitrine à demi découverte. Son front pur atteste les dons de l'esprit unis à ceux du cœur le plus généreux. Les yeux, d'une rare beauté, sont limpides et parlants. La bouche fine semble hésiter entre le sourire et la mélancolie. Les joues, faiblement colorées, présentent ces ombres légères et ces teintes merveilleusement fondues qui sont la perfection du pinceau. Il y a comme un rayonnement calme et doux autour de cette figure, quand on l'a contemplée quelques instants. C'est une beauté de l'âme, une splendeur toute morale qui s'en détache. Brantôme ne l'exprimait-il pas à sa manière dans ces lignes, qui sont aussi un portrait : « Bref, ceste princesse estoit bien fille de France,

(1) Peinture sur bois. Hauteur, 0m 16; largeur, 0m 13.

vraye en bonté comme en charité. Ie l'ay vue en Italie et à la cour garder son rang aussi bien que possible, et encore qu'elle parût n'avoir pas l'apparence extérieure tant grande, à cause de la gasture de sa taille, si est-ce qu'elle avoit beaucoup de majesté, monstrant bien en sa grandeur, en son royal visage comme en sa parole, qu'elle estoit bien fille de roy et de France » (1). Telle on aime à se la représenter dans cette cour de Ferrare, alors si célèbre, accueillant Calvin, protégeant Clément Marot, qui payait son hospitalité par ces vers charmants :

Les oyselets des champs en leurs ramages,
Vont saluant les buissons et bocages
Par où ils vont. Quand le navire arrive
Auprès du havre, il salue la rive...
Ma muse donc, passant ceste cour-ci,
Fait-elle mal saluant toy, princesse ;
Toi à qui rit ce beau pays sans cesse ;
Toi qui de grâce aime toute vertu,
Et qui en a le cœur tant bien vestu !

Mais la princesse qui avait applaudi les derniers essais de l'Arioste, et encouragé la muse de Clément Marot, était la même qui goûtait les austères inspirations de l'*Institution chrétienne*, et ne voyait dans la renaissance des lettres que le prélude de celle de la foi. C'est à elle, non moins qu'à sa fille alors près de naître, et qui fut Eléonore d'Este, que le poëte adressait ces vers d'un si haut accent :

Viens voir de terre et de mer le grand tour,
Avec le ciel qui se courbe à l'entour.
Viens, tu verras la guerre commencée
Contre ignorance et sa troupe insensée !...

Ces beaux vers reviennent naturellement à la mémoire devant le tableau de Clouet, où l'on retrouve comme un poétique reflet de la Renaissance en ce qu'elle eut de meilleur. Le por-

(1) *Dames illustres*, Discours VI, art. v.

trait de Renée ne porte aucune date, mais il y a une chronologie morale qui ne trompe pas, et dont on peut à coup sûr suivre les indications. C'est pendant les premières années de son séjour à Ferrare, dans la plénitude de la jeunesse et la sécurité du bonheur qui n'a pas encore subi d'éclipse, que la duchesse est représentée. Les mauvais jours n'arriveront que trop tôt, et le poëte, qui semblait né pour ne chanter que la joie, trouvera de touchantes invocations pour peindre les épreuves de sa noble protectrice, de celle qu'il compare à un lis royal entre les épines :

Ah! Marguerite, escoute la souffrance
Du noble cœur de Renée de France;
Puis, comme sœur, plus fort que d'espérance,
Console-la!...

A côté du portrait de Renée, on remarquait à l'*Exposition rétrospective* celui de Claude, sa sœur, la fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, la victime résignée de François Ier. Le pinceau de Clouet n'a pas déployé moins de délicatesses dans ce portrait que dans celui de la duchesse de Ferrare. C'est bien là « la bonne reine » dont l'image est gravée dans la mémoire populaire; le type de la femme malheureuse pour qui le trône n'est qu'une épreuve de plus. On se souvient de sa belle devise, un cygne percé d'une flèche, qui résume si bien sa mélancolique destinée. Claude est à Blois comme la dernière apparition des vertus d'un autre âge. Le règne des favorites a déjà commencé. Après la comtesse de Chateaubriand, la duchesse d'Etampes, et l'escadron volant de Catherine de Médicis. Dans les splendeurs du nouveau règne on voit poindre, comme une fleur vénéneuse, la corruption des derniers Valois. Rien de plus expressif que le contraste des deux filles de Louis XII : l'une porte déjà le deuil du bonheur, ses traits fatigués, sa toilette négligée, annoncent qu'elle a cessé de lutter; il n'y a plus qu'à souffrir et mourir. *Candida candidis!...* La jeune duchesse de Ferrare sourit à la vie; mais elle connaîtra aussi le malheur, et sous le poids des afflictions

domestiques, aggravées par les calamités de son temps, elle ne trouvera d'appui que dans les consolations de la foi et les stoïques exhortations de Calvin. C'est la voix d'un Saint-Cyran dans un Port-Royal anticipé : « Comme ceux qui sont par chemin, se hastent tant plus quand ils voyent la nuit approcher, ainsy, Madame, l'âge vous advertit tant de laisser bon tesmoignage à ce monde qu'aussy le porter devant Dieu et ses anges. Nostre héritage et repos éternel n'est point ici-bas, et Jésus-Christ vaut bien de vous faire oublier tant France que Ferrare ! » (1)

Les deux portraits que j'ai essayé de décrire bien imparfaitement, appartiennent à un amateur aussi éclairé que généreux, M. Charles Haas, qui a bien voulu autoriser la reproduction de celui de Renée. Cette tâche réclame une main délicate, un pinceau habile à saisir, à fixer les choses insaisissables de l'âme. Il m'est doux d'ajouter qu'elle a été spontanément acceptée par Madame Paul Juillerat, qui saura puiser une inspiration de plus dans la perfection du modèle confié à ses soins. Populariser un chef-d'œuvre de François Clouet, c'est servir à la fois l'art et l'histoire. Que M. Charles Haas reçoive ici la publique expression de notre reconnaissance.

JULES BONNET.

L'ÉGLISE FRANÇAISE DE CANTERBURY.

L'étranger qui visite la cathédrale de Canterbury, et qui fait le tour de ce remarquable édifice, est généralement invité à voir en passant une salle basse séparée de la crypte du midi. C'est là, lui dit-on « l'Eglise des Français. » S'il jette un regard attentif à l'intérieur, il y remarquera en effet une chaire, un pupitre, des bancs, comme dans les chapelles dissidentes de la libre Angleterre, ainsi

(1) *Lettres françaises*, t. II, p. 340, 370.

que la table autour de laquelle prennent place les communiants selon le rite de Genève, dont le culte est célébré aujourd'hui encore en langue française. A cette vue le touriste ne peut manquer de se demander par quelles révolutions une congrégation calviniste a été amenée à prier sous les voûtes d'une cathédrale gothique, non loin du tombeau de Thomas Becket, à portée des chœurs qui retentissent dans l'Eglise du primat d'Angleterre. L'histoire répond à cette question; elle nous montre l'Eglise française de Canterbury comme un des derniers restes d'une époque de persécutions où l'hospitalité accordée aux bannis religieux du continent ne profita pas moins à l'établissement de la liberté de conscience qu'aux progrès de l'industrie dans notre pays (1).....

La cité de Canterbury offrit de bonne heure un asile aux réfugiés protestants. Tandis que de nombreux émigrés flamands chassés des Pays-Bas par la tyrannie de Philippe II s'établissaient de l'autre côté de la mer, sur le rivage qui regarde leur patrie, et formaient l'importante colonie de Sandwich, de nombreux habitants des provinces limitrophes de la frontière française du Nord se dirigaient vers Canterbury. Dès les premières années du règne d'Elisabeth, dix-huit familles wallonnes conduites par leur pasteur Hector Hamon, sollicitent du magistrat la permission de s'établir dans le pays, et d'adorer Dieu selon l'inspiration de leur conscience. Pour éviter toute immixtion profane, ils demandent que nul ne soit admis à se fixer à côté d'eux, sans produire les témoignages d'une vie pure. Ils se montrent disposés à tous les sacrifices pour l'entretien d'un maître qui instruira leurs enfants dans la langue française. L'industrie qui les fait vivre est le tissage de certaines étoffes, telles que le brocard, l'alépine, la serge, la soie, et le fil. La requête des pauvres émigrants fut favorablement accueillie. Ils purent s'établir dans la ville, et exercer librement leurs métiers. Le pieux et libéral archevêque de Canterbury, Matthew Parker, céda même, avec l'approbation de la Reine, la crypte aux « bons étrangers, » comme on les appelait, et ils purent y célébrer leur culte. Cette crypte est vaste, mais humide et assez mal éclairée. Dédiée primitivement à la Vierge, elle était connue sous le nom de « Chapelle de Notre-Dame de la Crypte. » De belles sculptures entourent encore l'autel dépouillé de

(1) C'est un écrivain d'outre-Manche qui s'exprime ainsi.

ses ornements. Il y avait autrefois une châsse d'une richesse infinie, avec une statue de la Vierge en or placée sous un dais de pourpre qu'émaillaient perles et rubis. Henri VIII s'en empara. Sur les murs dépouillés et sur les chapiteaux des colonnes nues, on ne lit plus aujourd'hui que des versets des saintes Ecritures, pieuses inscriptions des réfugiés particulièrement empruntées au livre des psaumes, et qui contribuaient à la fois à l'instruction et à l'édification de leurs enfants. La crypte, divisée en plusieurs compartiments, était à la fois un atelier, une école et un temple.

Les émigrés prospérèrent. En dix ans, on n'en compta pas moins de quinze cents à Canterbury. Ils subvenaient eux-mêmes à leur entretien, assistaient leurs pauvres et exerçaient la charité envers les réfugiés, qui, dénués de toutes ressources, venaient se joindre à eux. La plupart arrivaient de Lille, Turcoing, Armentières, ou de localités voisines. Parmi les fugitifs de Lille, se trouvait Laurent des Bouverye, qui s'établit d'abord à Sandwich comme fileur; il se joignit peu après à la congrégation française de Canterbury. Son industrie prospéra. Richesses et honneurs devinrent le partage de sa famille, dont un descendant direct siége de nos jours à la chambre haute, en qualité de lord Radnor. Les Hugessens étaient sortis de Dunkerque, à la même époque, pour se fixer d'abord à Douvres, puis à Sandwich. L'héritier de cette famille est aujourd'hui membre de la chambre des communes (1). Philippe II fit de vains efforts pour s'opposer à la fuite de ses sujets. A sa requête, le pape Pie V lança, en 1569, une bulle d'excommunication contre la reine qui osait leur donner asile dans ses Etats. L'évêque Jewell n'eut pas de peine à justifier la politique d'Elisabeth, et dans sa réponse « à la bulle séditieuse », il rendit le plus bel hommage aux réfugiés: « Ce sont nos frères, dit-il, et ils ne sont à charge à personne. S'ils habitent nos maisons, ils en payent les rentes; s'ils exploitent nos terres, c'est moyennant une juste redevance. Ils ne mendient pas dans les rues, et ne demandent qu'une chose, de respirer un air libre et de jouir du soleil qui nous éclaire; ils ne nous donnent que de bons exemples. Ils sont actifs, économes, industrieux, patients et fidèles. Les villes qui les ont reçus jouissent d'une étonnante prospérité; car la bénédiction de Dieu les accompagne partout. »

(1) En 1851, la ville de Canterbury avait pour représentant au parlement un membre de la famille française de Romilly.

Un autre péril ne tarda pas à menacer les réfugiés. Leur prospérité excita l'envie, et une conspiration se forma pour les chasser du pays dont ils payaient si largement l'hospitalité. La Reine les couvrit de sa protection. Dans une lettre écrite de Greenwich et datée du 19 mars 1570, elle gourmanda ceux de ses sujets qui, à Norwich et ailleurs, se montraient hostiles aux émigrés wallons. Elle rappela tous les avantages que le royaume retirait de leur présence, les industries qu'ils avaient créées, et qui étaient devenues une source de richesse pour leur pays d'adoption. « C'est un devoir, ajoutait-elle, de se montrer bienveillants envers des étrangers, qui, fuyant la persécution, sont venus demander un asile à ce pays, et dont la conduite est irréprochable. Comme princesse chrétienne et reine miséricordieuse, je les prends sous ma protection, et j'invite mes loyaux sujets à répudier tout sentiment d'aigreur contre des exilés, que nous devons aider, selon le commandement divin, car ils ont souffert pour la cause de l'Evangile. »

En tenant un pareil langage, Elisabeth n'était pas moins juste qu'habile. Elle reconnaissait l'influence civilisatrice des colonies flamandes et wallonnes qui s'étaient formées en Angleterre (1). L'industrie des réfugiés ne se bornait pas à la confection d'étoffes de soie et de laine, dans laquelle ils portaient une rare perfection. Il y avait parmi eux des chapeliers, des charpentiers, des brasseurs, etc. Quelques-uns établirent des moulins; d'autres introduisirent l'art de la poterie dans leur ville adoptive. L'horticulture fit de remarquables progrès à Sandwich. Les Flamands ont toujours été renommés pour les soins et l'intelligente culture qu'ils donnent aux jardins. A peine arrivés en Angleterre, ils se mirent à l'œuvre. Ils

(1) Un très curieux opuscule de M. Ch. Rahlenbeck : *Les Réfugiés belges en Angleterre*, en fournit la preuve : « L'usage permettait, dit-il, aux sujets anglais et aux étrangers résidants d'envoyer, à l'occasion du nouvel an, des présents au souverain. C'est ainsi que nous savons que les Flamands de Norwich étaient des jardiniers habiles, des potiers en terre, des passementiers, des fabricants de chapeaux de feutres, de tapis et de châles, qui offraient, par un heureux mélange de laine et de soie, des dessins variés, tandis que les Wallons, fixés à Sandwich, s'adonnaient plus particulièrement à la confection des étoffes de soie, des serges, des baies et des batistes dites toiles de Tournay et d'Amiens. Au jour de l'an, l'appartement de la reine devenait donc une espèce de bazar, où les tissus les plus riches comme les plus communs, les œuvres d'art et les objets d'un usage purement industriel, se donnaient rendez-vous. On comprendra sans peine que la noble princesse, qui avait réussi à acclimater dans ses Etats tant de sources de richesse et de puissance, devait se mirer dans son œuvre, et éprouver toutes les joies d'un légitime orgueil, » p. 25. C'était, comme le remarque M. Rahlenbeck, un spécimen de ces expositions si fort à la mode aujourd'hui.

défrichèrent en partie le sol fertile mais fort négligé du pays de Kent, et en tirèrent des produits merveilleux. Le jardinage, auparavant presque inconnu, fit de rapides progrès. Rien n'était plus difficile à cette époque que de se procurer les légumes les plus ordinaires. La reine Catherine d'Aragon, première femme de Henri VIII, ne pouvait avoir de salade à dîner que celle qui lui était envoyée à grands frais des Pays-Bas. Les jardiniers de Sandwich s'acquirent une grande réputation d'habileté dans leur art, et popularisèrent l'usage d'herbes potagères jusqu'alors réservées à la table des riches. De nos jours encore, cette ville a conservé un juste renom pour l'excellence de ses légumes et la beauté de ses fruits...

Revenons à l'Eglise française de Canterbury. Plus d'un siècle s'était écoulé depuis sa fondation, lorsque la révocation de l'édit de Nantes amena une nouvelle émigration de huguenots français, qui vinrent se joindre aux descendants du premier refuge. L'humble crypte de Canterbury vit alors se multiplier le nombre des fidèles. Elle devint insuffisante pour les recevoir; on ne comptait pas moins de 2,500 communiants. D'autres Eglises françaises furent donc établis dans la cité, et l'élément étranger se mêla de plus en plus à la population anglo-saxonne. Les nouveaux émigrés étaient pour la plupart des tisseurs de soie et des fabricants de dentelles. Des manufactures s'élevèrent de tous côtés. Canterbury leur doit la meilleure part de sa fortune. Dans le cours du siècle dernier, la position de Spitalfields parut cependant plus favorable au développement de l'industrie étrangère, et un grand nombre de réfugiés transportèrent leur domicile à Londres. Depuis cette époque, la congrégation de Canterbury n'a pas cessé de languir. Elle n'existerait plus aujourd'hui sans une rente de deux cents livres affectée à son entretien. Elle n'a plus qu'une vingtaine de membres, parmi lesquels on compte quatre diacres et deux anciens. Un simple lecteur fait le service ordinaire du dimanche en langue française. Un ministre français venu de Londres officie une fois par mois.

(Extrait du *Good Words*, périodique anglais, avril 1866.)

RAPIN THOYRAS HISTORIEN.

En attendant l'article qu'un de nos collaborateurs doit consacrer au savant ouvrage de M. Raoul de Casenove : *Rapin Thoyras, sa famille, sa vie et ses œuvres,* nous empruntons à la *Revue chrétienne* du 5 août les pages suivantes, contenant une appréciation de l'*Histoire d'Angleterre* du célèbre réfugié :

Rien de plus difficile que l'histoire, quand il s'agit surtout de recomposer les annales d'un peuple depuis son berceau jusqu'à ses plus récentes révolutions. C'est que l'office d'historien ne réclame pas seulement un esprit exempt de passions, libre de préjugés, et ne poursuivant qu'un seul but, la vérité. Il exige la réunion des facultés les plus rares : l'intelligence qui juge, l'imagination qui peint, la sensibilité qui s'émeut sur les catastrophes humaines, la conscience qui en tire une leçon, et de ces dons heureux, portés à leur plus haute expression, naît l'inspiration créatrice qui se déploie dans le récit coloré des événements et dans l'étude vivante des caractères. A mesure que se multiplient les sources de l'histoire, la tâche de l'historien devient plus ardue, et ce n'est pas trop de tous les labeurs de l'érudition, fécondés par le talent ou le génie, pour faire revivre le passé dans un tableau circonscrit, ou dans une de ces fresques immenses où se déroulent les destinées d'une nation. Le sujet traité par Rapin Thoyras est des plus vastes, car il n'embrasse pas moins de dix-sept cents ans, depuis les premières invasions qui ont déposé leurs alluvions fécondants sur le sol de l'Angleterre jusqu'à la chute définitive des Stuarts et à l'avénement de Guillaume d'Orange. L'auteur y montre une remarquable connaissance des sources, une raison haute, une impartialité à laquelle on n'a pas assez rendu hommage. Voltaire, si bon juge dans les choses de l'esprit, avait dit cependant : « L'Angleterre lui fut longtemps redevable de la seule bonne histoire complète qu'on eût faite de ce royaume, et la seule impartiale qu'on eût dans un pays où l'on n'écrivait que par esprit de parti. C'était même la seule histoire qu'on pût citer en Europe, comme approchant de la perfection qu'on exige de ces sortes d'ouvrages. » Cet éloge de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*

suffit à venger Rapin Thoyras de bien des reproches injustes ou des dédains affectés. Grave, exact, judicieux, éloquent même dans quelques-unes de ces expositions, il a su parler sans aigreur du monarque qui l'avait banni, sans partialité du pays qui était devenu pour lui une seconde patrie. Le règne de Charles Ier est une des meilleures parties de son travail. Dans la lutte entre le parlement et la la monarchie absolue, ses sympathies sont acquises à la cause de la liberté, sans le rendre injuste envers le prince qui sut être grand dans le malheur. Les tragiques infortunes, si fréquentes dans les vicissitudes des partis, aux jours des révolutions, trouvent en lui un narrateur respectueux, fidèle, quoique trop rarement attendri. Ce qui lui manque, à vrai dire, c'est le relief, la couleur et la vie que l'histoire a su répandre de nos jours sur les hommes et les choses d'autrefois. Dans le récit des invasions primitives, ne lui demandez pas cette verve puissante, cette grandeur épique à laquelle s'est élevé Augustin Thierry. Dans ses portraits, d'ailleurs si largement tracés, du règne de Henri VIII, ne cherchez pas cette profondeur de touche qui fait revivre en traits si expressifs un Charles-Quint, un François Ier, un connétable de Bourbon sous le burin de M. Mignet. Enfin, dans les luttes du dix-septième siècle, dans les persécutions dirigées contre les non-conformistes, ces fondateurs de la liberté religieuse en Angleterre, il omettra les détails reproduits avec un art supérieur par M. Guizot. Il n'évoquera pas devant nous ce pilori de Burton, ce bouquet de Bastwick, où une abeille vient se poser, et nous n'entendrons pas ces paroles du martyr : « Voyez cette pauvre abeille : sur le pilori même elle vient sucer le miel des fleurs; et moi donc, pourquoi n'y pourrais-je goûter le miel de Jésus-Christ ?... »

Rapin Thoyras est un des plus dignes représentants de cette émigration protestante qui peupla les académies étrangères, donna des hommes tels que Bayle, Saurin, Basnage à la Hollande ; les Ancillon, les Formey, les Savigny à la Prusse, et répandit partout, au détriment de la mère patrie, l'action civilisatrice de notre pays. C'est « ce prodigieux peuple » de réfugiés, dont un juge clairvoyant, le duc de Saint-Simon, déplorait si vivement la perte. Qui peut dire combien cette forte génération manqua à la France dans les épreuves qu'elle allait subir, dans la plus redoutable de toutes, la Révolution ! Dans une récente solennité académique, un éminent historien re-

traçant la vie et les écrits d'Alexis de Tocqueville, nous montrait la France préparée à l'égalité civile par l'autorité monarchique, à la liberté par l'influence de l'esprit humain qu'elle subit au dix-hutième siècle. Mais cet esprit avait été mutilé par la révocation de l'édit de Nantes. Il lui manquait une vertu, celle que communique la foi religieuse, et qui anoblit l'obéissance comme elle féconde et règle la liberté. On ne peut rien fonder sur l'oubli des croyances qui rappellent à l'homme sa divine origine, son immortelle destinée. Selon une grande parole qui ne saurait être trop méditée : Il faut que l'homme croie ou qu'il serve! J. B.

CHRONIQUE.

Académie des Sciences morales et politiques. Cette académie a tenu sa séance publique le 14 juillet sous la présidence de M. Wolowski qui a donné lecture du rapport sur les mémoires couronnés. Un des prix les plus importants a été accordé a notre coreligionnaire, M. Paul Gide, pour un très remarquable travail sur la capacité civile de la femme dans l'antiquité. Parmi les question mises au concours pour 1867, nous avons remarqué la suivante : *Etudier les doctrines morales de la France au XVIme siècle,* notamment dans Montaigne, Charron, la Boëtie, Bodin. M. Mignet a lu ensuite (comme il sait lire!) une notice sur la vie et les travaux de M. Alexis de Tocqueville, ce juge profond de la démocratie américaine et de la France sous l'ancien régime. Ce morceau, interrompu par de fréquents applaudissements, est une grande page d'histoire contemporaine, un modèle accompli de cet art de peindre et de juger qui distingue, à un si haut degré, l'éloquent secrétaire perpétuel de l'Académie.

Monument de Granvelle. Les journaux annonçaient, il y a quelques mois, la mort du savant bibliothécaire de Besançon, M. Weiss, éditeur de la *Correspondance du cardinal Granvelle.* Par un article de son testament, M. Weiss a legué, dit-on, une somme de vingt-mille francs pour l'érection d'un monument au célèbre

ministre de Philippe II, originaire, comme on sait, de Besançon. Tout en respectant les motifs du testateur, dont la vie consacrée tout entière à l'étude est elle-même un honneur pour sa ville natale, il est permis de se demander si la mémoire du cardinal Granvelle, de l'introducteur de l'Inquisition dans les Pays-Bas, de l'apologiste de la Saint-Barthélemy, est de celles qui doivent être glorifiées dans notre pays.

Médailles d'Arvert. On écrit de La Rochelle au *Témoin de la Vérité :* « On vient de me communiquer trois anciennes médailles qui me paraissent protestantes et qui ne manquent pas d'intérêt. Elles proviennent du littoral de la Saintonge, des environs d'Arvert. La première, qui a un décimètre et est circulaire, représente le profil d'un pape un peu bouffi (comme Léon X) et coiffé de la tiare. La légende qui entoure ce profil porte : «*Ecclesia perversa tenet faciem diaboli.*» «L'Eglise corrompue a pris la figure du démon; » et comme commentaire de cette inscription, il suffit de retourner la médaille en mettant le bas en haut....., la transformation est complète.

« La seconde médaille est aussi à deux têtes. Dans le sens ordinaire, elle représente un cardinal à l'aspect hautain, et, renversée, un fou avec ses grelots et son gros rire : «*Aliquando sapientes stulti,* les sages sont parfois des insensés.» Peut-être ces deux médailles, qui n'ont pas de revers, ne sont-elles que des empreintes d'une même médaille dont elles seraient la face et le revers. L'analogie des sujets et de la pensée et l'égalité dans les dimensions donnent quelque vraisemblance à cette supposition.

« La troisième médaille est un méreau de plomb de nos Eglises du désert. Sur la face, on voit Jésus-Christ sous l'emblème du bon berger qui réunit ses brebis sous la croix; sur le revers, la Bible, éclairée d'une lumière céleste, est ouverte au passage : « Ne crains point, petit troupeau.» Un chiffre, 205, indiquerait peut-être le nombre des communiants ou plutôt leur numéro d'ordre. Un T (La Tremblade?) serait l'initiale de l'Eglise.

« Cette médaille, assez grossière, est cependant d'un dessin plus correct que les méreaux poitevins dessinés dans l'*Histoire des Eglises réformées du Poitou,* de M. Lièvre, et reproduits, je crois, par le Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme. »

LETTRES DE JEANNE D'ALBRET. L'éditeur de la Correspondance de Catherine de Médicis, M. le comte Hector de la Ferrière, se propose de publier également les Lettres de la Reine de Navarre, qui formeront un recueil d'un haut intérêt pour l'histoire religieuse du XVIme siècle.

LA FAMILLE DE DUPLESSIS-MORNAY. Journal d'une Institution protestante. Sous ce titre, nous sommes heureux de saluer un modeste recueil qui n'est pas destiné à la grande publicité, mais qui est un hommage rendu à l'incorruptible conseiller de Henri IV. Une lettre de la princesse d'Orange, Louise de Coligny, à Duplessis-Mornay, un Mémoire de celui-ci sur l'éducation, inspiré par le double esprit de la Renaissance et de la Réforme, sont une digne introduction au journal qui réalisera toujours mieux, nous l'espérons, les principes du grand humaniste réformé, Jean Sturm : *Pietas litterata.*

NÉCROLOGIE. C'est avec le plus vif regret que nous annonçons la mort d'un écrivain qui honorait notre Eglise par son caractère et par ses travaux, M. Théod. Muret, auteur de divers écrits parmi lesquels on avait justement remarqué : Les *Paroles d'un Protestant* et l'*Histoire de Jeanne d'Albret.*

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1866.

AVIS IMPORTANT

Le Titre et la Table du* Bulletin *de 1865 paraîtront prochainement avec le cahier de décembre, contenant la fin de la Table générale des matières pour les quatorze années révolues.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e, 11e, 12e —	20 francs le volume.
13e année	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e et 12e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

Tout ouvrage dont deux exemplaires auront été transmis à la rédaction du *Bulletin* sera l'objet d'une annonce et d'un compte rendu bibliographique.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les nouvelles bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins.

On ne s'abonne pas pour moins d'une année, et tous les abonnements datent du 1er janvier.

Le prix de l'abonnement est de 10 fr. pour la France, — 12 fr. 50 c. pour la Suisse, — 15 fr. pour les autres pays. — Il est fixé à 7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements, et à 10 fr. pour ceux de l'étranger.

Aucune distinction n'est plus faite entre les sociétaires et les non-sociétaires.

Les abonnements se payent d'avance, le 1er janvier de chaque année, soit en timbres, soit en un mandat sur la poste au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.* — Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 1er février reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de 1 fr. pour les départements, de 1 fr. 25 c. pour la Belgique, de 1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse, de 2 fr. pour l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne. *Mais l'administration préfère toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Toute notification de changement d'adresse doit être accompagnée d'une des dernières bandes imprimées.

Les réclamations relatives aux numéros qui ne parviendraient point à leur date ne sont plus accueillies, dans aucun cas, une fois l'année terminée. *(Voir la page précédente.)*

Adresser au trésorier tout ce qui concerne le service et le payement des abonnements. On peut lui envoyer aussi les dons faits en faveur de la Société, et les documents historiques destinés au *Bulletin*.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1866.

15e ANNÉE — 1866

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — PREMIÈRE ANNÉE

N° 9. 15 Septembre 1866



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

174, rue de Rivoli (Écrire *franco.*)

PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENÈVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = **LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et Cie. = BRUXELLES. — Mouron.

1866

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

DEUX DIPLOMATES FRANÇAIS

DU XVII[e] SIÈCLE

CORRESPONDANCE DE DUMAURIER AVEC HOTMAN DE VILLIERS

Au nombre des pièces manuscrites que possède la bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français se trouvent les originaux de cinquante lettres adressées par Dumaurier, ambassadeur de France dans les Provinces-Unies, à Hotman de Villiers, pendant la résidence de celui-ci à Dusseldorf, en qualité de chargé d'affaires de France, en 1613 et 1614, et, plus tard, durant son séjour à Paris, de 1615 à 1616; de 1621 à 1622. Bien que ces lettres ne constituent qu'une partie secondaire de la correspondance, assez étendue de Dumaurier, elles n'en sont pas moins cependant dignes d'intérêt. Elles mettent, en effet, le lecteur à même de constater, une fois de plus, en la personne de l'homme recommandable qui les a écrites, la supériorité morale et intellectuelle dont les protestants français ont généralement laissé la forte empreinte dans l'exercice des plus hautes fonctions publiques, en montrant que là, de même que dans les diverses sphères de l'activité humaine, ils relevaient, avant tout, de Dieu et de leur

conscience. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de rattacher à l'examen des lettres dont il s'agit l'exposé de quelques détails relatifs au début et au développement de la carrière de leur auteur.

Benjamin Aubery, seigneur Dumaurier, était petit-neveu de Jacques Aubery, qui, après avoir, en 1551, courageusement porté la parole en faveur des victimes de Cabrières et de Mérindol, devant la grand'chambre du parlement de Paris (1), s'était vu, en 1555, investi des fonctions d'ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour y traiter de la paix. L'exemple donné par le grand-oncle ne devait pas être perdu pour le petit-neveu. Un respect tout naturel pour d'honorables traditions de famille, et un sentiment du devoir, d'autant plus énergique qu'il dérivait des inspirations d'une sincère piété, portèrent Dumaurier à aborder la carrière d'homme d'Etat, et à consacrer au maniement des affaires publiques les aptitudes d'un esprit distingué et les aspirations d'un cœur généreux.

Il eut, dès l'âge de vingt-trois ans, en 1589, l'insigne bonheur d'être accueilli comme secrétaire par l'illustre Duplessis-Mornay, près de qui il recueillit, pendant quatre années consécutives, les féconds enseignements d'un pieux et noble cœur, d'une intelligence d'élite, d'un immense savoir et d'une expérience consommée. La plus salutaire des préparations intellectuelles et morales qui puisse élever l'âme d'un jeune homme au niveau des graves devoirs de l'homme d'Etat est assurément celle qu'il reçoit au contact d'une grande et forte individualité, tout à la fois politique et chrétienne. Le jeune Dumaurier connut ce privilége malheureusement trop rare, et il sut quels trésors de bénédictions jaillirent pour lui de ses rapports journaliers avec l'homme excellent qui l'avait admis dans son intimité. Le disciple répondit dignement par son développement personnel, et par sa vive gratitude aux directions du maître éminent dont la bonté paternelle lui ménagea,

(1) Le chancelier de l'Hospital parle avec éloge du plaidoyer d'Aubéry dans le second livre de ses *Epîtres*. (Voy. la 7e *épître*, adressée au chancelier Olivier.)

au dehors, dès que le temps en fut venu, l'accès d'importantes fonctions. Dumaurier ne tarda pas à être attaché au service du duc de Bouillon. Il le fut, à dater au moins de 1593, ainsi que l'établit sa correspondance avec Duplessis-Mornay (1).

Cette correspondance, qui se soutint pendant une longue suite d'années, révèle, dès son début (2), le sérieux d'esprit et de cœur avec lequel Dumaurier mesurait la responsabilité inhérente à son nouvel emploi, lorsqu'il disait : « Les grands ne peuvent prendre fiance, sinon en gens de bien, non pas comme on les interprète aujourd'hui, vaillans et sages seulement, mais ayant la crainte de Dieu. » Elle témoigne, en outre, hautement de l'affectueuse confiance que Duplessis-Mornay avait placée en Dumaurier, de la protection qu'il lui accordait, et du dévouement dont le protégé donna, en diverses circonstances, des preuves sérieuses à son protecteur (3). La vivacité des sentiments qu'éprouvait Dumaurier pour son vénérable ami se traduit fréquemment, dans ses lettres, par des expressions telles que celles-ci : — « Je me représente à heur inestimable la confiance que vous me témoignés prendre de ma fidélité à vostre service; aussi n'apparaîtrai-je jamais entrer en tous les effects que je pourrai rendre à vos commandemens, que je préférerai tousjours sans feintise à quelconques aultres, pour n'estre jugé coupable d'ingratitude envers le soing que vous daignés avoir de moi (4); — je manquerais plustost de soing et diligence envers tout le monde qu'envers vous, à qui toutes sortes de debvoirs rendus ne suffiraient à la volonté que j'aurai, toute ma vie, de vous en rendre encore davantage (5). »

(1) Voy. *Mémoires et Correspondance* de Duplessis-Mornay. Paris, 1824, tom. V, p. 429, 504, 510, 551, 560.

(2) Lettre de juin 1593, *Ibid.*, tom. V, p. 469.

(3) *Ibid.*, tom. V, p. 410, 475, 551. — Tom. VII, p. 471, 473, 496, 514, 518, 521, 524, 558. — Tom. VIII, p. 50, 51. — Tom. IX, p. 126, 137, 146, 147, 152, 155, 164, 169, 180, 185. — Tom. X, p. 208, 214, 259, 365, 438, 486, 517.

(4) *Ibid.*, tom. V, p. 410. Lettre du 8 mai 1593.

(5) *Ibid.*, tom. V, p. 551, Lettre du 10 septembre 1593.

En 1598, alors que Dumaurier continuait à remplir simultanément l'office d'intendant du duc de Bouillon et celui de son chargé d'affaires auprès de Henri IV, Duplessis-Mornay lui prêta son appui en tentant, soit d'améliorer sa position à l'égard du duc, soit de le faire entrer au service du gouvernement français; mais ses démarches, sous ce double rapport, échouèrent tour à tour devant l'inaction du duc de Bouillon et devant certaines considérations de personnes, qui, à la cour de France, firent incliner la volonté royale vers un ajournement.

C'est ce qu'attestent les passages suivants, empruntés à trois lettres adressées à Duplessis-Mornay, par Dumaurier : « Vous m'honorés fort, Monsieur, de la souvenance qu'il vous plaist avoir, et particulièrement du soin que vous daignés prendre de ce qui me concerne vers M. de Bouillon. Si j'en reçois du bien et de l'advancement, je ne doubterai jamais de la source d'où il me sera provenu (1)..... — Monsieur, je ne vous doibs taire comme, sur la mort du sieur de Clairville, je pris la hardiesse d'aller trouver Sa Majesté et de me présenter à cette charge. Elle me fit cet honneur de me rendre beaucoup plus d'honorables tesmoignages que je n'en sçaurois jamais mériter, et me semble enclinte à ma supplication. Enfin, elle s'en est détournée par une seule considération, qu'il n'est point besoing de vous dire pour vous la faire entendre. On est après à donner force compaignons à M. de Loménie, qui m'a tellement obligé en ceste occasion, qu'il a protesté de tout quitter si l'on y met aultre que moi, et le roy semble s'estre remis en lui de prendre de jeunes hommes pour les dresser; mais quand Sa Majesté en pourroit-elle estre servie et lui soulagé? S'il eût pleu à Dieu, Monsieur, que vous eussiez esté icy, j'eusse espéré par vostre faveur vaincre la seule difficulté qui me fait obstacle à cela, et si la chose demeure indécise jusqu'à vostre venue, j'espèrerois n'en estre du tout excleu (2)..... — l'affaire que j'avois tenté

(1) *Ibid.*, tom. VII, p. 518. Lettre du 15 janvier 1598.
(2) *Ibid.*, tom. IX, p. 180. Lettre du 14 novembre 1598.

demeure tousjours indécis. M. de Loménie vouldroit bien y demeurer seul; mais vous jugés, Monsieur, s'il le peult, estant âgé et marié. Le roy, comme j'estime, s'arreste plustost à une occasion qu'à une cause, et le Monsieur que je sers aime peult-estre mieux ses affaires que mon advancement. Si crois-je, Monsieur, que je lui pourrois estre plus utile, au roy non moins fidelle qu'à mes autres maistres, et à M. de Loménie quelquefois en soulagement. M. de Bouillon, à qui j'ai dict ce qui s'y est passé, ne s'est point offert de s'y employer; je ne sçais si c'est pour croire ne le pouvoir, ou pour me retenir où je suis. Je n'y retenterai que ce que vous me ferés cest bonneur de m'en ordonner (1). »

Pendant plusieurs années encore, le duc de Bouillon retint près de lui Dumaurier, et l'employa dans diverses négociations. Celui-ci se trouvait en France pour les affaires du duc, en 1602, lorsqu'on chercha à le desservir dans l'esprit de Henri IV. La tentative échoua, car la seule autorité du noble caractère de Duplessis-Mornay, protecteur de Dumaurier, répondait suffisamment de la droiture de ce dernier, aux yeux du monarque, qui écarta les détracteurs par ces simples paroles : « Non, Dumaurier n'est point meschant; il a esté nourri par M. Duplessis, où il n'aura point appris de meschanceté (2). »

D'intendant et d'agent accrédité du duc de Bouillon, Dumaurier devint l'un des secrétaires de Sully (3). Il fut employé, à titre d'intermédiaire investi d'une confiance spéciale, dans des négociations délicates entre la France et le duc de Bouillon, qui aboutirent à la soumission de celui-ci et à la main-mise exercée sur Sedan par Henri IV (4). Ce prince appréciait tout particulièrement le caractère et la capacité de

(1) *Ibid.*, tom. IX, p. 185. Lettre du 21 novembre 1598.
(2) Voy. *Histoire de la vie de messire Philippe de Mornay*, Leyde, 1647, in-4, p. 292.
(3) Voir, sur le personnel et les attributions de ces secrétaires, les *Mémoires* de Sully, édit. de 1788. Paris, in-8, tom. V, p. 255, 256.
(4) Voy. *Mémoires* de Sully, tom. IV, p. 252 à 274. On sait en quelle veine de gaieté se trouvait Henri IV lorsqu'il annonça à Louise de Coligny, princesse douairière d'Orange, par lettre du 2 avril 1606, qu'il s'était emparé de Sedan. (Voy. la collection des *Lettres* de Henri IV, in-4, tom. VI, p. 596.)

Dumaurier. La preuve en est, notamment, dans le choix qu'il fit de lui, en 1607, pour l'accomplissement d'une mission à la fois financière et politique, relative aux intérêts des Provinces-Unies des Pays-Bas, mission qu'il relata dans une dépêche adressée, le 8 juillet 1607, au président Jeannin (1), et au sujet de laquelle Villeroy écrivit, les 4 et 5 août de la même année (2), à ce célèbre négociateur : « Sa Majesté a choisi et commis elle-même le sieur Dumaurier... il n'est personne que Sa Majesté estime capable d'une plus importante vaccation et charge, et dont elle se confie beaucoup. Elle m'a dit vouloir qu'il y soit maintenu jusqu'à ce qu'elle l'emploie ailleurs, comme je vous assure qu'elle aura la volonté, le désir, et s'y attend aussi ledit sieur Dumaurier. »

Lorsque Sully, déplorant la mort de son maître, et encourant, en 1611, sous un nouveau gouvernement, une disgrâce imméritée, dut se séparer de ses secrétaires, il donna à Dumaurier des encouragements qui témoignèrent de l'estime qu'il avait conçue pour lui et de la confiance avec laquelle il lui présageait un brillant avenir. « Dumaurier, dit-il dans ses Mémoires (3), n'était guères bien connu que de Villeroy; avec cette protection, que je lui assurai lui suffire, en la cultivant uniquement, et avec la science qu'il avait des affaires étrangères, jointe au talent de bien parler et d'écrire encore mieux, je lui fis voir qu'il obtiendroit facilement de la reine et du favori quelque emploi honorable. » Sully ne s'était pas mépris. En effet, en 1613, Dumaurier fut appelé aux fonctions d'ambassadeur de France dans les Provinces-Unies. Ces fonctions, antérieurement à 1613, avaient été exercées avec distinction, surtout par deux hommes de qualités diverses, mais dévoués l'un et l'autre à la cause de la France et de ses alliés, savoir par de Buzenval et par le président Jeannin.

(1) Voir le texte de cette dépêche, à sa date, dans le recueil intitulé : *Négociations* du président Jeannin.
(2) Voir la lettre de Villeroy, à sa date, dans le recueil des *Négociations* du président Jeannin.
(3) *Mémoires* de Sully, tom. V, p. 258.

Le premier, à titre d'ambassadeur ordinaire pendant plusieurs années, et, en dernier lieu, à titre d'ambassadeur ordinaire, avait, en maintes circonstances, rendu des services signalés. Aussi, Henri IV, qui, depuis plus de vingt-cinq ans, n'avait cessé de recevoir des preuves de son dévouement et de sa capacité, n'était-il que juste lorsqu'il disait de lui (1), en annonçant aux Etats généraux des Provinces-Unies son rappel en France : « Très chers et bons amys, le sieur de Buzenval, conseiller en nostre conseil d'Estat, qui a jusques icy résidé nostre ambassadeur près de vous, nous ayant faict supplier par plusieurs fois de le rappeler, tant pour l'infirmité en laquelle sa santé se retrouve à présent, à cause de son vieil aage, que pour avoir moyen de donner ordre à ses affaires particulières, lesquelles ne peuvent avoir reçu beaucoup d'advantages pendant sa longue absence, nous vous escrivons ceste lettre pour vous prier, comme nous faisons, de luy vouloir donner congé, en attendant que nous ayons faict choix de personne de mérite qui lui puisse succéder en ceste charge (2) et la remplir avec autant d'équanimité, prudence et circonspection qu'a faict ledit sieur de Buzenval, la procédure et la sincérité duquel nous estant cogneues, nous estimons que, pendant qu'il a résidé de nostre part près de vous, vous n'aurés eu que tout subject d'en demourer très contens et satisfaicts, ainsi que nous espérons que vous le serés de celuy que nous envoyerons en son lieu. »

Les liens d'une étroite amitié unissaient de Buzenval à Du-

(1) Recueil des *Lettres* de Henri IV, tom. VII, p. 20, lettre du 22 octobre 1606. — De Thou (*Hist. univ.*, tom. VIII, p. 783 et suiv. et tom. IX, p. 199) parle favorablement de de Buzenval et résume en ces termes (t. X, p. 214) l'opinion qu'il s'était formée de lui : « Paul de Chouart, sieur de Buzenval, qui depuis longtemps « remplissait avec tant d'honneur les fonctions d'ambassadeur de Sa Majesté auprès « des Etats..... »

(2) Le successeur immédiat de de Buzenval fut Elie de Laplace, sieur de Russy, fils de Pierre de Russy, premier président de la Cour des Aides, si connu comme historien et comme victime des égorgeurs de la Saint-Barthélemy, sous le nom de président de Laplace. (Voy. De Thou, *Hist. univ.*, tom. IV, p. 596 et tom. X, p. 214. — Mézeray, *Abr. chron.*, tom. III, p. 615. — La correspondance de Henri IV (tom. VII, pages 449, 450, 451, 454, 465, 506, 882, 907, 931, 942) contient diverses lettres adressées par ce monarque à Elie de Laplace; une lettre du 2 mai 1607 (*Ibid.*, tom. VII, p. 216) mentionne la nomination de ce dernier comme ambassadeur ordinaire de France à La Haye.

plessis-Mornay. Une volumineuse correspondance, qui s'étend de 1583 à 1607, époque de la mort du premier de ces deux hommes recommandables (1), atteste non-seulement la vigueur d'intelligence et la sagesse avec lesquelles ils maniaient les affaires politiques, mais aussi l'élévation des sentiments qui présidait à leurs intimes relations (2). Un intérêt saisissant s'attache à la lecture de la plupart de leurs lettres. Duplessis-Mornay s'y montre, comme ailleurs, sous les principaux aspects de son noble caractère. Moins généralement connu que ce grand homme, de Buzenval s'y révèle comme un négociateur habile, plein de déférence pour les conseils de son illustre ami, et surtout comme un homme de cœur et de dévouement; témoin, entre tant d'autres, ce passage d'une lettre adressée par lui (3), vers la fin de sa carrière, à Madame de Mornay : « Je ne puis rien offrir à M. Duplessis, car tout ce qui est en moi est sien; mais si, par adventure, il avoit oublié la puissance qu'il a sur moi, ou que sa discrétion ne lui permît d'en user aussi librement qu'il peut, faictes-moi cet honneur, Madame, de le lui ramentevoir et de me commander en quoi il se voudra servir de moi; » témoin encore la lettre, si profondément sympathique, du 1er novembre 1605 (4), que reçut de lui Duplessis-Mornay, alors qu'un immense deuil de famille déchirait son cœur et celui de sa digne compagne. On peut peindre d'un trait

(1) Voy. *Négociations* du président Jeannin, lettres des 3, 11 et 24 septembre 1607 de Jeannin et de Russy au roi, relatives à la mort et aux obsèques de de Buzenval. On y recueille une particularité touchante : ce fut dans l'hôtel de la princesse douairière d'Orange, Louise de Coligny, que de Buzenval rendit le dernier soupir. Cette excellente princesse présida, à vrai dire, aux solennités funéraires.

(2) Voy. *Mémoires et Correspondance* de Duplessis-Mornay, tom. II, p. 219, 222, 223, 472, 473, 474, ann. 1583, 1584. — Tom. III, p. 452 et suiv. p. 533 et suiv. ann. 1587. — Tom. IV, p. 205 et suiv. 240, 243, 268, 287, 341 et suiv., ann. 1588, 1589. — Tom. V, p. 212 et suiv., p. 223 et suiv. p. 302 et suiv., p. 394 et suiv. p. 458 et suiv., p. 553 et suiv., p. 574 et suiv., ann. 1592, 1593. — Tom. VI, p. 1, 2, 3, 4, 5, 10 à 13, 33, 34, 53, 54, 86, 87, 90, 93, 97, 98, 100, 101, 102, 254 à 256, 259, 260, 296 à 300, 449, 450, 451, 459, 460, 468 à 471, ann. 1594, 1595, 1596. — Tom. VII, p. 103, 250, 321 à 327, 464 à 467. ann. 1597. — Tom. VIII, p. 467 à 469, 501, 503, ann. 1598. — Tom. IX, p. 28, 33, 123, 133, 157, 197, 229, 234, 276, 279, 286, 388, 554, ann. 1598, 1599, 1600, 1604. — Tom. X, p. 5, 8, 88, 134, 160, 181, ann. 1604, 1605, 1606.

(3) *Ibid.*, tom. VII, p. 466, 467. Lettre du 18 décembre 1597.

(4) *Ibid.*, tom. X, p. 134.

de Buzenval en disant de lui : que, si sa vie publique fut celle d'un homme d'Etat distingué, sa vie privée fut celle d'un homme doué de ces grandes qualités du cœur, que rehausse et féconde, dans leur expansion, le sentiment religieux.

Il n'en fut pas complétement de même du second des prédécesseurs de Dumaurier dans l'exercice des fonctions d'ambassadeur de France près des Provinces-Unies. En effet, si le président Jeannin fut un négociateur consommé, un écrivain judicieux et lucide, ainsi que l'attestent ses remarquables dépêches, et même un orateur disert et habile (1), comme le prouvent les harangues qu'il prononça au sein de grandes assemblées, il n'en est pas moins vrai qu'il ne puisa, ni dans son éducation première, au foyer domestique, ni au milieu des rangs désordonnés des ligueurs, lors de ses débuts dans la carrière des affaires publiques, les principes élevés qui ne cessèrent d'animer de Buzenval, dès sa jeunesse, au milieu des réformés. En un mot, si Jeannin fut, au point de vue des facultés intellectuelles, un diplomate d'une incontestable supériorité, il faut du moins reconnaître que, dans la sphère morale et religieuse, il demeura, tout à la fois comme homme public et comme homme envisagé dans la vie privée, de beaucoup inférieur à de Buzenval.

Elevé à la forte et noble école de Duplessis-Mornay, Dumaurier, par ses antécédents, par ses sentiments, par son caractère, se rapprochait singulièrement de de Buzenval. Il était donc naturel que, chargé désormais de représenter la France près des Provinces-Unies, il le prît tout spécialement pour modèle et s'attachât à continuer ses honorables traditions, sans perdre de vue d'ailleurs celles de Jeannin, qui

(1) Grotius (*Annales et histoires des troubles des Pays-Bas*. Amsterd. 1662, liv. XVI, p. 615), dit, en parlant de Jeannin : « Il estoit si puissant en paroles, et « tellement maistre des mouvements de son visage que, quand il cachoit le plus « ses sentiments, il sembloit toujours qu'il parlast à cœur ouvert. » — De son côté, De Thou (*Hist. univ.*, tom. X, p. 214) dit : « Pierre Jeannin, président au « Parlement de Dijon et conseiller d'Etat, personnage qui joignoit à une grande « candeur une rare éloquence et une habileté extraordinaire pour les négocia- « tions. »

avaient aussi, à ses yeux, une grande valeur. En effet, s'il savait quelle haute estime avaient conçue pour de Buzenval, Henri IV et les Etats généraux des Provinces-Unies, il n'oubliait pas non plus que ces mêmes Etats, en parlant de Jeannin à ce monarque, lui avaient écrit : « Nous remercions Votre « Majesté de nous avoir envoyé un tel personnage qui nous « a laissé beaucoup de témoignages de sa très grande expé- « rience, de son jugement, de sa prudence et de sa bonne « conduite ès grandes affaires, et qui par sa magnanimité et « singulière dextérité a surmonté toutes sortes de difficultés « qui se sont offertes : tellement que tous gens de bien ont « contentement de lui et de ses actions, louent et remercient « de bon cœur Votre Majesté particulièrement de ce bien- « fait. »

Au moment où, en 1613, Dumaurier fut appelé à résider près du gouvernement des Provinces-Unies des Pays-Bas, les dispositions de ces dernières à l'égard de la France n'étaient plus tout à fait les mêmes qu'au temps de Henri IV et de ses représentants, de Buzenval et Jeannin. De Reffuge, alors ambassadeur, venait, par des considérations dans le détail desquelles il est inutile d'entrer ici, d'être rappelé en France, pour y jouir, disait-on, d'un congé; mais en réalité, le gouvernement (1), tout en n'investissant, à sa place, Dumaurier que de fonctions temporaires en apparence, avait l'intention de rendre prochainement la situation de celui-ci définitive, en l'élevant au rang d'ambassadeur ordinaire, ainsi que lui-même nous l'apprend. Ce choix froissait divers intérêts, et transformait en détracteur plus d'un ambitieux déçu dans ses poursuites et ses prévisions. Delà surgirent pour le nouvel ambassadeur certaines difficultés aggravées dans les rangs de la société néerlandaise par les préventions et les calomnies dont il fut l'objet. Il s'agissait de dissiper les unes, d'anéantir les

(1) Voir l'écrit intitulé : *Extrait des préceptes de Monsieur du Maurier, Benjamin Aubery, à ses enfants*, pages 194 et 195 des *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande et des autres Provinces-Unies*, par messire Louis Aubery, chevalier, seigneur du Maurier. Paris, 1688.

autres, de concilier à un homme essentiellement honorable l'estime des honnêtes gens, en le faisant connaître tel qu'il était, et d'assurer au représentant de la France le respect que devaient imposer ses hautes fonctions. Ce triple but fut efficacement atteint par l'influence d'une femme dont le seul nom commande la vénération, en réveillant le souvenir de l'une des plus pures personnifications de la piété évangélique, au milieu des plus austères péripéties de l'existence humaine.

Héritière des vertus maternelles et paternelles, la digne fille de Charlotte de Laval et de Gaspard de Coligny, Louise, princesse douairière d'Orange, soutint Dumaurier de toute l'autorité de son expérience et de son crédit, ainsi que de toute l'énergie de son inépuisable bonté. Il trouva dans l'incessante sollicitude dont l'entoura cette princesse un appui dont, avant lui, de Buzenval et Jeannin avaient, pour leur propre part, apprécié le prix, en déclarant dans une circonstance mémorable (1), que la noble veuve du fondateur de la république des Provinces-Unies, de Guillaume de Nassau, était demeurée *entièrement française*.

Laissons ici parler Dumaurier lui-même, car les sentiments de gratitude qui débordent dans les lignes suivantes n'honorent pas moins le protégé que la protectrice : « Je suis obligé « en cet endroit, dit-il (2), d'exalter l'extrême et grande obli- « gation que moy et les miens aurons pour jamais à Madame « la princesse douairière d'Orange, digne fille de ce grand « admiral de Chastillon, si pieux, si homme de bien et si « fameux capitaine. On ne pourroit céler, sans trahir la vé- « rité, qu'entre les excellentes et rares vertus dont elle est « ornée, et qui la rendront célèbre et immortelle à la postérité, « elle en a une singulière, d'estre la plus officieuse et bienfai- « sante qui soit sous le soleil : prévenant mesme, par une « magnanimité qui lui est naturelle, les supplications de

(1) Voy. *Négociations* de Jeannin, lettre collective des ambassadeurs à de Villeroy, en date du 7 juin 1607.

(2) Voy. *Mémoires* de Louis Aubery du Maurier, déjà cités, p. 195, 196, 197.

« ceux à qui son assistance est utile; ce qu'après une infinité « d'autres, je puis témoigner par ma propre expérience en « cette occasion; car, lui ayant dit l'ouverture que M. de Vil- « leroy (1) m'avait faite, non-seulement elle m'en témoigna « de la joye, mais me fit cette grâce de me promettre sa fa- « veur, qui seule me pouvoit combler de contentement : car, « inconnu que j'estois en ce pays-là, et dépourvu de plusieurs « choses qui m'eussent esté nécessaires pour m'y faire agréer, « j'avais besoin qu'elle me prist en sa protection, et qu'elle « me daignast recommander : ce qu'elle fit, avec un tel excès « de bons témoignages où il a esté nécessaire, qu'elle a voulu « par cette libéralité suppléer à la multitude de mes défauts, « et, de plus, anéantir et détruire une infinité de calomnies, « que la haine en quelques-uns, et l'envie et la douleur en « quelques autres, excitèrent contre moy de toutes parts, « quand on vit qu'on me destinoit cet employ. — Et parce « que de tous les vices l'ingratitude est le plus détestable, « particulièrement à moy qui l'ay tousjours eue en grande « horreur, je me sens obligé de vouer à ceste bonne et sage « princesse mon très humble service pour le reste de mes « jours : mais aussi de transmettre cette obligation à ma pos- « térité. C'est pourquoy je recommande à mes enfans, par le « soin qu'ils doivent avoir de me plaire, et par la bénédiction « qu'ils espèrent de moy, de faire tous profession d'estre ses « serviteurs affectionnez, et de Monseigneur le prince, son « fils, et de ceux que Dieu donnera par luy successeurs à « l'illustre maison de Nassau, afin que l'obligation que cette « dame a voulu si généreusement et si libéralement avoir « pour moy, ait pareille et mesme plus longue durée que ma « propre vie. »

Nous aimerions à suivre Dumaurier dans les phases ultérieures de sa carrière, et surtout dans la continuité des rap-

(1) De Villeroy avait promis à Dumaurier de transformer, aussi promptement que possible, sa situation de suppléant intérimaire de de Reffuge en celle d'ambassadeur en titre.

ports si intéressants qu'il soutint avec son éminente protectrice; mais nous tenons à ne pas excéder les limites que nous nous sommes assignées ici. Le lecteur voudra bien ne pas perdre de vue que nous nous sommes proposé simplement d'esquisser à grands traits les circonstances qui appelèrent Dumaurier à résider dans les Provinces-Unies, et à entrer, dès son arrivée à La Haye, en correspondance avec Hotman de Villiers. Occupons-nous maintenant de cette correspondance, qui ouvre plus d'une intéressante perspective sur les hommes et les choses de ce temps.

Comte JULES DELABORDE.

(*La suite à un prochain numéro.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

MATHURIN CORDIER

AUX SEIGNEURS DE GENÈVE

1541

(Orig. Autographe. Bibl. de Genève. Portefeuille 1.)

Le nom de Mathurin Cordier est inséparablement uni à celui de Calvin, son plus illustre disciple. En lui dédiant son Commentaire sur la seconde Epître aux Thessaloniciens, le réformateur a proclamé ce qu'il dut à l'homme excellent qui fut moins le maître que l'ami de sa jeunesse. A peine arrivé à Genève, il se souvint de son précepteur du collége de la Marche, et le fit nommer régent au collége de la Rive (1536). Mathurin Cordier partagea la destinée de son élève. Comme lui banni de Genève, en 1538, avec Farel et Courault, il devint principal du collége de Neuchâtel, puis régent à celui de Lausanne. Après la révolution de 1541, de vives instances lui furent adressées pour reprendre la direction du collége de Genève. Mais il ne se crut pas libre de répondre à cet appel, « sans le bon vouloir et consentement » des magistrats de Neuchâtel, qui ne purent consentir à se priver de ses services. Ce ne fut que bien des années après, en 1559, qu'il reparut à Genève où l'enseignement venait d'être organisé sur des bases nouvelles. Il y composa ses *Colloques*, ouvrage trop peu connu, et qui fait le plus grand honneur au savoir comme au caractère de Mathurin Cordier. Le but de l'ouvrage était d'exercer les enfants à parler latin. Cordier leur offre à cet effet une suite de petits dialogues sur des sujets à leur portée, comme autant de modèles de conversation. Mais ce qui distingue cet écrit, c'est, dit M. le professeur Bétant qui y a consacré une intéressante notice, « le but éducatif que l'auteur ne perd jamais de vue. Il n'est pas un de ses *Colloques* dans lequel on ne rencontre quelque pensée morale, quelque précepte de piété, de sagesse, et dans lequel l'auteur ne se montre aussi soigneux de former ses élèves à la vertu qu'à la bonne latinité. »

Peut-être reviendrons-nous un jour sur cet ouvrage, ainsi que sur un

autre écrit de Mathurin Cordier : *Le Miroir de la Jeunesse, pour la former à bonnes mœurs et civilité de la vie,* 1559. Nous n'avons voulu que rendre hommage à une des gloires les plus modestes et les plus pures de la Réforme, à celui qui fut à quelques égards un Rollin protestant. Mathurin Cordier survécut quelques mois à Calvin. Il mourut le 8 septembre 1564, à Genève, à l'âge de 85 ans.

Aux magnifiques seigneurs Messieurs les Syndicques et Conseil de Genève.

Le Seigneur Dieu, père de toute bonté et miséricorde, soit bénit et glorifié des grandes et inestimables grâces qu'il a faictes envers vous, et principalement en ce que dernièrement il luy a pleu de confondre les perverses et dangereuses machinations de Satan, en chassant de vostre cité toutes mutineries et divisions, et vous réduisant à une si belle concorde et alliance fraternelle, que maintenant d'ung noble cœur et affection très chrestienne vous estudiés tous ensemble à pourchasser la gloire de notre Seigneur, en chassant et destruisant à vostre pouvoir tout ce qui peult empescher et destourber le cours de sa saincte parole et l'avancement d'icelle, cherchant au contraire tous les moyens qu'il vous est possible pour restaurer et relever toutes bonnes choses, ainsi que desjà vous avés bien monstré par cy devant en plusieurs cas, et mesmement à la peine et diligence que vous avez employée à ravoir nostre frère Calvin, vostre bon ministre et fidèle serviteur de nostre Seigneur Jésus, tellement que plusieurs qui paravant avoient esté fort troublés et scandalisés à cause de la division de vostre Eglise, sont maintenant grandement consolés et très bien édifiés, voyant la bénédiction que le Seigneur vous a faicte, voire si très évidente que mesme les ennemis de Dieu en sont si estonnés qu'ils ne savent plus où ils en sont; et si vous persévérez à rendre à Dieu son honneur, ainsi que devez poursuyvre envers ledit Calvin, et comme vous avez esté advertis de faire touchant Courault, vous en verrez une merveilleuse édification, et serez de plus en plus consolés et réjouis.

Or donc, mes bons seigneurs et très chers frères, après avoir cogneu et bien entendu la singulière affection que nostre Père céleste vous a donnée, en vous touchant ainsi le cœur par son Saint-Esprit, entre nous qui sommes vos frères en Jésus, pensons jour et nuict

(ainsi que nous sommes tenuz) tous les moyens qu'il nous est possible pour ayder vostre bon vouloir, selon la grâce que Dieu nous faict, et mesmes en pensant à vostre Collége, lequel vous avez si grand désir de relever à l'honneur de Dieu, il m'est venu en mémoire d'ung bon frère et honneste personnage nommé Claude Budin, lequel est à présent à Bordeaux, en Gascongne, demourant au collége de ladite ville, et là il travaille à instruire la jeunesse, en telle sorte que, depuis quatre ou cinq ans qu'il y est, il a faict courir un merveilleux bruit touchant ledict collége.

Or est ainsi que dès le temps qu'il pleut au Seigneur de m'appeller par le moyen de nos bons frères Antoyne Sonier, Farel et Calvin, pour ayder à instruyre les enfants en vostre collége, ledict personnage estoit affecté à s'en venir avec moy, s'il eust eu une telle occasion de venir au pays de l'Evangile, pour s'employer au service et à la gloire de nostre Seigneur, et de faict il lui faisoit grand mal de me veoir ainsi departir, non pas en tant que j'estois appelé à ung tel bien, mais à cause de nostre séparation corporelle, car, de nostre jeune aage, luy et moy avons toujours esté si bons amys et si familiers ensemble, que nous avions, selon nostre pouvreté, et argent et livres et aultres choses en commun.

Quant aux grâces que le Seigneur Dieu a mises en ce bon frère, il seroit long à racompter, mais seulement je vous ay voulu advertir que je ne sache hommes de lettres plus convenable pour ayder à relever vostre dict collége. Vray est que vous trouverez assez de gens de grand savoir et d'une grosse apparence : mais croyez que pour le présent, il est bien difficile d'en trouver ung tel quant à la traditive, ne qui ayt si grand'industrie et diligence pour donner bon ordre à toute vostre escole, et pour y planter et introduyre une telle discipline, qu'il en sera parlé (aydant le Seigneur), non-seulement ès pays de l'Evangile, mais aussi ès aultres contrées comme France et Italie.

Et mesme longtemps y a que le dict frère a composé ung ordre et manière d'enseigner les enfans, lequel il avoit grand désir que fust introduict en vostre cité. Car il espéroit par ce moyen là que vos enfans proufiteroient plus en ung an que le temps passé on ne faisoit en deux ou troys, et par ainsi que les aultres escoles prendroient exemple sur la vostre, laquelle chose seroit grandement à l'honneur de Dieu, et d'une merveilleuse édification à toutes gens

de bon vouloir. Voilà, Messieurs et très bons frères, quant au bien et proufit qui peult venir, si vous avez le personnage ci-dessus dict.

Touchant la manière de le retirer de là où il est, je ne doubte poinct de luy qu'il ne vienne volontiers, s'il luy est possible : mais je crains fort une chose, qu'on lui face empeschement de par la ville, à cause qu'il est fort aymé et en grosse réputation par de là. Mais toutesfois, si vous concluez ensemble de l'envoyer quérir, vous estes assez discretz pour adviser les moyens de le faire venir, et puis en ayant faict votre debvoir, j'espère que le Seigneur Dieu, qui vous a conduict et qui gouverne vos affaires, vous acconduyra aussi son serviteur en bonne prospérité; pourveu que ce soit son bon vouloir de s'en servir en vostre ville. Car le tout gist en sa disposition et providence, par quoy je luy recommande l'affaire au nom de son Fils nostre Seigneur Jésus-Christ.

Au surplus, plaise vous savoir que j'en ay traicté et conféré avec nostre bon frère, celuy qui vous porte en ses entrailles, lequel est bien de cest advis que vous n'espargnez rien pour avoir tel homme et si grandement nécessaire à vostre Eglise. Car, comme il dit, vous ne sauriez faire chose plus saincte, ne de plus grande édification pour le temps à venir, que de commencer par ce moyen, c'est à savoir de procurer que voz enfans soyent bien instruictz en la crainte de nostre Seigneur, et en toutes sciences par lesquelles on peult servir à la gloire d'iceluy, et pour édifier le prochain.

Mes seigneurs et frères bien ayméz, cognoissant vostre bon vouloir et sagesse, je ne vous en escriray plus amplement, tant seulement je vous laisseray à penser ce petit mot : si vous travaillez tant à fortifier vostre ville (laquelle chose est fort bonne et louable), quel bien ferez-vous si vous faictes que les pierres vives soient mises et assemblées en l'édifice de l'Eglise de Jésus?

Il vous plaira, Messieurs, excuser la hardiesse que j'ay prinse de vous escrire si privément, vous suppliant humblement que vous preniez le tout en bonne part, comme de celuy qui est vostre humble serviteur, frère et amy, et qui ne demande rien plus que le bien de vostre Eglise et cité, à la louange de Dieu nostre bon Père, à qui seul soit rendue toute seigneurie, toute puissance et toute gloire éternellement. Amen! Aussi, nous le prions, au nom de son Fils Jésus, qu'il luy plaise vous augmenter tousjours ses grâces et bénédictions, vous conduysant et adressant en toutes choses, selon sa

saincte volonté, affin que de mieulx en mieulx vous puissiez vous employer en toutes bonnes œuvres à luy plaisantes et agréables.

De Neufchastel, le XII[e] jour de mars 1541.

Vostre serviteur, frère et amy,

Maturin Cordier.

LES MARIAGES MIXTES.

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER A M. DE LA VRILLIÈRE.

1637

(Collection Godefroy. — Bibl. de l'Institut.)

Dans l'inventaire des manuscrits Godefroy que la Société de l'Histoire de France a eu l'excellente pensée de publier, M. Ludovic Lalanne donne d'intéressants détails sur l'origine de cette collection importante. Réunie par Théodore Godefroy, mort en 1649, et par son fils Denis, mort en 1681, tous deux historiographes de France, elle a été complétée par leurs descendants Denis et Jean, morts, l'un en 1719, l'autre en 1732. Ces dates font comprendre sans peine que les pièces relatives au protestantisme se trouvent en grand nombre au milieu des documents de toute nature qu'elle renferme et où le XVI[e] et le XVII[e] siècles sont largement représentés. Dès le début de la Réformation, notre histoire devient partie intégrante de l'histoire de la France. La fin du XVI[e] siècle est marquée par les luttes de nos coreligionnaires pour acquérir enfin une place légitime au sein de la patrie commune ; le XVII[e] siècle tout entier est occupé par leurs efforts multipliés, d'abord pour raffermir une position qu'on voudrait leur ravir et bientôt pour s'opposer aux envahissements successifs de leurs adversaires. L'Edit de Nantes est, en effet, à peine accordé que déjà l'on songe à en éluder les clauses, et cinquante ans avant la Révocation, elle était préparée par des empiétements journaliers sur les droits que cet édit consacrait.

Nous comptons publier dans le *Bulletin* plusieurs pièces de la Collection Godefroy. Dans les correspondances administratives, dans les lettres surtout adressées par divers membres du clergé au chancelier ou à son secrétaire, nous trouverons des indications qui permettent de préciser les dates de la suppression de plusieurs lieux de culte, ou de constater les essais réitérés des évêques pour enlever une à une aux protestants les dernières garanties qui leur restaient.

L'écrit que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs ne manque point d'intérêt. Il est de Pierre Fenouillet ou Fenolliet, prédicateur ordinaire de Henri IV, et qui, selon Elie Benoît, dut à Sully sa promotion à l'évêché de Poitiers et ensuite à celui de Montpellier. Ce n'était point pour un évêque un siége facile à occuper que celui de cette grande ville, place de sûreté des réformés. La position, les richesses, l'instruction des protestants leur donnaient une supériorité marquée sur les catholiques. D'un caractère entreprenant et téméraire, Fenouillet ne songea pas à gagner par la conciliation des avantages qu'il était décidé à emporter de haute lutte. Dès 1613, il obtint un édit par lequel le roi confirmait à l'évêque le droit de régler le gouvernement ou la réformation de l'Université, de faire prêter le serment à ceux qu'elle agrégeait à son corps et d'en autoriser les actes. Ce droit, que les protestants assuraient devoir appartenir au corps de ville, attribuait à Fenouillet une surveillance générale sur l'éducation.

Quatre ans plus tard, il devait encore vivement exciter la défiance de la majorité des habitants, par sa double tentative d'introduire à Montpellier les Jacobins réformés, placés en Espagne à la tête de l'Inquisition, et de faire prêcher l'Avent et le Carême par un membre de l'ordre des Jésuites. Ces mesures aigrirent les esprits et produisirent d'abord un résultat directement contraire à celui qu'on attendait. Les habitants ne se contentèrent pas de s'opposer à l'établissement des Jacobins réformés, mais ils expulsèrent encore de la ville les Jacobins de la règle ordinaire. Des plaintes portées alors au roi par l'évêque de Mâcon, au nom de l'assemblée du clergé, firent rendre l'arrêt du conseil qui autorisait à Montpellier la prédication des Jésuites. C'est ainsi que des griefs nouveaux vinrent s'ajouter à ceux de l'inexécution des promesses et provoquèrent dans plusieurs villes du Midi les soulèvements précurseurs de la dernière guerre de religion.

Quelque temps avant le siége de Montpellier, en 1621, l'évêque dut quitter la ville. Il se rendit à Béziers auprès du roi, et, dans une harangue dont l'éloquence passionnée rappelait les plus tristes souvenirs des jours de la persécution, il demanda à Louis XIII de venger la religion en détruisant l'hérésie.

A la publication de l'édit de paix, Fenouillet reprit possession de son diocèse, toujours entouré de ces protestants que, dans son discours, il n'avait pas craint de nommer des *âmes damnées*. Aussi, pour empêcher leur influence de s'étendre sur son troupeau, il mit le comble à ses précédents abus d'autorité en appliquant aux mariages mixtes les décisions du concile de Trente. C'est à cette grave infraction aux stipulations de l'édit protecteur que se rapporte la lettre que nous reproduisons ici. On

y verra qu'un an avant la naissance de Louis XIV, Fenouillet devançait l'arrêt prohibitif de 1680 et les rigueurs de la Révocation (1).

Selon l'esprit de l'Edit de Nantes, rien n'empêchait les mariage mixtes, mais sans en tenir compte, l'évêque, c'est lui-même qui nous l'apprend, exigeait l'abjuration du conjoint protestant avant de permettre la publication des bans, ce qui revenait à interdire toute union entre personnes de croyances différentes. Du moment où les époux veulent se passer de cette formalité, il déclare le mariage nul et leur ordonne de se séparer sous peine des censures ecclésiastiques. Pour justifier cette ligne de conduite, il s'appuie sur l'ordonnance du concile de Trente, bien qu'il avoue que ledit concile n'est pas reçu dans le royaume, et à l'objection qu'on lui oppose que cette ordonnance n'a pas été publiée dans les formes voulues pour lui donner force de loi en France, il répond en invoquant l'esprit des ordonnances royales, la notoriété publique, les défenses faites par lui dans son diocèse, les procédures de divers parlements. Cette dernière raison est intéressante en ce qu'elle prouverait, dès cette époque, des confirmations juridiques d'une intolérance que la loi n'avait pas encore sanctionnée. D'ailleurs il fallait que l'évêque se sentît soutenu pour oser établir ouvertement dans son Eglise une règle nouvelle, inflexible, entièrement contraire aux édits de pacification et aux assurances réitérées du monarque de ne pas introduire les articles du concile de Trente (voir l'édit de Blois).

Fenouillet fait ressortir le danger des conversions simulées des protestants qui retournaient au prêche après avoir reçu la bénédiction catholique. Ce scandale, fruit de sa propre intolérance, s'aggrava à tel point que l'année suivante les intendants du Languedoc, Miron et Dupré, rendirent à Montpellier une ordonnance contre les profanateurs des sacrements en matière de mariages; ordonnance qu'Elie Benoît dit avoir été la source et le modèle de toutes celles rendues depuis contre les *relaps.*

Nous ne possédons aucun renseignement qui nous permette de constater si l'allusion aux apothicaires se rapporte à quelque règlement avant-coureur des arrêts d'exclusion et dont le premier date de 1655.

Nous reproduisons la lettre en son entier.

F. Schickler.

(1) L'édit portant défense aux catholiques de contracter mariage avec ceux de la R. P. R. ne fut enregistré au Parlement que le 2 décembre 1680. Si la loi eût été strictement observée, nul évêque n'aurait eu jusque-là le droit d'innover en pareille matière.

A Monsieur de la Vrélière.

Montpellier, 8 juin 1637.

Monsieur,

Votre lettre du xxviii du mois dernier, que j'ai reçue le vi du présent, a grandement soulagé mon esprit, me faisant savoir que vous avez reçu en bonne part le mémoire que je vous avais envoyé auparavant, et qu'ensuite vous aviez pris la peine de parler et conférer avec M. le chancelier sur les sujets qui y étaient contenus. Pour celui des apothicaires, je ne saurais vous remercier assez dignement de lui avoir fait considérer l'intérêt des catholiques qui est certes ici très grand, ainsi que l'expérience nous le fait mieux connaître tous les jours, vous suppliant très humblement de nous y continuer votre assistance et protection.

Pour le fait des mariages, je suis très aise que vous ayez approuvé ce que je pratique religieusement sans jamais m'en dispenser, lorsque des personnes de différente religion et créance se présentent aux curés de notre diocèse pour épouser, à savoir, d'exiger que celle qui fait profession de la religion prétendue réformée abjure auparavant son hérésie afin d'être capable et en état de recevoir le sacrement. Pour celui de M. Mariotte, conseiller en la cour des comptes de cette ville, avec une damoiselle huguenote, sans la proclamation du ban et sans la présence du curé ou du prêtre ayant charge légitime, je me serais arrêté sans plus agir et même sans plus vous écrire de cette matière, craignant de vous importuner, si vous m'aviez prescrit et ordonné quelque chose là-dessus absolument, et si, après m'avoir fait savoir le sentiment de M. le chancelier, vous ne m'aviez encore demandé le mien par votre lettre. C'est pourquoi, pour obéir, je vous dirai, Monsieur, qu'après l'avoir relue et bien considérée, je dois croire que je ne vous ai pas expliqué et représenté assez soigneusement et clairement, par ma précédente, les circonstances principales de cette action. Car, dans la vôtre, vous supposez qu'on n'a pas encore suffisamment publié l'article du concile de Trente, conforme en cela aux ordonnances contre tels mariages, ce qui serait néanmoins nécessaire, avant que venir au dernier remède, de déclarer lesdits mariages clandestins, et ajoutez qu'après ladite publication je pourrais me servir des voies que je

vous ai proposées et des autres de l'Eglise, puisqu'on ne pourrait plus alléguer pour excuse d'avoir ignoré les défenses faites sur la validité ou invalidité de tels mariages.

Or il est très vrai que nulle ordonnance n'oblige personne à y consentir qu'après avoir été suffisamment publiée et notifiée à celui qu'elle regarde, et notamment lorsque telle ordonnance établit quelque chose de nouveau contraire à l'usage ancien, comme il est arrivé par le décret du concile de Trente pour le regard des mariages clandestins, lequel depuis a été suivi par les ordonnances de nos rois, selon les pouvoirs qu'ils ont en telles matières. Aussi je n'aurais pas relevé la nullité de celui que M. Mariotte a voulu contracter et qui a porté maintenant un scandale très grand dans mon Eglise que je n'ai pu dissimuler, si les publications suffisantes n'avaient précédé, sans lesquelles ledit mariage pourrait être valable et contre lequel nos plaintes ne seraient pas raisonnables. Mais ce que je vous déduirai brièvement fera bien connaître qu'on ne saurait s'excuser sur le défaut desdites publications en mon diocèse, et que nul prétexte d'ignorance ne peut faire que le mariage de M. Mariotte ne soit nul et partant que sa conversation avec cette damoiselle huguenotte, en qualité de son mari, ne soit souillée de sacrilége avec un scandale public. Car les défenses que j'ai renouvelées en notre synode, suivant ce que je vous avais écrit, regardent précisément les mariages qui se présentent entre les personnes de diverses créances au fait de la religion, afin d'y rapporter les précautions nécessaires à cause des tromperies et sacriléges qui ont été commis par la feinte conversion de quelques-uns à la foi catholique, lesquels, après avoir épousé devant des prêtres, sont retournés au presche sans avoir prétendu de faire publier de nouveau, comme nécessaire, l'article des mariages clandestins pour les déclarer nuls. Que si nous en avons parlé à nos prêtres, ça été par manière de doctrine et pour leur en rafraîchir la mémoire, comme nous l'avons fait plusieurs fois en diverses occasions.

Voici maintenant les preuves qui font foi que la suffisante publication contre les mariages clandestins a été déjà faite pour les rendre nuls. 1° Je n'ignore pas, ce que vous savez très bien, les formalités que le concile de Trente veut être observées en cette publication durant quelques semaines consécutives en chaque paroisse. Mais d'autant qu'en France ce concile n'étant pas reconnu, on a voulu

avoir égard aux ordonnances que les rois ont faites sur cet article conforme au décret du concile pour ne perdre le fruit d'un établissement si saint et si salutaire, on peut soutenir que les mariages clandestins sont nuls en France après la publication des seules ordonnances des rois en la forme ordinaire en laquelle on les publia dedans le royaume; et, de fait, les parlements déclarent maintenant partout nuls les mariages contractés avec le défaut des proclamations des bans et de la présence du curé. Voire même que nous savons que celui de Paris n'a pas eu égard quelquefois aux dispenses que les évêques de son ressort avaient données de la proclamation des bans, selon le pouvoir à eux attribué par le dit concile, et a permis aux personnes déjà liées de se séparer et se remarier avec d'autres; mais sans m'arrêter à cet exemple, vous savez les raisons de ceux qui soutiennent le pouvoir des rois et princes souverains dans leurs états sur les contrats civils des mariages, qui est en cette matière de très grande considération.

2° Combien qu'il ne m'apparaisse point par écrit dedans aucuns registres des Eglises de nos diocèses, lesquels ont été perdus durant le cours des guerres et des ravages de l'hérésie, que la publication de cet article ait été faite avec toutes les circonstances requises par le concile; néanmoins, j'ai occasion de croire qu'elle n'a pas été oubliée, puisque nul ne l'ignore et que tous les tribunaux ecclésiastiques et séculiers jugent à présent en ces matières avec cette supposition.

3° Le concile provincial de Narbonne, qui est notre métropole, tenu il y a environ vingt-cinq ans, a été suffisamment publié dedans mon diocèse par lequel nous avons reconnu le concile de Trente avec des expressions du fait des mariages.

4° L'accident du mariage clandestin étant arrivé deux ou trois fois dedans mon diocèse entre des personnes de diverses créances, mes plaintes ont été portées publiquement à Paris et Toulouse et par tout mon diocèse. J'ai pour cela poursuivi un des curés de cette ville, fugitif il y a plus de seize ans, pour avoir épousé, sans la proclamation des bans et sans dispense, deux personnes de cette sorte, et cela au su de tout le monde, et je puis assurer que ce fait, depuis longtemps, a toutes les marques d'une notoriété parfaite.

5° C'est que le sieur Mariotte ne l'a pas ignoré, puisque, quatre ou cinq jours auparavant qu'épouser, il est venu me demander la

licence de ce faire avec la dispense des bans, ce que lui ayant refusé de faire avec la douceur possible et déduit les raisons de mon refus, il n'a pas laissé de passer outre; ce qui, étant venu à la connaissance de tous, a excité une plainte générale entre les catholiques. Qui a été la cause que j'en ai conféré solennellement avec les principaux de ceux des ordres religieux de cette ville et autres personnes savantes et zélées avec prudence à l'honneur de l'Eglise, lesquelles ont jugé être du devoir de ma charge de ne point souffrir un tel scandale; et, de fait, ledit sieur Mariotte reconnaît assez que son mariage est nul puisqu'il m'a prié et fait prier de trouver bon qu'il épouse de rechef cette damoiselle, et que je commande à quelque prêtre d'y assister, nonobstant l'hérésie de celle qu'il veut pour sa femme.

Voilà, Monsieur, l'état au vrai de cette affaire, duquel je ne vous avais pas donné assez de connaissance. Que si, après ces raisons, il m'est ordonné de m'arrêter, j'obéirai sans plus répliquer; mais, si je n'ai pas de vos nouvelles, je continuerai les admonitions canoniques audit sieur Mariotte de n'habiter point avec cette damoiselle, après lesquelles j'userai des censures ecclésiastiques, s'il ne m'est défendu dans peu de temps.

Pardonnez, s'il vous plaît, à la longueur de cette lettre. L'obéissance que je rends en vous écrivant mes sentiments la rend un peu excusable, demeurant toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très obligé et très affectionné serviteur,

Pierre E. de Montpellier.

L'ÉGLISE FRANÇAISE DE BALE

ET LES GALÉRIENS PROTESTANTS DE MARSEILLE

1712-1713

Les archives de Bâle, auxquelles le *Bulletin* a déjà fait de précieux emprunts (t, I, p. 374; IV, 376), conservent de nombreuses lettres relatives aux réfugiés, aux forçats de la Révocation et aux démarches des cantons évangéliques de la Suisse, pour obtenir la rentrée des premiers, la délivrance des seconds, lors des négociations qui amenèrent la paix

d'Utrecht. Le moment semblait favorable pour obtenir des concessions du monarque humilié, par les revers de la guerre de la succession d'Espagne, et réduit à solliciter la paix des puissances auxquelles il avait si longtemps dicté la loi. Au premier bruit de l'ouverture des négociations, le Consistoire de l'Eglise Française de Berne écrivait à celui de Bâle :

« 30 janvier 1712.

« Messieurs et très honorés frères, comme on va traiter incessamment de la paix générale à Utrecht, nous avons trouvé qu'il étoit nécessaire d'escrire sans perte de temps, au nom de tous les François réfugiés de Londres, de Berlin, de Hannover, de La Haye, de Cassel, de Stutgardt, pour les prier d'agir tant pour eux que pour nous auprès de ces puissances, les solliciter vivement de nous honorer de leur haute protection, et nous faire accorder par préliminaire dans le traité de paix prochaine, le rétablissement de nos Eglises de France, et la délivrance de nos frères depuis si longtemps sur les galères, dans les prisons, aux couvents et ailleurs pour nostre sainte religion. Nous serions exposés à des reproches fâcheux, si nous demeurions les bras croisés dans une affaire si importante, et dans une conjoncture qui va décider du sort de tant de nations. C'est ce qui nous fait espérer que vous approuverez nostre conduite à cet égard, et que ce mouvement de zèle pour nos communs intérêts ne vous sera pas importun, etc... »

De leur côté, les membres du Consistoire de Bâle, écrivaient, le 6 février 1712, à ceux de Berne : « Nos souverains seigneurs, les magistrats de notre ville et canton, conjointement avec les seigneurs des autres cantons évangéliques, ont écrit pour le même sujet dans les lieux qu'ils ont estimés être convenables. Dieu veuille que le tout réussisse à sa gloire, au bien de l'Eglise et à la consolation des affligés !... »

Les démarches des cantons suisses, appuyées par les plénipotentiaires de la reine Anne, ne furent point inutiles puisqu'elles aboutirent à la libération de cent trente-six galériens protestants, parmi lesquels se trouvait Jean Marteilhe. Treize d'entre eux se dirigèrent vers Bâle, et y reçurent une chrétienne hospitalité. A plusieurs reprises déjà, notamment en 1710 et 1712, l'Eglise Française de cette ville s'était imposé les plus généreux sacrifices pour adoucir la triste situation des galériens protestants de Marseille. Les pièces suivantes méritent d'être reproduites comme un témoignage de la pieuse libéralité des Eglises du Refuge.

La compagnie du Consistoire ayant résolu de faire faire une collecte dans notre Eglise française le jour de Pasques prochain, et en faveur de nos pauvres frères souffrants pour la foy, sur les

gallères de France, M. Osterwald et M. Rocques, nos pasteurs, en ont fait en chaire la publication; M. Osterwald le matin, M. Rocques le soir, le dimanche 20 mars, exhortant chacun de s'élargir et d'y contribuer charitablement.

Lettre de M. le professeur Calendrin a M. Osterwald, pasteur.

A Genève, le 5 avril 1712.

Monsieur et très-honoré frère,

Je ne sçaurais assez bénir Dieu des soins charitables que vous continüez de prendre de nos fidèles confesseurs et des secours que vous leur procurez par la libérale bénéficence des pieuses personnes qui composent votre Eglise française et qui ont bien voulu contribuer pour leur soulagement la somme de cinq à six cents livres. La condition de ces fidèles témoins de la vérité est toujours extrêmement triste, selon le monde, par rapport à la dureté de leur esclavage, et à toutes les fâcheuses incommodités qui l'accompagnent.

A la vérité, ils ne sont pas extraordinairement mal traités présentement, du moins autant qu'il m'a paru, par leurs dernières lettres que j'ay reçües il y a environ 15 jours. Ils ont même sujet de se louer de la douceur de M. Darnoux leur nouvel intendant. Il y a environ 2 ou 3 mois que M. Serres l'aîné a esté tiré du triste séjour du chasteau d'If, et qu'il a l'agrément de se trouver réuni avec ses deux autres frères, et quelques autres des plus distingués dans l'hopital des forçats, où ils sont traités assez humainement.

Cependant, comme ils sont bien encore passé 300 dans cet estat de souffrance, les secours qu'on a la bonté de leur fournir leur sont toujours très nécessaires, et servent toujours beaucoup à leur soulagement et à leur consolation. Ainsy, Messieurs, ils pourront aussy se prévalloir de celuy que vos Messieurs ont la charité de leur destiner. Mais comme la bonne Providence a fait tomber entre mes mains une somme assez considérable que je leur ay fait tenir depuis peu, vous pourrez vous contenter de m'envoyer présentement une portion de votre collecte, comme environ cent écus; et si dans quelque tems Messieurs les Allemands ont la bonté de faire aussy pour ce sujet quelque charitable contribution, on pourrait envoyer le tout en même tems.

Si les alliés protestants peuvent obtenir ce qu'ils ont demandé en

faveur de ces fidèles captifs, on pourra espérer de voir finir et leurs souffrances et leurs besoins; mais comme la paix pourra encore tarder quelque tems par les divers obstacles qui se pourront rencontrer dans la suite des négociations, ils auront encore besoin de s'armer de patience, et d'être soutenus par les bénéficences des gens de bien (1). Dieu veuille que l'Eglise opprimée depuis longtemps, et le grand nombre de fidèles qui souffrent dans les gallères et dans les prisons, en divers endroits du royaume, trouvent enfin dans une bonne paix, et le rétablissement et la délivrance après laquelle ils soupirent! Je le prie aussy de continuer sa bénédiction sur votre saint ministère, et de vous accorder tout ce qui peut contribuer à votre parfaite satisfaction, vous asseurant que je suis toujours très véritablement, Monsieur mon très honoré frère,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

B. CALANDRINI.

Le dimanche 10e avril 1712, M. Osterwald, notre pasteur, a communiqué la lettre cy dessus à Messieurs du Consistoire. Lecture en a été faite, et résolution prise de remettre à M. Calendrin, professeur en théologie à Genève, une lettre de change de cent reichsdallers pour faire tenir aux pauvres confesseurs souffrans pour la foy sur les gallères de France, de la collecte qui a esté faite en leur faveur en notre Eglise françoise, et que dans quelque tems en suite on leur ferait tenir le reste.

RÉCÉPISSÉ DES FRÈRES CAPTIFS SUR LES GALÈRES DE FRANCE.

Nous soussignés, faisans pour tous nos frères captifs sur les gallères et prisons de l'hospital pour la profession de la religion réformée, confessons avoir reçu, par les soins ordinaires de notre très honoré bienfaiteur, M. le professeur Calandrin, la somme de trois cents trente livres tournois courant à Genève, procédant de la charité de MM. nos très honorés bienfaiteurs de l'Eglise françoise de Basle, par M. Osterwald fils, l'un des pasteurs de ladite Eglise, pour estre employée au soulagement de nos susdits frères, ce que

(1) On voit par une lettre du consistoire de Zurich à celui de Bâle (9 juillet 1712), que sur une invitation des cantons évangéliques réunis à Baden, en Suisse, une enquête avait été préparée par les réfugiés et que les cantons se disposaient à l'appuyer « d'une recommandation des plus fortes auprès de toutes les puissances protestantes » représentées au congrès d'Utrecht.

nous promettons de faire avec fidélité et suivant leurs pieuses intentions. Nous rendons grâces très humbles aux bonnes âmes de cette Eglise qui ont contribué à cette bénéficence, qu'elles ont adjouté à leur précédente avec tant de charité, et à M. Osterwald de la part qu'il y a prise et des témoignages qu'il luy a pleu donner, par l'illustre M. le professeur Calandrin, de la tendre compassion et de la continuation de ses vœux et de ceux de son troupeau pour notre société souffrante. Nous les supplions bien humblement d'estre persuadés en général, et M. Osterwald en particulier, que nous sommes très sensibles à ces preuves réelles et réitérées de leur charité; que nous n'oublierons jamais les offices de charité et des bienfaits de cette importance dans notre adversité, que nos cœurs en seront toujours pénétrés de toute la reconnaissance dont nous sommes capables, et qu'enfin nous ne cesserons de prier ardemment le Tout-Puissant d'estre leur magnifique rémunérateur en cette vie et en celle qui est advenir, par les biens de la grâce les plus précieux et par les biens impérissables de la gloire céleste qu'il réserve aux œuvres de miséricorde de cette sorte, puisqu'ils visitent les affligés, revestent les nuds et donnent à manger à ceux qui, sans eux et autres bienfaiteurs que Dieu leur a suscités, seroyent réduits aux dernières misères de la vie humaine, et nous procurent dans ce lamentable estat les moyens de subsister un peu plus commodément sous le poids de nos chaînes et autres afflictions. Bénit soit Dieu qui leur a mis au cœur ces sentiments de compassion pour nous, de ce qu'il leur donne le moyen de nous soulager, de récréer nos entrailles par les choses nécessaires à la vie, et de ce que, par là, ils nous mettent en estat d'offrir nos actions de louange à Dieu qui, loin de nous abandonner dans l'estat affreux où nous sommes, nous y continüe son soin paternel d'une manière toute miséricordieuse, ce qui joint au secours de sa grâce, qu'il nous a accordé en nous faisant persévérer dans notre sainte religion, à travers tant d'assauts, de tourments et de persécutions qui nous ont esté faites jusqu'icy, ne contribue pas peu à notre consolation, car il nous est doux à travers tant d'amertumes de penser et de ressentir que Dieu a soin de nous; et, puisqu'il nous protége d'une manière si visible dans cette rude adversité, il agit avec nous en père, afin de nous rendre participants de sa sainteté et de la félicité qu'il réserve à ceux qui luy sont fidèles jusqu'à la mort, et qui auront vaincu.

Nous conjurons MM. nos bienfaiteurs de prier pour nous ce bon Dieu pour qu'il nous continue sans cesse son divin secours, de ne pas nous abandonner à nos forces, incapables d'aucun bien, de ne pas nous livrer à la malice de nos ennemis, de luy demander notre délivrance ou de nous donner la foy et la patience des saints, afin que notre vie et notre fin soient semblables à la leur. Nous sommes, avec tout le respect et la vénération que nous leur devons, leurs très humbles et très obéissans serviteurs, et de M. Osterwald en particulier, dont nous honorons la piété et la vertu pratique. A Marseille, ce 24me aoust 1712.

DESMONTS, CAZALÉ, DELISSART.

Le jeudy 17 aoust 1713 se sont présentés MM. Antoine Chabert et François Courteserne, deux de nos frères qui ont esté retenus sur les gallères pour cause de notre sainte religion et depuis relâchés avec plusieurs de nos frères pour le même sujet. Ils nous ont représenté qu'ils sont treize, dont deux sont restés à Genève malades; qu'ils ont été départis pour le canton de Basle, pour y estre entretenus; que nos souverains seigneurs avoyent trouvé bon de les faire rester à Broug pour les y entretenir; mais, n'ayant audit Broug aucun exercice de notre religion en françois, ils ont requis le Consistoire de leur conseiller et les assister pour faire en sorte qu'ils puissent estre en un lieu où il y ait une Eglise françoise. La compagnie a jugé leur demande très juste. M. Rocque s'est offert généreusement de les accompagner auprès de M. l'Antistes, ce qu'il a effectué, les ayant même menés chez Messieurs les chefs, en recommandant leur juste demande; ils ont esté escoutés favorablement. Le samedy 19 aoust 1713, nos souverains seigneurs ont ordonné qu'on feroit venir icy les onze galériens qui sont à Broug : le fils de M. Rippel, secrétaire de la ville, qui est à la chancellerie, a esté député pour les aller quérir. Il est party pour ce sujet le lendemain 20 aoust et arrivé icy avec eux le 21. Ils ont esté logés au *Lyon rouge*, en la petite ville, en attendant qu'on les puisse placer ailleurs.

Le mercredy 23 aoust 1713, le Consistoire a présenté à nos seigneurs un mémoire au sujet de l'entretien de nos frères délivrés des galères.

Le vendredy 25 aoust 1713, messeigneurs de l'œconomie ayant

esté assemblés ledit jour au matin, à la maison de ville, ils ont fait venir auprès d'eux le sieur Jean-Jacques Bourcart, un des messieurs les anciens, auquel ils ont ordonné de faire relation de l'estat des galériens arrivés en cette ville depuis quelques jours, de quelle manière on les pourrait loger et [faire] subsister. Le Sr Bourcart leur a dit qu'ils estoyent au nombre de treize personnes, sçavoir onze arrivés icy le 21 de ce mois, logés à l'hostellerie du *Lyon rouge*, en la petite ville, par l'ordre du magistrat, et que deux sont restés malades à Genève. Quant au logement, on trouvera aisément à les placer chez des réfugiés icy, dont une partie sont de leur pays et qui parlent leur langue, en sorte qu'ils seront mieux que chez des Allemands; qu'à l'égard de la pension, qu'il croit qu'en leur accordant trois livres bâloises par semaine pour logement, nourriture, habillement, blanchissage, bois et chandelles, que ce ne seroit pas trop; que parmy eux il y en a deux dont l'un est fils d'un advocat et l'autre d'un marchand, auxquels on pourroit ordonner quelque petite chose de plus, si nos seigneurs le trouveroyent bon; les autres estoyent des gens de campagne, la plupart âgés, qui apparemment n'ont pas esté des mieux instruits dans la religion, et néantmoins, par une grâce de Dieu particulière, ils ont persisté en la foy et persévéré jusqu'à leur délivrance, en quoy Dieu a fait paroître sa force en leur faiblesse; ainsy estime qu'ils sont dignes de la charité et qu'il ne faut pas doubter que Dieu n'en sera pas le rémunérateur.

En suitte, M. le bourguemaitre régnant a dit à ces messieurs : « Vous avez ouy le récit du sieur Bourcart sur le sujet de ces pauvres gens, » et a demandé à chacun son sentiment; lesquels ont été partagés. Une partie a esté pour trois livres, et l'autre pour deux florins par semaine. Il est aussy venu sur le tapis, s'il ne seroit pas à propos de faire faire une collecte sur ce sujet le jour du jeûne prochain, au sermon du soir, et de quelle manière on la lèverait; si on la lèverait aux portes des Eglises par les valets de ville, comme cela se pratique aux grandes festes.

Le sieur Bourcart a pris la liberté de dire à ces Messieurs que les collectes de l'Eglise françoise se faisoyent aux portes de ladite Eglise par Messieurs les anciens qui s'en faisoyent un honneur. Qu'en France il y avoit à Charenton des gentilshommes qui tenoyent les boëtes des aumônes. Il a esté arrêté qu'on fera le rapport du tout au conseil le lendemain.

Le samedy 26 aoust 1713, il a esté arresté au Conseil que nos frères qui ont esté délivrés des gallères de France seroyent logés, selon l'induction du sieur Bourcart; que nos seigneurs leur feroyent payer pour logement, nourriture, habillement, etc..., deux florins par semaine, et 3 livres aux deux qui sont distingués.

Noms des galleriens qui sont icy à la charge de nos souverains seigneurs.

Antoine Chabert.
François Courtecerne.
Pierre Angerand.
Joseph Courbière.
Isaac Apostoly.
Alexandre Brunet.
Pierre Bologne.
Pierre Servière.
Simon Pinaud.
Jean Déaudet.

La collecte qui a esté faite le 28 septembre, jour de jeûne en l'Eglise françoise, se monte à quatre cent trente livres quinze sols et sept deniers bâlois argent courrant, dont on a envoyé une spécification à la chancellerie, et marqué qu'on en enverroyerait cent rixdallers en espèce aux galleriens qui sont en la souffrance en France, et le reste sera conservé pour les besoins de ceux qui sont icy, suivant la permission du magistrat à nous accordée verbalement (1).

(1) Ces pièces, ainsi que plusieurs autres relatives au même sujet, ont été communiquées à la rédaction de l'ancien *Bulletin* par l'auteur d'un ouvrage intéressant : *le Rio Parana,* Madame Lina Beck, à laquelle nous offrons ici l'expression de nos remercîments.

MÉLANGES

NOTE SUR LE COINTE DE MARCILLAC

ET SA FAMILLE

(ADDITIONS ET RECTIFICATIONS)

Regarde en haut.
(*Devise des* Le Cointe.)

Une Société comme celle de l'Histoire du Protestantisme français est, et doit être, pour tous ceux qu'intéresse la restauration de nos chroniques nationales, une véritable association de secours mutuels. En voici un exemple assez frappant :

Il y a déjà quelques années, un des savants qui s'occupent des annales de notre Eglise avec la plus patiente et la plus exacte érudition, M. Drion, de Sélestat, écrivait à Paris pour se procurer des renseignements sur Le Cointe, agent des Eglises réformées au XVIIIe siècle, signalé par M. Ch. Coquerel, comme ayant mis en rapport un prince de sang et un pasteur proscrit, Conti et Rabaut. La question fut insérée itérativement au *Bulletin* (t. XII, p. 128, 264) et publiée dans un journal spécial, fort utile en pareil cas, l'*Intermédiaire* (t. I, p. 278).

En fouillant la bibliothèque de famille des Le Cointe, de Nîmes, le soussigné trouva le mot de l'énigme dans un *Commentaire sur la Retraite des dix mille*, de Xénophon, dédié au prince de Conti, par Le Cointe de Marcillac, capitaine de cavalerie au régiment de ce prince. Les renseignements que fournit la dédicace et les notes du Commentaire furent rapprochés de ceux que renfermaient les manuscrits des Rabaut et complétés par des souvenirs de famille ; le tout fut publié ici même en octobre 1865 (*Bulletin*, p. 350).

Aussitôt arrivèrent de deux côtés des renseignements nouveaux. Madame Goffart, née Torras, à Paris, et M. le pasteur Ernest Oberkampf, à Lyon, voulurent bien, chacun de son côté, écrire à la rédaction du *Bulletin* ce qu'ils savaient des Le Cointe, dont tous deux

descendent par leurs mères dans deux branches différentes. De plus, l'*Intermédiaire* du 25 février 1866 publia en réponse à la question posée quelques informations sur le nom et les armes des Le Cointe. Ainsi fut dissipé le mystère qui avait plané longtemps sur l'influence singulière par laquelle furent un instant rapprochés un des princes de la cour de France avec un pasteur condamné à mort pour ses fonctions mêmes.

L'exemple est instructif. Nul doute qu'il n'existe, dans maintes maisons protestantes, des souvenirs personnels, des généalogies, des *livres de raison*, des Bibles de famille, qui peuvent fournir des renseignements précieux et qui risquent de se perdre. C'est à la génération actuelle de sauver ces reliques sacrées de nos pères, et il appartient à notre Société de les recueillir et de les coordonner. Telle indication incomplète, fautive même, fournie par l'un, peut être rectifiée et expliquée par un autre; et ainsi, peu à peu l'édifice de nos annales, enfoui sous tant de ruines, et quelquefois sous tant de calomnies, s'élèvera sur des bases solides et formera un ensemble lié dans toutes ses parties. Nous ne demandons pas seulement à chacun d'y apporter sa pierre; n'eût-on à donner que ces indications sommaires, mais précises de dates, de lieux, de noms propres, qui sont le ciment de l'histoire, on rendrait ainsi des services plus considérables peut-être qu'on ne le penserait soi-même.

Tout cela a été dit mille fois; redisons-le encore et prêchons d'exemple en complétant les unes par les autres nos nouvelles informations et notre note sur les Le Cointe fort insuffisante encore, quoiqu'elle soit déjà beaucoup plus précise et détaillée que l'article consacré à cette famille par MM. Haag dans la *France protestante*.

Voici d'abord la note de M. E. O. (Ernest Oberkampf), publiée par l'*Intermédiaire* sur le nom et les armoiries des Le Cointe : « Le nom s'est écrit *Le Coynte, Le Cointhe* et *Le Cointe;* il dérive du vieux mot français *cointise*, parure, qu'on trouve dans les dictionnaires et dans les nobiliaires. Les armoiries que j'ai consultées pour déterminer la communauté d'origine des diverses branches ou familles de ce nom, se sont trouvées différentes. Ils ont porté : de gueules à deux chevrons brisés d'argent, au chef de même, et, par concession de 1658, d'azur à une fleur de lys d'or (1). La branche

(1) Ces dernières armoiries sont celles avec lesquelles l'agent des Eglises a cacheté ses lettres à Paul Rabaut.

de Paris, portait : bandé de gueules et d'argent, à une fasce d'azur chargée de trois tours d'or. Ceux de Genève : d'azur, trois étoiles d'argent, ou d'or, mal ordonnées. Ces armes paraissent avoir été prises comme symbole de croyance, et, à la révocation de l'Edit de Nantes, les étoiles pourraient bien avoir remplacé dans le champ d'azur la fleur de lys qui rappelait le persécuteur; la devise : *Regarde en haut,* semble confirmer cette supposition (1). Consultez La Chesnaye des Bois, t. V, p. 23 et Galiffe, *Notice généalogique sur les familles genevoises,* t. III. »

Reconnaissons d'abord notre erreur quant à la province d'où les Le Cointe sont sortis. Quoiqu'une branche se soit fixée à Nîmes, et d'autres à Genève, en Angleterre, en Prusse, émigrations dont la religion paraît avoir été le motif plus d'une fois, les Le Cointe sont originaires de Normandie. Le premier, dont il est fait mention, Robinet Le Cointe, seigneur d'Aubeville, vivait en 1262; Robert Le Cointe son petit-fils, en 1367. Jean Le Cointe fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt. Nous omettons plusieurs noms et alliances jusqu'à Guillaume Le Cointe, qui épousa Jeanne du Tot de Hérouville; leur fille Ursine Le Cointe, épousa le pasteur Julien Davy du Perron et fut mère d'un des ennemis les plus actifs et les mieux récompensés qu'ait jamais eus la foi réformée. Jacques Davy du Perron, qui s'étant fait catholique devint évêque d'Evreux, grand-aumônier de France, cardinal, et reçut à Rome avec son collègue d'Ossat, les fameux coups de gaule, symbole de pénitence, qui regagnèrent le titre de *Fils aîné de l'Eglise* et de roi Très-Chrétien à Henri IV. Si Paris valait une messe, le chapeau de cardinal valait bien ces célèbres *gaulées* dont l'Europe a tant ri.

En 1520, François II Le Cointe, commandait à Montreux, en Picardie. Un de ses frères Claude Le Cointe, conseiller en l'élection royale de Paris, nommé en 1601 ou 1602, par brevet de Henri IV, député pour recevoir les ambassadeurs suisses à Paris, est considéré comme le chef de la branche des Le Cointe, de Paris. C'est à cette branche que se rattachent, sans doute, soit Esther Le Cointe, mariée en 1641 dans le temple de Charenton, à Gédéon de Serres, sieur de

(1) Nous ne savons si l'hypothèse de M. E. O. est fondée; mais nous rappellerons que selon M. le baron F. de Portal, dans l'ouvrage curieux qu'il a écrit sur l'histoire de sa propre famille (*Les descendants des Albigeois et des Huguenots*), les protestants persécutés placèrent souvent des étoiles dans leurs anciennes armoiries et cet usage leur serait venu des Vaudois.

Saint-Montaut, soit noble homme maître René Le Cointe, avocat au Parlement, domicilié rue de Seine, et membre du consistoire de Paris en 1604 (voy. *Bulletin*, t. XII, p. 38). Cette branche s'éteignit en 1752 en la personne de Louis Le Cointe, conseiller du roi, auditeur à la chambre des comptes. François III Le Cointe, écuyer de Louis XIII, avait deux frères qui restèrent en Normandie et y formèrent deux branches : Jean, père de Charles, celle des seigneurs de Barentin, et Nicolas-Antonin, celle des seigneurs d'Aubeville.

Michel, fils de François III Le Cointe, est le membre le plus important de la famille et celui auquel paraissent remonter toutes les branches actuellement existantes. Il servit sous les maréchaux d'Effiat, en 1632; de Créquy, en 1636; de Grammont, en 1640, fut commissaire des guerres, capitaine de la ville de Paris en 1648 et ce fut lui qui obtint l'honneur assez stérile de porter dans ses armes une fleur de lys d'or. Il épousa Marie Autin et eut quatre fils.

L'aîné, Nicolas-Antoine, sieur de Presles, s'établit en Languedoc, y devint co-seigneur de Bouillargues et s'y allia, en épousant Catherine Gignoux, à une famille fort nombreuse dont descend, par sa grand'mère, le président honoraire de la Société d'Histoire du Protestantisme, M. Guizot. Une branche de cette famille, qui a fourni plusieurs officiers supérieurs, s'est réfugiée en Hollande et y existe encore.

Le sieur de Presles fut le père de *Jean* (1), ou plus exactement *François* Le Cointe, seigneur de Soupisol, Marcillac et la Courtille, en Languedoc, doyen du présidial de Nîmes, qui épousa Gracie-Anne Dallier du Merlet. Leur fils aîné, *Pierre*, capitaine au régiment de Rouergue, mourut en Bavière en 1742. Le second, *Jean-Louis*, fut l'agent de nos Eglises; il naquit à Nîmes, non en 1729, comme le pense M. Oberkampf, mais le 28 juillet 1723. Il est assez curieux qu'un ancêtre du député secret des réformés de France ait reçu de Clément XIII la qualité de comte. Il va sans dire que notre huguenot n'hérita pas de ce titre; mais en 1760 son père lui fit cession des seigneuries de Marcillac et de la Courtille. Il avait un frère plus jeune, *Charles*, dit le chevalier Le Cointe, capitaine au régiment de l'Ile-de-France, marié en 1766 à Suzanne de Germain de Canet, et qui n'eut pas d'enfants. De leurs deux sœurs, l'une était catholique

(1) *Calendrier des princes et de la noblesse* pour 1762 et 1763.

et ursuline à Nîmes; l'autre épousa, en 1746, Abel-Antoine Duclaux, seigneur de la Baume et de la Barrière ou des Barrières, en Cévennes.

Nous avions fait mention (p. 353) des parents influents de la femme de l'agent des Eglises, le fermier général Tronchin et le lieutenant de police Le Noir, mais son nom ne nous était pas encore connu. Il épousa le 30 octobre 1750, Catherine de Jourdan, des vicomtes de Saint-Antonin et de Saint-Cyr (1); il en eut quatre fils:

Jean-Baptiste, né le 12 août 1751.

Pierre-Charles-Norbert, le 30 avril 1753.

Jean-Louis, le 8 juin 1755.

Adalbert-Daniel-Néri, né à Paris le 27 février 1759.

Jean-Louis embrassa, dès sa jeunesse, la carrière militaire à l'exemple d'un grand nombre de ses ancêtres qu'il a rappelés dans les notes de son *Commentaire sur Xénophon*. En 1744, il fut nommé lieutenant au régiment de l'Ile-de-France, dont son oncle Henry de Vedel était lieutenant-colonel. Il fit une campagne en Italie et obtint le grade de capitaine de cavalerie au régiment du prince de Conti; enfin il fut tout particulièrement lié avec ce prince qui le nomma, en 1756, un de ses gentilshommes; ce qui achève d'expliquer comment Le Cointe put l'aboucher avec Paul Rabaut.

Sa carrière militaire ne fut pas poussée plus loin et M. Oberkampf attribue, sans doute avec raison, ses fonctions d'agent des Eglises à son caractère actif et entreprenant, et à son désir fervent d'utiliser au profit de sa foi et de ses frères persécutés, ses loisirs et ses brillantes relations.

Nous avons dit ailleurs qu'il fut membre de l'Académie de Nîmes; on nous apprend qu'il a inséré plusieurs dissertations dans les Archives de cette Compagnie.

Son grand-père, le seigneur de Presles, n'avait pas été seul à se fixer dans le Languedoc, cette vieille citadelle du protestantisme français. Il fut imité par son plus jeune frère Jean, dont descendait Pierre, seigneur du Fesq, qui épousa Suzanne de la Cour, fut avocat à Nîmes et membre de la Cour de Cassation, et dont le petit-fils Jean-Charles fut tué en 1793 sans laisser d'enfants mâles.

Les Le Cointe de Genève sortent également de souche normande;

(1) Ces vicomtes, ainsi désignés par M. Oberkampf, sont appelés de Saint-Aignan dans le calendrier cité plus haut.

mais nous pensons que M. Oberkampf se trompe quand il croit pouvoir identifier Charles, fils d'*André* Le Cointe et de *Marie Frontin,* réfugié à Genève, avec Charles, deuxième fils de *Michel,* capitaine de la ville de Paris, et de *Marie Autin.* Il nous apprend d'ailleurs que Galiffe mentionne entre autres, comme reçu bourgeois de Genève dès 1553, un Guillaume Le Cointe, sieur de Boinville. En tout cas, Charles Le Cointe, de Normandie, réfugié à Genève pour cause de religion avec sa mère Marie Frontin, y épousa en 1710 Françoise de la Rive. Ils eurent trois fils, auteurs de trois branches: 1° Jean-Marc dont la postérité mâle existe à Genève; 2° Gédéon, pasteur, professeur de langues orientales, père de Jean, également pasteur et bibliothécaire de Genève, qui eut pour fils Jean-Georges, mort en 1854 à Lyon. Ce dernier avait épousé en 1813 Marie-Catherine Larguier, dont la mère était une Calas. La famille Larguier, de Saint-Germain de Calberte, avait fait preuve de zèle pour la foi protestante; un de ses membres, seigneur de la Garde et de Bancels donna plusieurs fois asile au pasteur du désert Jean Combes et l'assista de toutes ses forces dans son périlleux ministère. — Jean-Georges ayant perdu son fils unique, n'a laissé d'autres descendants que les fils de sa fille, dont un est notre correspondant M. Oberkampf.

Jean-Robert Le Cointe, de Genève, dont nous ne connaissons pas le degré de parenté avec les précédents, s'établit à Londres; il eut trois enfants, Jean, qui n'eut pas de postérité; Paul, qui n'a pas laissé de fils, mais qui est l'aïeul de Madame Goffart née Torras; et Judith, qui épousa en premières noces Louis Gardille; leur fille, Anne-Jeanne-Louise Gardille, épousa M. Torras, banquier à Paris, et fut mère d'Anne-Françoise-Robertine Torras, la digne et aimable épouse de l'illustre botaniste de Candolle. En secondes noces, Judith Le Cointe avait épousé le docteur Charles-Louis Varnier, médecin de la duchesse de Bourbon, dont le *Bulletin* a publié la généalogie, t. XII, p. 80 et suivantes.

Les branches protestantes de Paris, du Languedoc et d'Angleterre étant éteintes, il ne reste des Le Cointe qu'à Genève, dans la descendance de Jean-Marc représentée par M. Louis-Adrien Le Cointe, marié en 1856 à Mademoiselle Marie Soret.

Nous ne savons ce que sont devenues ni les deux familles catholiques de Normandie (Barentin et Aubeville), ni la postérité de

Jean-Louis Le Cointe de Marcillac. que nous croyons redevenue catholique.

Tout ce qui précède est extrait des deux communications qui nous ont été faites, complétées et corrigées l'une par l'autre. Nous aurions pu leur emprunter encore beaucoup de noms d'un intérêt secondaire, mais nous remettrons intégralement tous nos renseignements au savant auteur de la *France protestante* qui les utilisera pour le supplément de son grand ouvrage bien mieux que nous n'avons pu le faire ici.

ATH. COQUEREL fils.

LE PSAUME DE MA GRAND'MÈRE

L'ancienne poésie provençale reflorissant de nos jours a trouvé de brillants rejetons dans ces deux fils de la vieille Occitanie, Jasmin et Mistral. Nous empruntons à un recueil fort distingué, « Li Bourgadieiro, » de M. Bigot, de Nîmes, le morceau suivant, fruit d'une heureuse alliance entre la langue des Troubadours et nos vieux souvenirs protestants :

LOU SIAOUME DE MA GRAN.	LE PSAUME DE MA GRAND'MÈRE.
	I
Embé toun fourèou de futèno	Avec ton fourreau de futaine
Qué sé baro émb' un cabiyé,	Qui se noue avec un cordon,
Embé toun éscrituro ancièno,	Avec ton écriture ancienne
Libre qué ma gran léjissié ;	Livre que ma mère-grand lisait ;
Vaï, n'agues pas poou qu'ésfoulisse	Va, ne crains pas que je froisse
Toun papié pu jaouné qué blan ;	Ton papier plus jaune que blanc ;
Es embé réspé qué t'ouvrisse,	C'est avec respect que je t'ouvre,
Viel siaoume dé ma paouro gran.	Vieux psaume de ma pauvre grand'-[mère.
	II
En té vésèn, vieil siaoumé, crése	En te voyant, vieux psaume, je crois
Qu'ès assétado à moun cousta ;	Qu'elle est assise à mon côté.
Coumo lis autri fés, la vése	Comme au temps jadis, je la vois
Sus nosto eiréto tricouta ;	Sur notre porte tricotant ;

Vése soun justo de sarjéto
Soun coutiyoun coulou café,
Soun yeul vïou dariès si lunéto,
Soun èr bon souto soun couïfé,

Avec son juste de sergette
Sa robe de couleur café ;
Son œil vif derrière ses lunettes
Et sous sa coiffe de vieille un air de
[bonté.

III

Mé rèndes li longui veyado
Lis istoiro qué nou disié,
E Moussu *Paul*, et l'assemblado
A *Lèquo* ou souto un amourié.
Li jour dé doou, li jour dé festo
Qu'an sacra lou noum proutéstan,
Davan tus passoun din ma testo,
Viel siaoume dé ma paouro gran.

Tu me rends les longues veillées,
Des histoires qu'elle nous disait,
Et Monsieur *Paul* (1), et l'assemblée
A *Lèques* (2), ou sous les mûriers.
Les jours de deuil, les jours de fête
Qui ont consacré le nom protestant,
Devant toi passent sur ma tête,
Vieux psaume de ma mère-grand.

IV

Ero iganaoudo, pèr ésèmple :
En t'empourtan, à pichò pas,
Chaquo dimènche anavo ou tèmple
Quan plouguesse coumo lou bras.
Ero dévoto san grimaço,
Dourmissié pas en prégan Dïou ;
Métié chaque caouso à sa plaço
Et quan dounavo èro dou sïou.

Ah ! c'était une bonne huguenote !
En te portant, à petit pas,
Chaque dimanche elle allait au tem-
Eût-il plu gros comme le bras. [ple,
Dévote sans affectation,
Elle ne dormait pas à la prière.
Elle mettait chaque chose à sa place ;
Savait donner, et du sien.

V

Souto lou cartoun qué t'acato,
Ou bor d'un fieul vésé moun noun ;
Léjisse à cousta d'une dato :
« Yeui, ma fiyo a fa'n bèou garçoun ;
Dïou lou bénigue sus la tèro ! »
Mis yeul s'énaïgoun en pènsan
Qu'ès pér yïou aquélo prièro,
Viel siaoume dé ma paouro gran !

Sous le carton qui te recouvre, [nom.
Au bord d'un feuillet, je vois mon
A côté d'une date, je lis ces mots :
« Aujourd'hui, ma fille a fait un beau
[garçon.
Dieu le bénisse sur la terre ! »
Mes yeux se mouillent en pensant
Que c'est pour moi, cette prière,
Vieux psaume de ma mère-grand !

(1) Le célèbre ministre Paul Rabaut. On voit encore à Nîmes la maison où il mourut, et qui porte son nom. La rue Grétry, où elle est située, est toujours la rue de *Monsieur Paul*.

(2) Site sauvage des environs de Nîmes, où se tenaient, entre deux murs de rochers aujourd'hui disparus, les assemblées du Désert.

VI

Libre dé ma gran, faï révïoure
Si qualita din moun oustaou.
Péchaïre! à péno savié' scrïoure,
Mai savié bèn fuji lou maou.
Di causo qué l'ome démando
Mé passariei san m'énquiéta,
Sé coumo élo aviei li pu grando :
La justiço et la charita.

Livre de ma grand-mère, fais revivre
Ses vertus dans ma maison.
La pauvre, à peine savait-elle écrire,
Mais elle savait fuir le mal.
Des choses que l'homme demande
Je me passerais sans regret,
Si comme elle j'avais la plus grande,
La justice et la charité!

VII

Vaï, serviras pas dé manjiyo
I ra dessus lou miè-souyé;
Té traïraï pas is èscoubiyo,
Té véndraï pas ou viel papié;
T'aïme! — et sus l'éstajo qu'amasso
Mi libre et li dé mis énfan,
Ouras toujour le miyou plaço
Viel siaoume dé ma paouro gran!

Va, tu ne serviras pas de pâture
Aux rats sur le vieux plafond;
Je ne te jetterai pas aux balayures,
Je ne te vendrai pas au vieux papier;
Je t'aime, et sur l'étage où sont réunis
Mes livres et ceux de mes enfants
Tu auras toujours la meilleure place
Vieux psaume de ma mère-grand!

BIBLIOGRAPHIE

LA RÉFORME A VENISE

BRIÈVE RELATION DU VOYAGE DE JEAN DIODATI A VENISE SEPTEMBRE 1608 (1)

L'auteur de cette intéressante relation, si heureusement exhumée par M. Eug. de Budé, est le traducteur de la Bible en italien, Jean Diodati, descendant d'une noble famille de Lucques retirée à Genève dans la seconde moitié du XVIe siècle. De tous les Etats de la Péninsule, Venise était celui qui s'était constamment montré le moins hostile aux doctrines réformées. Les écrits de Luther, de Mélanch-

(1) Brochure in-8°. Genève, 1863.

thon y avaient pénétré de bonne heure, et le soin jaloux avec lequel la seigneurie maintenait son indépendance spirituelle, ses démêlés récents avec le pape Paul V avaient semé dans les esprits plus d'un germe d'émancipation. Le célèbre Fra Paolo Sarpi, l'historien du concile de Trente, le père Fulgentio, renommé pour son éloquence, et plusieurs personnages distingués de la république ne dissimulaient pas leur penchant pour une réforme.—L'ambassadeur d'Angleterre, Sir Henri Wolton, encourageait ces tendances, qui trouvaient un appui dans les agents des princes protestants d'Allemagne. Ce fut dans ces circonstances que Diodati se rendit à Venise, pour conférer avec divers membres du clergé sur les moyens d'organiser des réunions évangéliques, et de préparer une réforme ecclésiastique par la dissémination des saints Ecrits. Son *Journal de Voyage* contient de curieuses révélations sur l'état des esprits :

« J'ai remarqué, dit-il, trois dispositions bien nettes et caractérisées : en premier lieu, une connaissance bien grande de plusieurs points chez plusieurs personnes, et des plus qualifiées, jointe à une quasi générale mauvaise estime des abus de la papauté, comme cela se put voir au dernier jubilé ou pardon publié par le pape, jubilé qui ne fut pas célébré par une dixième partie de la noblesse, là où autrefois il ne se fût pas rencontré un gentilhomme sur cinquante qui ne l'eût fêté. J'observais aussi que par les carrefours et les places ils s'en moquaient ouvertement, se dévoilant les uns aux autres les abus de ces inventions papales pour attraper les deniers.

« En second lieu, il y avait une liberté incroyable à discourir, à parler, à lire toutes sortes de bons livres et à condamner le mal ; à juger favorablement et à parler de même de notre parti et de nos actions ; à justifier nos guerres et soulèvements passés et présents, de sorte que je vis des boutiques et des arrière-boutiques pleines de bons livres, et le sénat manifestement dissimuler et se moquer du nonce, quand celui-ci s'en est plaint. J'y ai trouvé bon nombre de Bibles et de Testaments, qui sont si ardemment recherchés, que le bon père Fulgentio me dit qu'ils se les arrachaient des mains les uns aux autres. L'inquisition est tellement bridée et contre-balancée par la modération du bon sénateur qui y assiste, et sous lequel elle ne peut rien exécuter d'elle-même, qu'elle ne s'exerce que sur les sorciers et les magiciens et autres gens de cette espèce... Je ferai remarquer ici la brave réponse de l'ambassadeur vénitien qui est à Paris, un

des meilleurs hommes sous tous les rapports. Le roi (Henri IV), instruit par les entretiens de *Cotton*, lui fit le reproche que le Sénat permettait à Venise l'entrée des livres huguenots; qu'il avait récemment entendu dire qu'il y était entré deux mille Nouveaux Testaments de fabrique huguenote. Là-dessus, l'ambassadeur répondit qu'il n'en avait rien entendu, mais toutefois que Venise était une ville libre où toutes sortes de livres pouvaient être vus, lus et vendus, comme lui-même le permettait aux catholiques de son royaume.

« La troisième disposition est la passion démesurée et universelle de la cour de Rome de donner cours à son ambition jusqu'à la témérité, et ses invasions habituelles sur le temporel des Etats, parce qu'elle veut reprendre sur l'Italie ce qu'elle a perdu au delà des monts. Venise en éprouve de terribles incommodités. Aussi n'y a-t-il aucune relation agréable entre le pape et les Vénitiens, et leurs agents n'ont d'entrevue que pour se plaindre, se menacer, se piquer réciproquement. »

A la lecture de ces détails, on ne s'étonne plus des progrès que les idées de réforme avaient faits à Venise, et qui sont attestés par un rapport de l'agent de l'Electeur palatin, Jean-Baptiste Linck, écrivant à son maître, en 1609, qu'il s'est formé une association secrète de plus de mille personnes, dont trois cents patriciens des premières familles, pour établir le protestantisme dans la république. Diodati trouva Paolo Sarpi et le père Fulgentio disposés à favoriser ses desseins sans oser toutefois concourir ouvertement à leur réalisation : « Le père Paolo allègue trois raisons pour se couvrir en ce qu'il condamne lui-même, m'ayant plusieurs fois protesté avec larmes qu'il se trompait lui-même, mais que la nécessité l'y forçait; que s'il se déclarait plus nettement, il lui faudrait s'expatrier, et, partant, toutes les espérances seraient déçues et détruites pour tout jamais; que cela relèverait infiniment le courage du parti de la noblesse qui est contraire au bien, et qu'alors le pape et tous ses adhérents chanteraient victoire assurée... Que Dieu ne lui a pas donné un naturel ardent, ni véhément pour faire une semblable tentative qui exigerait beaucoup de vigueur, et qui est complétement opposée à sa nature qui ne procède que par discours et par raisons, d'une façon fort douce et bénigne; que la nature des Italiens n'est pas si prompte en ces choses célestes que celle des

autres nations, et que, s'il venait à se déclarer et qu'il ne fût point suivi, il aurait tout gâté en une fois; qu'il ne faut point qu'en ces tout premiers commencements de la formation de ce corps d'Eglise, il éprouve un grand choc et secousse qui l'anéantirait entièrement; qu'il faut procéder froidement et à la longue, agir en secret..., *travailler enfin par dessous terre, en attendant quelque guerre et publique rupture.* »

On reconnaît ici le génie italien, épris de l'ombre et du mystère, plus enclin aux menées occultes, aux conspirations, qu'aux luttes en plein jour; Sarpi représente à merveille cette tendance, et Bossuet n'est que juste quand il l'accuse de cacher sous un froc sa haine contre les institutions catholiques. Mais l'œuvre de la réformation de l'Eglise, comme celle de sa fondation primitive, réclamait des cœurs vaillants et des esprits sincères, car ce n'est pas avec des réticences que l'on entraîne les multitudes. Tout réformateur doit être un apôtre et au besoin un martyr. Venise avait eu les siens, victimes obscures ensevelies, au siècle précédent, dans les profondeurs des lagunes, et dont le nom est à peine parvenu jusqu'à nous. Que lui manqua-t-il? Une grande voix prêchant, avec l'Evangile, l'immolation et le sacrifice. Sarpi n'était pas à la hauteur de ce rôle, et ses entretiens avec Diodati nous révèlent sa faiblesse. Il suffit d'une lettre interceptée par Henri IV et communiquée par l'ambassadeur de France à la Seigneurie pour intimider les novateurs et dissiper les espérances qu'avaient fait naître les favorables dispositions de quelques membres du clergé vénitien. La relation du voyage de Diodati n'en demeure pas moins un document précieux à consulter. Remercions M. Eug. de Budé de nous avoir restitué quelques pages intéressantes qui peignent si bien l'état religieux de Venise, au commencement du XVIIe siècle, et consolons-nous des mécomptes, des tentatives avortées du passé par les perspectives de rénovation que de grands événements contemporains permettent d'entrevoir dans l'avenir de la Péninsule. J. B.

MÉMOIRES DE ROSSEL D'AIGALIERS

SUR LES DERNIERS TROUBLES DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC

1702-1705

Un érudit allemand, M. Gustave Frosterus, vient de publier, dans la *Bibliothèque universelle* (mars, avril et mai 1866), les Mémoires inédits d'un gentilhomme protestant, Jacob Rossel, baron d'Aigaliers, qui, dans la sanglante insurrection des Cévennes, essaya de se porter comme médiateur entre Louis XIV et les Camisards. Ces Mémoires, conservés parmi les papiers de Court (1), et curieux à plus d'un titre, n'étaient pas entièrement inconnus. Cités avec éloge par Court lui-même, ils ont été, de nos jours, consultés avec fruit par plusieurs écrivains protestants, notamment par MM. Nap. Peyrat et Borrel. Quel que soit le jugement que l'on porte sur le caractère du baron d'Aigaliers, étrange négociateur errant du camp des Camisards à l'antichambre de Bâville et aux salons dorés de Versailles, et qui ne réussit qu'à exciter également les défiances des huguenots et des catholiques, on ne peut disconvenir que le but qu'il poursuivait ne fût conforme aux véritables intérêts de la patrie et de la religion. Faire cesser l'effusion du sang, rouvrir les portes des prisons ou des galères à des milliers de captifs, assurer aux exilés la libre disposition de leurs biens, n'étaient pas assurément des résultats à dédaigner. Si d'Aigaliers espéra davantage, il dut être déçu par son entretien avec Chamillard : « Que veulent ces gens-là, me dit le ministre, et que pensez-vous qu'il fallût faire pour pacifier les choses? — Je crois, Monseigneur, lui dis-je, qu'il faudroit que Sa Majesté permît à ses sujets protestants l'exercice libre de leur religion. — Comment! rétablir l'exercice de la religion prétendue réformée, me dit le ministre; gardez-vous bien de parler de cela! Le roi verroit plutôt son royaume bouleversé. — Monseigneur, lui dis-je, je suis bien fâché de ne savoir point d'autre moyen pour calmer les malheurs qui causeront la perte d'une des plus belles provinces du royaume. »

L'entrevue de d'Aigaliers avec Louis XIV dut achever de dissi-

(1) Bibl. de Genève, *Lettres et Mémoires concernant les Camisards*, n° 30.

per ses illusions : « Sa Majesté me fit appeler dans la chambre du conseil, où elle me fit encore la grâce de me dire, en présence de tous les ministres, qu'elle était très contente de mes services; qu'il n'y avoit qu'une seule chose qu'elle auroit voulu corriger en moi. Je suppliai Sa Majesté de me dire ce qui pouvoit lui déplaire; que je tâcherois de m'en défaire au péril de ma vie. — C'est de votre religion, me dit le roi, que je veux parler. Je souhaiterois que vous fussiez bon catholique pour avoir lieu de vous accorder des grâces, et pour vous mettre par là en état de continuer à me servir. Sa Majesté ajouta qu'il falloit me faire instruire; que je reconnoîtrois un jour qu'elle m'auroit procuré par là un très grand bien. — Je répondis que je m'estimerois heureux de pouvoir témoigner, aux dépens de ma vie, le zèle dont j'étois pénétré pour le plus grand roi du monde, mais que je me croirois indigne de la moindre de ses faveurs, si je l'obtenois par une hypocrisie comme seroit celle de trahir le sentiment de ma conscience; que j'étois obligé à sa bonté royale du soin qu'elle vouloit prendre de me procurer le salut; que j'avois fait tout ce que j'avois pu pour m'instruire, et même pour étouffer les préjugés de la naissance, qui empêchent souvent les hommes de connaître la vérité; que j'étois tombé par là dans une espèce d'irréligion, jusqu'à ce que Dieu, ayant eu pitié de moi et m'ayant fait la grâce de m'ouvrir les yeux, j'étois sorti de cet état déplorable pour connoître que la religion dans laquelle je suis né étoit bonne. Et je puis assurer Votre Majesté, ajoutai-je, que plusieurs évêques du Languedoc qui devoient, ce semble, travailler à nous faire catholiques, sont les instruments dont la Providence s'est servie pour nous empêcher de le devenir. Au lieu de nous attirer par la douceur et de bons exemples, ils n'ont point cessé, par toute sorte de persécutions, de nous faire connoître que Dieu vouloit punir notre lâcheté d'avoir abandonné une religion que nous croyions bonne, en nous livrant à des pasteurs qui, bien loin de travailler à nous procurer les alut, mettoient toute leur application à nous pousser dans le désespoir. — A cela, le roi plia les épauleset me dit : Cela suffit! ne parlez plus là-dessus. — Je lui demandai sa bénédiction comme à mon roi et père de tous ses sujets. — Le roi se prit à rire, et me dit que M. de Chamillard me donneroit ses ordres. »

A n'en juger que par ce récit, qui respire la bonne foi, d'Aigaliers ne parut point trop à son désavantage dans son entrevue avec

le monarque persécuteur. On regrette d'ajouter qu'il ne quitta Versailles qu'avec la promesse d'une pension qui ne lui fut, il est vrai, jamais payée. Il retournait au camp des Camisards sans y rapporter ce mot magique qui eût fait tomber les armes de toutes les mains : liberté de conscience ! Il s'y trouva en face de l'héroïsme inflexible de Roland, de Catinat, résolus à mourir pour la plus sainte des causes, celle qu'ils accusaient Cavalier d'avoir trahie. D'Aigaliers n'eut pas un meilleur sort que les chefs camisards. Suspect aux deux partis, banni de France pour la seconde fois, il essaya d'y rentrer, fut incarcéré au château de Loches et périt dans une tentative d'invasion. « Telle fut, dit M. Gustave Frosterus, la fin d'un homme qui a peut-être erré dans ses efforts; mais, on doit le croire, plutôt faute de lumières que de bonnes intentions. »

J. B.

VARIÉTÉS

INAUGURATION DU TEMPLE DE MANTES.

Nous empruntons à l'*Espérance* du 31 août, et à la plume de M. le pasteur Nap. Peyrat, le compte rendu de cette fête religieuse, célébrée le 22 juillet dernier, et à laquelle les souvenirs historiques heureusement évoqués donnaient un intérêt de plus :

Après une éclipse de deux siècles, l'Eglise réformée de France a reparu dans le Vexin français, au confluent de la Seine et de l'Epte. Ce canton, refuge de Calvin, berceau de Sully et de Mornay, terrain de tant de luttes théologiques, depuis le colloque de Poissy (1563) jusqu'aux conférences de Mantes (1593), n'avait plus, il y a trente ans, qu'une seule famille protestante, bientôt réduite à un seul homme, qui se perdait dans l'isolement et l'indifférence. Il compte aujourd'hui cinq cents protestants, disséminés dans les annexes rurales de Senneville, Gommecourt, Bennecourt, Monjavoult et les châteaux du voisinage. Mais Mantes, qui en est le centre et le chef-lieu, n'avait point encore de temple.

Pourtant, une église calviniste existait autrefois dans Mantes. C'est dans ses murs qu'eut lieu le duel théologique de Michel Bérauld, un moine devenu protestant et professeur à l'académie de Montauban, et de Jacques Duperron, protestant devenu catholique et évêque d'Evreux. Duperron fut le Henri IV de la controverse, comme Henri IV fut le Duperron de la royauté. C'est, il nous semble, sur le dos de Duperron, qu'en expiation de son calvinisme, même abjuré, Henri IV fut flagellé au Vatican. Rome alors fustigeait encore les rois. Mais Henri IV s'empressa de mettre un baume et des ligatures aux stigmates de son évêque : grande aumônerie

de France, archevêché de Sens, cardinalat. Henri IV était roi de France, Duperron fut primat des Gaules. A toutes les époques de transition et de décomposition sociale, on trouve de ces êtres hybrides; c'est durant les crépuscules qu'on voit voler dans l'air des formes bizarres, des figures hideuses et funèbres, exhalant une odeur de tombe.

Mais, dans les temps de dissolution morale, on trouve aussi quelques âmes simples, grandes et véritablement héroïques. Mornay ne fut pas le seul vertueux à la cour du Béarnais. Mantes vit encore le ministre Gabriel Damours. Damours était le chapelain particulier d'Henri IV, et, à ce titre, exerçait un double et périlleux office; il devait prêcher le prince et le suivre dans les batailles. Quand la charge commençait : « Damours, s'écriait le roi, chante le psaume! » Et Damours, de sa voix de tonnerre, entonnait : *Que Dieu se lève!* L'héroïque aumônier termina sa psalmodie de guerre à Ivry et sa prédication de cour à Mantes. Il apprit que son maître devait prochainement faire le *saut périlleux*. Il monta en chaire, et, non moins ferme qu'aux combats d'Arques et d'Ivry, *avec grande hardiesse et véhémence*, dit Pierre de l'Estoile, *il menaça le roi du jugement de Dieu*. « Sire, s'écrièrent les courtisans, châtiez l'insolence de Damours! — Que voulez-vous! répondit le Béarnais en baissant la tête, il m'a dit mes vérités. » Puis, les larmes dans les yeux, il congédia Damours, et, la moquerie sur les lèvres, il suivit Duperron, son compère, à Saint-Denis, sépulcre de son âme avant de l'être de sa cendre.

Par la publication de l'édit, le temple de Mantes fut relégué à Limetz, perdu dans le quartier des jardins, en attendant qu'il disparût devant la dragonnade. Il n'en reste plus, sur un mur de potager, que cette indication vénérable et qui sent son seizième siècle : *Rue de la Prêche*. Deux cents ans après sa destruction, ce temple renaît du sol, non plus dans un lieu désert, mais dans un quartier fréquenté, aux abords du chemin de fer et dans la région de la nouvelle Mantes. L'architecte du charmant oratoire de Bennecourt a construit aussi cette chapelle, qui tient également de l'église et du châlet, mais qui n'a pas, comme l'autre, l'escarpement du site et la grâce incomparable des rivages et des îles de la Seine. Le dimanche 22 juillet, trois cents personnes environ se pressaient dans l'étroite enceinte du nouveau temple. Trois pasteurs prirent part à la solennité : MM. GrandPierre, délégué par le consistoire de Paris pour le représenter et présider à la cérémonie; Goulard, de Mantes, et Peyrat, de Saint-Germain. M. Peyrat posa la Bible dans la chaire, selon le rituel accoutumé, et renoua, en quelques mots, l'Eglise nouvelle à la vieille Eglise de Mantes. M. GrandPierre fit la prière de consécration et prêcha sur la manière dont les fidèles doivent écouter la Parole de Dieu. M. Goulard termina en invoquant les bénédictions du ciel sur cette Eglise renaissante.

Le soir, les pasteurs, M. Courant, délégué du conseil presbytéral de Saint-Germain, et M. White, architecte, reçurent au château d'Issou le plus gracieux accueil de M. Boréel, chambellan du roi de Hollande. De ce beau site, qui domine la vallée de la Seine,

nous découvrions, dans un repli des collines du sud, Vaux-des-Huguenots, où ne survit qu'une seule de ces vieilles familles dont on voit encore les foyers abandonnés et les chaumières en ruines. Et nous bénissions la volonté miséricordieuse qui nous ménageait, dans notre propre pays, l'hospitalité si cordiale d'un descendant de ces nobles Hollandais qui recueillirent dans leur patrie nos pères fugitifs de France.

UN ARTICLE DE LA *GAZETTE DE LAUSANNE*.

Un journal très répandu dans la Suisse française et dans quelques-uns de nos départements de l'Est, la *Gazette de Lausanne*, du 24 août, a consacré, par la plume de M. Eug. de Budé, un article des plus sympathiques aux travaux de notre Société, et à la première série aujourd'hui close de ses publications. On nous saura gré de reproduire la conclusion de ce morceau :

Dans la première période de son existence, le *Bulletin du protestantisme français* suivait une méthode peut-être un peu trop fragmentaire. Sans nuire en aucune façon à l'intérêt général des pièces ainsi publiées, cette manière d'agir engendrait une sorte de sécheresse qui a totalement disparu aujourd'hui que la rédaction a adopté une forme beaucoup plus littéraire.

On se représente avec peine la profondeur et l'étendue des travaux insérés dans ce recueil. Que de recherches pour arracher tant de pages précieuses à l'oubli de la tombe? Que d'églises il a fallu visiter? depuis la cathédrale jusqu'à l'humble chapelle de village. A combien de sources n'a-t-il pas fallu puiser? depuis les archives royales jusqu'à la vieille Bible de famille du paysan. Qu'il soit loué le nom de ces historiens d'élite qui, choisissant la belle part dans leur labeur ont employé leur savoir et leur talent à nous donner le plus beau des récits, celui des martyrs de la foi. Ce que nous saluons en eux, tout d'abord, c'est leur esprit d'impartialité et de justice. Ils ont su faire la part égale à toutes ces victimes de la vérité. Ce n'est pas seulement pour des princes, des guerriers et des savants qu'ils ont tressé des couronnes, ils en ont formé, et des plus belles, pour les poser sur des fronts d'artisans. Ils ont fait revivre les nobles cœurs d'autrefois. En vain l'on avait cru que de ces proscrits et de ces persécutés il ne resterait qu'un peu de cendre bientôt dispersée par le vent de l'oubli; l'image de ces héros est ressortie brillante et glorieuse des épaisses ténèbres dont on avait voulu les couvrir à jamais. En vain, pour étouffer les cris et les sanglots des martyrs, les faisait-on descendre dans le fond des cachots, vrais tombeaux, où ils étaient comme enterrés vivants; la voix de la justice a parlé pour eux dans les consciences humaines, et des milliers de victimes se sont dressées pour demander réparation à l'histoire. Honneur, encore une fois, à ces écrivains qui, pour répondre à cette belle parole de Zacharie : « Vos pères où sont-ils? » font renaître devant la génération actuelle la grande et sainte figure de leurs aïeux.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1866.

AVIS IMPORTANT

Le Titre et la Table du Bulletin de 1865 paraîtront prochainement avec le cahier de décembre, contenant la fin de la Table générale des matières pour les quatorze années révolues.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e —	10 francs le volume.
9e année, 10e, 11e, 12e —	20 francs le volume.
13e année	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e et 12e années.

Une collection complète (1852-1865) : 150 francs.

Tout ouvrage dont deux exemplaires auront été transmis à la rédaction du *Bulletin* sera l'objet d'une annonce et d'un compte rendu bibliographique.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les nouvelles bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins.

On ne s'abonne pas pour moins d'une année, et tous les abonnements datent du 1er janvier.

Le prix de l'abonnement est de 10 fr. pour la France, — 12 fr. 50 c. pour la Suisse, — 15 fr. pour les autres pays. — Il est fixé à 7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements, et à 10 fr. pour ceux de l'étranger.

Aucune distinction n'est plus faite entre les sociétaires et les non-sociétaires.

Les abonnements se payent d'avance, le 1er janvier de chaque année, soit en timbres, soit en un mandat sur la poste au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.* — Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 1er février reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de 1 fr. pour les départements, de 1 fr. 25 c. pour la Belgique, de 1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse, de 2 fr. pour l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne. *Mais l'administration préfère toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Toute notification de changement d'adresse doit être accompagnée d'une des dernières bandes imprimées.

Les réclamations relatives aux numéros qui ne parviendraient point à leur date ne sont plus accueillies, dans aucun cas, une fois l'année terminée. *(Voir la page précédente.)*

Adresser au trésorier tout ce qui concerne le service et le payement des abonnements. On peut lui envoyer aussi les dons faits en faveur de la Société, et les documents historiques destinés au *Bulletin*.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Jules Bonnet, secrétaire, avenue de Neuilly, 30, hors Paris. L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1866